

Prospectus simplifié

daté du 17 juin 2021

À moins d'indication contraire, tous les fonds énumérés ci-dessous offrent des parts de la *Série Investisseurs* et, s'il y a une indication à cet effet, des parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série O*, de *Série R*, de *Série F5*, de *Série T5*, de *Série T*, de *Série E*, de *Série FT*, de *Série N*, de *Série NR*, de *Série H*, de *Série FH*, de *Série Conseillers-2*, de *Série F-2*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série R-2*, de *Série T-2* et de *Série FT-2* et, dans le cas du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, des parts de *Série Conseillers-\$US*, de *Série F-\$US*, de *Série FT-\$US*, de *Série O-\$US* et de *Série T-\$US*.

Fonds de marché monétaire

- Fonds de marché monétaire BNI¹⁻²⁻³

Fonds de court terme et de revenu

- Fonds de revenu à taux variable BNI¹⁻²⁻³⁻⁷⁻⁹⁻¹⁴⁻¹⁶
- Fonds d'obligations BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁶
- Fonds de revenu BNI²
- Fonds d'obligations mondiales tactique BNI^{1-2-3-4-7-9-14-15-18-19**}
- Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶
- Fonds d'obligations corporatives BNI¹⁻²⁻³
- Fonds d'obligations à rendement élevé BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹⁰⁻¹¹
- Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI¹⁻²⁻³
- Fonds d'actions privilégiées BNI¹⁻²⁻³
- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI^{1-2-8*}
- Fonds de placements présumés sûrs BNI¹⁻²⁻³
- Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI^{1-2-3*}

Portefeuilles BNI

- Portefeuille Prudent BNI²⁻⁴⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Conservateur BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Pondéré BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Équilibré BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶⁻¹⁷
- Portefeuille Croissance BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁶
- Portefeuille Actions BNI²⁻³⁻⁴⁻¹⁶⁻¹⁷

Fonds diversifiés

- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI^{1-2-3-5-6-8*}
- Fonds de répartition tactique d'actifs BNI^{1-2-3-10-11*}
- Fonds équilibré mondial de croissance BNI^{1-2-5-6*}

Fonds d'actions canadiennes

- Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻⁸⁻¹⁴⁻¹⁵
- Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI¹⁻²⁻³
- Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶
- Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁶
- Fonds de petite capitalisation BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁰⁻¹¹
- Fonds croissance Québec BNI¹⁻²
- Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI^{1-2-3*}

Fonds d'actions mondiales

- Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI¹⁻²⁻³
- Fonds d'actions mondiales BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹⁴⁻¹⁵⁻¹⁶
- Fonds d'actions mondiales diversifié BNI¹⁻²⁻³
- Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹⁰⁻¹¹⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions américaines BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶
- Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹⁰⁻¹¹⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions internationales BNI¹⁻²⁻³⁻⁵⁻⁶⁻¹⁰⁻¹¹⁻¹²⁻¹³
- Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI¹⁻²⁻³⁻¹⁰⁻¹¹
- Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI^{1-2-3*}

Fonds spécialisés

- Fonds de ressources BNI¹⁻²
- Fonds de métaux précieux BNI¹⁻²
- Fonds de science et de technologie BNI¹⁻²

Fonds indiciels

- Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI^{3*}
- Fonds indiciel canadien BNI³
- Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI³
- Fonds indiciel américain BNI³
- Fonds indiciel d'actions américaines BNI³
- Fonds indiciel américain neutre en devises BNI³
- Fonds indiciel international BNI³
- Fonds indiciel d'actions internationales BNI³
- Fonds indiciel international neutre en devises BNI³

Portefeuilles privés BNI

Portefeuilles privés de revenu fixe

- Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI^{1-2-10-11*}
- Portefeuille privé d'obligations américaines BNI^{10-11*}
- Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI^{1-2-10-11*}
- Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI^{10-11*}
- Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI^{10-11*}

Portefeuille privé équilibré

- Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI^{1-2-5-6*}

Portefeuilles privés d'actions canadiennes

- Portefeuille privé de revenu d'actions BNI^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI^{1-2-5-6-10-11*}
- Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI^{1-2-5-6-10-11*}

Portefeuilles privés d'actions mondiales

- Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI^{1-2-5-6*}
- Portefeuille privé d'actions américaines BNI^{1-2-3-5-6-10-11-12-13*}
- Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI^{1-2-5-6-10-11-12-13*}
- Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI^{1-2-5-6-10-11-12-13*}
- Portefeuille privé tactique d'actions BNI^{10-11*}
- Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI^{10-11*}

Portefeuilles Méritage

Portefeuilles Méritage d'actions

- Portefeuille Méritage Actions canadiennes^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Actions mondiales^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Actions américaines^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Actions internationales^{1-2-5-6*}

Portefeuilles Méritage d'investissement

- Portefeuille Méritage Conservateur^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Modéré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Équilibré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage Croissance^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage Croissance Plus^{1-2-3-5-6*}

Portefeuilles Méritage de revenu

- Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Conservateur^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Modéré^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Équilibré^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Croissance^{1-2-3*}
- Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus^{1-2-3*}

Portefeuilles Méritage mondiales

- Portefeuille Méritage mondial Conservateur^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Modéré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Équilibré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Croissance^{1-2-3-5-6*}
- Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus^{1-2-3-5-6*}

Portefeuilles Méritage FNB tactiques

- Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance^{1-2-5-6*}
- Portefeuille Méritage FNB tactique Actions^{1-2-5-6*}



- (1) Parts de la *Série Conseillers* également
- (2) Parts de la *Série F* également
- (3) Parts de la *Série O* également
- (4) Parts de la *Série R* également
- (5) Parts de la *Série F5* également
- (6) Parts de la *Série T5* également
- (7) Parts de la *Série T* également
- (8) Parts de la *Série E* également

- (9) Parts de la *Série FT* également
- (10) Parts de la *Série N* également
- (11) Parts de la *Série NR* également
- (12) Parts de la *Série H* également
- (13) Parts de la *Série FH* également
- (14) Parts de la *Série Conseillers-2* également
- (15) Parts de la *Série F-2* également
- (16) Parts de la *Série Investisseurs-2* également

- (17) Parts de la *Série R-2* également
- (18) Parts de la *Série T-2* également
- (19) Parts de la *Série FT-2* également

* Ce fonds n'offre pas de parts de *Série Investisseurs*
 ** Ce fonds offre également des parts de *Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US*

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les fonds et les parts offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Table des matières

Introduction	1
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif (« OPC ») et quels sont les risques associés à un placement dans celui-ci ?	2
Qu'est-ce qu'un OPC et qu'est-ce qu'un portefeuille ?	2
Rapport risque-rendement	2
Quels sont les avantages d'investir dans un OPC ?	2
Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC ?	2
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds BNI	13
Gestionnaire des Fonds BNI	16
Fonds de fonds	16
Achats, substitutions, conversions et rachats de parts	16
À propos des séries offertes	17
Traitement d'un ordre d'achat ou de rachat	19
Établissement du prix d'un titre	19
Montants minimums des achats et des rachats	20
Rachats de parts selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits	21
Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés	21
Opérations à court terme	21
Droit de refuser le rachat de parts d'un fonds	22
Substitutions de parts	22
Conversions de parts	22
Services facultatifs	23
Programme d'investissement systématique	23
Programme de retraits systématiques	23
Service de Gestion privée de patrimoine BNI	24
Produits d'épargne et autres produits	25
Régimes fiscaux enregistrés	26
Frais	26
Frais et charges payables directement par les fonds	26
Frais et charges payables directement par vous	31
Incidence des frais de souscription	41
Rémunération des courtiers	41
Courtages	41
Frais de substitution et de conversion	41
Commissions de suivi	42
Programme de soutien aux courtiers	46
Rémunération des courtiers provenant des frais de gestion	46
Incidences fiscales pour les investisseurs	46
Prix de base rajusté	46
Quels sont vos droits ?	48
Renseignements supplémentaires	48
Changements fondamentaux	50
Fonds indicieux — Contrats de licence	50
Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document	53
Comment lire les descriptions des fonds	53

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

Fonds de marché monétaire BNI	55
---	----

FONDS DE COURT TERME ET DE REVENU

Fonds de revenu à taux variable BNI	57
Fonds d'obligations BNI	61
Fonds de revenu BNI	64
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI	67
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	71
Fonds d'obligations corporatives BNI	75
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	78
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	82
Fonds d'actions privilégiées BNI	85
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	88
Fonds de placements présumés sûrs BNI	91
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	94

PORTEFEUILLES BNI

Portefeuille Prudent BNI	98
Portefeuille Conservateur BNI	102
Portefeuille Pondéré BNI	106
Portefeuille Équilibré BNI	110
Portefeuille Croissance BNI	114
Portefeuille Actions BNI	118

FONDS DIVERSIFIÉS

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	122
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	125
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	129

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds d'actions canadiennes BNI	132
Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI	135
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	138
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	141
Fonds de petite capitalisation BNI	144
Fonds croissance Québec BNI	147
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	150

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI	153
Fonds d'actions mondiales BNI	156
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	159
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	162
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI	166
Fonds d'actions américaines BNI	170
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	173

<u>Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI</u>	177
<u>Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI</u>	181
FONDS SPÉCIALISÉS	
<u>Fonds de ressources BNI</u>	184
<u>Fonds de métaux précieux BNI</u>	187
<u>Fonds de science et de technologie BNI</u>	190
FONDS INDICIELS	
<u>Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI</u>	192
<u>Fonds indiciel canadien BNI</u>	195
<u>Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI</u>	198
<u>Fonds indiciel américain BNI</u>	201
<u>Fonds indiciel d'actions américaines BNI</u>	204
<u>Fonds indiciel américain neutre en devises BNI</u>	207
<u>Fonds indiciel international BNI</u>	210
<u>Fonds indiciel d'actions internationales BNI</u>	213
<u>Fonds indiciel international neutre en devises BNI</u>	216
PORTEFEUILLES PRIVÉS BNI	
<i>Portefeuilles privés revenu fixe</i>	
<u>Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI</u>	219
<u>Portefeuille privé d'obligations américaines BNI</u>	222
<u>Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI</u>	225
<u>Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI</u>	228
<u>Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI</u>	231
<i>Portefeuille privé équilibré</i>	
<u>Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI</u>	234
<i>Portefeuilles privés d'actions canadiennes</i>	
<u>Portefeuille privé de revenu d'actions BNI</u>	238
<u>Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI</u>	241
<u>Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI</u>	245
<i>Portefeuilles privés d'actions mondiales</i>	
<u>Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI</u>	249
<u>Portefeuille privé d'actions américains BNI</u>	252
<u>Portefeuille privé d'actions américaine à convictions élevées BNI</u>	256
<u>Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI</u>	260
<u>Portefeuille privé tactique d'actions BNI</u>	264
<u>Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI</u>	268
PORTEFEUILLES MÉRITAGE	
<i>Portefeuilles Méritage d'actions</i>	
<u>Portefeuille Méritage Actions canadiennes</u>	271
<u>Portefeuille Méritage Actions mondiales</u>	274
<u>Portefeuille Méritage Actions américaines</u>	277
<u>Portefeuille Méritage Actions internationales</u>	280
<i>Portefeuilles Méritage d'investissement</i>	

<u>Portefeuille Méritage Conservateur</u>	283
<u>Portefeuille Méritage Modéré</u>	286
<u>Portefeuille Méritage Équilibré</u>	289
<u>Portefeuille Méritage Croissance</u>	292
<u>Portefeuille Méritage Croissance Plus</u>	295
 <i>Portefeuilles Méritage de revenu</i>	
<u>Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié</u>	298
<u>Portefeuille Méritage revenu Conservateur</u>	301
<u>Portefeuille Méritage revenu Modéré</u>	304
<u>Portefeuille Méritage revenu Équilibré</u>	307
<u>Portefeuille Méritage revenu Croissance</u>	310
<u>Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus</u>	313
 <i>Portefeuilles Méritage mondiaux</i>	
<u>Portefeuille Méritage mondial Conservateur</u>	316
<u>Portefeuille Méritage mondial Modéré</u>	320
<u>Portefeuille Méritage mondial Équilibré</u>	324
<u>Portefeuille Méritage mondial Croissance</u>	328
<u>Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus</u>	332
 <i>Portefeuilles Méritage FNB tactiques</i>	
<u>Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré</u>	336
<u>Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré</u>	340
<u>Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance</u>	344
<u>Portefeuille Méritage FNB tactique Actions</u>	348
<u>Glossaire</u>	352

Introduction

Chez Banque Nationale Investissements inc., votre compréhension des fonds dans lesquels vous investissez nous tient à cœur. Il est important pour nous que vous soyez à l'aise avec vos placements. Ainsi, le présent prospectus simplifié utilise un langage facile à comprendre et les termes plus complexes y sont expliqués.

Les termes vous et votre dans ce prospectus simplifié signifient l'investisseur. De plus, les termes nous, notre et nos font référence à Banque Nationale Investissements inc. L'ensemble des organismes de placement collectif (« OPC ») que nous offrons aux termes du présent prospectus simplifié sont désignés aux présentes par le terme « fonds » ou « Fonds BNI » et, individuellement, un « fonds », ou, dans le cas des Portefeuilles Méritage dans la rubrique *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*, un « portefeuille ».

Le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI et le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI sont désignés collectivement par le terme « Fonds Jarislowsky Fraser BNI ».

Le Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, le Portefeuille privé d'obligations américaines BNI, le Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI, le Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI, le Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI, le Portefeuille privé de revenu d'actions BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI, le Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI, le Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines BNI, le Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI, le Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, le Portefeuille privé tactique d'actions BNI et le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI sont collectivement désignés les « Portefeuilles privés BNI ».

Le Portefeuille Prudent BNI, le Portefeuille Conservateur BNI, le Portefeuille Pondéré BNI, le Portefeuille Équilibré BNI, le Portefeuille Croissance BNI et le Portefeuille Actions BNI sont collectivement désignés les « Portefeuilles BNI ».

Le Portefeuille Méritage Actions canadiennes, le Portefeuille Méritage Actions mondiales, le Portefeuille Méritage Actions américaines, le Portefeuille Méritage Actions internationales, le Portefeuille Méritage Conservateur, le Portefeuille Méritage Modéré, le Portefeuille Méritage Équilibré, le Portefeuille Méritage Croissance, le Portefeuille Méritage Croissance Plus, le Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié, le Portefeuille Méritage revenu Conservateur, le Portefeuille Méritage revenu Modéré, le Portefeuille Méritage revenu Équilibré, le Portefeuille Méritage revenu Croissance, le Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus, le Portefeuille Méritage mondial Conservateur, le Portefeuille Méritage mondial Modéré, le Portefeuille Méritage mondial Équilibré, le Portefeuille Méritage mondial Croissance, le Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus, le Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré, le Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré, le Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance et le Portefeuille Méritage FNB tactique Actions, sont collectivement désignés les « Portefeuilles Méritage ».

Si vous investissez dans les fonds, vous achetez des parts d'une fiducie et êtes un « porteur de parts » ou collectivement les « porteurs de parts ».

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants relativement aux OPC en général et traite plus spécifiquement des Fonds BNI. Ces renseignements vous aideront à comprendre vos droits en tant qu'investisseur et à prendre une décision éclairée relativement à vos placements.

Nous avons divisé le document en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 52 contient de l'information sur tous les Fonds BNI et de l'information sur les OPC en général. La seconde partie, qui va de la page 53 à la page 356 intitulée *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*, contient de l'information détaillée au sujet de chaque fonds décrit dans ce document.

La notice annuelle des Fonds BNI (la « notice annuelle »), de même que leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires et les aperçus des fonds donnent accès à d'autres renseignements sur ceux-ci. Afin d'obtenir plus de précisions au sujet des fonds, veuillez également consulter les derniers états financiers annuels déposés ainsi que les rapports financiers intermédiaires déposés après ceux-ci. Ces documents sont intégrés par renvoi au présent document, de sorte qu'ils en font partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des documents susmentionnés en communiquant avec votre courtier ou en nous faisant parvenir un message par courrier électronique à l'adresse investissements@bnc.ca ou en consultant le site Internet des fonds au www.bninvestissements.ca. Vous pouvez également les obtenir, dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et des Portefeuilles Méritage, en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou, dans le cas de tous les autres Fonds BNI, en appelant le Service-conseil Banque Nationale Investissements au 514 871-2082 ou sans frais au 1 888 270-3941. Service-conseil Banque Nationale Investissements est une unité de Banque Nationale Investissements inc. permettant aux investisseurs de communiquer directement par téléphone avec Banque Nationale Investissements inc., notamment afin d'obtenir de l'information sur les produits et services offerts, d'obtenir copie de documents d'information liés aux Fonds BNI, ou d'ouvrir un compte et d'acheter des parts de fonds.

De plus, vous pouvez consulter les différents documents d'information mentionnés précédemment et obtenir d'autres renseignements au sujet des fonds sur le site Internet du *Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* au www.sedar.com ou sur notre site Internet au www.bninvestissements.ca.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif (« OPC ») et quels sont les risques associés à un placement dans celui-ci ?

Un OPC est une mise en commun des économies de plusieurs personnes dont les objectifs de placement sont semblables en vue d'un placement collectif. La gestion de cet investissement est assurée par des experts qui agissent à titre de gestionnaires de portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille investit l'actif selon l'objectif de placement de l'OPC. Le portefeuille ainsi constitué peut être investi dans plusieurs titres différents à la fois, permettant une diversification des placements qui, autrement, pourrait ne pas être à la portée de l'investisseur individuel.

Qu'est-ce qu'un OPC et qu'est-ce qu'un fonds de fonds ?

Un OPC est un instrument qui rassemble des fonds provenant de personnes qui partagent des objectifs de placement semblables. Quiconque y verse des fonds devient porteur de titres de l'OPC.

Un fonds de fonds (tels que les Portefeuilles BNI et les Portefeuilles Méritage) est un OPC qui est conçu pour offrir aux investisseurs une répartition de l'actif et une diversification dynamique en investissant son actif dans d'autres OPC, qui sont appelés les fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents peuvent être des fiducies, des sociétés ou des catégories de sociétés.

Un gestionnaire de portefeuille professionnel d'un OPC utilise les fonds des investisseurs pour acheter des titres qui, dans le cas des fonds de fonds, sont des titres de fonds sous-jacents et qui, dans le cas des fonds sous-jacents, sont généralement des actions, des obligations, des liquidités ou une combinaison de ces éléments, selon l'objectif de placement du fonds sous-jacent. Le gestionnaire de portefeuille prend toutes les décisions quant aux titres qui seront achetés et quant au moment où ils seront achetés et vendus. Les porteurs de titres d'OPC se partagent les revenus de l'OPC, ses frais et tous les gains et les pertes qu'il fait ou subit sur ses placements, en proportion des titres dont chacun est propriétaire. Les porteurs de titres réaliseront la valeur de leur placement dans l'OPC au moment du rachat de leurs titres.

Un OPC peut être constitué sous forme de fiducie ou de société. Vous pouvez, dans les deux cas, mettre en commun votre argent avec celui d'autres investisseurs, mais ces deux structures comportent certaines différences. Lorsque vous achetez un OPC, vous achetez en fait des parts si l'OPC est une fiducie, et des actions s'il est une société par actions. Le prix d'une part ou d'une action correspond à la valeur liquidative du titre. La valeur liquidative par part ou par action des OPC qui ont plusieurs séries de parts ou d'actions, comme les fonds, est calculée en déduisant de l'ensemble des éléments d'actif de la série les éléments de passif attribués à la série et en divisant le résultat par le nombre total de parts ou d'actions en circulation de la série.

Les OPC peuvent émettre diverses séries de titres. Chaque série est destinée à des investisseurs de types différents et est assortie de frais différents.

Rapport risque-rendement

Le risque et le rendement sont étroitement liés. Ainsi, si vous cherchez à augmenter le potentiel de rendement de vos placements, vous pourriez devoir accepter d'accroître le niveau de risque. Un OPC plus risqué est généralement moins stable et varie de façon plus importante. Plus les rendements d'un OPC fluctuent de façon importante, plus cet OPC est risqué. Il est donc important de comprendre ce que l'on entend par « fluctuation » : à l'intérieur d'une période donnée, un titre peut fluctuer, c'est-à-dire qu'il peut subir des pertes et des gains.

Les placements risqués offrent généralement des rendements plus élevés à long terme que les placements plus sécuritaires. Comme ils fluctuent davantage, les placements risqués peuvent afficher des rendements négatifs plus importants à court terme, comparativement aux placements plus sécuritaires.

Quels sont les avantages d'investir dans un OPC ?

Gestion professionnelle. Les OPC vous permettent de profiter des connaissances et de l'expérience de gestionnaires de portefeuille chevronnés. Ces gestionnaires de portefeuille ont accès à des rapports de recherche et à des renseignements qui leur permettent de prendre des décisions de placements judicieuses.

Diversification. La plupart des investisseurs n'ont pas suffisamment d'argent pour bien diversifier leur portefeuille. Par diversification, on entend effectuer des placements dans plusieurs titres différents. Grâce aux OPC, vous pouvez investir dans plusieurs titres à la fois. Si les résultats d'un titre sont décevants, ils pourront être contrebalancés par le rendement supérieur d'un autre.

Variété. Les investisseurs peuvent choisir parmi divers types d'OPC, qu'il s'agisse de fonds de revenu, de fonds d'actions, de fonds diversifiés, ou encore, de fonds spécialisés. Une grande variété d'OPC est offerte pour répondre à vos objectifs de placement.

Liquidité. Vous pouvez acheter ou demander le rachat de titres rapidement et facilement.

Suivi. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous recevez régulièrement des relevés, des rapports financiers et des feuillets d'impôt. Ces documents vous permettront de suivre aisément vos placements.

Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC ?

Vos placements dans un OPC ne sont pas garantis. Ainsi, en tant qu'investisseur, votre risque le plus important est que vous perdiez votre placement en partie ou en totalité. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti, les parts d'un

OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout autre organisme public d'assurance-dépôts. De plus, votre placement dans les Fonds BNI n'est pas garanti par la Banque Nationale du Canada, Société de fiducie Natcan, Trust Banque Nationale inc. ou toute autre entité du même groupe.

Les OPC possèdent différents types de placements selon leurs objectifs à cet égard. La valeur des placements dans un OPC peut varier de jour en jour en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, la conjoncture économique, les mouvements du marché, de même que les résultats des entreprises. Par conséquent, la valeur des titres d'un OPC peut augmenter ou diminuer. La valeur de votre placement dans un OPC au moment du rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté. En outre, dans certaines circonstances exceptionnelles, il est possible que vous ne puissiez pas demander le rachat de vos titres d'un OPC. Pour plus de précisions à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Droit de refuser le rachat de titres d'un fonds*.

Certains des risques les plus courants qui peuvent faire changer la valeur des titres d'un OPC sont énumérés ci-après.

Reportez-vous à la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds?* de la partie portant sur chacun des fonds dans le présent prospectus simplifié pour connaître les risques auxquels s'expose chaque fonds.

Risques liés aux billets négociés en bourse

Certains fonds peuvent investir dans des billets négociés en bourse. Le rendement de ces billets est généralement lié au rendement d'un élément sous-jacent, tel un secteur industriel, un secteur du marché ou une devise. Les billets négociés en bourse sont des titres de créance non garantis d'un émetteur. Le paiement de tout montant dû à l'égard des billets négociés en bourse est assujéti au risque de crédit de l'émetteur. De plus, une baisse de la note de crédit de l'émetteur (ou la perception du marché quant à la solvabilité de l'émetteur) pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur marchande du billet négocié en bourse. Les billets négociés en bourse pourraient ne pas atteindre le même niveau de rendement que l'élément sous-jacent, en raison des frais liés aux billets négociés en bourse et de la difficulté de reproduire l'élément sous-jacent.

Risques liés aux certificats représentatifs d'actions étrangères

Les banques ou les autres établissements financiers faisant fonction de dépositaire émettent des certificats représentatifs d'actions étrangères qui représentent la valeur des titres émis par les sociétés étrangères. Ces certificats sont mieux connus sous les noms de certificat américain d'actions étrangères (ADR), de certificat mondial d'actions étrangères (GDR) ou de certificat européen d'actions étrangères (EDR), en fonction du pays où est situé le dépositaire. Les OPC investissent dans les certificats représentatifs d'actions étrangères afin de détenir indirectement des titres étrangers sans avoir à négocier sur les marchés étrangers. Il existe un risque que la valeur des certificats représentatifs d'actions étrangères soit inférieure à la valeur des titres étrangers. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence : les frais et charges liés aux certificats représentatifs d'actions étrangères; la fluctuation du taux de change entre la devise des certificats représentatifs d'actions étrangères et la devise des titres étrangers; les différents impôts et taxes perçus selon les territoires offrant les certificats représentatifs d'actions étrangères et les titres étrangers; et l'incidence de la convention fiscale, s'il y a lieu, entre les territoires offrant des certificats représentatifs d'actions étrangères et ceux offrant des titres étrangers. De plus, un OPC fait face aux risques que les certificats représentatifs d'actions étrangères soient moins liquides, que les porteurs de ces certificats aient moins de droits légaux que s'ils détenaient directement les titres étrangers et que le dépositaire change les modalités applicables au certificat représentatif d'actions étrangères, y compris l'annulation du certificat représentatif d'actions étrangères, de sorte qu'un OPC serait obligé de vendre à un moment inopportun.

Risques liés à la concentration

Lorsqu'un OPC investit une grande partie de son actif dans des titres émis par un seul ou quelques émetteurs, il y a un risque lié à la concentration. En effet, puisque le portefeuille n'est pas diversifié, il peut être soumis à une plus grande volatilité et sera fortement touché par les changements de valeur marchande de ces titres.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté des règles et des restrictions relatives aux placements effectués par les OPC. Parmi ces restrictions, mentionnons une limite de placement de 10 % de la valeur de l'OPC dans un seul émetteur.

Le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 ») permet aux OPC indiciaux d'outrepasser la limite de placement de 10 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un émetteur donné. Néanmoins, les OPC peuvent être autorisés à investir plus de 10 % de leur actif net dans des titres d'un émetteur donné si certaines conditions sont réunies.

Risques liés aux conseillers internationaux

Certains gestionnaires de portefeuille ne sont pas inscrits comme gestionnaires de portefeuille en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables en vigueur au Canada et ils agissent respectivement comme conseillers et/ou sous-conseillers de certaines Fonds BNI aux termes des dispenses relatives aux conseillers et/ou sous-conseillers internationaux. En conséquence, il est possible que les membres des équipes de ces conseillers et/ou sous-conseillers ne respectent pas les mêmes critères de compétence que les autres personnes inscrites en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada, et les investisseurs de ces Fonds BNI pourraient ne pas bénéficier de la même protection dont ils bénéficieraient si ces conseillers et/ou sous-conseillers étaient inscrits à titre de conseillers en vertu de lois sur les valeurs mobilières applicables. De plus, il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par

la loi contre eux du fait que ces conseillers et/ou sous-conseillers résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs sont situées à l'extérieur du Canada.

Risques liés aux contreparties

Les risques liés aux contreparties sont associés à la possibilité qu'une contrepartie, aux termes d'un contrat sur dérivé auquel n'intervient pas une chambre de compensation, ne puisse pas remplir ses obligations à temps ou en général, ce qui peut entraîner une perte pour l'OPC.

Risques liés au crédit

Un OPC peut perdre de l'argent si l'émetteur d'une obligation ou d'un autre titre à revenu fixe ne parvient pas à payer l'intérêt exigible ou à rembourser le capital à la date d'échéance. Le risque est plus grand si le titre à revenu fixe comporte une cote de crédit peu élevée ou s'il ne comporte aucune cote. Les titres à revenu fixe ayant une cote de crédit peu élevée offrent habituellement un meilleur rendement que ceux qui sont mieux cotés. En revanche, ils peuvent entraîner une perte importante. Ils sont appelés « titres à rendement élevé ».

Risques liés à la cybersécurité

Comme l'utilisation de la technologie, notamment Internet, prend de plus en plus d'importance dans leurs activités, le gestionnaire, les fournisseurs de services et l'OPC sont sensibles aux risques liés à l'exploitation et à la sécurité de l'information ainsi qu'aux risques connexes. En général, les incidents liés à la cybersécurité peuvent découler d'attaques intentionnelles ou d'événements imprévus. Les cyberattaques se traduisent entre autres par des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou des renseignements délicats, de corrompre des données ou de causer des interruptions opérationnelles. Les brèches dans la cybersécurité peuvent également provenir d'attaques ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, comme des attaques de sites Web par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). Les incidents liés à la cybersécurité touchant l'OPC, le gestionnaire ou les fournisseurs de services de l'OPC (y compris, notamment, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-gestionnaire de portefeuille, selon le cas, l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, le dépositaire et tout sous-dépositaire) peuvent causer des interruptions et nuire à leurs opérations respectives. Ces incidents pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité de l'OPC de calculer sa valeur liquidative, par des entraves à la négociation, par l'incapacité pour les porteurs de parts d'effectuer une opération auprès de l'OPC et par l'incapacité de l'OPC de traiter des opérations, y compris des rachats de titres, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires ou des frais liés à la conformité supplémentaire engagés pour prendre des mesures correctives. Des incidents défavorables similaires liés à la cybersécurité pourraient également concerner les émetteurs des titres dans lesquels l'OPC investit et les contreparties avec lesquelles l'OPC effectue des opérations. En outre, des frais considérables pourraient être engagés pour prévenir les atteintes à la cybersécurité dans le futur.

Même si le gestionnaire et les Fonds BNI ont mis en place des plans de continuité des activités en cas de tels cyberincidents et des systèmes de gestion des risques afin de les prévenir, de tels plans ou systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été détectés. En outre, le gestionnaire et les Fonds BNI n'ont aucune emprise sur les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par les fournisseurs de services des Fonds BNI, les émetteurs de parts dans lesquels les Fonds BNI investissent ou tout autre tiers dont les activités pourraient avoir une incidence sur les Fonds BNI et leurs porteurs de parts. Par conséquent, les Fonds BNI et leurs porteurs de parts pourraient subir des répercussions négatives.

Risques liés à la dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille

Les porteurs de parts s'en remettent à la capacité du gestionnaire à gérer efficacement l'OPC, d'une manière conforme à l'objectif, aux stratégies et aux restrictions en matière de placement de l'OPC. Rien ne garantit que les personnes principalement responsables de la prestation de services d'administration et de gestion de portefeuille de l'OPC demeureront au service du gestionnaire, du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille.

Certains OPC sont gérés activement, ce qui signifie qu'ils dépendent du gestionnaire de portefeuille ou du sous-gestionnaire de portefeuille pour ce qui est de la sélection des titres individuels et des autres placements et sont donc soumis au risque qu'une mauvaise sélection de titres ou une mauvaise répartition entre les segments de marché se traduise pour ceux-ci par un rendement inférieur à celui de son indice de référence ou d'autres organismes de placement collectif ayant des objectifs de placement semblables.

Risques liés aux devises

Lorsqu'un OPC doit investir son actif en titres libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle il est offert, il existe un risque lié aux taux de change. Étant donné que la valeur des différentes devises varie l'une par rapport à l'autre, la valeur des titres de l'OPC acquis dans d'autres devises fluctuera.

Certains OPC établissent la valeur de leurs titres en dollars américains et/ou en dollars canadiens. Ces OPC peuvent acheter et vendre des éléments d'actif en différentes devises. La valeur de leurs titres établie en dollars canadiens et/ou en dollars américains variera selon la valeur du dollar canadien et/ou américain, selon le cas, par rapport aux différentes devises.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations de devises. Pour plus de précisions à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Risques liés aux dérivés*.

L'Agence du revenu du Canada exige que les gains et les pertes en capital soient convertis en dollars canadiens. Ainsi, si vous demandez le rachat de titres en dollars américains, vous devrez calculer les gains et les pertes en fonction de la valeur de vos titres en dollars canadiens à l'achat et à la vente.

De plus, bien que certains fonds distribuent leur revenu en dollars américains, ce revenu doit être converti en dollars canadiens aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (« Loi de l'impôt »). Par conséquent, tous les revenus de placement seront convertis en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité afin d'obtenir plus d'informations à ce sujet.

Risques liés à l'érosion du capital

Certaines distributions peuvent comprendre une portion de remboursement de capital. **Les distributions versées en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du fonds constituent un remboursement de capital pour l'investisseur.** Un remboursement de capital diminue la valeur de votre placement initial et ne doit pas être confondu avec le rendement de votre placement. Les remboursements de capital non réinvestis peuvent réduire la valeur liquidative du portefeuille et peuvent réduire sa capacité à générer du revenu par la suite.

Risques liés aux fiducies de revenu

De façon générale, les fiducies de revenu détiennent des titres d'une entreprise sous-jacente ou des investissements immobiliers ou ont droit à des redevances de ceux-ci. Si une entreprise sous-jacente ou un investissement immobilier s'expose aux risques du secteur, à la fluctuation des taux d'intérêt, au prix des marchandises et à d'autres facteurs économiques, le rendement des placements d'une fiducie de revenu pourrait également être touché. Bien que leur rendement ne soit ni constant ni garanti, les fiducies de revenu sont structurées en partie de façon à offrir aux investisseurs un revenu constant. Par conséquent, un placement dans une fiducie de revenu peut s'exposer aux risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt. De plus, il existe un faible risque que les investisseurs d'une fiducie de revenu doivent acquitter les obligations qui découlent de réclamations faites contre elle et qu'elle ne peut régler.

Risques liés aux placements des fonds dans d'autres fonds

Lorsqu'un OPC (un « OPC dominant ») investit une partie ou la totalité de son actif dans des titres d'un autre OPC (un « OPC sous-jacent »), l'OPC sous-jacent peut avoir à se départir de ses placements à des prix défavorables afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat de l'OPC dominant. Cela pourrait avoir un effet néfaste sur le rendement de l'OPC sous-jacent qui subit un rachat massif. De plus, les rendements de l'OPC dominant sont directement liés à ceux de l'OPC sous-jacent et sont ainsi sujets aux risques de l'OPC sous-jacent en proportion de l'investissement de l'OPC dominant dans l'OPC sous-jacent.

Risques liés aux fonds négociés en bourse

Certains OPC peuvent investir une certaine partie de leur actif dans d'autres fonds dont les titres sont négociés à une bourse nord-américaine (les « fonds négociés en bourse »). Généralement, les OPC ne peuvent investir que dans des fonds négociés en bourse qui émettent des parts indicielles, ce qui signifie que le seul but du fonds négocié en bourse est de détenir les titres qui sont compris dans un indice coté sur de nombreuses bourses dans une proportion qui reflète, pour l'essentiel, leur poids dans cet indice ou de faire des placements qui font en sorte que le rendement du fonds négocié en bourse imite le rendement de cet indice. Ainsi, les fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à celui d'un indice relatif à un marché ou à un secteur d'activité en particulier. Les fonds négociés en bourse peuvent ne pas obtenir le même rendement que leurs indices de référence en raison de différences entre la pondération réelle de titres détenus par les fonds négociés en bourse et celle de leur indice de référence et des frais d'exploitation et de gestion des fonds négociés en bourse.

Les fonds, à l'exception du Fonds de marché monétaire BNI, ont obtenu une dispense auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'investir dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice de marché ou à un secteur d'activité. Cependant, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Bien qu'un placement dans de tels fonds négociés en bourse offre une possibilité de gains accrus, les techniques de placement utilisées peuvent également avoir pour effet d'amplifier les pertes en cas de conjoncture défavorable et possiblement d'augmenter la volatilité.

Risques liés aux investissements importants

Si un fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction des pertes », i) le fonds sera réputé être parvenu à la fin de son année d'imposition (ce qui pourrait faire en sorte que le fonds soit assujéti à l'impôt à moins qu'il ne distribue son revenu et ses gains en capital avant la fin de cette année d'imposition) et ii) le fonds deviendra assujéti aux règles en matière de restriction des pertes qui s'appliquent en général aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la réalisation réputée de pertes en capital non réalisées et les restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, un fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction des pertes lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds ou lorsqu'un groupe

de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds, au sens où ces expressions sont définies dans les règles relatives aux personnes affiliées contenues dans la Loi de l'impôt, avec certaines modifications. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds est un bénéficiaire dont le droit de bénéficiaire, avec celui des personnes et des sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, a une juste valeur supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, selon le cas, du fonds. En général, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire du fonds et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un fonds lorsque le fonds respecte certaines exigences de placement et est admissible à titre de « fonds de placement » en vertu des règles.

Risques liés aux dérivés

Qu'est-ce qu'un dérivé ?

Les dérivés sont des instruments d'investissement, qui prennent généralement la forme d'un titre ou d'un actif. Généralement, les dérivés confèrent à leur détenteur le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre un élément d'actif spécifique durant une période de temps déterminée à un prix convenu. Il existe différents types de dérivés, chacun étant fondé sur un élément d'actif sous-jacent qui est vendu sur le marché ou dans un indice boursier. Une option d'achat d'action est un dérivé dans lequel l'élément d'actif sous-jacent est le titre d'une importante société. De plus, il existe des dérivés sur des devises, des marchandises et des indices boursiers.

Comment les fonds utilisent-ils les dérivés ?

Tous les Fonds BNI peuvent acheter et utiliser les dérivés qui sont conformes à leur objectif de placement et aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la façon dont les OPC peuvent utiliser les dérivés. Les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des dérivés dans le but de compenser ou de réduire un risque lié à des placements dans l'OPC. Les gestionnaires de portefeuille tentent d'améliorer le rendement de leur portefeuille par l'utilisation de dérivés pour des opérations de couverture en acceptant un rendement moins élevé, mais plus prévisible, plutôt qu'un rendement potentiellement plus élevé, mais moins prévisible. Il s'agit d'une stratégie de couverture.

Les dérivés ne peuvent être utilisés dans un but spéculatif ou encore pour créer des portefeuilles bénéficiant d'un effet de levier excessif. Les gestionnaires de portefeuille utilisent les dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations de devises, à la volatilité des marchés boursiers et aux fluctuations des taux d'intérêt. Cependant, rien ne garantit que le fait d'utiliser des dérivés limitera les pertes si la valeur des placements sous-jacents diminue. Dans certains cas, les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des dérivés plutôt que des placements directs. Cela a pour effet de réduire les frais de transaction, d'améliorer la liquidité et la souplesse du portefeuille ainsi que d'accroître la vitesse à laquelle un OPC peut modifier son portefeuille.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent aussi utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, une stratégie qui est appelée « exposition réelle ». Dans le cadre de cette stratégie, les dérivés sont utilisés afin d'obtenir une exposition à un titre, une région ou à un secteur, pour réduire les frais de transaction ou pour accroître la liquidité du portefeuille. Selon ce concept, les dérivés, tels que les options, les contrats à terme de gré-à-gré, les contrats à terme standardisés et les swaps sont utilisés plutôt que l'actif sous-jacent. Ces différents types de dérivés se définissent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré : contrat sur mesure négocié entre deux parties et visant l'achat ou la vente d'un actif à un prix déterminé à une date future. À la différence des contrats à terme standardisés, le contrat à terme de gré à gré peut être adapté à n'importe quelle marchandise, à n'importe quel montant et à n'importe quelle date de livraison. Le règlement d'un contrat à terme de gré à gré peut être effectué en espèces ou par la livraison du sous-jacent. Les contrats à terme de gré à gré ne sont pas négociés sur un marché centralisé et sont donc considérés comme des instruments hors cote.

Contrats à terme standardisé : contrat, généralement négocié sur un marché centralisé, visant l'achat ou la vente d'un instrument financier donné à un prix déterminé à l'avance et à une date future. Les contrats à terme standardisés précisent la qualité et la quantité de l'actif sous-jacent; ils sont standardisés de manière à en faciliter la négociation sur un marché à terme organisé. Le règlement des contrats à terme standardisés peut être fait en espèces ou par la livraison du sous-jacent.

Options : les options sont des contrats négociés sur des bourses ou de gré à gré comportant le droit - et non l'obligation - pour un porteur de vendre (une option de vente) ou d'acheter (une option d'achat) certains éléments d'actifs (tel qu'un titre ou une devise) à cette partie à un prix et à un moment convenus. Une prime, soit un paiement en espèces, est habituellement versée par le porteur de l'option à l'autre partie en échange de l'option.

Swaps : un swap est un contrat de gré à gré entre deux parties ou plus afin d'échanger périodiquement des paiements futurs selon une règle prédéterminée entre elles. Les swaps sont en général l'équivalent d'une série de contrats à terme de gré à gré regroupés ensemble. Ils ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Les dérivés peuvent permettre aux OPC d'accroître la rapidité et la souplesse de leurs transactions. Cependant, rien ne garantit que l'utilisation de dérivés engendrera des rendements positifs. Les OPC qui utilisent des dérivés doivent également faire face au risque de crédit en raison de l'utilisation des dérivés. Tous les Fonds BNI font face à ce risque lorsqu'ils utilisent des dérivés.

Quels sont les risques liés à l'utilisation des dérivés ?

Voici quelques exemples de risques associés à l'utilisation de dérivés :

- L'utilisation de dérivés visant à réduire les risques associés à des marchés à l'étranger, à des devises ou à des actions spécifiques (cette utilisation étant appelée une opération de couverture) peut parfois être inefficace. Il peut également exister une corrélation imparfaite entre les fluctuations de la valeur au marché du placement couvert et le dérivé avec lequel le placement est couvert. De plus, une corrélation historique pourrait ne pas se maintenir pour la durée de la couverture.
- Rien ne garantit que les gestionnaires de portefeuille seront en mesure de vendre les dérivés pour protéger un portefeuille. De fait, le dénouement d'une position sur des dérivés n'est pas toujours facile ni rapide. Un marché hors bourse peut ne pas exister ou ne pas être liquide. Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être moins liquides et prendre un temps de conclusion plus long et comportent donc plus de risques que les dérivés négociés sur les marchés nord-américains.
- La spéculation sur un même dérivé peut faire grimper ou chuter son cours.
- Le cours du dérivé peut fluctuer davantage que le cours de l'actif sous-jacent.
- L'interruption de la négociation d'un nombre important d'actions ou d'obligations de l'indice peut également affecter la négociation des dérivés (plus précisément les contrats à terme standardisés et les options) fondés sur les actifs sous-jacents concernés.
- Il peut y avoir un risque de crédit pour ceux qui négocient des dérivés. L'OPC peut être incapable d'effectuer un règlement parce qu'un contractant ne peut respecter les modalités du contrat.
- Il peut y avoir un risque de crédit lié à l'autre partie à l'entente, dont aux courtiers qui négocient des dérivés. En effet, si l'autre partie fait faillite, l'OPC risque de perdre tout acompte versé dans le cadre de ladite entente.
- Une bourse peut imposer des limites quotidiennes à la négociation de dérivés, rendant difficile la conclusion ou l'exécution d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré, ou d'une option. De telles limites peuvent également être imposées par un organisme gouvernemental.
- Si l'OPC n'est pas en mesure de liquider ses positions sur des options ou des contrats à terme, sa capacité de se couvrir contre des pertes peut être restreinte et la mise en place de sa stratégie de placement peut être affectée.
- Il peut s'avérer impossible d'acheter ou de vendre le dérivé au prix souhaité dans le cas où les autres intervenants sur le marché s'attendent aux mêmes fluctuations.
- Si les négociations sur des options ou des contrats à terme sur indice boursier sont restreintes sur une bourse, l'OPC peut subir des pertes considérables.
- Dans le cas où un OPC doit fournir une sûreté aux fins d'une opération sur un dérivé, il existe un risque que l'autre partie tente de faire exécuter cette sûreté sur les actifs de l'OPC en question.
- Malgré la couverture contre le risque de change, une incidence des variations de change peut tout de même survenir.
- La couverture peut être coûteuse.
- La réglementation ayant trait aux dérivés est sujette à modifications ce qui peut rendre plus difficile, voire même impossible, l'utilisation par un OPC de certains dérivés.

Risques liés à la liquidité

La liquidité fait référence à la rapidité et la facilité avec lesquelles un élément d'actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un OPC peuvent être vendus facilement à un juste prix et constituent donc des placements relativement liquides. Cependant, il peut arriver qu'un OPC investisse dans des titres non liquides, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être vendus rapidement ou facilement. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions légales, de la nature du placement ou de certaines de leurs caractéristiques. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit moins liquide. La difficulté de vendre des titres non liquides peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un OPC.

Un OPC peut investir un pourcentage de son portefeuille dans des actifs non liquides conformément à ses objectifs de placement et aux exigences réglementaires. Les actifs non liquides peuvent être achetés sur le marché ouvert ou sur le marché privé. L'évaluation des actifs non liquides pour lesquels aucune opération n'a été enregistrée récemment, ou dont la cote n'est pas rendue publique, comporte des incertitudes latentes, et les valeurs ainsi obtenues peuvent différer des valeurs que l'on aurait utilisées si un marché actif avait existé pour ces placements. Ce processus d'évaluation selon la juste valeur est sujet à un degré inhérent de subjectivité et, dans la mesure où ces valeurs sont inexacts, les investisseurs dans un OPC qui investit dans des actifs non liquides peuvent profiter d'un gain ou subir une perte lorsqu'ils achètent ou font racheter leurs titres de l'OPC.

Risques liés aux marchandises

Certains fonds et certains fonds sous-jacents peuvent investir, directement, dans certaines marchandises (telles que l'or, l'argent, le platine et le palladium) ou indirectement dans des sociétés œuvrant dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises (y compris les céréales, le bétail et les matières premières agricoles). Ces placements, et par conséquent la valeur des sommes investies par un OPC dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur unitaire d'un OPC, seront touchés par les fluctuations des prix des marchandises, lesquels peuvent varier considérablement sur une courte période de temps. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Les achats directs de lingots par un OPC peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres genres de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement d'un OPC.

Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres

Lors d'une mise en pension de titres, le gestionnaire de portefeuille vend à un acheteur, contre espèces, des titres du portefeuille de l'OPC à un prix spécifique et convient de lui racheter ultérieurement une quantité identique des mêmes titres, à un prix plus élevé. Ces titres sont vendus afin d'obtenir des liquidités pour l'OPC. La durée d'une telle opération n'excède habituellement pas 30 jours. Afin de protéger les intérêts de l'OPC dans l'opération de mise en pension de titres, celui-ci recevra, à titre de garantie pour les titres vendus, un montant en espèces égal à 102 % de la valeur au marché des titres vendus. Il y a lieu de préciser qu'une variation à la hausse de la valeur du titre vendu obligera l'acheteur à verser une somme d'argent supplémentaire afin de maintenir le montant de la garantie égal à 102 % de la valeur au marché des titres vendus, et ce, en tout temps.

Le risque de perte pour un OPC lors d'une opération de mise en pension réside principalement dans l'incapacité de l'acheteur de verser les sommes nécessaires au maintien de la garantie à une valeur de 102 %. En effet, si l'acheteur n'est pas en mesure de remettre les titres vendus à l'échéance du délai prévu pour l'opération de mise en pension et que la valeur marchande du titre vendu augmente pendant cette même période, le montant de la garantie ne sera plus suffisant pour acheter les mêmes titres sur le marché. En conséquence, le gestionnaire de portefeuille devra utiliser l'argent de l'OPC pour racheter les titres et subira, dès lors, une perte. Enfin, la valeur au marché des titres mis en pension par un OPC ne peut excéder 50 % de sa valeur liquidative, en excluant de celui-ci la valeur de la garantie.

Lors d'une prise en pension de titres, le gestionnaire de portefeuille achète d'un vendeur des titres pour un OPC à un prix spécifique et convient de revendre une quantité identique des mêmes titres, ultérieurement, à un prix plus élevé. La durée d'une telle opération n'excède habituellement pas 30 jours. Afin de protéger les intérêts de l'OPC dans l'opération de prise en pension de titres, les titres achetés auront une valeur au marché équivalant au moins à 102 % du montant d'argent versé par l'OPC pour l'achat des titres.

Le risque de perte pour un OPC lors d'une opération de prise en pension réside principalement dans l'incapacité du vendeur de maintenir la valeur de la garantie à 102 % du montant de liquidités versé pour les titres. En effet, si le vendeur n'est pas en mesure de racheter les titres vendus à l'échéance du délai prévu pour l'opération de prise en pension et que la valeur marchande du titre vendu diminue pendant cette même période, l'OPC peut subir une perte. Le montant obtenu en vendant les titres pris en pension sera moindre que le montant d'argent donné par l'OPC en échange des titres pris en pension, d'où une perte pour l'OPC.

Les risques précédemment décrits peuvent être réduits par le choix de parties jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumises à une évaluation de crédit rigoureuse.

Risques liés aux OPC indiciels

Les OPC indiciels sont gérés de façon à reproduire un indice. Conformément à la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ils peuvent investir plus de 10 % de leur actif dans des titres d'un même émetteur afin de réaliser leur objectif de placement et de reproduire plus exactement un indice. Ainsi, en raison de cette concentration, les OPC indiciels peuvent avoir tendance à être plus volatils et moins liquides que d'autres OPC plus diversifiés.

Dans l'éventualité du rachat d'un important nombre de titres par les porteurs de titres, il pourrait être plus difficile d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de certains émetteurs.

Les OPC indiciels cherchent à procurer un rendement similaire à celui de leur indice de référence. Toutefois, les frais associés aux placements et à la gestion des OPC peuvent réduire leur rendement global. Ces frais incluent les frais de transaction, les frais de gestion et les autres dépenses de ces OPC. Par conséquent, une corrélation parfaite entre le rendement de l'OPC indiciel et celui de son indice de référence est peu probable.

Risques liés aux perturbations de marché

La valeur marchande des placements d'un OPC peut fluctuer en fonction des événements propres aux sociétés, de la conjoncture générale du marché, y compris les conditions financières des pays où sont établis les placements, ou d'autres facteurs. Les événements politiques, réglementaires, économiques ou autres événements ou perturbations touchant les marchés mondiaux, y compris la guerre et l'occupation qui en découle, le terrorisme et les risques géopolitiques connexes, les manipulations de marché, les catastrophes naturelles et environnementales et les situations d'urgence de santé publique (comme l'éclosion de maladies infectieuses, les épidémies et les

pandémies), pourraient entraîner une hausse de la volatilité des marchés à court terme, des préoccupations inhabituelles en matière de liquidité, et avoir des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général, notamment du Canada, des États-Unis et d'autres pays. Les répercussions de ces événements ou d'événements semblables sur les économies et les marchés de différents pays ne peuvent être prévues. Ces événements pourraient également avoir un effet marqué sur des émetteurs individuels ou sur des groupes d'émetteurs qui sont liés. Ces risques pourraient en outre avoir une incidence défavorable sur les marchés des valeurs mobilières, les marchés des titres à revenu fixe, l'inflation et d'autres facteurs relatifs aux titres en portefeuille de l'OPC.

Risques liés aux petites sociétés

Les petites sociétés peuvent représenter des placements plus risqués que les grandes entreprises. Ce sont souvent des sociétés nouvellement constituées qui n'ont pas de résultats à afficher, de ressources financières importantes, ni de marché bien établi. Ce risque est encore plus présent pour les sociétés privées ou les sociétés dont les titres se transigent dans le public depuis peu de temps. Elles ne comptent généralement pas un grand nombre d'actions sur le marché. Par conséquent, il peut être plus difficile pour un OPC d'acheter ou de vendre, au besoin, les actions de petites sociétés, et le cours de ces actions peut changer énormément dans un court laps de temps.

Risques liés aux placements sur les marchés émergents

Les OPC qui investissent sur des marchés émergents ou en voie de développement sont assujettis aux mêmes risques que ceux indiqués à la rubrique *Risques liés aux placements sur les marchés étrangers*, mais ces risques peuvent être plus importants sur les marchés émergents que sur les marchés étrangers, notamment en raison d'une plus grande volatilité des marchés, d'un plus faible volume d'opérations, d'un plus grand risque d'instabilité politique et économique, d'un plus grand risque de fermeture des marchés et du plus grand nombre de restrictions imposées par le gouvernement à l'investissement étranger par rapport aux restrictions imposées sur les marchés développés. Les prix peuvent donc fluctuer de façon plus marquée que dans les pays développés et il peut être plus difficile de vendre les titres.

Risques liés aux placements sur les marchés étrangers

Les OPC qui investissent dans des pays étrangers peuvent faire face à des risques plus importants en raison des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière qui ne sont pas aussi rigoureuses que celles en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ces pays peuvent être moins réglementés et les gestionnaires de portefeuille peuvent ne pas avoir des renseignements aussi détaillés sur les titres qu'ils acquièrent.

Le changement de gouvernement ou la conjoncture économique peuvent avoir une influence sur les marchés étrangers. Des accords économiques ou de swap de devises peuvent survenir entre gouvernements étrangers. Un fonds pourrait être défavorablement touché lors du retrait ou de l'ajout d'un pays à un tel accord. Les gouvernements peuvent imposer des contrôles sur le change ou des dévaluations de devises, ce qui pourrait limiter la capacité d'un gestionnaire de portefeuille à retirer ses placements. Certains marchés boursiers étrangers sont moins liquides et plus volatils que les marchés nord-américains. Si le volume de négociations sur un marché boursier étranger est moins important, le gestionnaire de portefeuille peut être limité dans sa capacité d'acheter ou de vendre des titres. Ainsi, pour les OPC qui investissent principalement ou uniquement dans des titres négociés sur des bourses étrangères, le niveau de risque est plus important.

Risques liés aux placements dans des fiducies de placement immobilier

Les fiducies de placement immobilier sont des véhicules d'investissement communs qui détiennent et, habituellement, gèrent des investissements immobiliers. Les investissements dans les fiducies de placement immobilier sont exposés aux risques généraux associés aux placements dans le secteur immobilier, qui sont touchés par différents facteurs, incluant la conjoncture économique (comme la disponibilité des fonds hypothécaires à long terme) et les facteurs propres aux régions (comme l'offre excédentaire d'espace ou la réduction de la demande de biens immobiliers dans un secteur), l'attrait des propriétés pour les locataires, la concurrence des autres espaces disponibles, etc. La valeur des biens immobiliers et des améliorations qui leur sont apportées peut également dépendre du crédit et de la stabilité financière des locataires. Le revenu et les fonds disponibles pour les distributions d'une fiducie de placement immobilier à ses actionnaires diminueraient si un grand nombre de locataires n'étaient plus en mesure de s'acquitter de leurs obligations envers la fiducie de placement immobilier ou si la fiducie de placement immobilier ne pouvait pas louer une partie significative de ses propriétés à des conditions économiquement favorables.

Certaines fiducies de placement immobilier peuvent investir dans un nombre limité de propriétés, dans un marché restreint ou dans un seul type de propriété, ce qui augmente le risque que les fonds soient affectés défavorablement par la mauvaise performance d'un investissement en particulier, d'un marché ou d'un type d'investissement. Finalement, les fiducies de placement immobilier peuvent être impactées par des modifications à leur statut fiscal et pourraient perdre leur qualification pour bénéficier de traitements fiscaux avantageux et autres exemptions.

Risques liés à un placement dans des sociétés en commandite principale

Bien que les fonds n'investiront pas dans une entité qui est imposée en tant que société en commandite principale aux fins fiscales américaines, ils peuvent obtenir une exposition directe ou indirecte aux sociétés en commandite principale. Les placements dans des titres de sociétés en commandite principale comportent des risques différents de ceux liés à un placement dans des actions ordinaires, y

compris les risques liés au contrôle et aux droits de vote limités sur les questions se rapportant à la société en commandite principale, les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels entre la société en commandite principale et son commandité, les risques liés au flux de trésorerie, les risques de dilution et les risques liés au droit du commandité d'exiger des porteurs de titres qu'ils vendent leurs titres ordinaires à un moment ou à un prix inopportun. Certains titres de sociétés en commandite principale peuvent se négocier à des volumes plutôt faibles étant donné leur petite capitalisation. Par conséquent, ces sociétés en commandite principale peuvent être assujetties à des fluctuations plutôt aiguës ou erratiques, ne pas avoir assez de liquidité du marché pour permettre aux fonds de réaliser des ventes à un moment avantageux ou sans une baisse importante du prix, et les placements dans ces sociétés en commandite principale peuvent restreindre la capacité des fonds à tirer profit d'autres occasions de placement. Les sociétés en commandite principale sont généralement considérées comme des placements sensibles aux taux d'intérêt. Au cours de périodes de volatilité des taux d'intérêt, ces placements pourraient ne pas enregistrer de rendements intéressants.

Risques liés aux prêts de titres

Le gestionnaire de portefeuille d'un OPC peut prêter, pour une période fixe, des titres de son portefeuille en échange d'une garantie. Celle-ci peut être en espèces, en titres admissibles ou en titres qui peuvent être immédiatement convertis en ceux qui font l'objet du prêt. Pour limiter les risques, cette garantie doit avoir une valeur équivalant au moins à 102 % de la valeur au marché des titres prêtés, et ce, en tout temps.

Le risque de perte pour un OPC lors d'une opération de prêt de titres réside principalement dans l'incapacité de l'emprunteur de verser les sommes nécessaires au maintien de la garantie à une valeur de 102 %. En effet, l'OPC peut subir une perte si l'emprunteur n'est pas en mesure de remettre les titres prêtés à l'échéance du délai prévu pour l'opération de prêt et que la valeur marchande du titre prêté augmente pendant cette même période. Dans ce cas, le montant de la garantie ne sera plus suffisant pour acheter les mêmes titres sur le marché. Le gestionnaire de portefeuille devra utiliser l'argent de l'OPC pour racheter les titres et subira, dès lors, une perte. Enfin, la valeur au marché des titres prêtés par un OPC ne peut excéder 50 % de sa valeur liquidative, en excluant de celui-ci la valeur de la garantie.

Ce risque peut être réduit par le choix d'emprunteurs jouissant d'une bonne réputation et ayant préalablement été soumis à une évaluation de crédit rigoureuse.

Risques liés aux prêts à taux variables

En plus des risques généralement associés aux titres de créance à taux variable, les placements liés aux prêts à taux variables sont assujettis à d'autres risques.

Bien qu'un prêt à taux variable puisse être entièrement garanti au moment de l'acquisition, la garantie pourrait subir une baisse de valeur, être relativement non liquide ou perdre la totalité ou la quasi-totalité de sa valeur à la suite du placement.

Plusieurs types de prêts à taux variables sont assujettis à des restrictions légales ou contractuelles sur la revente et peuvent être relativement non liquides et difficiles à évaluer. Il existe moins d'information facilement accessible et fiable concernant la plupart des placements relatifs à des prêts que pour plusieurs autres types de titres et le gestionnaire de portefeuille se fie principalement à sa propre évaluation de la qualité de crédit d'un emprunteur plutôt qu'à des sources indépendantes disponibles.

La capacité des fonds à réaliser la pleine valeur en cas de nécessité de vendre un placement relatif à des prêts pourrait être affaiblie par l'absence d'un marché de négociation actif pour certains prêts ou par des conditions défavorables sur le marché limitant la liquidité. Les prêts à taux variables ne sont pas négociés à une bourse et les acheteurs et les vendeurs se fient à certains mainteneurs de marché, comme l'agent administratif, pour les négocier. Dans la mesure où un marché secondaire existe, le marché peut faire l'objet d'une activité de négociation irrégulière, d'importants écarts acheteur et vendeur et de longs délais de règlement. Le règlement des opérations relatives aux prêts à taux variables peut prendre jusqu'à trois semaines et parfois au-delà.

Des augmentations considérables de taux d'intérêt peuvent causer une augmentation des défauts liés aux prêts à taux variables.

À l'égard des participations dans des prêts à taux variables, les fonds peuvent ne pas toujours disposer d'un recours direct contre un emprunteur si ce dernier fait défaut de payer le capital et/ou l'intérêt prévus; peuvent être assujettis à des délais, des dépenses et des risques plus importants que si les fonds avaient acheté une obligation directe de l'emprunteur; et peuvent être considérés comme le créancier de l'agent prêteur (plutôt que de l'emprunteur), assujettissant ainsi les fonds à la solvabilité de ce prêteur ainsi qu'à la capacité du prêteur de faire exécuter des recours appropriés en matière de crédit contre l'emprunteur.

Les prêts de premier rang détiennent le rang le plus élevé dans la structure du capital d'une entité commerciale et sont généralement garantis par une garantie particulière et sont assortis d'un droit sur les actifs et/ou les actions de l'emprunteur qui est supérieur à celui dont disposent les porteurs de titres d'emprunt subordonnés et les actionnaires de l'emprunteur. Néanmoins, les prêts de premier rang sont habituellement notés en deçà d'un titre de bonne qualité. Puisque les prêts assortis d'une sûreté de deuxième rang sont subordonnés ou non garantis et, par conséquent, d'une priorité moindre quant au paiement par rapport aux prêts de premier rang, ils sont assujettis au risque additionnel que les flux de trésorerie de l'emprunteur et les biens garantissant le prêt ou la dette, s'il en est, soient insuffisants pour verser les paiements prévus après avoir pris en compte les obligations garanties de premier rang de l'emprunteur. Ce risque est généralement plus élevé pour les prêts ou dettes subordonnés non garantis, qui ne sont pas garantis par une sûreté précise. Les prêts

assortis d'une sûreté de deuxième rang connaissent généralement une plus grande volatilité des prix que les prêts de premier rang et peuvent s'avérer moins liquides.

Les prêts à taux variables sont soumis au risque de remboursement anticipé. Le remboursement du capital par l'emprunteur avant la date d'échéance peut réduire le rendement.

Risques liés aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire

Des modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux pratiques administratives pourraient nuire aux OPC et aux émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent.

Risques liés aux rachats massifs

Un OPC peut avoir un ou plusieurs investisseurs qui détiennent un nombre important de titres de l'OPC. Par exemple, des institutions financières ou un autre OPC peuvent effectuer des placements en capital significatifs dans des OPC ou acheter ou vendre des quantités importantes de titres d'un OPC pour couvrir leurs obligations à l'égard de produits de placement garanti dont le rendement est lié au rendement d'un ou de plusieurs OPC. De plus, divers services offerts peuvent impliquer des mouvements importants d'achats et de rachats de titres, selon le cas. Finalement, les particuliers peuvent également détenir un nombre important de titres d'un OPC.

Le flux de trésorerie d'un OPC pourrait être touché si un investisseur ou un groupe d'investisseurs de cet OPC effectue une opération importante. Ainsi, si un investisseur ou un groupe d'investisseurs demande le rachat d'un grand nombre d'actions ou de parts d'un OPC, il est possible que l'OPC doive vendre des titres à des prix défavorables pour payer le rachat. Une telle vente imprévue pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur de l'OPC.

Reportez-vous à la notice annuelle des fonds sous la rubrique *Gouvernance des fonds — conflits d'intérêts* pour une description des considérations particulières à certains porteurs d'une grande quantité de titres.

Risques liés à la règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis

Dans le cas des titres vendus à certains fonds à titre d'acheteur institutionnel admissible en application de la règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (« titres visés par la règle 144A »), rien ne garantit qu'une bourse ou un marché hors cote liquide existera pour permettre aux fonds de réaliser leur profit. Il n'y a pas de marché public établi pour les titres visés par la règle 144A et la revente de ces titres est assujettie à des restrictions prévues par la loi.

Risques liés aux séries

Plusieurs Fonds BNI sont offerts en plus d'une série, dont certaines peuvent être offertes par voie de placements privés. Chaque série comporte ses propres frais qui font l'objet d'un suivi de façon distincte. Cependant, si une série n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières, les autres séries de ce fonds seront tenues de combler le déficit, puisque le fonds, dans son ensemble, est légalement responsable des obligations financières de toutes les séries.

Reportez-vous aux rubriques *Achats, substitutions, conversions et rachats de titres* et *Frais* pour en savoir davantage sur chaque série et sur les frais qui s'y rapportent et à la rubrique *Détails du fonds* pour connaître quelle série est offerte par chaque fonds.

Risques liés à la spécialisation

Certains OPC ont le mandat d'investir dans un secteur, une catégorie d'actif, une industrie ou une région géographique cible. Lorsqu'un OPC se spécialise de cette façon, il a tendance à être plus volatil. La spécialisation permet au gestionnaire de portefeuille de se concentrer sur des domaines particuliers de l'économie, ce qui peut avoir une influence sur la performance de l'OPC, en fonction des changements dans ce secteur et des sociétés qui évoluent dans ce secteur. Si le secteur, la catégorie d'actif, l'industrie ou la zone géographique subissent un ralentissement économique, cela risque d'avoir de plus grandes répercussions sur l'OPC que si ce dernier avait été plus diversifié.

Risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le risque associé aux taux d'intérêt est le risque que les titres à revenu fixe et d'autres instruments, comme des actions privilégiées, faisant partie du portefeuille d'un OPC perdent de la valeur en raison d'une hausse des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt nominaux, il est probable que la valeur de certains titres détenus par l'OPC, directement ou indirectement, diminuera. Un taux d'intérêt nominal peut être décrit comme étant la somme d'un taux d'intérêt réel et d'un taux d'inflation prévu. Les titres à revenu fixe dont la durée est plus longue ont tendance à être plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, ce qui les rend habituellement plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. Les valeurs des titres de participation et des autres titres qui ne sont pas à revenu fixe peuvent également baisser en raison de variations des taux d'intérêt.

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou autres titres adossés à des créances, peuvent être remboursés avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont en baisse, un OPC pourrait avoir à réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

Risques liés aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances consistent en des obligations d'emprunt garanties par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Certains titres adossés à des créances sont des obligations d'emprunt à court terme appelées papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »). Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des obligations d'emprunt garanties par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. De plus, dans le cas du PCAA, il y a un risque de décalage entre les mouvements de trésorerie des actifs sous-jacents qui garantissent le titre et l'obligation de remboursement du titre à l'échéance. L'utilisation des titres adossés à des créances hypothécaires comporte également un risque de baisse de taux d'intérêt sur les hypothèques, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »), qui ne sont pas entièrement garantis par le gouvernement américain, et il est possible que les mesures de ce dernier ne correspondent pas à leurs besoins. La responsabilité maximale potentielle de ces entités peut dépasser largement leurs ressources disponibles, et il est possible qu'elles ne soient pas capables de respecter leurs obligations dans l'avenir. Les inquiétudes entourant la solvabilité de Freddie Mac et de Fannie Mae lorsque la volatilité et la perturbation ont nui aux marchés financiers et aux marchés du crédit entre la fin de 2008 et 2009 ont fait en sorte qu'elles ont été placées sous la tutelle de la Federal Housing Finance Agency (« FHFA ») et qu'elles ont reçu une injection de capitaux de la part du Trésor américain. Bien que le département du Trésor américain ait signifié qu'il s'assurerait que les deux agences puissent maintenir une valeur nette positive et satisfaisante à leurs obligations financières, la valeur des titres adossés à des créances hypothécaires émis ou garantis par Freddie Mac ou Fannie Mae détenus par les fonds peut être touchée par des mesures éventuelles prises par la FHFA, le Trésor américain ou le gouvernement américain relativement à ces entités et aux perceptions du marché. Par exemple, en février 2011, le département du Trésor américain a publié un livre blanc énonçant les propositions visant à limiter ou à possiblement effacer le rôle joué par Fannie Mae et Freddie Mac sur le marché hypothécaire. Ces propositions, si elles entrent en vigueur, peuvent avoir une incidence néfaste importante sur le marché des titres adossés à des créances hypothécaires. Tout changement à la nature de leurs obligations garanties pourrait venir redéfinir la structure d'un titre adossé à des créances hypothécaires des agences et pourrait avoir une incidence néfaste sur le marché. Toute réduction de l'offre en titres adossés à des créances hypothécaires des agences pourrait nuire à l'établissement du prix de ces titres et à la capacité de les acheter.

Si les fonds investissent dans des titres adossés à des créances hypothécaires offerts par des émetteurs privés, comme des banques commerciales et des institutions de prêts, des sociétés d'assurance prêt hypothécaire privées, des institutions de crédit foncier et d'autres émetteurs du marché secondaire, les fonds pourraient s'exposer à d'autres risques. Le paiement ponctuel de l'intérêt et du capital d'émetteurs non gouvernementaux est garanti par diverses formes d'assurance ou de garanties privées, y compris une assurance-prêt, une assurance de titres, une assurance mutuelle et une assurance-risque souscrites par l'émetteur. Rien ne garantit que les assureurs privés pourront satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de ces contrats d'assurance.

Risques liés aux titres convertibles

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles tend à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, inversement, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande des titres convertibles tend à refléter le cours des actions ordinaires de l'émetteur lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou le dépasse. Le prix de conversion est défini comme le prix préétabli auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible tend à dépendre davantage du rendement du titre convertible. Ainsi, le prix peut ne pas baisser dans la même mesure que le cours de l'action ordinaire sous-jacente. Dans l'éventualité d'une liquidation de la société émettrice, les porteurs de titres convertibles seraient payés avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de cette société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance.

Risques liés aux titres de créance à taux variable

La liquidité des titres de créance à taux variable, y compris le volume et la fréquence des opérations sur ces titres sur le marché secondaire, peut varier sensiblement avec le temps et d'un titre de créance à taux variable individuel à l'autre. Par exemple, si la note de crédit d'un titre de créance à taux variable se détériore considérablement d'une façon inattendue, les opérations sur le marché secondaire pour ce titre de créance à taux variable pourraient aussi diminuer sur une période donnée. Au cours de périodes de négociation irrégulière, l'évaluation d'un titre de créance à taux variable pourrait être plus difficile à établir, et son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles, voire retardés. La difficulté à vendre un titre de créance à taux variable peut entraîner une perte.

Certains titres de créance à taux variable peuvent être remboursés par anticipation avant leur échéance. Dans un tel cas, le titre de créance à taux variable peut procurer un revenu moindre ou offrir une possibilité moins grande de produire des gains en capital ou les deux.

Risques liés aux titres de participation

La valeur liquidative des titres d'un OPC augmentera ou diminuera selon la valeur au marché des titres détenus dans le portefeuille de l'OPC. Si un OPC détient des actions, la valeur de ses titres variera en fonction de la valeur au marché des actions qu'il détient. La valeur au marché d'une action varie selon la performance de la société qui a émis l'action, la conjoncture économique, les taux d'intérêt, les tendances du marché boursier et d'autres facteurs.

Certains fonds peuvent investir dans des actions visées par un premier appel public à l'épargne. Dans cette situation, la valeur au marché d'une action pourrait fluctuer davantage en raison de facteurs tels que l'absence d'un marché public préétabli, l'absence d'historique de négociation, le petit nombre d'actions disponibles à des fins de négociation et les renseignements limités concernant l'émetteur. Ces actions peuvent également entraîner des coûts de transaction élevés. Les actions visées par un premier appel public à l'épargne sont exposées au risque de liquidité.

Les actions ordinaires sont les titres de participation les plus courants. Toutefois, les titres de participation englobent également d'autres types de titres tels que les actions privilégiées, les titres convertibles en actions ordinaires et les bons de souscription.

Une société peut distribuer une partie de son bénéfice aux actionnaires sous la forme de dividendes, mais elle n'est pas tenue de le faire. Dans une situation où un émetteur d'actions rencontre des difficultés financières, ses titres de participation peuvent perdre de la valeur, notamment puisqu'il sera alors peu probable que son conseil d'administration déclare un dividende.

Historiquement, la valeur des titres de participation s'est révélée plus volatile que celle des titres à revenu fixe. De plus, les titres de sociétés à petite capitalisation sont habituellement plus volatils que les titres de sociétés à grande capitalisation.

Risques liés à la vente à découvert

Certains fonds sous-jacents peuvent effectuer des opérations de vente à découvert. Dans le cadre d'une stratégie de vente à découvert, le gestionnaire de portefeuille d'un OPC détermine les titres dont la valeur devrait baisser. Une vente à découvert a lieu lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché ouvert. L'OPC doit racheter les titres à une date ultérieure afin de les remettre au prêteur. Entre-temps, le produit provenant de l'opération de vente à découvert est déposé auprès du prêteur et l'OPC verse au prêteur des intérêts sur les titres empruntés. Si l'OPC rachète les titres plus tard à un prix inférieur à celui auquel il vend les titres empruntés sur le marché ouvert, un profit sera réalisé. Il y aura toutefois une perte si le prix des titres empruntés augmente. Des risques sont associés à la vente à découvert. En effet, la valeur des titres empruntés peut augmenter ou ne pas baisser suffisamment pour couvrir les frais de l'OPC, ou encore la conjoncture du marché peut rendre difficile la vente ou le rachat des titres. De plus, le prêteur auprès duquel l'OPC a emprunté des titres pourrait faire faillite avant que l'opération ne soit terminée, de sorte que l'OPC qui a fait l'emprunt pourrait perdre la garantie qu'il a déposée lorsqu'il a emprunté les titres.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds BNI

La présente rubrique vous informe au sujet des sociétés prenant part à la gestion des fonds et à la prestation de services à ceux-ci. Banque Nationale Investissements inc., Société de fiducie Natcan, Trust Banque Nationale inc. et Financière Banque Nationale inc. sont des filiales de la Banque Nationale du Canada.

Rôle	Nom	Responsabilités	Adresse
Gestionnaire	Banque Nationale Investissements inc.	Le gestionnaire assure la gestion quotidienne des fonds, gestion de portefeuille par l'entremise de gestionnaires de portefeuille et administration des fonds.	1155, rue Metcalfe 5e étage Montréal (Québec) H3B 4S9
Fiduciaires	Trust Banque Nationale inc. (pour les Portefeuilles BNI, le Fonds de placements présumés sûrs BNI, le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI et le Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI) Société de fiducie Natcan (pour tous les autres Fonds BNI)	Les fiduciaires sont les propriétaires en droit des placements dans les fonds. Société de fiducie Natcan et Trust Banque Nationale inc. ont délégué la charge d'administrer les fonds à Banque Nationale Investissements inc.	Montréal (Québec) Montréal (Québec)
Gestionnaires de portefeuille	— Trust Banque Nationale inc. (gestionnaire de portefeuille de l'ensemble des fonds, à l'exception des fonds mentionnés ci-dessous) — Intact Gestion de placements inc. (gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI) — CI Global Asset Management Inc. (gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI)	Les gestionnaires de portefeuille fournissent des services de gestion de portefeuille aux fonds, incluant la négociation et l'exécution des transactions. Certains gestionnaires de portefeuille retiennent les services de sous-gestionnaires pour que ceux-ci fournissent des conseils en placement à l'égard de certains fonds. Les sous-gestionnaires sont présentés à chaque fonds à partir de la page 55. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de tout conseil en placement qu'un sous-gestionnaire donne aux fonds. Comme certains sous-gestionnaires et leurs éléments d'actif	Montréal (Québec) Toronto (Ontario) Toronto (Ontario)

Rôle	Nom	Responsabilités	Adresse
	— Gestion d'actifs BNY Mellon Canada (gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI et du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI)	peuvent être situés à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire exécuter certains droits contre eux.	Toronto (Ontario)
	— Jarislowsky, Fraser Limitée (gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI), du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI)		Montréal (Québec)
	— Placements Montrusco Bolton inc. (gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions américaines BNI et du Portefeuille privé de revenu d'actions BNI)		Montréal (Québec)
	— Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP (gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI et du Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI)		New York (New York, États-Unis)
	— Corporation Fiera Capital (gestionnaire de portefeuille du Fonds de marché monétaire BNI, du Fonds d'obligations BNI, du Fonds de revenu BNI, du Fonds d'obligations corporatives BNI, du Fonds d'actions privilégiées BNI, du Fonds de petite capitalisation BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Fonds de ressources BNI, du Fonds de métaux précieux BNI, du Fonds de science et de technologie BNI, du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'obligations américaines BNI, du Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI, du Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI)		Montréal (Québec)
	— Corporation Financière Mackenzie (gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI)		Toronto (Ontario)

Rôle	Nom	Responsabilités	Adresse
Sous-gestionnaires de portefeuille	— Corporation Fiera Capital (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu à taux variable BNI et du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI)	Les sous-gestionnaires de portefeuille fournissent des conseils en placement, incluant la négociation et l'exécution des transactions aux gestionnaires de portefeuille des fonds.	Montréal (Québec)
	— Mellon Investments Corporation (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI et du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI)	Les sous-gestionnaires sont également présentés dans le tableau <i>Détails du fonds</i> relatif à chaque fonds à partir de la page 55. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de tout conseil en placement qu'un sous-gestionnaire donne aux fonds. Comme certains sous-gestionnaires et leurs éléments d'actif peuvent être situés à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire exécuter certains droits contre eux.	Boston (Massachusetts, États-Unis)
	— Rothschild & Co Asset Management US Inc. (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI et du Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)		New York (New York, États-Unis)
	— CI Global Asset Management Inc. (sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI)		Toronto (Ontario)
	— RBC Gestion mondiale d'actifs inc.* (sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI) * <i>Phillips, Hager & North gestion de placements</i> ©, une division de <i>RBC Gestion mondiale d'actifs inc.</i> , est principalement responsable de l'exercice des responsabilités de <i>RBC Gestion mondiale d'actifs inc.</i> à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI		Toronto (Ontario)
	— J.P. Morgan Investment Management Inc. (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI)		New York (New York, États-Unis)
	— Gestion d'actifs BNY Mellon Canada* (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI) * <i>Newton Investment Management Limited</i> est sous-gestionnaire de portefeuille délégué de <i>Gestion d'actifs BNY Mellon Canada</i> du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI		Toronto (Ontario)
	— Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI)		London (United Kingdom)
	— AlphaFixe Capital Inc. (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI)		New York (New York, États-Unis)
	— AllianceBernstein Canada, Inc. * (sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI) * AllianceBernstein L.P. est sous-gestionnaire de portefeuille délégué de AllianceBernstein Canada, Inc. du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI		Montréal (Québec)
Placeurs principaux	Banque Nationale Investissements inc. (pour tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et des parts de <i>Série Conseillers</i> , de <i>Série F</i> , de <i>Série F5</i> , de <i>Série T5</i> , de <i>Série H</i> et de <i>Série FH</i> des Portefeuilles privés BNI et des Portefeuilles Méritage) Financière Banque Nationale inc. (« FBN »)	BNI vend des parts de fonds par l'entremise des succursales de la Banque Nationale du Canada et de représentants inscrits dans certaines provinces. Nous pouvons retenir les services de sociétés indépendantes et de sociétés membres de notre groupe relativement à la vente des parts dans l'ensemble du Canada. FBN est le placeur principal des parts de <i>Série Conseillers</i> , de <i>Série F</i> , de <i>Série F5</i> , de <i>Série T5</i> , de <i>Série H</i> et de <i>Série FH</i> des Portefeuilles privés BNI.	Montréal (Québec) Montréal (Québec)
Registraire	Société de fiducie Natcan	Le registraire est l'agent chargé de la tenue des registres des parts de fonds et des noms des porteurs de parts pour chaque fonds.	Montréal (Québec)
Dépositaire	Société de fiducie Natcan	Le dépositaire, ou tout sous-dépositaire qu'il peut nommer, a la garde des placements faits par les fonds.	Montréal (Québec)
Auditeurs		Les auditeurs fournissent l'assurance que les états financiers annuels des fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des fonds conformément aux Normes internationales d'information financière.	

Rôle	Nom	Responsabilités	Adresse
	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte »)	Deloitte sont les auditeurs du Fonds de revenu BNI, du Fonds de placements présumés sûrs BNI, du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI, du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, du Portefeuille privé d'obligations américaines BNI et du Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI.	Montréal (Québec)
	Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (« RCGT »)	RCGT sont les auditeurs de tous les autres Fonds BNI.	Montréal (Québec)
Mandataire chargé des prêts de titres	Société de fiducie Natcan	Le mandataire chargé des prêts de titres agit pour le compte des fonds dans l'administration des opérations de prêt de titres conclues par les fonds. Société de fiducie Natcan est membre du même groupe que le gestionnaire.	Montréal (Québec)
Comité d'examen indépendant	Norman A. Turbull, Robert Martin, Marie Desroches et Paul Béland	Le comité d'examen indépendant (« CEI »), conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières, examine de façon générale les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire auxquelles ce dernier est confronté dans l'exploitation des fonds et examine et commente les politiques et procédures écrites du gestionnaire qui concernent les questions de conflit d'intérêts. Le CEI se compose de quatre membres indépendants du gestionnaire des fonds et des entités reliées au gestionnaire. Le CEI prépare, au moins une fois par année, un rapport destiné aux porteurs de parts portant sur ses activités. Vous pouvez consulter ce rapport sur notre site Internet au www.bninvestissements.ca , ou en communiquant par courriel avec nous à l'adresse investissements@bnc.ca . Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le CEI dans la notice annuelle des fonds.	Montréal (Québec)

Banque Nationale Investissements inc. croit que l'intégration des critères ESG comme une composante essentielle des saines pratiques de gestion de portefeuille. De ce fait, nous évaluons donc des critères ESG dans nos processus de sélection et de surveillance des gestionnaires et des sous-gestionnaires de portefeuille.

Gestionnaire des Fonds BNI

Établie en 1987, Banque Nationale Investissements inc. est le gestionnaire des Fonds BNI. Notre objectif global est de maximiser le rendement de vos placements. D'un point de vue opérationnel, notre rôle consiste à assurer l'évaluation quotidienne des fonds, à gérer l'argent qui y est déposé et retiré et à en assurer le transfert entre les fonds. Nous établissons l'objectif et les stratégies de placement des fonds et assurons le suivi de la gestion de leur portefeuille. Le 1^{er} novembre 2008, Services de placements Altamira Inc., jusqu'alors gestionnaire de certains Fonds BNI, a consolidé ses activités avec Services financiers Altamira ltée et Placements Banque Nationale inc. Les activités des entités précitées, filiales de la Banque Nationale du Canada, ont été fusionnées et le nom de la société issue de la fusion fut Placements Banque Nationale inc., devenue Banque Nationale Investissements inc. le 12 mai 2014. Les Portefeuilles privés BNI et les Fonds Jarislowsky Fraser BNI (depuis le 14 mai 2015), et les Portefeuilles Méritage (depuis le 14 mai 2018) font également partie de la famille des Fonds BNI. Depuis le 6 mars 2017, tous les fonds gérés par Banque Nationale Investissements inc. sont collectivement désignés les Fonds BNI (auparavant les Fonds Banque Nationale). Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les Fonds BNI auprès du Service-conseil Banque Nationale Investissements ou de votre courtier.

Fonds de fonds

Tous les Fonds BNI sont en mesure d'investir dans d'autres OPC sous réserve de certaines conditions. Dans le cas où nous sommes le gestionnaire tant des fonds dominants que des fonds sous-jacents, nous n'exercerons pas les droits de vote afférents aux titres des fonds sous-jacents. Cependant, nous pourrions faire en sorte, le cas échéant, que les porteurs de parts qui sont les propriétaires véritables des parts des fonds dominants exercent les droits de vote y afférant.

Achats, substitutions, conversions et rachats de parts

Les parts des Fonds BNI peuvent être achetées, substituées, converties et rachetées par l'entremise d'un ou plusieurs des courtiers suivants (selon le fonds ou la série choisi) :

- Banque Nationale Investissements inc. (incluant sa division CABN Placements), un courtier en épargne collective;
- Financière Banque Nationale inc. (incluant sa division Courtage direct Banque Nationale), courtier en placement;
- d'autres courtiers autorisés.

Les parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série F5*, de *Série FH*, de *Série H* et de *Série T5* des Portefeuilles privés BNI peuvent seulement être achetées, rachetées, substituées ou converties par l'entremise de Financière Banque Nationale inc. Banque Nationale

Investissements inc. pourrait toutefois décider, à sa discrétion, d'offrir ces séries des Portefeuilles privés BNI à d'autres types d'investisseurs et par l'entremise d'autres courtiers.

Pour ouvrir un compte auprès de Banque Nationale Investissements inc. ou pour acheter ou faire racheter des parts de fonds en personne, vous n'avez qu'à vous présenter à votre succursale de la Banque Nationale du Canada. Un représentant en épargne collective exerçant ses activités pour le compte de Banque Nationale Investissements inc. vous aidera à remplir les formulaires appropriés. Vous pouvez ouvrir un compte, acheter, substituer, convertir ou demander le rachat de vos parts par téléphone par l'entremise du Service-conseil Banque Nationale Investissements, ouvert de 8 h à 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi. Vous n'avez qu'à composer le 1 888 270-3941 ou le 514 871-2082. Vous pouvez également ouvrir un compte, acheter, substituer, convertir ou demander le rachat de vos parts par Internet, seulement pour le ou les Fonds BNI que vous détenez. Vous trouverez notre site, entièrement sécuritaire, au www.bnc.ca. Vous n'avez qu'à choisir l'option qui convient à votre situation.

Si vous transigez des parts par l'entremise d'un autre courtier, ce dernier doit nous faire parvenir une demande écrite précisant l'achat, le rachat, la conversion ou la substitution à effectuer en votre nom. Votre courtier pourra aussi nous faire parvenir ces informations électroniquement, selon nos exigences. Dans le cas d'un rachat, votre courtier versera le produit du rachat dans votre compte.

À propos des séries offertes

Les Fonds BNI sont offerts en une ou plusieurs séries de parts, telles que décrites ci-après. Reportez-vous à la rubrique *Détails du fonds* relative à chacun des fonds pour savoir quelles séries de parts sont offertes par chaque fonds.

Votre choix de série aura une incidence sur les frais que vous payez et la rémunération que reçoit votre courtier. Veuillez lire les rubriques *Frais et Rémunération des courtiers*.

Série Investisseurs

Cette série est offerte à tous les investisseurs sans frais de souscription. Vous ne payez pas de frais lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Cependant, des frais peuvent être exigés si vous effectuez ces transactions par l'entremise d'un autre courtier.

Série R

À l'instar des parts de la *Série Investisseurs*, les parts de la *Série R* sont offertes sans frais de souscription, par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Cependant, des frais peuvent être exigés si vous effectuez ces transactions par l'entremise d'un autre courtier.

La distinction entre les parts de la *Série R* et les parts de la *Série Investisseurs* est basée sur la politique en matière de distributions.

Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* et à la rubrique *Politique en matière de distributions* des fonds concernés pour plus de détails.

Les parts de la *Série R* sont seulement offerts par les Portefeuilles BNI et le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois, à sa discrétion, décider d'offrir ces parts à tous les investisseurs.

Série Conseillers, Série H, Série T et Série T5

Ces séries sont offertes selon l'une des trois options de souscription suivantes, sous réserve des nuances applicables aux Fonds Jarislowsky Fraser BNI et aux Portefeuilles privés BNI :

- l'option de frais de souscription initiaux : dans ce cas, vous payez des frais de souscription initiaux que vous négociez avec votre courtier lors de l'achat des parts d'un fonds. Aucuns frais ne sont payables pour les parts acquises par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, les frais de souscription initiaux sont fixés à 0 %.
- l'option de frais de souscription reportés : dans ce cas, vous payez des frais de rachat si vous demandez le rachat de vos parts dans les six ans suivant leur achat. Aucuns frais ne sont payables au moment de la souscription. Cette option n'est pas offerte dans le cas des *Séries H* des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, des Portefeuilles privés BNI, du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI.
- l'option de frais de souscription réduits : dans ce cas, vous payez des frais de rachat si vous demandez le rachat de vos parts dans les trois ans suivant leur achat. Aucuns frais ne sont payables au moment de la souscription. Cette option n'est pas offerte dans le cas des Portefeuilles privés BNI.

La distinction entre les parts de la *Série Conseillers*, de la *Série T* et de la *Série T5* est basée notamment sur la politique en matière de distributions. Les parts de la *Série T* et de la *Série T5* sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles régulières et fixes. Reportez-vous à la rubrique *Politique en matière de distributions* des fonds concernés pour plus de détails. Les parts de la *Série H* ont les mêmes attributs que celles de la *Série Conseillers*, sauf qu'elles visent à refléter le rendement du fonds une fois la quasi-totalité de l'exposition aux devises couverte. Les parts de la *Série H* sont destinées aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux marchés étrangers tout en minimisant l'incidence des fluctuations de devises étrangères par rapport au dollar canadien. Les parts de la *Série H* sont désignées comme étant les « séries couvertes » et les parts des autres séries sont désignées comme étant les « séries non couvertes ».

Seule l'option de frais de souscription initiaux est disponible lorsque vous achetez des parts de la série *Conseillers* pour le Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, le Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI et le Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI ainsi que des parts de la série *Conseillers* et de la série *T5* pour le Fonds équilibré mondial de croissance BNI.

Série E

Cette série est offerte aux investisseurs autonomes ayant un compte chez un courtier offrant un service de courtage à escompte et ayant conclu une entente avec nous.

Série F, Série F5, Série FH et Série FT

Ces séries sont offertes aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers ayant conclu une entente avec nous. Ces investisseurs versent à leur courtier une rémunération annuelle en fonction de la valeur des actifs de leur portefeuille plutôt que des commissions sur chaque opération. Ces séries sont également offertes à certains autres groupes d'investisseurs pour lesquels nous n'engageons aucuns frais de placement importants et aux investisseurs autonomes ayant un compte chez un courtier offrant un service de courtage à escompte et ayant conclu une entente avec nous, ou encore tout autre courtier ou investisseur déterminé par BNI, à sa discrétion.

Ces séries ont notamment été créées pour les investisseurs prenant part à des programmes imputant déjà des frais relativement aux services qu'ils reçoivent et qui ne nous obligent pas à engager des frais de placement. Nous pouvons réduire nos frais de gestion pour ces séries puisque nos frais de placement sont inférieurs et parce que les investisseurs qui achètent ces parts ont notamment déjà conclu une entente pour payer des frais directement à leur courtier.

Votre courtier est responsable de décider si vous êtes admissible à souscrire et à continuer de détenir des parts de la *Série F*, de la *Série FH*, de la *Série FT* ou de la *Série F5*. Si vous n'êtes plus admissible à détenir des parts de ces séries, nous pouvons les convertir en parts de la *Série Conseillers*, de la *Série H*, de la *Série T* ou de la *Série T5* (selon l'option de frais de souscription initiaux) du même fonds après vous avoir donné un préavis de 30 jours ou les racheter.

La distinction entre les parts de la *Série F*, de la *Série FT* et de la *Série F5* est basée sur la politique en matière de distributions. Les parts de la *Série FT* et de la *Série F5* sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles régulières et fixes. Reportez-vous à la rubrique *Politique en matière de distributions* des fonds concernés pour plus de détails. Les parts de la *Série FH* ont les mêmes attributs que la *Série F*, sauf qu'elles visent à refléter le rendement du fonds une fois la quasi-totalité de l'exposition aux devises couverte. Les parts de la *Série FH* sont destinées aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition aux marchés étrangers tout en minimisant l'incidence des fluctuations de devises étrangères par rapport au dollar canadien. Les parts de la *Série FH* sont désignées comme étant les « séries couvertes » et les parts des autres séries sont désignées comme étant les « séries non couvertes ».

Série N et Série NR

Les parts de la *Série N* et de la *Série NR* ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent au service de Gestion privée de patrimoine BNI. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois décider, à sa discrétion, d'offrir ces parts à d'autres types d'investisseurs.

La distinction entre les parts de la *Série N* et les parts de la *Série NR* est basée sur la politique en matière de distributions. Les parts de la *Série NR* sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles régulières et fixes.

Reportez-vous aux rubriques *Politique en matière de distributions* des fonds concernés et *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour plus de détails.

Série O

Les parts de la *Série O* ne sont offertes qu'à des investisseurs choisis que nous approuvons et qui ont conclu une entente relative à un compte de parts de la *Série O* avec nous. Les critères d'approbation peuvent inclure l'importance du placement, l'activité prévue à l'égard du compte et l'ensemble des placements de l'investisseur auprès de nous. Aucuns frais de gestion ne sont imputés directement aux fonds; des frais de gestion sont plutôt négociés avec les investisseurs et payés directement par ceux-ci.

Nous ne payons pas de commission ou de frais de service aux courtiers qui vendent des parts de la *Série O*. Il n'y a aucuns frais de souscription payables par les investisseurs qui achètent des parts de la *Série O*.

Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US

Chacune des parts de ces séries (les « *Séries-\$US* ») ont les mêmes attributs et critères d'admissibilité que les parts de la *Série Conseillers*, de la *Série F*, de la *Série FT*, de la *Série O* et de la *Série T* correspondantes, sauf que les parts des *Séries-\$US* ne peuvent être achetées ou rachetées qu'en dollars américains. Nous effectuerons également le calcul de la valeur liquidative par titre des *Séries-\$US* en dollars américains. Nous obtiendrons l'approbation des porteurs de parts préalablement à la mise en place de toute modification touchant à la stratégie de couverture de devises des *Séries-\$US*, à la devise utilisée aux fins du calcul de la valeur liquidative par titre des *Séries-\$US* ou à la devise dans laquelle les parts des *Séries-\$US* peuvent être achetées ou rachetées.

Séries Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2, R-2, T-2 et FT-2

Les parts de ces séries sont similaires aux parts de la *Série Investisseurs*, de la *Série Conseillers*, de la *Série F*, de la *Série R*, de la *Série T* et de la *Série FT*, sauf qu'elles sont employées relativement à diverses réorganisations ou autres changements d'OPC. Les frais de gestion imputés aux fonds pour les parts de la *Série Investisseurs-2*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série F-2*, de la *Série R-2*, de la *Série*

T-2 et de la Série FT-2 sont différents des frais de gestion imputés à ces fonds relativement aux parts de la Série Investisseurs, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série R, de la Série T et de la Série FT. Ces nouvelles séries ont été créées en date du 12 mai 2017 (pour la Série Investisseurs-2, la Série Conseillers-2, la Série F-2 et la Série R-2) ou en date du 9 mars 2021 (pour la Série T-2 et la Série FT-2) et sont fermées, depuis ces dates, aux nouvelles souscriptions, sauf celles effectuées dans le cadre du réinvestissement de distributions ou de programmes d'investissement systématique déjà en place. Banque Nationale Investissements inc. pourrait toutefois, à sa discrétion, décider d'offrir ces parts à tous les investisseurs.

Traitement d'un ordre d'achat ou de rachat

Lorsque vous achetez des parts des Fonds BNI par l'entremise de Banque Nationale Investissements inc., nous devons recevoir le paiement au plus tard le lendemain de la réception de l'ordre d'achat.

Lorsque vous achetez des parts par l'entremise d'un autre courtier, nous devons recevoir le paiement au plus tard le deuxième jour (ou tout autre délai plus court que nous pouvons établir, en raison de changements apportés aux lois applicables ou de changements d'ordre général apportés aux procédures de règlement des marchés visés) suivant la réception de l'ordre d'achat, à l'exception des parts du Fonds de marché monétaire BNI pour lequel nous devons recevoir le paiement le lendemain de la réception de l'ordre d'achat.

Vous pouvez payer par chèque, par traite bancaire ou par mandat poste. Si l'ordre d'achat est reçu du courtier un jour d'évaluation à notre siège, avant 16 h, heure de l'Est, la demande sera traitée le jour même. Si l'ordre d'achat est reçu à notre siège après 16 h, heure de l'Est, la demande sera traitée le jour d'évaluation suivant. Pour l'achat de parts en dollars américains, le paiement doit être effectué en dollars américains.

Dans certaines circonstances, il peut arriver qu'une demande d'achat de parts d'un fonds soit refusée en partie ou en totalité. Nous exercerons notre droit de refuser toute demande d'achat de parts de fonds dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la réception de la demande. Les sommes reçues vous seront alors remboursées.

Veillez lire la notice annuelle sous la rubrique *Traitement d'un ordre d'achat* pour obtenir plus de détails et pour connaître les conséquences du défaut de compléter la procédure d'achat dans les délais.

Lorsque nous recevons une demande de rachat de parts d'un fonds, nous rachetons les parts à leur valeur liquidative. Si nous recevons la demande de votre courtier à notre siège après 16 h, heure de l'Est, nous rachetons les parts à leur valeur liquidative au jour d'évaluation suivant la réception de la demande. Nous vous expédions par la poste le produit du rachat ou nous le déposons dans votre compte bancaire ou dans votre compte auprès de votre courtier, selon le cas, dans les deux jours ouvrables suivant le calcul du prix de rachat de vos parts. Dans le cas des clients qui achètent des parts en dollars américains, le produit du rachat sera versé en dollars américains.

Veillez lire la notice annuelle sous la rubrique *Traitement d'un ordre de rachat* pour plus de détails et pour connaître les conséquences du défaut de compléter les procédures de rachat dans les 10 jours de la demande de rachat.

Établissement du prix d'un titre

Lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou rachetez des parts d'un fonds, nous effectuons l'opération sur la base de la valeur d'un titre de la série pertinente. Le prix d'un titre porte le nom de « valeur liquidative par titre ». La valeur liquidative par titre de chaque série d'un fonds est établie (en dollars canadiens et/ou en dollars américains, selon le cas) à 16h, heure normale de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour transaction (un « jour d'évaluation »).

La valeur liquidative par titre de chaque série demeure en vigueur jusqu'au jour d'évaluation suivant.

Si un fonds est divisé en catégories de séries (catégorie non couverte et catégorie couverte, chacune étant composée de différentes séries), la valeur liquidative par titre pour chaque série de ce fonds est calculée en date d'un jour d'évaluation comme suit :

Pour chaque titre compris dans une catégorie non couverte :

- Nous prenons la quote-part de la valeur liquidative de la catégorie non couverte du fonds et en soustrayons la valeur de couverture des devises attribuable à la catégorie couverte (la « valeur de couverture ») du fonds;
- Nous attribuons par la suite à chaque série comprise dans la catégorie la valeur liquidative de la catégorie non couverte qui se rapporte à cette série, moins le montant global de toute distribution versée aux investisseurs de cette série;
- Nous divisons ensuite la valeur liquidative par série de la catégorie non couverte par le nombre total de parts que les investisseurs détiennent dans cette série.

Pour chaque titre compris dans une catégorie couverte :

- Nous prenons la quote-part de la valeur liquidative de la catégorie couverte du fonds (y compris la valeur de couverture);
- Nous attribuons par la suite à chaque série comprise dans la catégorie la valeur liquidative de la catégorie couverte qui se rapporte à cette série, moins le montant global de toute distribution versée aux investisseurs de cette série;
- Nous divisons ensuite la valeur liquidative par série de la catégorie couverte par le nombre total de parts que les investisseurs détiennent dans cette série.

Si un fonds n'est pas divisé en deux catégories (et n'offre ainsi que des séries non couvertes), la valeur liquidative par titre de chaque série de ce fonds est calculée en date d'un jour d'évaluation comme suit :

- Nous attribuons à chaque série du fonds les biens du fonds se rapportant à cette série, moins un montant correspondant au total des éléments de passif du fonds se rapportant à cette série et moins le montant global de toute distribution versée aux investisseurs de cette série;
- Nous divisons la valeur liquidative par série par le nombre total de parts que les investisseurs détiennent dans cette série.

La valeur liquidative par titre pour chacune des *Séries-\$US* est calculée en dollars américains. Si un fonds offre une *Série-\$US* et une série autre qu'une *Série-\$US*, la quote-part des placements et des autres éléments d'actif du fonds attribués à chaque série est établie comme suit :

- dans le cas des séries autres que les *Séries-\$US*, les placements et autres éléments d'actif du fonds devant être attribués à chaque série ne comprennent pas les dérivés servant de couverture de devises et les frais connexes engagés expressément à l'égard de la *Série-\$US*;
- dans le cas des *Séries-\$US*, les placements et autres éléments d'actif du fonds devant être attribués à chacune des *Séries-\$US* correspondent à la quote-part attribuable aux séries des placements et des autres éléments d'actif du fonds, à l'exclusion des dérivés de couverture de devises conclus et des frais connexes engagés expressément à l'égard des *Séries-\$US*, plus la quote-part attribuable aux séries des dérivés servant de couverture de devises conclus et des frais connexes engagés expressément à l'égard des *Séries-\$US*.

La valeur liquidative par titre de chacune des *Séries-\$US* est calculée en dollars américains. La valeur liquidative par titre d'un fonds acheté selon l'option de règlement en dollars américains est établie en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre établie en dollars canadiens. Le taux de change utilisé est généralement le taux de change provenant de la source *Bloomberg Data License* à la date d'évaluation. Un autre taux fourni par une source indépendante reconnue pourrait être utilisé dans certaines circonstances, notamment lorsque le taux fourni par *Bloomberg Data License* n'est pas disponible. L'option de règlement en dollars américains est une option offerte uniquement par souci de commodité aux investisseurs qui préfèrent effectuer des opérations en dollars américains. Le fait de détenir des parts d'un fonds souscrits selon le mode de règlement en dollars américains n'a aucune incidence sur le rendement global de votre placement dans le fonds et ne procure aucune couverture contre les fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain.

Le Fonds de marché monétaire BNI est évalué de façon différente. Nous avons l'intention de garder la valeur liquidative par titre de ce fonds à une valeur fixe de 10 \$. Le revenu net produit par ce fonds est porté mensuellement au crédit de votre compte, augmentant ainsi le nombre de parts que vous détenez.

Montants minimums des achats et des rachats

Série Investisseurs, Série Conseillers, Série Conseillers-\$US, Série E, Série F, Série F-\$US, Série F5, Série FH, Série FT, Série FT-\$US, Série H, Série R, Série T, Série T-\$US et Série T5

Pour la plupart des fonds, la mise de fonds initiale pour les parts de *Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-\$US, E, F, F-\$US, F5, FH, FT, FT-\$US, H, R, T, T-\$US et T5* est de 500 \$. Après cette mise de fonds initiale, vous pouvez effectuer des achats supplémentaires dans un fonds pour un montant minimal de 50 \$. Vous pouvez également vous prévaloir du Programme d'investissement systématique Fonds BNI à raison d'un minimum de 25 \$ par versement. Pour plus d'information sur cette option, reportez-vous à la rubrique *Services facultatifs — Programme d'investissement systématique*.

En général, lorsque vous demandez le rachat de vos parts d'un fonds, le plus petit montant que vous pouvez faire racheter est de 50 \$. Si votre placement devient inférieur au solde minimal requis mentionné ci-dessous, nous pouvons vous demander d'augmenter la valeur de votre placement ou racheter le solde de vos placements dans ce fonds. Dans un tel cas, vous serez avisé par courrier ou par téléphone que la valeur de votre placement dans le fonds est inférieure au minimum requis. Vous aurez alors 30 jours pour verser les sommes requises ou pour demander le rachat de la totalité de vos parts. À l'expiration du délai de 30 jours, nous pourrions procéder au rachat de vos parts ou à la fermeture de votre compte sans autre préavis.

Certains fonds ou certaines séries exigent une mise de fonds initiale plus élevée. Les montants minimums pour l'achat et le rachat de ces fonds ainsi que le solde minimal requis sont inscrits dans le tableau qui suit.

Fonds	Investissement initial minimal et solde minimal requis*	Montant minimal d'achat et de rachat*
Fonds de marché monétaire BNI — Séries Investisseurs, Conseillers et F	1 000 \$	50 \$
Fonds Jarislowsky Fraser BNI — Série E	10 000 \$	1 000 \$
— Toutes les autres séries (à l'exception de la Série O)	500 \$	50 \$
Fonds BNI — Série E	10 000 \$	1 000 \$
Tous les autres fonds (à l'exception des Séries N, NR, O et O-\$US)	500 \$	50 \$

* Lorsque les fonds sont achetés en dollars américains, les montants mentionnés sont en dollars américains.

Séries N et NR

Les parts de la *Série N* et de la *Série NR* n'étant offertes qu'aux investisseurs qui participent au service de Gestion privée de patrimoine BNI, aucun minimum d'achat par série n'est applicable. La mise de fonds initiale en Gestion privée de patrimoine BNI doit toutefois respecter les minimums requis indiqués sous la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI*. Après cette mise de fonds initiale, vous pouvez effectuer des achats supplémentaires dans votre compte en Gestion privée de patrimoine BNI pour un montant minimal de 100 \$.

Séries O et O-\$US

Les montants minimums des achats et des rachats applicables aux parts de la *Série O* et de la *Série O-\$US* sont déterminés de façon contractuelle.

Rachats de parts selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits

Si vous achetez des parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H* de *Série T*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits et que vous désirez les vendre dans les six ans (option de frais de souscription reportés) ou dans les trois ans (option de frais de souscription réduits) suivant leur achat, nous déduirons les frais de souscription applicables du produit de l'opération.

Vous ne payez pas de frais de souscription reportés ou réduits dans les cas suivants :

- vous recevez vos distributions relatives à des parts de ces séries en espèces;
- vous demandez le rachat de parts de ces séries que vous avez obtenus au réinvestissement de vos distributions;
- vous substituez à des parts d'un fonds d'une de ces séries achetées selon l'option de frais de souscription reportés ou l'option de frais de souscription réduits, des parts de la même série (selon la même option de souscription) d'un autre Fonds BNI. Dans ce cas, les frais de souscription reportés ou réduits seront payables, s'il y a lieu, lors du rachat des parts du nouveau fonds, mais en fonction de la date à laquelle vous avez acheté les parts du fonds initial (pour plus de détails reportez-vous à la rubrique *Substitutions de parts*).

Nous procédons au rachat de parts d'un fonds dans l'ordre suivant :

- les parts sans frais de rachat, aux termes de l'option de frais de souscription reportés seulement (pour plus de détails, reportez-vous à la rubrique *Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés*);
- les parts acquises à la suite du réinvestissement;
- les autres parts dans l'ordre selon lequel elles ont été achetées (les parts les plus anciennes étant rachetées en premier lieu).

Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés

Chaque année civile, vous pouvez faire racheter, sans frais, jusqu'à 10 % de vos parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série T*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* d'un fonds qui seraient autrement assujetties aux frais de souscription reportés. Nous appelons ces parts les « parts sans frais de rachat ». Vous pouvez utiliser vos parts sans frais de rachat à l'occasion d'un seul rachat ou les utiliser pour plusieurs rachats, à votre gré. Vous ne pouvez reporter des parts inutilisées à une année ultérieure. Le nombre de parts sans frais de rachat auquel vous avez droit est déterminé de la manière suivante :

- 10 % du nombre de parts de ces séries (excluant les parts obtenues à la suite des réinvestissements des distributions) que vous déteniez le 31 décembre de l'année civile précédente; plus
- 10 % du nombre de parts de ces séries que vous avez achetées durant l'année civile en cours.

Il n'y a pas de frais de souscription reportés pour les parts acquises à la suite du réinvestissement de distributions.

Opérations à court terme

La plupart des OPC sont considérés comme des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les investisseurs de demander le rachat ou de substituer des parts trop souvent.

Certains investisseurs pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur des parts de fonds afin de tirer profit des différences entre la valeur des parts d'un fonds et la valeur des parts dans le portefeuille du fonds. Si des porteurs de parts s'adonnent à ces activités, la valeur du fonds pourrait diminuer au détriment des autres porteurs de parts. De fréquentes opérations peuvent également nuire au rendement d'un fonds en obligeant le fonds à conserver plus de liquidités qu'il n'en aurait besoin autrement ou à vendre des parts en portefeuille à un moment inopportun afin de financer un rachat, entraînant ainsi des frais d'opérations additionnels.

Selon le fonds et les circonstances particulières, nous pourrions avoir recours à une combinaison des mesures préventives et de détection suivantes pour décourager et repérer les opérations fréquentes à court terme dans les fonds dont :

- l'imposition de frais d'opérations à court terme;
- la surveillance des opérations et le refus de transactions;
- l'évaluation des parts détenues par un fonds à la juste valeur.

Reportez-vous à la rubrique *Frais directement payables par vous* pour connaître les frais d'opérations à court terme pouvant être imposés.

Droit de refuser le rachat de parts d'un fonds

Comme l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous pouvons suspendre votre droit de demander le rachat de vos parts :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs mobilières, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, où des parts ou des dérivés visés représentant plus de 50 % de la valeur de l'actif total du fonds sont négociés, si ces parts ou dérivés visés ne sont pas négociés à une autre bourse représentant une solution de rechange raisonnable pour le fonds;
- lorsque le consentement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières est obtenu.

Dans ce cas, vous pouvez retirer votre demande de rachat ou attendre que la suspension soit levée pour demander le rachat de vos parts. Si votre droit de demander le rachat de parts est suspendu et que vous ne retirez pas votre demande de rachat, nous rachèterons vos parts à leur valeur liquidative déterminée dès la suspension levée.

Substitutions

Vous pouvez demander le rachat de vos parts d'un fonds pour acheter des parts de la même série (et selon la même option de souscription s'il y a lieu) d'un autre Fonds BNI, à l'exception des *Séries Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2, R-2, T-2 et FT-2*, à la condition de respecter les exigences d'investissement initial minimal et le solde de compte minimal du nouveau fonds. Ce type d'opération constitue une « substitution » de parts.

Lorsque nous recevons votre ordre de substitution, nous rachetons vos parts du fonds initial et utilisons le produit pour acheter des parts du nouveau fonds. Vous pouvez également effectuer une substitution des parts d'un fonds aux parts d'un autre fonds par l'intermédiaire de votre courtier, lequel peut alors exiger des frais de substitution. Votre courtier doit dans ce cas nous envoyer une demande écrite afin qu'une substitution de parts soit effectuée pour votre compte. Il peut également nous donner ces renseignements par voie électronique en conformité avec nos exigences. Reportez-vous aux rubriques *Frais* et *Incidence des frais de souscription* pour obtenir plus de détails sur les frais applicables lors d'une substitution.

Vous pouvez effectuer des substitutions de parts seulement entre des parts de fonds dans une même devise. Il se pourrait que les parts d'une série ne puissent pas être substituées si les fonds concernés n'offrent pas cette série dans la même devise.

La substitution des parts d'un fonds aux parts d'un autre fonds dans un régime non enregistré constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraînera un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour obtenir plus de détails.

Conversions

Vous pouvez convertir des parts d'une série d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds, à la condition de respecter les exigences applicables à cette nouvelle série. Ce type d'opération constitue une « conversion » de parts. Vous pouvez effectuer cette opération par l'intermédiaire de votre courtier ou de votre conseiller.

Si vous convertissez des parts d'un fonds en parts de la *Série Conseillers*, de la *Série T*, de la *Série T5* ou de la *Série H*, vous pouvez choisir l'une des trois options relatives aux frais de souscription pour vos nouveaux parts.

Toutefois, si vous avez acquis des parts d'un fonds de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série T*, de la *Série T5* ou de la *Série H*, selon l'option de frais de souscription reportés ou réduits, vous pouvez les convertir en parts assorties de l'option de frais de souscription initiaux (de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série T*, de la *Série T5* ou de la *Série H*, selon le cas) ou en parts de toute autre série offerte par le fonds, sous réserve de respecter les conditions applicables à cette série. Vous ne pouvez pas convertir vos parts achetées selon l'option de frais de souscription reportés en parts assorties de l'option de frais de souscription réduits (ou l'inverse) ni convertir vos parts achetées selon l'option de frais de souscription initiaux en parts assorties de l'option de frais de souscription reportés ou réduits.

Vous ne pouvez pas effectuer des conversions entre des parts de séries ou d'options de souscription qui ne sont pas dans la même devise (i.e. passer d'une devise à l'autre).

La valeur de votre placement dans le fonds sera la même après la conversion. Toutefois, vous serez probablement propriétaire d'un nombre différent de parts puisque le prix unitaire pourrait être différent d'une série à l'autre.

La conversion entre des parts d'une série d'un fonds et d'autres parts d'une autre série du même fonds (autre que la conversion des parts d'une série couverte vers une série non couverte (ou l'inverse)) ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt et n'entraîne pas de gain (ou de perte) en capital. La conversion de parts d'une série couverte vers une série non couverte (ou l'inverse) constitue une disposition aux fins de l'impôt et entraîne un gain (ou une perte) en capital.

Reportez-vous aux rubriques *Frais*, *Incidence des frais de souscription* et *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Services facultatifs

Programme d'investissement systématique

Le Programme d'investissement systématique Fonds BNI vous permet d'investir un montant fixe dans un fonds ou dans un groupe de fonds à intervalles réguliers. Nous retirerons le montant demandé directement de votre compte bancaire pour l'investir dans le fonds de votre choix. Tous les achats systématiques doivent être effectués à partir d'un compte bancaire libellé dans la même devise que la série souscrite. Vous pouvez contribuer chaque semaine, toutes les deux semaines, chaque mois ou chaque trois mois. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir une demande à cet effet.

Vous pouvez en tout temps modifier le montant ou la fréquence des prélèvements ou encore annuler votre adhésion au programme.

Le montant minimal que vous pouvez verser dans un fonds au moyen du Programme d'investissement systématique est indiqué dans le tableau qui suit :

Modalités du Programme d'investissement systématique Fonds BNI

Fonds	Investissement initial minimal	Montant minimal de versement systématique
Fonds de marché monétaire BNI — <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i>	1000 \$	25 \$
Fonds Jarislowsky Fraser BNI * — Toutes les autres séries (à l'exception de la <i>Série O</i>)	—	25 \$
Tous les autres fonds (à l'exception des <i>Séries N, NR, O et O-\$US</i>)	—	25 \$

* Le Programme d'investissement systématique n'est pas disponible pour la *Série E* des Fonds BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

Séries O et O-\$US

L'investissement initial minimal et le montant minimal des versements systématiques applicables aux parts de la *Série O* et de la *Série O-\$US* sont déterminés de façon contractuelle.

Gestion privée de patrimoine BNI

Le Programme d'investissement systématique est également disponible à l'égard de la Gestion privée de patrimoine BNI. L'investissement minimal est de 250 000 \$ et le montant minimal de versement systématique est de 100 \$. Reportez-vous à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour obtenir plus de détails sur ce service.

Vous pouvez demander qu'un exemplaire du prospectus, de l'aperçu du fonds et des modifications qui y sont apportées vous soient envoyés au moment où vous adhérez au Programme d'investissement systématique, ou en tout temps par la suite en téléphonant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou 1 866 603-3601 (dans le cas des Portefeuilles Méritage ou des Fonds Jarislowsky Fraser BNI), en nous transmettant un courriel à investissements@bnc.ca ou en vous adressant à votre courtier. Vous pouvez également obtenir le prospectus, l'aperçu du fonds et toute modification à l'adresse www.sedar.com ou sur notre site Internet au www.bninvestissements.ca. Lors de vos achats ultérieurs dans le cadre du Programme d'investissement systématique, vous ne recevrez pas d'exemplaire du prospectus simplifié ou de l'aperçu de fonds, ni les modifications à ceux-ci, sauf si vous en faites la demande au moment de l'adhésion ou en tout temps par la suite.

Vous disposez d'un droit de résolution prévu par la loi à l'égard de l'achat initial de parts des fonds aux termes du Programme d'investissement systématique, mais vous n'avez pas de tel droit de résolution prévu par la loi à l'égard des achats ultérieurs de parts de fonds aux termes du Programme d'investissement systématique. Cependant, vous continuez de disposer de tous les autres droits prévus par la législation en valeurs mobilières, y compris en cas d'information fautive ou trompeuse, tel que décrit à la rubrique *Quels sont vos droits ?*, que vous ayez demandé ou non un prospectus ou l'aperçu du fonds.

Programme de retraits systématiques

Vous pouvez choisir d'effectuer des retraits systématiques d'un fonds si vous désirez recevoir un montant fixe régulier pour répondre à vos besoins financiers. Un retrait peut être effectué chaque semaine, à toutes les deux semaines, chaque mois ou chaque trois mois. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir une demande à cet effet. Pour la plupart des fonds, vous devez avoir investi au moins 10 000 \$

afin de vous prévaloir de ce programme. Tous les retraits systématiques doivent être effectués vers un compte bancaire libellé dans la même devise que la série rachetée. Les modalités de ce programme sont décrites dans le tableau qui suit.

Modalités du Programme de retraits systématiques

Fonds	Investissement initial minimal	Montant minimal à détenir à l'intérieur du fonds	Retrait périodique minimal
Fonds de marché monétaire BNI — <i>Séries Investisseurs, Conseillers et F</i>	10 000 \$	1 000 \$	50 \$
Fonds Jarislowsky Fraser BNI * — Toutes les autres séries (à l'exception de la <i>Série O</i>)	10 000 \$	500 \$	50 \$
Tous les autres fonds (à l'exception des <i>Séries N, NR, O et O-\$US</i>)	10 000 \$	500 \$	50 \$

* Le Programme de retraits systématiques n'est pas disponible pour la *Série E* des Fonds BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

Séries O et O-\$US

L'investissement initial minimal, le montant minimal à détenir à l'intérieur du fonds et le montant de retrait périodique minimal applicables aux parts de la *Série O* et de la *Série O-\$US* sont déterminés de façon contractuelle.

Gestion privée de patrimoine BNI

Le Programme de retraits systématiques est également disponible à l'égard de la Gestion privée de patrimoine BNI (sauf à l'égard du Profil Revenu et Croissance américain).

Dans le cas du service de Gestion privée de patrimoine BNI, un minimum de 250 000 \$ doit être investi dans votre portefeuille au moment de l'établissement du programme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour obtenir plus de détails sur ces services.

Service de Gestion privée de patrimoine BNI

Le service de Gestion privée de patrimoine BNI constitue un service de répartition d'actifs proposant des rééquilibrages périodiques tactiques de votre portefeuille selon une pondération cible préétablie. La Gestion privée de patrimoine BNI permet aux investisseurs d'apparier leurs objectifs de placement et leur tolérance au risque avec l'un des profils d'investisseur offerts.

Il existe actuellement sept (7) profils différents offerts aux investisseurs dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI (Revenu stable, Revenu, Revenu et Croissance, Revenu et Croissance américain, Équilibré, Croissance et Actions). Chaque profil est composé au moyen de techniques d'optimisation et de modèles informatiques axés sur des fourchettes de rendement, la réduction des risques et l'analyse prospective des risques. Chaque classe d'actif est représentée par un ou plusieurs Portefeuilles privés BNI ou autres Fonds BNI (*Série N* ou *Série NR*), tel que déterminé de temps à autre par Trust Banque Nationale inc. ou Société de fiducie Natcan (ci-après les « gestionnaires de portefeuille »), à titre de gestionnaires de portefeuille.

Le placement initial minimal et la valeur marchande minimale des avoirs dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI sont de 250 000 \$. Aux fins du calcul de la valeur marchande minimale des avoirs, toutes les sommes investies par un investisseur dans différents comptes en Gestion privée de patrimoine BNI, avec un solde minimal de 5 000 \$ par compte, sont reliées ensemble afin de former un « regroupement de comptes ».

La Gestion privée de patrimoine BNI permet aussi, à la discrétion de l'investisseur détenant un regroupement de comptes (« l'investisseur principal »), de jumeler à celui-ci les comptes de différentes personnes admissibles ayant une relation familiale directe avec lui (conjoint(e) résidant à la même adresse, arrière-petits-enfants, petits-enfants, enfants, parents, grands-parents, arrière-grands-parents, ainsi que, si il/elle réside à la même adresse, leur conjoint(e) respectif(ve), et autres personnes ou entités choisies à notre discrétion) ou ayant une telle relation avec son conjoint ou sa conjointe (« regroupement familial »).

Afin de bénéficier du programme de regroupement familial, l'investisseur principal doit détenir un investissement dont la valeur marchande est d'au moins 250 000 \$ dans son regroupement de comptes.

Toute personne admissible au regroupement familial qui réside à la même adresse que l'investisseur principal peut, automatiquement, rejoindre le regroupement familial en investissant un montant minimal de 5 000 \$ par compte. Par exemple, la conjointe de l'investisseur principal, ainsi que leur enfant résidant à la même adresse, peuvent rejoindre le regroupement familial en investissant chacun un montant de 5 000 \$.

Toute personne admissible au regroupement familial ne résidant pas à la même adresse que l'investisseur principal peut rejoindre le regroupement familial en investissant, seul ou avec une ou plusieurs autres personnes admissibles résidant à son adresse, un montant minimal de 100 000 \$. Par exemple, la fille de l'investisseur principal et le conjoint de celle-ci seraient admissibles au regroupement familial en investissant respectivement un montant de 75 000 \$ et de 25 000 \$. De la même manière, l'enfant de ce couple, si celui-ci réside à la même adresse, pourrait rejoindre le regroupement familial en investissant le montant minimum requis de 5 000 \$ par compte, pourvu que la valeur totale des actifs investis par lui-même et ses parents atteigne le minimum requis de 100 000 \$.

Dans certaines situations particulières, Banque Nationale Investissements peut accepter un placement initial inférieur aux minimums requis. Tous les types de comptes (particuliers ou corporatifs) peuvent faire l'objet d'un regroupement. Les comptes n'ont pas à être détenus auprès d'un seul et même représentant inscrit d'un courtier.

Si la valeur marchande du ou des comptes que l'investisseur principal ou les membres du regroupement familial détiennent dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI devient inférieur au minimum requis, nous pourrions lui (leur) demander d'augmenter la valeur de son (leur) placement. Dans un tel cas, il(s) sera(ont) avisé(s) par écrit que le solde de son (leur) compte est inférieur au minimum requis. Il(s) aura(ont) alors 60 jours pour verser les sommes requises. Suivant l'expiration de ce délai, nous pourrions, à notre discrétion et sans autre avis, procéder au rachat :

- Soit de l'ensemble des parts des fonds contenues dans le ou les comptes de l'investisseur principal ainsi que, le cas échéant, des parts des fonds contenues dans le ou les comptes des autres membres du regroupement familial. Toutefois, dans ce dernier cas de figure, l'un des autres membres du regroupement familial pourrait décider d'augmenter la valeur de son propre placement au minimum requis de 250 000 \$ pour devenir investisseur principal et éviter ainsi le rachat de l'ensemble des parts des fonds contenues dans le regroupement familial;
- Soit des seules parts des fonds contenues dans le ou les comptes d'un des membres du regroupement familial (autre que l'investisseur principal) dont le solde du ou des comptes serait inférieur au minimum requis de 100 000 \$ et/ou 5 000 \$ par compte. Si le membre du regroupement familial avait initialement regroupé ses actifs avec ceux d'une autre personne admissible afin d'atteindre le montant minimal de 100 000 \$, l'une ou l'autre de ces personnes admissibles peut augmenter la valeur des actifs investis de manière à atteindre le montant minimal de 100 000 \$. Un avis sera envoyé à chacun d'entre eux.

Le service offert se présente comme suit :

- Votre profil est apparié à l'un des sept (7) profils offerts dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI. À cette fin, vous répondez à un questionnaire avant d'adhérer au programme.
- Afin de participer au service de Gestion privée de patrimoine BNI, vous devrez remplir la Convention relative à la Gestion privée de patrimoine BNI avec Banque Nationale Investissements inc., laquelle retient les services de Trust Banque Nationale inc. (pour toutes les activités dans les provinces de Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick) ou Société de fiducie Natcan (pour toutes les activités dans les autres provinces et territoires du Canada) à titre de gestionnaires de portefeuille, leur donnant le pouvoir discrétionnaire de choisir, d'ajouter ou de retirer des Portefeuilles privés BNI ou autres Fonds BNI composant les profils de la Gestion privée de patrimoine BNI.
- Les gestionnaires de portefeuille évaluent trimestriellement la nécessité d'un rééquilibrage de chaque compte détenu en Gestion privée de patrimoine BNI, lequel rééquilibrage est effectué automatiquement lorsque la pondération d'une classe d'actifs se situe hors des fourchettes établies à l'égard du profil d'investisseur d'un client. Les gestionnaires de portefeuille peuvent également effectuer des rééquilibrages périodiques des différents fonds composant chaque classe d'actifs des différents profils en considérant la conjoncture économique et les conditions de marché actuelles, le tout en fonction des objectifs de placement, du niveau de risque et des fourchettes établies à l'égard des différents profils. Lors d'un tel rééquilibrage, les gestionnaires de portefeuille peuvent également choisir, ajouter ou retirer des fonds d'un profil, déterminer ou modifier le pourcentage représenté par ceux-ci.
- Les honoraires de service liés à la Gestion privée de patrimoine BNI sont calculés selon une échelle décroissante en fonction de la valeur des actifs détenus dans le regroupement de comptes ou le regroupement familial. Les honoraires de service couvrent notamment les services de rééquilibrages périodiques et de positionnements tactiques effectués dans les différents profils par les gestionnaires de portefeuille. Pour plus de détails sur les honoraires de service relatifs à la Gestion privée de patrimoine BNI, veuillez vous référer à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous*.
- Toutes les distributions versées par un fonds faisant partie d'un profil seront automatiquement réinvesties pour vous dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Dans ce cas, nous vous payerons par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Si vous devez procéder préalablement au rachat de parts de fonds dans le but d'obtenir les liquidités nécessaires pour participer au service de Gestion privée de patrimoine BNI ou si nous procédons au rachat de vos parts détenues en Gestion privée de patrimoine BNI, des conséquences fiscales pourraient en découler. Nous vous invitons à consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour obtenir plus de détails relativement aux conséquences fiscales de tels rachats de parts et à vous informer auprès de votre courtier quant aux frais pouvant s'appliquer dans les circonstances.

Vous pouvez obtenir plus de détails sur le service de Gestion privée de patrimoine BNI auprès du Service-conseil Banque Nationale Investissements.

Produits d'épargne et autres produits

Nous offrons à nos clients un *Compte Surintérêt^{MD} Altamira BNI* ainsi qu'un *Compte Surintérêt^{MD} Altamira BNI en dollars américains*, lequel permet d'obtenir des intérêts quotidiens sur le solde du compte. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ces produits et d'autres produits non liés aux fonds auprès du Service-conseil Banque Nationale Investissements.

Régimes enregistrés

Dans la mesure où un fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » ou de « placement enregistré », les titres de ce fonds constitueront des placements admissibles au sens de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés. Il est prévu que les parts de chacun des fonds constitueront des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

En vertu de la Loi de l'impôt, les régimes enregistrés bénéficient d'un traitement fiscal particulier. Leur principal avantage est généralement de vous éviter de payer de l'impôt sur le profit et les revenus que ces régimes vous rapportent tant que vous n'effectuez pas de retrait. De plus, les cotisations à un REER sont déductibles de votre revenu imposable, jusqu'à concurrence de votre plafond de cotisation. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité pour savoir si un placement dans un fonds pourrait constituer un placement interdit aux fins de votre régime enregistré.

Nous offrons les régimes enregistrés suivants :

- régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- comptes de retraite immobilisés (CRI)
- fonds de revenu viager (FRV)
- fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI)
- régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)
- comptes d'épargne libres d'impôt (CELI)
- fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)
- fonds de revenu de retraite restreint (FRVR)
- régime enregistré d'épargne retraite immobilisé restreint (REIR)

Nos régimes enregistrés ne comportent aucuns frais d'administration annuels.

Les frais relatifs à la fermeture de ces comptes sont indiqués à la rubrique *Frais*.

Frais

Les paragraphes suivants présentent les frais que vous pourriez avoir à assumer lorsque vous investissez dans les Fonds BNI. Vous pourriez avoir à payer certains de ces frais directement. Les fonds assument certains de ces frais et charges, avant que le prix par titre ne soit calculé, ce qui réduira la valeur de votre placement dans les fonds. Les frais de gestion constituent un pourcentage de la valeur liquidative des fonds.

Nous devons obtenir l'approbation des porteurs de parts de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série Conseillers-\$US*, de la *Série H*, de la *Série T*, de la *Série T-2*, de la *Série T-\$US* ou de la *Série T5* pour faire ce qui suit : i) changer la base de calcul des frais ou des dépenses imputés à un fonds ou directement à ses porteurs de parts par un fonds ou par nous d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries ou leurs porteurs de parts ou ii) ajouter des frais ou des dépenses devant être imputés à un fonds ou directement à ses porteurs de parts d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries ou leurs porteurs de parts, sauf si les frais ou les dépenses sont imputés par une entité qui n'a aucun lien de dépendance avec le fonds. Si les frais ou les dépenses sont imputés par une telle entité, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de parts de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série Conseillers-\$US*, de la *Série H*, de la *Série T*, de la *Série T-2*, de la *Série T-\$US* ou de la *Série T5*, mais nous leur transmettons un avis écrit du changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Pour toutes les autres séries, nous pouvons changer la base de calcul des frais ou des dépenses ou introduire de nouveaux frais ou dépenses d'une manière qui pourrait entraîner une hausse des charges pour ces séries en donnant un avis écrit d'un tel changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Frais et charges payables directement par les fonds

Frais de gestion

Chaque fonds paie des frais de gestion annuels à Banque Nationale Investissements inc. en contrepartie de ses services de gestion. Sous réserve des nuances applicables aux parts de la *Série N* et de la *Série NR* ci-après, ces frais couvrent notamment les services de rédaction de restrictions et/ou de politiques de placement, la gestion de placements de fonds, les installations et le matériel de bureau, les coûts de personnel administratif, le versement à votre courtier des commissions de suivi liées au placement des parts, lorsqu'applicables, et les activités de commercialisation et de promotion liées à la vente des fonds. Une portion des frais de gestion payés à Banque Nationale Investissements inc. peut être versée à la Banque Nationale du Canada en lien avec la vente des Fonds BNI; ce paiement s'apparente à une commission de suivi. Dans le cas des parts de la *Série N* et de la *Série NR* des Portefeuilles privés BNI et autres Fonds BNI offertes dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI, les frais de gestion ne couvrent que la gestion de placements de fonds, soit les frais liés à la gestion de portefeuille des fonds faisant partie des profils de la Gestion privée de patrimoine BNI. Les autres coûts sont couverts par les honoraires de service, lesquels sont payés directement par les investisseurs. Reportez-vous à la rubrique *Honoraires de service* de la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour plus d'information. Les frais de gestion varient d'un fonds et d'une série à l'autre et correspondent à un pourcentage de la moyenne quotidienne de la valeur liquidative de chaque série. Les frais de gestion sont versés mensuellement et sont assujettis aux taxes applicables, incluant la TVQ ou la TVH. Reportez-vous à la rubrique *Détails du fonds* pour connaître les frais de gestion maximums de chaque fonds. Dans le cas des parts de *Série O* et de *Série O-\$US*, aucuns frais de gestion ne sont imposés directement aux fonds; des frais de gestion sont plutôt négociés avec les investisseurs et payés directement par ceux-ci.

Dans certains cas, nous pouvons réduire les frais de gestion ou les frais du fonds pour certains porteurs de parts d'une série particulière d'un fonds. Reportez-vous à la rubrique *Réduction de frais de gestion* pour plus de détails.

Charges opérationnelles

Fonds à frais fixes

Dans le cas de tous les Fonds BNI, à l'exception du Fonds de revenu BNI et de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI, Banque Nationale Investissements inc. acquitte, à l'exception des frais spécifiques aux fonds à frais fixes (« frais des fonds à frais fixes ») définis ci-dessous, les charges opérationnelles de l'ensemble des fonds à frais fixes, lesquelles incluent notamment les frais juridiques, les frais d'audit, les frais de garde, les honoraires d'agent des transferts et de la tenue des registres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation, les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus, des notices annuelles, des aperçus de fonds, des documents d'information continue et des autres documents destinés aux investisseurs et les frais pour les services fiduciaires liés aux régimes fiscaux enregistrés. Ces charges opérationnelles sont assumées par Banque Nationale Investissements inc. dans la mesure où elles sont encourues dans le cours normal des activités des fonds à frais fixes. En contrepartie du paiement des charges opérationnelles, Banque Nationale Investissements inc. reçoit des frais d'administration à taux fixe (« frais d'administration ») à l'égard de chaque série de chaque fonds à frais fixes. Le montant des charges opérationnelles payées par Banque Nationale Investissements inc. en échange du paiement des frais d'administration peut être supérieur ou inférieur aux frais d'administration sur une période donnée.

Les frais des fonds à frais fixes assumés par les fonds à frais fixes comprennent :

- les taxes et les impôts (notamment la TVH et l'impôt sur le revenu);
- les frais et dépenses engagés afin de respecter tout changement apporté aux exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après la date pertinente (telle que définie ci-dessous);
- les frais et dépenses engagés afin de respecter les nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires, y compris les nouveaux frais imposés après la date pertinente (telle que définie ci-dessous);
- les intérêts et les coûts d'emprunt;
- les frais et dépenses liés aux services externes qui n'étaient pas habituellement appliqués au sein de l'industrie canadienne des OPC à la date pertinente (telle que définie ci-dessous);

- les frais et dépenses du CEI, notamment la rémunération de ses membres, leurs frais de déplacement, leur prime d'assurance et les frais associés à leur formation continue (voir la rubrique *Rémunération du comité indépendant et remboursement aux fonds* ci-dessous pour plus d'information relativement au paiement des frais et dépenses liés au CEI); et
- les frais et dépenses en lien avec les charges opérationnelles qui seront payées par Banque Nationale Investissements inc. encourus en dehors du cours normal des activités des fonds à frais fixes.

Aux fins de la présente rubrique, l'expression « date pertinente » s'entend du 1^{er} août 2013 (dans le cas des Portefeuilles Méritage), du 23 septembre 2014 (dans le cas des autres Fonds BNI) ou du 1^{er} mars 2021 (dans le cas du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI et du Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI), à l'exception des séries ou des fonds à frais fixes créés le ou après le 1^{er} août 2013 (dans le cas des Portefeuilles Méritage) ou du 3 janvier 2014 (dans le cas des autres Fonds BNI) pour lesquels la date pertinente s'entend de leur date de création respective.

Les frais des fonds à frais fixes sont répartis parmi ceux-ci et parmi chacune de leurs séries de façon juste et équitable. Banque Nationale Investissements inc. peut décider d'assumer une partie des frais d'administration et/ou des frais des fonds à frais fixes. La décision sera prise annuellement, selon l'appréciation du gestionnaire, sans en aviser les porteurs de parts. Les frais d'administration, versés à Banque Nationale Investissements inc. en contrepartie du paiement des charges opérationnelles, correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série des fonds à frais fixes et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion de chaque série. Les frais d'administration sont sujets aux taxes applicables, incluant la TVH. Le taux pour les frais d'administration de chaque série est présenté dans le tableau qui suit.

Taux des frais d'administration par série¹

Fonds BNI	Toutes les Séries ² (sauf les séries des colonnes ci-contre)		Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, Série N et NR ⁵	
	Série O		F-2 et R-2	
Fonds de marché monétaire BNI	0,08 %	0,02 %	—	--
Fonds de revenu à taux variable BNI	0,10 %	0,02 %	0,10 %	--
Fonds d'obligations BNI	0,14 %	0,02 %	0,10 %	--
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI ³	0,10 %	0,02 %	0,08 %	--
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	0,10 %	0,02 %	—	--
Fonds d'obligations corporatives BNI	0,19 %	0,02 %	—	--
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	0,05 %	0,02 %	—	--
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions privilégiées BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	0,10 %	—	—	--
Fonds de placements présumés sûrs BNI	0,08 %	0,02 %	—	--
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	0,06 %	0,02 %	—	--
Portefeuille Prudent BNI	0,16 %	—	0,10 %	--
Portefeuille Conservateur BNI	0,16 %	0,02 %	0,10 %	--
			0,14 % ⁴	--
Portefeuille Pondéré BNI	0,16 %	0,02 %	0,10 %	--
Portefeuille Équilibré BNI	0,16 %	0,02 %	0,10 %	--
Portefeuille Croissance BNI	0,16 %	0,02 %	0,00 %	--
Portefeuille Actions BNI	0,16 %	0,02 %	0,26 %	--
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	0,08 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)	0,10 %	0,02 %	—	--
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	0,10 %	—	—	--
Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI	0,10 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	0,19 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	0,19 %	0,02 %	0,19 %	--
Fonds de petite capitalisation BNI	0,22 %	0,02 %	—	0,15 %
Fonds croissance Québec BNI	0,22 %	--	—	--
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI	0,10 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions mondiales BNI	0,24 %	0,02 %	0,22 %	--
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	0,20 %	0,02 %	—	--
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	0,10 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions américaines <i>SmartData</i> BNI	0,19 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions américaines BNI	0,24 %	0,02 %	—	--
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	0,19 %	0,02 %	—	0,15 %
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	0,25 %	0,02 %	—	--
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	0,20 %	0,02 %	—	--
Fonds de ressources BNI	0,23 %	—	—	--
Fonds métaux précieux BNI	0,23 %	—	—	--
Fonds de science et de technologie BNI	0,24 %	—	—	--
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI	—	0,02 %	—	--
Fonds indiciel canadien BNI	0,13 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI	0,13 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel américain BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel américain neutre en devises BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel international BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel d'actions internationales BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Fonds indiciel international neutre en devises BNI	0,14 %	0,02 %	—	--
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI	0,05 %	—	—	--
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI	0,10 %	—	—	--
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI	0,05 %	—	—	--
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI	0,10 %	—	—	--
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI	0,10 %	—	—	--
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI	0,15 %	0,02 %	—	--
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille privé d'actions américaines BNI	0,15 %	0,02 %	—	--
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille privé tactique d'actions BNI	0,08 %	—	—	--
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI	0,15 %	—	—	--
Portefeuille Méritage Actions canadiennes	0,18 %	0,02 %	—	--
Portefeuille Méritage Actions mondiales	0,18 %	0,02 %	—	--
Portefeuille Méritage Actions américaines	0,18 %	—	—	--
Portefeuille Méritage Actions internationales	0,18 %	—	—	--
Portefeuille Méritage Conservateur	0,11 %	—	—	--
Portefeuille Méritage Modéré	0,12 %	—	—	--
Portefeuille Méritage Équilibré	0,12 %	—	—	--

Taux des frais d'administration par série¹

Fonds BNI	Toutes les Séries ² (sauf les séries des colonnes ci-contre)		Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, F-2 et R-2		Séries N et NR ⁵
		Série O			
Portefeuille Méritage Croissance	0,16 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage Croissance Plus	0,18 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	0,15 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	0,11 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage revenu Modéré	0,12 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage revenu Équilibré	0,12 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage revenu Croissance	0,16 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus	0,18 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage mondial Conservateur	0,08 %	—	—	--	
Portefeuille Méritage mondial Modéré	0,08 %	—	—	--	
Portefeuille Méritage mondial Équilibré	0,08 %	—	—	--	
Portefeuille Méritage mondial Croissance	0,11 %	0,02 %	—	--	
Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus	0,13 %	0,02 %	—	--	
Portefeuilles Méritage FNB tactique Modéré	0,08 %	—	—	--	
Portefeuilles Méritage FNB tactique Équilibré	0,08 %	—	—	--	
Portefeuilles Méritage FNB tactique Croissance	0,08 %	—	—	--	
Portefeuilles Méritage FNB tactique Actions	0,08 %	—	—	--	

- ¹ Ces frais sont assujettis à la TPS ou à la TVQ et aux taxes de vente provinciales applicables.
- ² Les séries entrant sous cette catégorie sont les *Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, FT, H, FH, N, NR, R, T et T5* selon la ou les séries offertes par le fonds.
- ³ Les taux des séries en \$US sont les mêmes que ceux des séries en \$CAN.
- ⁴ Pour ce fonds, ce taux s'applique à la *Série Conseillers-2* et à la *Série F-2*.
- ⁵ Si aucun taux spécifique est prévu pour les *Séries N et NR*, veuillez vous référer à la colonne toutes les séries.

Fonds à frais variables

Le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI assume le paiement de la totalité de ses charges opérationnelles. Celles-ci peuvent comprendre notamment les frais juridiques, les frais d'audit, les frais de garde, les frais associés aux services fournis aux investisseurs, les honoraires d'agent des transferts et de tenue des registres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation, les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus, des notices annuelles, des aperçus de fonds, des documents d'information continue et des autres documents destinés aux investisseurs, les frais pour les services fiduciaires liés aux régimes fiscaux enregistrés, les intérêts et les coûts d'emprunt, les impôts et les taxes, de même que les frais et dépenses liés au comité d'examen indépendant (CEI) des fonds, c'est-à-dire leur rémunération, leurs frais de déplacement, les primes d'assurance des membres et les frais liés à leur formation continue (voir la rubrique Rémunération du comité indépendant et remboursement aux fonds ci-dessous pour plus d'information relativement au paiement des frais et dépenses liés au CEI). Nous répartissons ces dépenses entre l'ensemble des fonds communs de placement que nous gérons. Si un fonds est offert en plus d'une série de titres, le gestionnaire répartit au prorata les charges opérationnelles communes entre les séries. Les charges qui sont spécifiques à une série sont attribuées à cette série. Les charges opérationnelles du Fonds de revenu BNI ne comprennent que les frais et débours directement reliés aux mouvements de portefeuille du fonds, les taxes et impôts qui sont exigibles du fonds ou auxquels il peut être assujéti, ainsi que les coûts d'emprunt, le cas échéant. Le gestionnaire assume tous les autres frais du fonds.

Frais d'opération de portefeuille

Tous les fonds paient leurs frais d'opération de portefeuille, qui comprennent les frais de courtage et autres frais d'opérations sur parts, y compris le coût des dérivés (notamment les contrats à terme de gré à gré) et des opérations de devises, s'il y a lieu. Les frais d'opération de portefeuille ne sont pas considérés comme des charges opérationnelles et ne sont pas compris dans le ratio des frais de gestion d'une série d'un fonds.

Rémunération du comité indépendant et remboursement aux fonds

À l'heure actuelle, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 30 000 \$, alors que le président reçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 45 000 \$. Toutefois, si plus de sept réunions sont tenues au cours d'une année donnée, chaque membre du CEI recevra un montant additionnel de 1 750 \$ et le président recevra un montant de 2 000 \$ pour chaque réunion tenue après la septième réunion à laquelle ils assistent. Les frais engagés par les membres pour assister aux réunions leur sont remboursés.

À l'heure actuelle, le gestionnaire rembourse aux fonds les frais et charges liés au CEI. Cette décision de rembourser les fonds peut être annulée sans préavis ni approbation préalable. En cas d'annulation de cette décision, un fonds assumera sa quote-part des frais et des dépenses du CEI, comme il est décrit précédemment.

Frais afférents aux fonds sous-jacents	Outre les frais payables directement par les fonds, certains frais sont payables par les fonds sous-jacents dans lesquels peuvent investir certains fonds. Chaque fonds assume indirectement sa part de ces frais. Toutefois, un fonds n'a pas à payer de frais de gestion ou de primes au rendement qu'une personne raisonnable considérerait comme un dédoublement des frais payables par un fonds sous-jacent du fonds pour le même service. De plus, un fonds n'a pas à payer de frais de souscription ni de frais de rachat à l'égard de ses souscriptions ou de ses rachats de titres d'un fonds sous-jacent si le fonds sous-jacent est géré par nous ou par un membre de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens ou si ces frais constitueraient, pour une personne raisonnable, un dédoublement des frais payables par un investisseur dans le fonds.
--	--

Frais et charges payables directement par vous

Frais de souscription, de rachat, de substitution et de conversion	<p><i>Série Investisseurs, Série Investisseurs-2, Série N, Série NR, Série R et R-2</i> Pour les parts de ces séries, vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Cependant, des frais peuvent être exigés si vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts par l'entremise d'un autre courtier.</p> <hr/> <p><i>Série O et Série O-\$US</i> Pour les parts de <i>Série O</i> et de <i>Série O-\$US</i>, vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts.</p> <hr/> <p><i>Série E</i> Vous n'avez aucuns frais à payer à Banque Nationale Investissements inc. lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts de <i>Série E</i>. Cependant, des frais de services ou de transaction peuvent être exigés par votre courtier.</p> <hr/> <p><i>Série F, Série F-2, Série F-\$US, Série F5, Série FH, Série FT, Série FT-2 et Série FT-\$US</i> Pour les parts de ces séries, vous devez verser à votre courtier des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre portefeuille plutôt que des commissions ou frais sur chacune des opérations d'achat, de substitution, de conversion ou de rachat.</p> <hr/> <p><i>Série Conseillers, Série Conseillers-2, Série Conseillers-\$US, Série H, Série T, Série T-2, Série T-\$US et Série T5</i> Pour les parts de ces séries d'un Fonds BNI (à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI), achetées selon l'option de frais de souscription initiaux par l'entremise d'un courtier autre que Banque Nationale Investissements inc. ou Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.), vous négociez les frais de souscription initiaux avec votre courtier. Ces frais de souscription initiaux ne peuvent être supérieurs à 5% du prix d'achat des parts. Si vous substituez ou convertissez vos parts de ces séries, vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts substituées ou converties. Vous négociez ces frais avec votre courtier. Nous déduisons ces frais du montant de votre transaction et les versons à votre courtier. Des frais de services ou de transaction, incluant des frais de rachat, peuvent être chargés par votre courtier. Vous négociez ces frais avec ce dernier.</p>
--	---

Pour les parts de ces séries d'un Fonds Jarislowsky Fraser BNI, assorties de l'option de frais de souscription initiaux, vous n'avez aucuns frais à payer lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou demandez le rachat de vos parts. Cependant, des frais de services peuvent être exigés par votre courtier. Vous négociez ces frais avec votre courtier.

Dans tous les cas, aucuns frais de souscription, de rachat, de substitution et de conversion ne sont payables pour les parts acquises par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.).

Pour les parts de ces séries des Fonds BNI assorties de l'option de frais de souscription reportés ou réduits, vous ne payez pas de frais au moment de la souscription ni de frais de souscription reportés ou réduits lors d'une substitution pour des parts d'une même série (selon la même option de souscription) d'un autre fonds.

Des frais seront payables, s'il y a lieu, lors du rachat des parts du nouveau fonds, mais en fonction de la date à laquelle vous avez acheté les parts du fonds initial. Vous devrez payer des frais de rachat si vous demandez le rachat de vos parts dans un délai précis. Les frais sont fondés sur le coût initial de vos parts et la période au cours de laquelle vous les détenez. Nous déduisons les frais de la valeur des parts que vous faites racheter. Pour les conversions effectuées avant la fin de votre calendrier de frais de souscription reportés ou réduits, nous vous imputerons le montant des frais de souscription reportés ou réduits applicables au moment de la conversion de vos parts. Le tableau ci-dessous présente le barème des frais de rachat selon que les parts aient été achetées selon l'option de frais de souscription reportés ou selon l'option de frais de souscription réduits :

Parts vendues au cours des périodes ci-dessous après que vous les ayez achetées	Taux des frais de rachat si achat de parts avec frais de souscription reportés ¹	Taux des frais de rachat si achat de parts avec frais de souscription réduits
au cours de la 1 ^{re} année	6,0%	3,0%
au cours de la 2 ^e année	5,5%	2,5%
au cours de la 3 ^e année	5,0%	2,0%
au cours de la 4 ^e année	4,5%	0%
au cours de la 5 ^e année	3,0%	0%
au cours de la 6 ^e année	1,5%	0%
après la 6 ^e année	0%	0%

¹ Ces frais sont exigés seulement si vous demandez le rachat de plus de 10 % des parts que vous détenez. Voir la rubrique *Parts sans frais de rachat — option de frais de souscription reportés*.

Si vous substituez ou convertissez vos parts par l'entremise d'un courtier autre que Banque Nationale Investissements inc. ou Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.), vous pourriez devoir payer à votre courtier des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts substituées ou converties. Vous négociez ces frais avec votre courtier. Aucuns frais de substitution ou de conversion ne s'appliquent si vous substituez ou convertissez vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.).

Pour plus de détails sur les achats, rachats, substitutions et conversions, reportez-vous à la rubrique *Achats, substitutions, conversions et rachats de parts*.

Frais d'opérations à court terme

Si vous demandez le rachat ou substituez des parts d'un Fonds BNI dans un délai de 90 jours suivant leur achat, nous pourrions vous imputer des frais d'opérations à court terme équivalant à 2 % du produit du rachat des parts. Dans ce cas, nous pouvons imposer les frais ou y renoncer dans d'autres cas appropriés, à notre gré. Pour établir si une opération à court terme est inappropriée, nous tiendrons compte de différents facteurs, incluant :

- le changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du fonds;
- les habitudes de négociation antérieures de l'investisseur.

Pour savoir si les frais s'appliquent, les parts rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps.

Les frais d'opérations à court terme sont versés au fonds. Ces frais sont en supplément des frais de souscription initiaux, des frais de souscription reportés, des frais de souscription réduits ou des frais de substitution. Ces frais sont déduits du montant des parts que vous faites racheter ou substituer, ou sont imputés à votre compte, et sont versés au fonds. Les frais ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- les rachats de parts effectués conformément au programme de retraits systématiques ou les achats effectués conformément au programme d'investissement systématique;
- les rachats de parts acquises à la suite d'un réinvestissement de distributions, ou
- la conversion de parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds.

L'objectif de ces frais est de protéger les porteurs de parts en dissuadant les investisseurs d'acheter et de faire racheter des parts à répétition. Reportez-vous à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.

Honoraires de service

Série N et Série NR des Portefeuilles privés BNI et autres Fonds BNI

Si vous investissez dans des parts de *Série N* ou de *Série NR* dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI, vous versez directement à Banque Nationale Investissements inc. les honoraires de service indiqués ci-dessous. Ces frais sont payés par le rachat de parts de chaque série visée pour une valeur monétaire équivalente aux honoraires de service applicables.

Les honoraires de service liés à la Gestion privée de patrimoine BNI sont calculés selon une échelle décroissante en fonction de la valeur marchande des actifs détenus dans le regroupement de comptes ou le regroupement familial, tels que définis dans la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI*. Les taux applicables sont les suivants :

	Taux annuels
Actifs compris entre 0 et 250 000 \$	1,50 %
Actifs compris entre 250 000,01 et 500 000 \$	0,85 %
Actifs au-dessus de 500 000 \$	0,75 %

Les honoraires de service sont calculés quotidiennement et chargés sur une base trimestrielle. Le taux appliqué à chaque jour est calculé au prorata de la valeur marchande des investissements totaux détenus dans le regroupement de comptes ou le regroupement familial, selon le cas, dans les parts de *Série N* et de *Série NR*. Dans le cas où vous décideriez de procéder au rachat de parts de *Série N* et/ou de *Série NR* au cours d'un trimestre, les honoraires de service à payer seront calculés sur une base quotidienne à la date de rachat de vos parts et chargés à votre compte avant le versement du produit de votre rachat. Les exemples ci-dessous sont fondés sur l'hypothèse que les actifs investis dans les parts de *Série N* et de *Série NR* demeurent identiques tout au long de l'année.

Exemple pour un investisseur principal détenant 600 000 \$

Investisseur	Total des actifs	Répartition
Investisseur seul	600 000 \$	400 000 \$ dans un compte REER et 200 000 \$ dans un compte au comptant

Un taux moyen de 1,10416667 % serait appliqué sur chacun des comptes détenu par l'investisseur.

Le tableau ci-dessous détaille les calculs effectués afin d'obtenir ce taux.

Montant applicable à chaque tranche	Taux des honoraires de service attribuable à la tranche	Calcul des honoraires de service	Montant des honoraires applicable	Calcul du taux moyen des honoraires à appliquer
Premiers 250 000 \$ (Tranche 1)	1,50 %	0,0150 X 250 000 \$	3 750 \$	6 625 \$/600 000 \$ = 1,10416667 %
250 000 \$ suivants (Tranche 2)	0,85 %	0,0085 X 250 000 \$	2 125 \$	Honoraires de service à verser (\$) 600 000 \$ x 1,10 %* = 6 625 \$
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Tranche 3)	0,75 %	0,0075 X 100 000 \$	750 \$	
			6 625 \$	

*Cette donnée a été arrondie afin de simplifier l'illustration du calcul.

Donc, pour des actifs de 600 000 \$, répartis dans des comptes REER et au comptant au montant de 400 000 \$ et de 200 000 \$ respectivement, l'investisseur aurait à nous verser, pour une année complète, des honoraires de service de 4 416,67\$ pour le compte REER (1,10416667 % X 400 000 \$) et de 2 208,33\$ pour le compte comptant (1,10416667 % X 200 000 \$). Ces honoraires seraient payés en quatre versements trimestriels dans chacun des comptes.

Exemple pour un regroupement familial détenant 650 000 \$

Si par exemple votre regroupement familial détenait 650 000 \$, réparti de la façon illustrée ci-dessous, vous devriez nous verser des honoraires de service d'un montant total de 7 000 \$ pour les actifs du regroupement familial.

Investisseurs du regroupement familial	Total des actifs	Répartition
Investisseur principal (vous) :	350 000 \$	200 000 \$ dans un compte REER et 150 000 \$ dans un compte au comptant
2e investisseur (votre conjointe)	200 000 \$	La totalité dans un compte REER
3e investisseur (votre père)	100 000 \$	La totalité dans un compte FERR
Total du regroupement familial	650 000 \$	

Un taux moyen de 1,07692308 % serait appliqué sur chacun des comptes du regroupement familial.

Voici tel qu'illustré ci-dessous comment ce taux est calculé.

Montant applicable à chaque tranche	Taux des honoraires de service attribuable à la tranche	Calcul des Honoraires de service	Montant des honoraires applicable	Calcul du taux moyen des honoraires à appliquer
Premiers 250 000 \$ (Tranche 1)	1,50 %	0,0150 X 250 000 \$	3 750 \$	7 000 \$/650 000 \$ = 1,07692308 %
250 000 \$ suivants (Tranche 2)	0,85 %	0,0085 X 250 000 \$	2 125 \$	Honoraires de service à verser (\$) 650 000 \$ x 1,08 %* = 7 000 \$
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Tranche 3)	0,75 %	0,0075 X 150 000 \$	1 125 \$	
			7 000 \$	

*Cette donnée a été arrondie afin de simplifier l'illustration du calcul.

Les honoraires de service à nous verser pour l'ensemble des actifs détenus par le regroupement familial totalisent 7 000 \$, ce qui donne un taux de 1,07692308 % appliqué sur chacun des comptes détenus par les investisseurs du regroupement familial.

Donc, chacun des investisseurs du regroupement principal aurait à nous verser les montants détaillés ci-dessous.

Investisseur principal	Compte REER : 200 000 \$ X 1,08 %* =	2 153,85 \$**
	Compte au comptant : 150 000 \$ X 1,08 %* =	1 615,38 \$**
2e investisseur (votre conjointe)	Compte REER : 200 000 \$ X 1,08 %* =	2 153,85 \$**
3e investisseur (votre père)	Compte FERR : 100 000 \$ X 1,08 %* =	1 076,92 \$**
Total		7 000 \$**

*Cette donnée a été arrondie afin de simplifier l'illustration du calcul. Le taux ayant été appliqué au calcul est le suivant : 1,07692308...%

**Ces montants ont été arrondis.

Les honoraires de service couvrent notamment les services de rééquilibrages périodiques et de positionnements tactiques effectués dans les différents profils offerts dans le cadre de la Gestion privée de patrimoine BNI, les services de rédaction de restrictions et/ou de politiques de placement, les installations et le matériel de bureau, les coûts de personnel administratif, le versement à votre courtier des commissions de suivi liées au placement des parts ainsi que les activités de commercialisation et de promotion liées à la vente des fonds. Une portion des honoraires de service payés à Banque Nationale Investissements inc. peut être versée à la Banque Nationale du Canada en lien avec la vente des Fonds BNI; ce paiement s'apparente à une commission de suivi.

Reportez-vous à la rubrique *Service de Gestion privée de patrimoine BNI* pour obtenir plus de renseignements sur ce service.

Frais de gestion négociés

Série O et Série O-\$US

Des frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts de *Série O* et de *Série O-\$US*. Pour les porteurs de parts de *Série O* de tous les Fonds BNI (à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et du Fonds indiciel d'actions internationales BNI) et de *Série O-\$US* du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, le pourcentage ne dépasse pas les frais de gestion de la *Série Investisseurs* ou de la *Série Conseillers* lorsque le fonds n'offre pas la *Série Investisseurs*.

Quant aux parts de *Série O* des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, du Fonds indiciel d'actions américaines BNI et du Fonds indiciel d'actions internationales BNI, le maximum des frais de gestion négociés pour chacun des fonds est le suivant :

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	0,65 %
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	0,70 %
Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)	
Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI	0,50 %
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI	0,50 %
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	0,50 %
Fonds indiciel d'actions internationales BNI	0,50 %

Le pourcentage varie en fonction de la valeur du placement initial de l'investisseur. Ces frais de gestion négociés s'ajoutent, le cas échéant, aux frais d'administration à taux fixe.

Autres frais et charges

Frais de fermeture d'un compte enregistré* 100 \$

Ces frais sont assujettis à la TPS ou à la TVH et aux taxes provinciales applicables.

* Seulement dans le cas où le compte de placement enregistré est ouvert auprès de Banque Nationale Investissements inc.

Réduction des frais de gestion

Dans certains cas, nous pouvons réduire les frais de gestion pour certains porteurs de parts d'une série particulière d'un Fonds BNI. Notre décision de réduire les frais de gestion habituels dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de la taille du placement, du niveau d'activité prévu dans le compte et des placements totaux de l'investisseur. Nous pouvons augmenter ou diminuer le montant de la réduction pour certains investisseurs à l'occasion.

Nous réduisons les frais de gestion imputés au fonds ou nous réduisons le montant imputé au fonds à l'égard de certains frais, et le fonds verse un montant équivalent à la réduction aux investisseurs visés sous la forme d'une distribution spéciale (« distribution sur les frais de gestion »). Ces distributions sont réinvesties en parts additionnelles de la même série du fonds. Les distributions sur les frais de gestion sont payées, en premier lieu, à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du fonds et, en second lieu, à partir du capital.

Pour plus de renseignements quant au traitement fiscal des distributions sur les frais de gestion, veuillez vous référer à la rubrique *Situation fiscale des fonds et des investisseurs* de la notice annuelle ou veuillez consulter votre conseiller fiscal.

Programme de réduction sur les frais de gestion pour investisseurs bien nantis

Dans le cadre du programme de réduction de frais de gestion pour investisseurs bien nantis (le « programme de réduction »), certains investisseurs peuvent être admissibles à une réduction de frais de gestion basée sur la taille de leur investissement dans un ou plusieurs Fonds BNI, selon le cas.

Le premier volet du programme de réduction s'applique aux investisseurs détenant des parts de *Séries Conseillers, F, F5, FH, FT, FT-2, H, T, T-2 et T5* des Fonds BNI énumérés ci-après, des parts de *Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US et T-\$US* du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, des parts de *Séries Conseillers-2 et F-2* du Fonds d'actions mondiales BNI ainsi que des parts de *Série Conseillers-2* du Fonds de revenu à taux variable BNI.

Le deuxième volet du programme de réduction s'applique aux investisseurs détenant des parts de *Séries Investisseurs et R* de tous les Portefeuilles BNI ou des parts de *Séries Investisseurs-2, F-2 et R-2* des Portefeuilles BNI énumérés ci-après.

Nous pourrions, à notre entière discrétion, apporter des modifications aux modalités du programme de réduction, notamment en augmentant ou en réduisant les pourcentages de réduction de frais de gestion ou en modifiant les niveaux applicables ou les critères d'admissibilité. Nous vous donnerons toutefois un préavis écrit de 30 jours si nous mettons fin au programme de réduction, si nous augmentons les critères d'éligibilité de façon à mettre fin à votre éligibilité au programme de réduction ou si nous réduisons le pourcentage de réduction applicable à vos investissements dans un Fonds BNI. Vous ne recevrez aucun préavis écrit à l'égard de tout autre changement, notamment si vous cessez d'être éligible au programme de réduction sans que cela ne soit dû à un changement au programme, par exemple en raison d'une demande de rachat ou d'une distribution composée de remboursement de capital.

Critères d'admissibilité au programme de réduction

I) Investisseur individuel ayant un investissement minimum de 100 000 \$

Volet 1 - Applicable à un investissement dans un Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI)

Le programme de réduction s'applique automatiquement à tout investisseur ayant un investissement, dans des parts d'un même Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI), dont la valeur marchande est d'au moins 100 000 \$. Le montant minimum de 100 000 \$ doit être détenu dans des parts i) souscrites dans la même série, ii) libellées dans une même devise et iii) assorties de la même option de souscription, s'il y a lieu.

Aux fins du calcul du montant minimum de 100 000 \$, tous les comptes à votre nom dans lesquels vous détenez des parts du même Fonds BNI (excluant les Portefeuilles BNI) peuvent être regroupés dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un seul et même représentant inscrit d'un courtier. Le regroupement ne peut être effectué que pour des comptes de particuliers.

Le tableau ci-dessous présente les réductions applicables selon le Fonds BNI détenu (excluant les Portefeuilles BNI). La réduction s'applique uniquement sur la partie de l'actif qui se situe dans le niveau indiqué.

Fonds	Premier 250 000 \$* (Niveau 1)	250 000 \$ suivants* (Niveau 2)	Plus de 500 000 \$* (Niveau 3)
Fonds de court terme et de revenu			
Fonds de revenu à taux variable BNI**	5pb	10bp	15pb
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI	5pb	10bp	15pb
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds d'obligations corporatives BNI	5pb	10bp	15pb
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	5pb	10bp	15pb
Fonds d'actions privilégiées BNI	2,5pb	5pb	10pb
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds de placements présumés sûrs BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds diversifiés			
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions canadiennes			
Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	2,5pb	5pb	10pb
Fonds de petite capitalisation BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions mondiales			
Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions mondiales BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions américaine <i>SmartData</i> BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions américaines BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds spécialisés			
Fonds de ressources BNI	5pb	10pb	15pb

Portefeuilles Méritage

Portefeuille Méritage Actions américaines	2,5pb	5pb	7,5pb
Portefeuilles Méritage Actions internationales	2,5pb	5pb	7,5pb
Tous les autres Portefeuilles Méritage	5pb	10 pb	15pb

* Les niveaux sont appliqués en fonction de la valeur marchande des actifs.

** Depuis le 9 mars 2021, la réduction est également applicable à la Série Conseillers-2.

Exemple A

Si par exemple vos actifs sont répartis de la façon illustrée ci-dessous, aucune réduction ne sera appliquée, puisque le total minimum de 100 000 \$ n'est pas détenu dans le même Portefeuille Méritage.

Actif no	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs
#1	Non enregistré	Portefeuille Méritage Actions canadiennes	Conseillers (FSR*)	20 000 \$ ↘ 95 000 \$
#2	REER	Portefeuille Méritage Actions canadiennes	Conseillers (FSR*)	75 000 \$ ↗
#3	REER	Portefeuille Méritage Actions mondiales	Conseillers (FSR*)	25 000 \$
* Option de frais de souscription reportés				120 000 \$

Exemple B

Si par exemple vos actifs sont répartis de la façon illustrée ci-dessous, aucune réduction ne sera appliquée, puisque le total minimum de 100 000 \$ n'est pas détenu dans une même devise.

Actif no	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs
#1	Non enregistré	Fonds d'actions américains BNI	Conseillers (FSR*) \$US	60 000 \$
#2	REER	Fonds d'actions américains BNI	Conseillers (FSR*) \$CAN	60 000 \$
* Option de frais de souscription reportés				120 000 \$

Exemple C

Si vos actifs sont plutôt répartis de la façon illustrée ci-dessous, une réduction sera appliquée, puisque le total minimum de 100 000 \$ est détenu dans des parts de la même série du même Fonds BNI, dans une même devise et selon la même option de souscription.

Actif no	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs
#1	Non enregistré	Fonds d'actions privilégiées BNI	Conseillers (FSR*) \$ CAN	25 000 \$ ↘ 100 000 \$
#2	REER	Fonds d'actions privilégiées BNI	Conseillers (FSR*) \$ CAN	75 000 \$ ↗
* Option de frais de souscription reportés				100 000 \$

Dans le cas ci-dessus, le client recevrait une réduction équivalente à 0,025 % (2,5 points de base), soit 25 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels après réductions seraient donc de 1,225 % au lieu de 1,25 %. L'exemple est fondé sur l'hypothèse que les actifs investis dans le Fonds d'actions privilégiées BNI demeurent identiques tout au long de l'année.

Volet 2 — Applicable à un investissement dans un ou plusieurs Portefeuilles BNI

Le programme de réduction s'applique automatiquement à tout investisseur ayant un investissement, dans des parts d'un ou plusieurs Portefeuilles BNI, dont la valeur marchande est d'au moins 100 000 \$.

Aux fins du calcul du montant minimum de 100 000 \$, tous les comptes à votre nom dans lesquels vous détiendrez des parts d'une ou de plusieurs séries d'un ou plusieurs Portefeuilles BNI pourront être regroupés dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un même courtier, soit auprès de i) Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») ou ii) Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc., ci-après « CDBN ») pour les parts de *Séries Investisseurs*, *Investisseurs-2*, *R* et *R-2* ou auprès de tout autre courtier pour les parts de *Séries F-2*, *Investisseurs-2* et *R-2*. Le regroupement ne peut être effectué que pour des comptes de particuliers.

Le tableau ci-dessous présente les réductions applicables aux Portefeuilles BNI. La réduction s'appliquera sur l'ensemble de l'actif dans le niveau indiqué.

Fonds		1 à 174 999,99 \$* (Niveau 1)	175 000 \$ et plus* (Niveau 2)
Portefeuilles BNI			
Portefeuille Prudent BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10pb	20pb
Portefeuille Conservateur BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10pb	20pb
Portefeuille Pondéré BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10pb	20pb
	<i>Séries Investisseurs-2 et R-2</i>	—	4pb
Portefeuille Équilibré BNI	<i>Séries Investisseurs, R et F-2</i>	10pb	20pb
Portefeuille Croissance BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10pb	20pb
Portefeuille Actions BNI	<i>Séries Investisseurs et R</i>	10pb	20pb
	<i>Séries Investisseurs-2 et R-2</i>	—	10pb

* Les niveaux sont appliqués en fonction de la valeur marchande des actifs.

Exemple D

Si par exemple vos actifs sont répartis de la façon illustrée ci-dessous, une réduction sera appliquée, puisque le montant minimum de 100 000 \$ d'actifs est atteint par les parts de différentes séries détenues dans deux des Portefeuilles BNI, totalisant 106 000 \$.

Actif no	Courtier	Type de compte	Fonds	Série	Montant des actifs	
#1	CDBN	Non enregistré	Portefeuille Équilibré BNI	<i>Investisseurs</i>	20 000 \$	
#2	BNI	REER	Portefeuille Pondéré BNI	<i>Investisseurs</i>	50 000 \$	↘ 106 000 \$
#3	BNI	CELI	Portefeuille Actions BNI	<i>R</i>	56 000 \$	↗

Dans l'exemple illustré ci-dessus, le client recevrait une réduction équivalente à 0,10 % (10 points de base), soit 106 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réductions, seraient donc de 1,50 % au lieu de 1,60 % pour la *Série Investisseurs* du Portefeuille Pondéré BNI et de 1,90 % au lieu de 2,00 % pour la *Série R* du Portefeuille Actions BNI. Par ailleurs, aucune réduction ne serait appliquée sur le montant de 20 000 \$ investi dans le Portefeuille Équilibré BNI étant donné que ce fonds n'est pas détenu auprès du même courtier. Cet exemple est fondé sur l'hypothèse que les actifs investis dans ces deux Portefeuilles BNI demeurent identiques tout au long de l'année.

Exemple E

Actif no.	Montant des actifs	Fonds
Actif no.1	170 000 \$	Portefeuille Conservateur BNI (<i>Série R</i>)
Actif no.2	180 000 \$	Portefeuille Pondéré BNI (<i>Série R</i>)
Actif no.3	25 000 \$	Portefeuille Équilibré BNI (<i>Série Investisseurs</i>)

Si par exemple vous déteniez les actifs détaillés ci-dessus, totalisant un montant de 375 000 \$, vous auriez droit à une réduction de 750 \$, soit l'équivalent de 20 points de base de la valeur totale des actifs de 375 000 \$, étant donné que le seuil de 175 000 \$ est atteint. La réduction s'appliquerait alors sur l'ensemble de l'actif dans le niveau indiqué.

Cet exemple est fondé sur l'hypothèse que les actifs investis dans ces trois Portefeuilles BNI demeurent identiques tout au long de l'année.

Actif no.	Valeur de l'actif	Réduction attribuable à cet actif (pb)	Calcul de la réduction	Montant de la réduction
#1	170 000 \$	20 pb	0,20% X 170 000 \$	340 \$
#2	180 000 \$	20 pb	0,20% X 180 000 \$	360 \$
#3	25 000 \$	20 pb	0,20% X 25 000 \$	50 \$
	375 000 \$	20 pb	0,20% X 375 000 \$	= 750 \$

Réduction applicable à l'investissement dans le Portefeuille Conservateur BNI

Dans le cas du Portefeuille Conservateur BNI illustré comme étant l'actif no. 1 dans le tableau ci-dessus, le client recevrait une réduction équivalente à 0,20 % (20 points de base), soit 340 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,30 % au lieu de 1,50 % pour la *Série R* du Portefeuille Conservateur BNI.

Réduction applicable à l'investissement dans le Portefeuille Pondéré BNI

Dans le cas du Portefeuille Pondéré BNI illustré comme étant l'actif no. 2 dans le tableau ci-dessus, le client recevrait une réduction équivalente à 0,20 % (20 points de base), soit 360 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,40 % au lieu de 1,60 % pour la *Série R* du Portefeuille Pondéré BNI.

Réduction applicable à l'investissement dans le Portefeuille Équilibré BNI

Dans le cas du Portefeuille Équilibré BNI illustré comme étant l'actif no. 3 dans le tableau ci-dessus, le client recevrait une réduction équivalente à 0,20 % (20 points de base), soit 50 \$ sur une base annuelle. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,55 % au lieu de 1,75 % pour la *Série Investisseurs* du Portefeuille Équilibré BNI.

II) Investisseur individuel ayant un investissement minimum de 250 000 \$ dans un ou plusieurs Fonds BNI

Une réduction s'applique automatiquement à tout investisseur ayant un investissement dans un ou plusieurs Fonds BNI dont la valeur marchande est d'au moins 250 000 \$. Dans ce cas, aucun investissement minimum par Fonds BNI n'est requis pour obtenir la réduction. Aux fins du calcul de l'investissement minimum de 250 000 \$, la valeur de tous les actifs détenus dans l'ensemble des Fonds BNI (faisant partie ou non du programme de réduction) sera considérée sans égard aux séries, options de souscription et devises dans lesquelles celles-ci sont libellées. De plus, tous les comptes à votre nom dans lesquels vous détenez des parts de ces fonds peuvent être regroupés dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un seul et même représentant inscrit d'un courtier. Le regroupement ne peut être effectué que pour des comptes de particuliers.

Toutefois, la réduction de frais de gestion est applicable uniquement aux séries des Fonds BNI faisant partie du programme de réduction. La réduction de frais de gestion est calculée sur la base de l'ensemble des parts de Fonds BNI, en fonction de la pondération de chaque fonds et de chaque niveau.

Le tableau ci-dessous présente les réductions applicables selon le Fonds BNI détenu (excluant les Portefeuilles BNI). La réduction s'applique uniquement sur la partie de l'actif qui se situe dans le niveau indiqué.

Fonds	Premier 250 000 \$* (Niveau 1)	250 000 \$ suivants* (Niveau 2)	Plus de 500 000 \$* (Niveau 3)
Fonds de court terme et de revenu			
Fonds de revenu à taux variable BNI**	5pb	10bp	15pb
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI	5pb	10bp	15pb
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds d'obligations corporatives BNI	5pb	10bp	15pb
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	5pb	10bp	15pb
Fonds d'actions privilégiées BNI	2,5pb	5pb	10pb
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds de placements présumés sûrs BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds diversifiés			
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions canadiennes			
Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)	2,5pb	5pb	7,5pb
Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	2,5pb	5pb	10pb
Fonds de petite capitalisation BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions mondiales			
Fonds d'actions mondiales SmartBeta BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions mondiales BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions américaines SmartData BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions américaines BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions internationales SmartData BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	5pb	10pb	15pb
Fonds spécialisés			
Fonds de ressources BNI	5pb	10pb	15pb

Portefeuilles Méritage

Portefeuille Méritage Actions américaines	2,5pb	5pb	7,5pb
Portefeuilles Méritage Actions internationales	2,5pb	5pb	7,5pb
Tous les autres Portefeuilles Méritage	5pb	10 pb	15pb

* Les niveaux sont appliqués en fonction de la valeur marchande des actifs.

** Depuis le 9 mars 2021, la réduction est également applicable à la Série Conseillers-2.

Exemple F

Si par exemple vous déteniez 600 000 \$ dans le Fonds de revenu à taux variable BNI, 50 000 \$ dans le Fonds d'actions privilégiées BNI et 100 000 \$ dans le Fonds de marché monétaire BNI, vous auriez droit à une réduction de 629,17 \$ (annualisée). Bien que la somme investie dans le Fonds de marché monétaire BNI soit considérée aux fins du calcul de la réduction applicable au Fonds de revenu à taux variable BNI et au Fonds d'actions privilégiées BNI, aucune réduction n'est calculée relativement à ce fonds puisqu'il ne fait pas partie du programme de réduction. L'exemple est fondé sur l'hypothèse que les actifs investis dans les parts de Fonds BNI demeurent identiques tout au long de l'année.

Réduction applicable à l'investissement dans le Fonds de revenu à taux variable BNI (600 000 \$)

Montant applicable à ce niveau	Réduction attribuable au niveau (pb)	Calcul de la réduction (avant pondération)	Montant de la réduction (avant pondération)	Réduction applicable à ce fonds (%)
Premiers 250 000 \$ (Tranche 1)	5 pb	0,050 % X 250 000 \$	125 \$	750 \$/750 000 \$ = 0,10 %
250 000 \$ suivants (Tranche 2)	10 pb	0,100 % X 250 000 \$	250 \$	Réduction applicable à ce fonds (\$) 600 000 \$ x 0,10 % = 600 \$
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Tranche 3)	15 pb	0,150 % X 250 000 \$	375 \$	
			750 \$	

Vous auriez droit à une réduction équivalente à 0,10 % (10 points de base) annuellement en regard de votre investissement dans le Fonds de revenu à taux variable BNI. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,10 % au lieu de 1,20 %. Le montant de la réduction (en dollars) attribuable à votre investissement de 600 000 \$ dans le Fonds de revenu à taux variable BNI serait donc de 600 \$ (annualisé).

Réduction applicable à l'investissement dans le Fonds d'actions privilégiées BNI (50 000 \$)

Montant applicable à ce niveau	Réduction attribuable au niveau (pb)	Calcul de la réduction (avant pondération)	Montant de la réduction (avant pondération)	Réduction applicable à ce fonds (%)
Premiers 250 000 \$ (Tranche 1)	2,5 pb	0,025 % X 250 000 \$	62,50 \$	437,50 \$/750 000 \$ = 0,05833 %
250 000 \$ suivants (Tranche 2)	5 pb	0,05 % X 250 000 \$	125 \$	Réduction applicable à ce fonds(\$) 50 000 \$ x 0,05833 % = 29,17 \$
250 000 \$ (excédant 500 000 \$) (Tranche 3)	10 pb	0,100 % X 250 000 \$	250 \$	
			437,50 \$	

Vous auriez droit à une réduction équivalente à 0,05833 % (5,833 points de base) annuellement pour votre investissement dans le Fonds d'actions privilégiées BNI. Les frais de gestion réels, après réduction, seraient donc de 1,19167 % au lieu de 1,25 %. Le montant de la réduction (en dollars) attribuable à votre investissement de 50 000 \$ dans le Fonds d'actions privilégiées BNI serait donc de 29,17 \$ (annualisé).

Modalités de versement

La réduction de frais de gestion est calculée quotidiennement dès que vous rencontrez un des critères d'admissibilité mentionnés ci-dessus. Le montant de la réduction de frais de gestion sera automatiquement calculé sur la base de la valeur marchande quotidienne de vos actifs investis dans des Fonds BNI applicables. Si un jour donné la valeur marchande de vos actifs devient inférieure au montant minimum requis, aucune réduction de frais de gestion ne sera calculée ce jour-là, sauf si la valeur comptable de vos investissements demeure supérieure au montant minimum requis pour être admissible au programme de réduction. Dans ce cas, le montant de la réduction de frais de gestion sera tout de même calculé en fonction de la valeur marchande.

La distribution ou remise sur les frais de gestion sera effectuée une fois par trimestre civil. Elle sera automatiquement réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du Fonds BNI applicable.

Si vous procédez au rachat total de parts d'une même série d'un même fonds, achetées selon la même option de souscription, vous recevrez toute distribution ou remise sur les frais de gestion dues à la date du rachat en regard de ces parts. Ces montants vous seront payés de la même façon et au même moment que le produit du rachat.

Pour plus de renseignements quant au traitement fiscal de ces distributions ou remises sur les frais de gestion, veuillez vous référer à la rubrique *Situation fiscale des fonds et des investisseurs* de la notice annuelle ou veuillez consulter votre conseiller fiscal.

Incidence des frais de souscription

Le tableau suivant fait état des frais maximums que vous paieriez selon les différentes possibilités de souscription offertes si vous placez 1 000 \$ dans un fonds sur une période de 1, 3, 5 ou 10 ans et si le rachat avait lieu avant la fin de cette période.

	Frais au moment	Frais de rachat après :			
	de l'achat	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Toutes les séries (excluant celles ci-dessous)	—	—	—	—	—
Série Conseillers, Série Conseillers-2, Série Conseillers-\$US, Série H, Série T, Série T-2, Série T-\$US et Série T5					
Option de frais de souscription initiaux ¹	50 \$	—	—	—	—
Option de frais de souscription reportés ²	—	60 \$	50 \$	30 \$	—
Option de frais de souscription réduits	—	30 \$	20 \$	—	—

¹ Dans le cas où les frais de souscription sont établis à 5 %. Dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, les frais de souscription sont établis à 0 %.

² Pour les parts de la Série Conseillers, de la Série Conseillers-2, de la Série Conseillers-\$US, de la Série H, de la Série T, de la Série T-2, de la Série T-\$US et de la Série T5 assorties de l'option de frais de souscription reportés, ces frais ne sont exigés que si vous demandez le rachat d'un nombre de parts supérieur à vos parts sans frais de rachat. Veuillez vous référer à la rubrique *Parts sans frais de rachat – option de frais de souscription reportés* du présent prospectus simplifié.

Rémunération des courtiers

La Banque Nationale du Canada reçoit des honoraires du gestionnaire pour des services rendus dans le cadre de sa participation au placement des parts des Fonds BNI. Ces honoraires sont calculés sur la valeur liquidative des parts des fonds que détiennent les clients de la Banque.

Courtages

Séries Investisseurs, Investisseurs-2, E, F, F-2, F-\$US, F5, FH, FT, FT-2, FT-\$US, N, NR, O, O-\$US, R et R-2

Aucune commission n'est versée à votre courtier pour la vente de parts de ces séries. Votre courtier ne reçoit aucune rémunération à l'égard des parts de *Séries F, F-2, F-\$US, F5, FH, FT, FT-2 et FT-\$US* outre les frais annuels que vous lui versez en fonction de la valeur des actifs de votre compte.

Séries Conseillers, Conseillers-2, Conseillers-\$US, H, T, T-2, T-\$US et T5

Votre courtier reçoit habituellement une commission chaque fois que vous achetez des parts de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-2*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série H*, de *Série T*, de *Série T-2*, de *Série T-\$US* ou de *Série T5* d'un Fonds BNI. Cette commission dépend de l'option de frais de souscription choisie au moment de votre placement dans le fonds.

- Option de frais de souscription initiaux :
Dans le cas des Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, vous et votre courtier convenez ensemble du pourcentage de frais que vous devrez payer au moment de l'achat de parts de ces séries. Ce pourcentage varie de 0 à 5 %. Aucuns frais ne sont payables pour les parts acquises par l'intermédiaire de Banque Nationale Investissements inc. ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, votre courtier ne reçoit aucune commission. Reportez-vous à la rubrique *Frais* pour plus de détails.
- Option de frais de souscription reportés :
Lorsque vous achetez des parts de ces séries selon l'option avec frais de souscription reportés, nous payons à votre courtier une commission de 5 % du montant que vous placez. Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos parts dans un délai de six ans suivant leur achat. Reportez-vous aux rubriques *Frais* et *Incidence des frais de souscription* pour plus de détails.
- Option de frais de souscription réduits :
Lorsque vous achetez des parts de ces séries selon l'option de frais de souscription réduits, nous payons à votre courtier une commission de 2,5 % du montant que vous placez. Vous ne payez aucuns frais, à moins que vous demandiez le rachat de vos parts dans les trois ans suivant leur achat. Reportez-vous aux rubriques *Frais* et *Incidence des frais de souscription* pour plus de détails.

Frais de substitution et de conversion

Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier lorsque vous substituez ou convertissez vos parts. Reportez-vous aux rubriques *Substitutions de parts*, *Conversions de parts* et *Frais et charges payables directement par vous* pour obtenir plus de détails.

Commissions de suivi

À la fin de chaque mois, nous versons une commission de suivi aux courtiers. Nous tenons pour acquis que les courtiers en verseront une partie à leurs conseillers afin de les rémunérer pour les services qu'ils fournissent à leurs clients. Nous pouvons également verser une commission de suivi aux courtiers directs pour les parts achetées par l'entremise d'un compte de courtage direct. Ces commissions représentent un pourcentage de la valeur quotidienne moyenne des parts de chaque fonds détenues par les clients du courtier. Les taux maximums des commissions de suivi s'établissent comme suit :

	Série Conseillers et/ou Série H et/ou Série T5 Et/ou Conseillers-2 et/ou Conseillers-\$US et/ou T et/ou T-2 et/ou T-\$US					Commissions de suivi annuelles maximales			
	Option avec frais de souscription initiaux	Option avec frais de souscription reportés (1 ^{ère} à 6 ^e année)	Option avec frais de souscription reportés (7 ^e année et suivantes) ¹	Option avec frais de souscription réduits (1 ^{ère} à 3 ^e année)	Option avec frais de souscription réduits (4 ^e année et suivantes)	Série Investisseurs et Série R	Série Investisseurs-2 et Série R-2	Série N	Série NR
Fonds									
Fonds de marché monétaire									
Fonds de marché monétaire BNI	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	-	-	-
Fonds de court terme et de revenu									
Fonds de revenu à taux variable BNI	0,65 % 0,50 % ³	0,25 %	0,65 % 0,50 % ³	0,25 %	0,65 % 0,50 % ³	0,65 %	0,50 %	-	-
Fonds d'obligations BNI	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	-	-
Fonds de revenu BNI	-	-	-	-	-	0,50 %	-	-	-
Fonds d'obligations mondiales tactique BNI ²	0,75 % ² 0,50 % ⁵	0,25 % ²	0,75 % ² 0,50 % ⁵	0,25 % ²	0,75 % ² 0,50 % ⁵	0,75 %	-	-	-
Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,50 %	-	-	-
Fonds d'obligations corporatives BNI	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	-	-
Fonds d'obligations à rendement élevé BNI	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	-	-
Fonds d'actions privilégiées BNI	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	-	-
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI	0,75 %	-	-	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Fonds de placements présumés sûrs BNI	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,75 %	-	-	-
Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI	0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuilles BNI									
Portefeuille Prudent BNI	-	-	-	-	-	0,65 %	0,50 %	-	-
Portefeuille Conservateur BNI	0,70 % ³	0,25 % ³	0,70 % ³	0,25 % ³	0,70 % ³	0,70 %	0,50 %	-	-
Portefeuille Pondéré BNI	-	-	-	-	-	0,75 %	0,75 %	-	-
Portefeuille Équilibré BNI	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,80 %	0,75 %	-	-
Portefeuille Croissance BNI	-	-	-	-	-	0,90 %	0,70 %	-	-
Portefeuille Actions BNI	-	-	-	-	-	0,95 %	1,00 %	-	-
Fonds diversifiés									
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI	1,00 %	-	-	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Fonds de répartition tactique d'actifs BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	0,51 %	0,51 %
Fonds équilibré mondial de croissance BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes									
Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI	1,25 %	0,50 %	1,25 %	0,50 %	1,00 %	1,25 %	1,25 %	-	-
Fonds de petite capitalisation BNI	1,25 %	0,50 %	1,25 %	0,50 %	1,00 %	1,25 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds croissance Québec BNI	1,25 %	0,50 %	1,25 %	0,50 %	1,00 %	1,25 %	-	-	-
Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'actions mondiales									
Fonds d'actions mondiales SmartBeta BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions mondiales BNI	1,25 %	0,50 %	1,25 %	0,50 %	1,00 %	1,25 %	1,25 %	-	-
Fonds d'actions mondiales diversifié BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds d'actions américaines SmartData BNI ⁴	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions américaines BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions internationales SmartData BNI ⁴	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	0,51 %	0,51 %
Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds spécialisés									
Fonds de ressources BNI	1,25 %	0,50 %	1,25 %	0,50 %	1,00 %	1,25 %	-	-	-
Fonds de métaux précieux BNI	1,25 %	0,50 %	1,25 %	0,50 %	1,00 %	1,25 %	-	-	-
Fonds de science et de technologie BNI	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds indiciels									
Fonds indiciel canadien BNI	-	-	-	-	-	-	0,25%	-	-
Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI	-	-	-	-	-	0,10%	-	-	-
Fonds indiciel américain BNI	-	-	-	-	-	-	0,25%	-	-
Fonds indiciel d'actions américaines BNI	-	-	-	-	-	0,10%	-	-	-
Fonds indiciel américain neutre en devises BNI	-	-	-	-	-	-	0,25%	-	-
Fonds indiciel international BNI	-	-	-	-	-	-	0,25%	-	-
Fonds indiciel d'actions internationales BNI	-	-	-	-	-	0,10%	-	-	-
Fonds indiciel international neutre en devises BNI	-	-	-	-	-	-	0,25%	-	-
Portefeuilles Méritage									
Portefeuilles Méritage d'actions									
Portefeuille Méritage Actions canadiennes	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Actions mondiales	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Actions américaines	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Actions internationales	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage d'investissement									
Portefeuille Méritage Conservateur	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Modéré	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Équilibré	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Croissance	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage Croissance Plus	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage de revenu									
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Modéré	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Équilibré	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Croissance	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuilles Méritage mondiaux									
Portefeuille Méritage mondial Conservateur	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial Modéré	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial Équilibré	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage mondial	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-

Croissance									
Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage FNB tactiques									
Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré	0,75 %	0,25 %	0,75 %	0,25 %	0,75 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-
Portefeuille Méritage FNB tactique Actions	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	-	-	-	-

¹ Dans le cas des *Séries Conseillers* existantes avant le 14 mai 2015 : taux applicable pour toute nouvelle souscription effectuée après cette date, à l'exclusion des placements faits dans le cadre d'un programme d'investissement systématique débuté avant le 14 mai 2015 et à l'exclusion des réinvestissements de distributions et des substitutions à l'égard de parts souscrites avant le 14 mai 2015.

² Pour ce fonds, les taux de la *Série Conseillers-\$US* et de la *Série T-\$US* sont les mêmes que ceux de la *Série Conseillers* et de la *Série T*.

³ Pour ce fonds, cette donnée est applicable à la *Série Conseillers-2*.

⁴ L'option de souscription de frais reportés n'est pas offerte dans le cas de la *Série H* de ce fonds.

⁵ Pour ce fonds, ce taux s'applique à la *Série Conseillers-2* et à la *Série T-2*.

Série Conseillers, Série H, Série T5, Série T, Série N et Série NR des Portefeuilles privés BNI

Fonds	Commissions de suivi annuelles maximales			
	Série Conseillers et/ou Série T5 et/ou Série T	Série N	Série NR	Série H
	Option avec frais de souscription initiaux			
Portefeuilles privés revenu fixe				
Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI	0,65 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'obligations américaines BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI	0,65 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé équilibré				
Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI	1,00 %	—	—	—
Portefeuilles privés d'actions canadiennes				
Portefeuille privé de revenu d'actions BNI	1,00 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuilles privés d'actions mondiales				
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI	1,00 %	—	—	—
Portefeuille privé d'actions américaines BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	1,00 %
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	1,00 %
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI	1,00 %	0,51 %	0,51 %	1,00 %
Portefeuille privé tactique d'actions BNI	—	0,51 %	0,51 %	—
Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI	—	0,51 %	0,51 %	—

Dans le cas de substitutions, la grille de commission de suivi applicable est celle qui était en vigueur au moment de l'achat du fonds initial.

Il est possible de changer d'option de souscription à l'intérieur de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série Conseillers-\$US* de la *Série H*, de la *Série T*, de la *Série T-2*, de la *Série T-\$US* et de la *Série T5* au sein d'un même fonds, sous réserve du respect de certaines conditions. Les décisions concernant les changements d'option de souscription sont négociées entre vous et votre courtier.

Un changement de parts de la *Série Conseillers*, de la *Série Conseillers-2*, de la *Série Conseillers-\$US*, de la *Série H*, de la *Série T*, de la *Série T-2*, de la *Série T-\$US* ou de la *Série T5* acquises selon l'option avec frais de souscription reportés qui ne sont plus sujettes à des frais de rachat pour des parts de la même série avec frais de souscription initiaux ou la conservation de tels parts entraînera généralement une hausse de la commission de suivi payée à votre courtier. Nous nous attendons à ce que votre courtier agisse conformément aux règlements de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels ou de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, notamment en obtenant préalablement votre consentement.

Série E, Série F, Série F-2, Série F-\$US, Série F5, Série FT, Série FT-2, Série FT-\$US, Série FH, Série O et Série O-\$US

Votre courtier ne reçoit aucune commission de suivi à l'égard des parts de la *Série E*, de la *Série F*, de la *F-2*, de la *F-\$US*, de la *Série F5*, de la *Série FH*, de la *Série FT*, de la *Série FT-\$US*, de la *Série O* et de la *Série O-\$US*.

Programme de soutien aux courtiers

Commercialisation coopérative — Nous pouvons payer à votre courtier jusqu'à 50 % de ses coûts directs liés à ce qui suit :

- la publication et la diffusion d'une communication publicitaire;
- la présentation d'un séminaire pour la formation des investisseurs ou la promotion des OPC ou des Fonds BNI.

Conférences et séminaires — En plus de la commercialisation coopérative, nous pouvons également :

- organiser et présenter des conférences éducatives destinées aux représentants des courtiers;
- acquitter les frais d'inscription de représentants de courtiers à l'égard de conférences éducatives organisées et présentées par d'autres;
- payer à des organisations de l'industrie jusqu'à 10 % des frais directs liés à l'organisation et à la présentation de conférences éducatives;
- payer à des courtiers jusqu'à 10 % des frais relatifs au fait de mener des conférences éducatives.

Rémunération des courtiers provenant des frais de gestion

Au cours du dernier exercice de Banque Nationale Investissements inc., terminé le 31 octobre 2020, 8,20 % des frais de gestion des Fonds BNI ont été utilisés pour le paiement aux courtiers de commissions de vente et de commissions de suivi et pour des activités promotionnelles.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Le présent sommaire expose les règles en matière d'impôt sur le revenu fédéral du Canada qui s'appliquent généralement aux particuliers, autres que des fiducies, qui sont des résidents canadiens et qui détiennent des parts des fonds à titre d'immobilisations. Le présent sommaire est fondé sur les règles actuelles en matière d'impôt sur le revenu fédéral aux termes de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur des propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes et sur les politiques et pratiques administratives publiées et actuelles de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). Le présent sommaire ne se veut pas exhaustif et ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles et ne doit pas non plus être interprété comme un avis juridique ou fiscal donné à un investisseur. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité afin d'obtenir des conseils au sujet des incidences fiscales d'un placement dans des parts compte tenu de votre situation particulière. De plus amples renseignements sur les incidences fiscales sont contenus dans la notice annuelle des fonds.

Lorsque vous gagnez un revenu

Si vous détenez des parts des Fonds BNI, vous gagnez un revenu sur votre placement :

- lorsque qu'un fonds verse une distribution tirée du revenu net ou des gains en capital nets réalisés; et
- lorsque vous demandez le rachat ou la substitution de vos parts du fonds et que vous réalisez un gain en capital.

Prix de base rajusté

Le prix de base rajusté (« PBR ») de vos parts est une notion importante en matière d'incidences fiscales. Ce terme est utilisé tout au long du présent sommaire et peut être calculé, pour une série particulière d'un fonds, conformément à la formule suivante dans la plupart des cas :

Calcul du PBR

- Le montant de votre placement initial, y compris les frais de souscription que vous avez payés à votre courtier, *plus*
- les placements additionnels, y compris les frais de souscription que vous avez payés à votre courtier, *plus*
- les distributions réinvesties, *moins*
- la tranche de toute distribution qui constitue un remboursement de capital, *moins*
- le PBR de tout rachat antérieur

égale

le PBR global de vos parts d'un fonds.

Distributions

Bien que certains fonds distribuent leurs revenu et gains en capital en dollars américains, ces revenu et gains en capital doivent être convertis en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt. Les distributions de revenu et la tranche imposable des distributions de

gains en capital des fonds (y compris par l'entremise de distributions de frais de gestion), sont imposables au cours de l'année où ils vous sont payés ou payables par les fonds, et doivent être déclarés en dollars canadiens. Il en est ainsi peu importe si ces montants vous ont été payés en espèces ou par l'entremise de réinvestissements dans des parts additionnelles. Les distributions d'un fonds peuvent comprendre des revenus ordinaires (tels que des intérêts et certains revenus provenant de dérivés), des revenus d'origine étrangère, des gains en capital et des dividendes canadiens imposables. En règle générale, ces montants sont imposés comme si vous les aviez reçus directement. Les distributions peuvent également inclure un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable dans vos mains, mais réduira le PBR des parts reliées. Si le PBR de vos parts est réduit à moins de zéro, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalent au montant négatif et le PBR de vos parts sera augmenté à zéro. Les distributions sur les parts de certaines séries ou de certains fonds devraient comprendre des remboursements de capital. Nous vous fournirons des renseignements détaillés au sujet des distributions qui vous sont versées.

Le prix des parts d'un fonds peut comprendre les revenus et les gains en capital que le fonds a gagnés et/ou réalisés sans les avoir distribués. Si vous investissez dans une série de parts d'un fonds avant une date de distribution à l'égard de cette série, vous devrez payer de l'impôt sur toute distribution qui vous est payée. Toutefois, le montant de la distribution ou du dividende réinvesti dans des parts additionnelles sera ajouté à votre PBR. Cela peut être particulièrement significatif si vous achetez des parts vers la fin de l'année.

Rachat ou substitution de parts

Si vous demandez le rachat ou la substitution de vos parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds, vous réaliserez un gain (ou subirez une perte) en capital. Le gain (ou la perte) en capital correspondra à la différence entre le montant que vous recevez pour le rachat ou la substitution, déduction faite de tous les frais (comme des frais de souscription reportés), et le PBR des parts, tous évalués en dollars canadiens. La moitié d'un tel gain en capital doit être incluse dans le calcul de votre revenu.

Vous obtiendrez les détails du produit du rachat ou de la substitution après l'opération. Toutefois, afin de calculer votre gain ou votre perte, vous devez connaître le PBR de vos parts avant la disposition. Les distributions qui comprennent un remboursement de capital vont réduire le PBR de vos parts.

Conversion de parts

Convertir des parts d'une série d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds (autre que la conversion des parts d'une série couverte vers une série non couverte (ou l'inverse)) ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt et il n'en résultera aucun gain (ou aucune perte) en capital. Convertir des parts d'une série couverte vers une série non couverte (ou l'inverse) constitue une disposition aux fins de l'impôt et il en résultera un gain (ou une perte) en capital.

Parts des Séries N, NR, O et O-\$US

Les frais de gestion négociés que vous nous versez à l'égard des parts de la *Série O* et de la *Série O-\$US* ne seront pas déductibles du revenu gagné sur ces parts.

Quant aux honoraires de service que vous nous versez à l'égard des parts de la *Série N* et de la *Série NR*, vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité quant à la déductibilité de ces honoraires.

Régime enregistré

Si vous détenez des parts des fonds dans un REER, un FERR, un CELI, un REEE ou un autre régime enregistré, vous ne payez généralement pas d'impôt sur le revenu gagné sur ces parts ou sur les gains en capital réalisés à leur disposition tant qu'elles demeurent dans le régime enregistré. Toutefois, les retraits de ces régimes enregistrés (autres que des retraits des CELI, certains retraits provenant d'un régime enregistré d'épargne-invalidité et des remboursements de cotisations aux termes des REEE) seront généralement imposables.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité pour savoir si les parts d'un fonds constitueraient un « placement interdit » en vertu de la Loi de l'impôt lorsqu'ils sont détenus dans votre REER, FERR, CELI, REEE ou régime enregistré d'épargne-invalidité compte tenu de votre situation particulière.

Fonds ayant un taux de rotation des parts en portefeuille élevé

Plus le taux de rotation des parts en portefeuille d'un fonds est élevé, plus il est probable que le fonds réalisera des gains ou subira des pertes en capital. Dans le cas où un fonds réalise des gains en capital, les gains vous seront, dans la plupart des cas, distribués et devront être inclus dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt pour cette année. Il n'y a pas nécessairement de relation entre un taux de rotation des parts en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

Questions additionnelles concernant la communication de renseignements

Conformément à l'Accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis intervenu entre le Canada et les États-Unis le 5 février 2014, (« AI ») et à la législation canadienne s'y rapportant, les fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus de communiquer certains renseignements à l'égard des porteurs de parts et des actionnaires qui sont des résidents américains ou des citoyens américains (y compris des citoyens américains qui sont des résidents ou des citoyens canadiens) et de certaines autres « personnes des États-Unis », au sens donné à ce terme dans l'AI, (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER) à l'ARC. Il est prévu que l'ARC communiquera ensuite les renseignements à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis. En outre, aux fins de l'atteinte des objectifs prévus dans la Norme commune de déclaration (« NCD ») de

l'Organisation de coopération et de développement économiques, les fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus, aux termes de la législation canadienne, de déterminer et de communiquer à l'ARC des détails et certains renseignements financiers relatifs aux porteurs de parts des fonds (excluant les régimes enregistrés tels que les REER) qui sont des résidents d'un pays autre que le Canada et les États-Unis ayant adopté la NCD. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales du territoire pertinent ayant adopté la NCD.

Quels sont vos droits ?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu de fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Les lois de certaines provinces et de certains territoires vous permettent aussi de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou de réclamer des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu de fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Vous devez toutefois exercer ces actions dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous aux lois de votre province ou de votre territoire ou consultez votre conseiller juridique.

Renseignements supplémentaires

Titres de créances

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour effectuer certaines opérations dans des titres de créances. N'eût été de la dispense, les opérations en question auraient été prohibées. Aux termes de la dispense, un fonds peut, avec l'approbation du CEI tel que décrit dans le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 ») et sous réserve du respect de certaines autres dispositions du Règlement 81-107, acheter auprès de courtiers liés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadien, ou vendre à ceux-ci, des titres de créance gouvernementaux ou des titres de créance non gouvernementaux sur le marché secondaire, à la condition que l'achat ou la vente soit conforme aux objectifs de placement du fonds ou soit nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Placements privés auxquels participe un preneur ferme relié

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'acheter, au terme d'un placement privé auquel participe un preneur ferme relié, des titres de participation d'un émetteur assujéti durant la période de placement des titres et durant la période de 60 jours suivant la période de placement. N'eût été de la dispense, les opérations en question auraient été prohibées. Aux termes de cette dispense, les fonds peuvent effectuer de telles opérations sous réserve d'obtenir l'approbation du CEI, tel que décrit dans le Règlement 81-107, et de respecter certaines dispositions du Règlement 81-102. L'achat doit également être conforme aux objectifs de placement des fonds.

Titres d'émetteurs reliés ou apparentés non négociés en bourse

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour acheter sur le marché secondaire des titres d'un émetteur relié qui ne sont pas négociés en bourse pourvu que certaines conditions soient respectées. Notamment, le placement doit être conforme à l'objectif de placement du fonds ou nécessaire à sa réalisation. Le placement doit également être approuvé par le CEI tel que décrit au Règlement 81-107 et est assujéti au respect de certaines autres dispositions du Règlement 81-107.

Chacun des fonds a également reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'acheter sur le marché primaire des titres de dettes d'un émetteur relié non négociés en bourse ayant une échéance de 365 jours ou plus, autre que du papier commercial adossé à des actifs, dans la mesure où certaines conditions sont respectées, notamment l'obtention de l'approbation du CEI.

Corporation Fiera Capital a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant aux fonds qu'elle gère d'effectuer un placement dans des titres d'emprunt non négociables en bourse d'un émetteur apparenté sans obtenir le consentement préalable des porteurs de titres. Cette dispense est sujette à diverses conditions. Le placement effectué doit notamment être conforme à l'objectif de placement des fonds et doit être soumis au CEI des fonds conformément au Règlement 81-107 ainsi que respecter certaines dispositions du Règlement 81-107.

Placements dans certains fonds négociés en bourse

FNB gérés par AlphaPro Management Inc.

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujéttis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (« Règlement 81-101 ») (les « FNB AlphaPro »). Cette dispense permet également aux fonds de payer des courtages lors des achats et ventes des FNB AlphaPro sur des bourses reconnues. Cette dispense est sujette à diverses conditions, notamment le respect de l'objectif de placement du fonds. Les titres d'un FNB AlphaPro ne doivent pas être vendus à découvert par un fonds et les FNB AlphaPro ne doivent pas avoir obtenu de dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102, dont celles relatives à l'utilisation de l'effet de levier.

FNB à levier

Chacun des fonds, à l'exception du Fonds de marché monétaire BNI, a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant d'investir dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice de marché ou à un secteur d'activité. Contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné (les « FNB à levier »).

Fonds négociés en bourse gérés activement

Chacun des fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'investir une portion de leur valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101 (les « FNB gérés activement »). Cette dispense est soumise à certaines conditions. Notamment, un fonds ne peut pas effectuer d'achat de titres de FNB gérés activement si, immédiatement après l'achat, plus de 30 % de la valeur liquidative du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consisterait en titres de FNB gérés activement; et plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'acquisition, consisterait en titre de FNB américains gérés activement. Un fonds ne peut également pas acheter de titres de FNB gérés activement si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de sa valeur liquidative, calculée selon la valeur au marché au moment de l'achat, serait constituée d'une combinaison de titres de FNB gérés activement dont l'achat et la détention sont également soumis à la dispense de FNB à levier décrite ci-dessus.

Opérations entre fonds

Aux termes de dispenses obtenues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les fonds peuvent acheter ou vendre des titres (y compris des titres de créance) auprès du portefeuille de placement d'une personne ayant des liens avec une personne responsable ou d'un fonds d'investissement (y compris ceux auxquels le Règlement 81-102 ne s'applique pas) pour lequel une personne responsable agit comme conseiller (les « opérations entre fonds »). De plus, aux termes de ces dispenses, chacun des fonds est autorisé à effectuer des opérations entre fonds sur des titres négociés en bourse avec un autre fonds visé par le Règlement 81-102 au dernier cours vendeur, plutôt qu'au cours de clôture. N'eût été de ces dispenses, les opérations entre fonds en question auraient été prohibées. Ces dispenses sont sujettes à diverses conditions. L'opération entre fonds doit notamment être conforme à l'objectif de placement du fonds et doit être soumise au CEI des fonds conformément au Règlement 81-107, ainsi que respecter certaines dispositions du Règlement 81-107.

Couverture des options de vente

Les fonds ont reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'intérêt sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap lorsqu'ils prennent ou maintiennent une position acheteur dans un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme standardisé ou sur un contrat à terme de gré à gré; ou un contrat à terme de gré à gré ou lorsqu'ils concluent ou conservent une position sur un swap lorsqu'ils auraient droit à des paiements aux termes du swap.

Cette dispense est sujette à la condition que les fonds détiennent une couverture en espèces (incluant la marge), le droit ou l'obligation mentionnée ci-dessus ou une combinaison de ces actifs, dans une quantité qui est suffisante, sans avoir recours à d'autres éléments d'actifs des fonds, pour que les fonds puissent satisfaire leurs obligations aux termes du dérivé. La capacité des fonds à utiliser des options à titre de couverture est soumise à la limite de 10 % prévue par le Règlement 81-102.

Concentration dans des titres d'États souverains et d'organismes supranationaux

Le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI et le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI ont reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant d'investir jusqu'à:

- (a) 20% de leur valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AA par Standard & Poor's Rating Services (Canada) (S&P) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci; et
- (b) 35% de leur valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un seul émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AAA par S&P ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci.

La dispense précitée est soumise aux conditions suivantes: a) les paragraphes (a) et (b) mentionnés ci-dessus, ne peuvent pas être combinés à l'égard d'un émetteur; b) tout titre qui sera acheté par le Fonds en vertu de la dispense sera négocié sur un marché établi et liquide; et c) l'acquisition des titres sera conforme à l'objectif de placement fondamental du Fonds.

Changements fondamentaux

Conformément au Règlement 81-102 et dans la mesure où les déclarations de fiducie des fonds le permettent, l'approbation des porteurs de titres pourrait ne pas être demandée à l'égard de changements fondamentaux dans les situations suivantes :

- i) le fonds entreprend une restructuration avec, ou cède son actif à un autre OPC auquel le Règlement 81-107 s'applique, lequel est géré par le gestionnaire des Fonds BNI ou une société du même groupe et cesse d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif; et l'opération a pour effet de transformer les porteurs de titres de ce fonds en porteurs de titres de l'autre OPC;
- ii) le fonds change d'auditeur.

Bien qu'ils puissent ne pas avoir à approuver de tels changements, les porteurs de titres seront avisés au moins 60 jours avant la date d'effet de ces changements, lesquels devraient également être approuvés par le CEI.

Fonds indiciels — Contrats de licence

Nous avons conclu des contrats de licence, au besoin, dans le cadre de l'utilisation d'indices cibles pour les fonds indiciels.

Nous profitons à cet égard d'accords passés avec S&P Dow Jones Indices LLC (« S&P DJI ») afin d'utiliser certains de ses indices et marques de commerce et ceux des membres de son groupe et/ou de ses tiers concédants de licence, y compris plus précisément, la TSX, Inc. et Dow Jones Trademark Holdings LLC, comme il est indiqué de manière détaillée ci-après. Pour atteindre leurs objectifs, les fonds indiciels qui sont fondés sur les indices de S&P DJI (ci-après, les « fonds indiciels S&P DJI ») tenteront de reproduire le rendement d'indices S&P DJI donnés. Plus particulièrement, ces indices pourraient comprendre l'indice S&P/TSX 60, l'indice composé S&P/TSX, l'indice S&P 500 et l'indice Dow Jones Industrial Average®.

L'indice S&P/TSX 60, l'indice composé S&P/TSX, l'indice S&P 500® et l'indice Dow Jones Industrial Average® (« indices ») sont des produits de S&P DJI LLC ou de ses filiales (« SPDJ »), et ont été concédés sous licence aux fins d'utilisation à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones®, est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). La Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. ne sont pas parrainées, approuvées, vendues ou promues par S&P DJI, Dow Jones, S&P et leurs sociétés affiliées respectives ou par la Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. et aucune de ces parties ne fait de déclaration concernant l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s) et n'est responsable des erreurs, omissions ou interruptions de l'indice S&P/TSX 60, de l'indice composé S&P/TSX, de l'indice S&P 500®, et de l'indice Dow Jones Industrial Average®, et TSX est une marque de commerce de la TSX, Inc. (« TSX »). Ces marques ont été concédées sous licence aux fins d'utilisation à S&P DJI et concédés en sous-licence à certaines fins à la Banque Nationale du Canada et à Banque Nationale Investissements inc.

Le seul lien qui existe entre les indices S&P Dow Jones et la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. à l'égard des indices se limite à la concession de licences pour les indices et les marques de commerce susmentionnées des indices S&P Dow Jones. Les indices sont déterminés, composés et calculés par les indices S&P Dow Jones sans égard à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. ou aux fonds indiciels S&P DJI. Les indices S&P Dow Jones ne sont nullement obligés de tenir compte des besoins de la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. ou des propriétaires de parts des fonds indiciels S&P DJI pour déterminer, composer ou calculer les indices. Ils ne sont pas responsables de l'établissement des prix ou du montant des fonds indiciels S&P DJI ou de la date d'émission ou de mise en vente de leurs parts, ni de l'établissement ou du calcul en fonction duquel les parts des fonds indiciels S&P DJI seront converties en espèces, remises contre des espèces, rachetées, selon le cas, et ils n'ont pris aucune part à ces activités. De même, ils n'ont ni obligation ni responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des fonds indiciels S&P DJI. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur les indices suivront avec exactitude le rendement de l'indice ou qu'ils fourniront des rendements du capital investi positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas conseiller en placements. L'inclusion d'un titre dans un indice ne constitue pas une recommandation formulée par les indices S&P Dow Jones de vendre, d'acheter ou de détenir ce titre ni un conseil en matière de placements.

Nonobstant ce qui précède, CME Group Inc. et les membres de son groupe peuvent émettre et/ou parrainer indépendamment des produits financiers sans relation avec les fonds indiciels S&P DJI, qui peuvent être similaires et concurrencer les fonds indiciels S&P DJI. De plus, CME Group Inc. et les membres de son groupe peuvent négocier des produits financiers qui sont fondés sur le rendement des indices. Il est possible que cette activité boursière ait une incidence sur la valeur des indices et des fonds indiciels S&P DJI.

AUCUN DES INDICES S&P DOW JONES NE GARANTISSENT PAS LE CARACTÈRE ADÉQUAT, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE OPPORTUN ET L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT OU DES COMMUNICATIONS CONCERNANT CEUX-CI, NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS VERBALES, ÉCRITES OU ÉLECTRONIQUES. LES INDICES S&P DOW JONES NE PEUVENT ÊTRE L'OBJET D'AUCUNS DOMMAGES-INTÉRÊTS PAR SUITE D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS RELATIVEMENT À L'INDICE DE RÉFÉRENCE OU AUX DONNÉES OU AUX COMMUNICATIONS S'Y RAPPORTANT, NI TENUS RESPONSABLES À CES ÉGARDS. LES INDICES S&P DOW JONES NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRAIENT LA BANQUE NATIONALE DU CANADA ET/OU BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC., LES PROPRIÉTAIRES DES FONDS INDICIELS S&P DJI OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS PAR SUITE DE L'UTILISATION DES INDICES OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITER LA

PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES INDICES S&P DOW JONES NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS, LES PERTES DE NÉGOCIATION OU LA PERTE DE TEMPS OU DE CLIENTÈLE, MÊME S’ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES, QUE CE SOIT EN MATIÈRE DE CONTRAT, DE DÉLIT, DE RESPONSABILITÉ STRICTE, OU AUTREMENT. IL N’EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE À L’ÉGARD DES ENTENTES OU DES ARRANGEMENTS ENTRE LES INDICES S&P DOW JONES ET LA BANQUE NATIONALE DU CANADA ET/OU BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC., AUTRES QUE LES CONCÉDANTS DE LICENCE DES INDICES S&P DOW JONES.

Nous avons également conclu un contrat de licence avec MSCI Inc. incluant les membres de son groupe (ci-après, « MSCI »).

Pour atteindre leurs objectifs, les fonds indiciels qui sont fondés sur un indice MSCI (ci-après, les « fonds indiciels MSCI ») tenteront de reproduire le rendement d’un indice MSCI donné, plus particulièrement, l’indice MSCI EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

MSCI, SES FOURNISSEURS DE RENSEIGNEMENTS ET LES AUTRES TIERS PARTICIPANTS À LA COMPILATION, AU CALCUL OU À LA CRÉATION D’UN INDICE MSCI OU LIÉS À UNE TELLE COMPILATION, À UN TEL CALCUL OU À UNE TELLE CRÉATION (COLLECTIVEMENT, LES « PARTIES DE MSCI ») NE COMMANDITENT NI N’ENDOSENT LES FONDS INDICIELS MSCI, NE VENDENT PAS LEURS PARTS NI N’EN FONT LA PROMOTION. LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DES MEMBRES DE SON GROUPE ET ONT ÉTÉ OBTENUS SOUS LICENCE À CERTAINES FINS PAR LA BANQUE NATIONALE DU CANADA. AUCUNE PARTIE DE MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L’ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ CONCERNANT L’OPPORTUNITÉ D’INVESTIR DANS DES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS LES FONDS INDICIELS MSCI NI QUANT À LA CAPACITÉ D’UN INDICE MSCI DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ DES ACTIONS CORRESPONDANT. MSCI OU LES MEMBRES DE SON GROUPE CONCÈDENT DES LICENCES À L’ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE ET MARQUES DE SERVICE ET À L’ÉGARD DE CERTAINS NOMS COMMERCIAUX ET DES INDICES MSCI QUI SONT DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS ÉGARD AUX FONDS INDICIELS MSCI OU À L’ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N’EST TENUE DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L’ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ LORSQU’ELLE DÉTERMINE, COMPOSE OU CALCULE LES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N’EST RESPONSABLE DE LA FIXATION DE LA DATE D’ÉMISSION, DES COURS OU DES QUANTITÉS DE PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI QUI DOIVENT ÊTRE ÉMISES NI DU CALCUL DE L’ÉQUATION AUX TERMES DE LAQUELLE LES PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI SONT RACHETABLES, NI N’Y A PARTICIPÉ. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI N’A D’OBLIGATION ENVERS L’ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ RELATIVEMENT À L’ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION OU AU PLACEMENT DES PARTS DES FONDS INDICIELS MSCI.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES RENSEIGNEMENTS DE SOURCES QU’ELLE JUGE FIABLES AUX FINS D’INCLUSION DANS LES INDICES MSCI OU DE CALCUL DE CEUX-CI, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE QUANT À L’ORIGINALITÉ, À L’EXACTITUDE ET/OU À L’EXHAUSTIVITÉ D’UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES PARTIES DE MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LES RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR L’ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DU FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L’UTILISATION D’UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS D’UN INDICE DE MSCI OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES DE MSCI NE DONNE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, ET LES PARTIES DE MSCI DÉCLINENT EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D’ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER À L’ÉGARD DE CHAQUE INDICE DE MSCI ET DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS UNE DES PARTIES DE MSCI NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFIT), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur des titres, produits ou parts des fonds indiciels MSCI visés aux présentes ni aucune autre personne ou entité ne peut utiliser ou mentionner un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI dans le but de commanditer, d’endosser ou de commercialiser ce titre ou d’en faire la promotion sans avoir communiqué au préalable avec MSCI pour obtenir son autorisation. Une personne ou une entité ne peut déclarer en aucun cas être affiliée à MSCI sans avoir obtenu au préalable l’autorisation écrite de celle-ci.

Nous avons également conclu une entente avec Morningstar Research, Inc., incluant les membres de son groupe (ci-après « Morningstar »). Pour atteindre leurs objectifs, les fonds indiciels gérés par BNI qui sont fondés sur un indice Morningstar (ci-après les

« fonds indiciels Morningstar ») tenteront de reproduire le rendement d'un indice Morningstar donné, plus particulièrement l'indice Morningstar^{MD} Actions américaines à grande et moyenne capitalisation, l'indice Morningstar^{MD} Actions à grande capitalisation des marchés développés excluant l'Amérique du Nord, l'indice Morningstar^{MD} Canada et l'indice Morningstar^{MD} Obligations liquides Canada (ci-après les « indices Morningstar »).

Les fonds indiciels Morningstar ne sont ni commandités, ni endossés, ni vendus ou promus par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, aux porteurs de parts des fonds indiciels Morningstar ou au grand public relativement à la pertinence de faire un placement dans des titres en général ou dans les fonds indiciels Morningstar en particulier, ou à la capacité des fonds indiciels Morningstar de reproduire le rendement des marchés en général. Le seul lien qui existe entre Morningstar et la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. se limite à la concession de licences à l'égard de : i) certaines marques de service et noms de service de Morningstar; et ii) l'indice Morningstar pertinent qui est déterminé, composé et calculé par Morningstar sans égard à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. ou aux fonds indiciels Morningstar. Morningstar n'est nullement obligée de tenir compte des besoins de la Banque Nationale du Canada et/ou de Banque Nationale Investissements inc. ou des porteurs de parts des fonds indiciels Morningstar pour déterminer, composer ou calculer l'indice. Morningstar n'est pas responsable de l'établissement des prix ou du montant des fonds indiciels Morningstar ou de la date d'émission ou de mise en vente des parts des fonds indiciels Morningstar, ni de l'établissement ou du calcul en fonction duquel les parts des fonds indiciels Morningstar seront converties en espèces, et elle n'a pris aucune part à ces activités. Morningstar n'a ni obligation ni responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des fonds indiciels Morningstar.

MORNINGSTAR NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES MORNINGSTAR OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT ET MORNINGSTAR N'EST PAS RESPONSABLE D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS RELATIVEMENT AUX INDICES MORNINGSTAR. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE CONCERNANT LES RÉSULTATS QU'OBTIENDRAIENT LA BANQUE NATIONALE DU CANADA ET/OU BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC., LES PORTEURS DE PARTS OU LES UTILISATEURS DES FONDS INDICIELS MORNINGSTAR, OU D'AUTRES PERSONNES OU ENTITÉS PAR SUITE DE L'UTILISATION DE DES INDICES OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU UN USAGE À L'ÉGARD DES INDICES OU DES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, MORNINGSTAR N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document

Comment lire les descriptions des fonds

Les pages suivantes présentent des descriptions détaillées de chacun des Fonds BNI. Suivent des indications afin de faciliter votre compréhension de ces descriptions.

Détails du fonds

Cette rubrique présente une vue d'ensemble de chaque fonds et comprend les renseignements suivants :

- catégorie de fonds;
- date de création du fonds ou de la série : date à laquelle le fonds ou la série a été créée d'un point de vue juridique, par voie de déclaration de fiducie, et qui correspond à la date du prospectus. La date de création du fonds reste la même pour chaque renouvellement. La date de création de la série est mise à jour lors du renouvellement qui suit sa création et est renommée « date de début des opérations » afin d'indiquer la date à laquelle ses parts ont commencé à être émises;
- date de début des opérations : date à laquelle les titres de chaque série ont commencé à être émis;
- type de parts offerts par ce fonds;
- si les titres sont des investissements qualifiés en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés;
- frais de gestion annuels;
- gestionnaire de portefeuille et sous-gestionnaire de portefeuille (si applicable).

Des renseignements additionnels peuvent être inclus en fonction des particularités du fonds visé.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Cette rubrique décrit l'objectif de placement de chaque fonds. Grâce à cette information, vous serez en mesure de choisir les fonds qui vous permettront d'atteindre le mieux vos objectifs financiers.

Stratégies de placement

Cette rubrique précise les stratégies utilisées pour atteindre l'objectif de placement de chaque fonds. Par exemple, il peut nous arriver d'investir dans des sociétés étrangères ou des dérivés. Lorsque nous le faisons, nous le spécifions dans cette rubrique.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Un placement dans un OPC comporte des risques. Le degré de risque varie selon le type de fonds. Cette rubrique comprend les risques propres à chaque fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Cette rubrique vous indique si le fonds est un placement qui vous convient, ce qui dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment de votre tolérance au risque, de votre horizon de placement et de vos objectifs financiers personnels.

Méthodologie de classification du risque de placement

Pour vous aider à déterminer si un fonds vous convient, le gestionnaire classe le risque associé à un placement dans le fonds dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le niveau de risque associé à un placement dans un fonds est révisé au moins une fois l'an et aussi chaque fois que des changements importants sont apportés à l'objectif et/ou aux stratégies de placement du fonds.

La méthodologie appliquée pour déterminer le degré de risque des fonds, aux fins de publication dans le présent prospectus, est celle prévue à la réglementation adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

L'adoption d'une méthode normalisée de classification du risque applicable à tous les OPC vise à améliorer la transparence et l'uniformité des niveaux de risque de placement des différents OPC. Cette nouvelle méthodologie normalisée est utile pour les investisseurs puisqu'elle établit une mesure uniforme et comparable d'évaluation du niveau de risque de placement des différents OPC.

La méthodologie consiste à classer le risque associé à un OPC selon l'échelle des cinq catégories susmentionnée sur la base de la volatilité historique du rendement d'un OPC, telle qu'elle est mesurée par l'écart type de la performance d'un OPC sur une période de 10 ans. L'écart type d'un OPC est calculé en déterminant l'écart du rendement d'un OPC par rapport à son rendement moyen pour une période de temps déterminée. Un OPC présentant un écart type élevé est habituellement classé comme étant risqué.

En l'absence d'un historique de rendement suffisant pour calculer l'écart type du rendement d'un fonds pour une période de 10 ans tel que requis par la réglementation, le gestionnaire utilise un indice de référence reconnu en substituant à l'historique de rendement manquant du fonds celui de l'indice de référence. Cet indice de référence retenu par le gestionnaire doit être un indice reconnu. Il doit

notamment présenter une composition qui s'apparente à celle du portefeuille de placements du fonds et avoir des rendements positivement corrélés avec ceux du fonds ou qui le seront vraisemblablement.

Vous pouvez obtenir une copie de la méthodologie appliquée par le gestionnaire en appelant au numéro sans frais 1 888 270-3941 ou en nous envoyant un courriel à investissements@bnc.ca.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique souligne la fréquence de la distribution du revenu net et des gains en capital nets réalisés du fonds. Les fonds peuvent aussi effectuer des distributions à d'autres moments durant l'année au gré du gestionnaire.

Les distributions de certaines séries ou de certains fonds peuvent comprendre une portion de retour de capital. Un retour de capital diminue la valeur de votre placement initial et ne doit pas être confondu avec le rendement de votre placement. Les retours de capital non réinvestis peuvent réduire la valeur liquidative du fonds et peuvent réduire sa capacité à générer du revenu par la suite.

Toutes les distributions payables aux investisseurs seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Toutefois, aucune distribution ne peut être payée en espèces si vous détenez vos parts dans un régime enregistré. Toute distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie en parts additionnelles du fonds.

Le montant de distribution mensuelle par part de *Série F5*, de *Série FT*, de *Série FT-\$US*, de *Série NR*, de *Série R*, de *Série R-2*, de *Série T*, de *Série T-\$US* et de *Série T5* est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Cette information est publiée sur le site www.bninvestissements.ca et peut également être obtenue en communiquant, sans frais, au 1 888 270-3941.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Cette rubrique vous aidera à comparer les frais liés au placement dans un fonds par rapport à ceux dans un autre fonds.

Fonds de marché monétaire BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Marché monétaire canadien
Date de création du fonds	21 décembre 1990
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 21 décembre 1990 <i>Série Conseillers</i> — 8 février 2002 <i>Série F</i> — 24 décembre 2013 <i>Série O</i> — 14 décembre 2012
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Série Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 0,75 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 0,75 % Part de <i>Série F</i> : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire BNI consiste à assurer une protection maximale du capital investi tout en offrant un taux de rendement concurrentiel à court terme.

Ce fonds investit principalement son actif net dans des titres de créance de sociétés et dans des titres de créance du gouvernement du Canada, du gouvernement des provinces et des municipalités canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans :

- des billets à court terme, bons du Trésor et autres instruments du marché monétaire;
- des billets à taux flottant;
- des dépôts à terme de banques canadiennes;
- des obligations du gouvernement et de sociétés et des débetures;
- du papier commercial (incluant du papier commercial adossé à des actifs).

Ce fonds choisit du papier commercial coté R-1 par DBRS Limited, ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée. Les placements dans des titres d'émetteurs étrangers ne devraient pas dépasser environ 15 % de l'actif du fonds. Ces placements sont libellés en dollars canadiens.

Nous avons l'intention de maintenir la valeur liquidative des parts de ce fonds à une valeur fixe de 10 \$ en attribuant des revenus nets quotidiennement et en les distribuant mensuellement.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille achète et vend des placements, il respecte les exigences légales applicables aux fonds de marché monétaire, notamment celles fixées en matière de qualité, de durée et de diversification des placements d'un fonds.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques au Canada et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces dernières opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;

- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Nous avons l'intention de maintenir la valeur liquidative des parts de ce fonds à une valeur fixe de 10 \$. Toutefois, nous ne pouvons garantir qu'à l'occasion, la valeur liquidative ne fluctuera pas.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous désirez investir 1 000 \$ ou plus;
- vous disposez d'un montant à investir à court terme (moins d'un an);
- vous devez avoir facilement accès à votre argent;
- vous disposez d'un montant d'argent à investir, mais vous attendez d'autres occasions de placement;
- vous désirez équilibrer votre portefeuille en y intégrant un placement qui offre un haut niveau de sécurité;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds crédite son revenu quotidiennement et distribue son revenu net à la fin de chaque mois ou lorsque vous demandez le rachat de vos parts. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	3,89\$	12,28\$	21,52\$	48,99\$
<i>Série F</i>	3,38\$	10,66\$	18,69\$	42,54\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de revenu à taux variable BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe canadien à court terme
Date de création du fonds	3 janvier 2014
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 30 octobre 2015
	Série Conseillers — 8 janvier 2014
	Série F — 8 janvier 2014
	Série FT — 21 mai 2015
	Série O — 8 janvier 2014
	Série T — 14 janvier 2015
	Série Investisseurs-2 — 13 mai 2021
	Série Conseillers-2 — 13 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, Conseillers-2, F, FT, O et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,20 %
	Parts de Série Conseillers : 1,20 %
	Parts de Série Investisseurs-2: 1,20 %
	Parts de Série Conseillers-2: 1,20 %
	Parts de Série F : 0,55 %
	Parts de Série FT : 0,55 %
	Parts de Série T : 1,20 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de revenu à taux variable BNI est de procurer un revenu d'intérêts tout en minimisant les effets des fluctuations des taux d'intérêts. Le fonds investit directement, ou au moyen de placement dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations canadiennes à taux fixe (soit corporatives, gouvernementales ou municipales) et/ou des actions privilégiées émises par des sociétés nord-américaines et conclut des transactions dérivées afin de générer un revenu à taux variable.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Conformément aux objectifs du placement du fonds, le gestionnaire de portefeuille détermine la proportion des actifs du fonds qui sera gérée par le sous-gestionnaire de portefeuille et celle qu'il investira dans un ou plusieurs fonds sous-jacents. Pour déterminer les proportions à allouer au sous-gestionnaire de portefeuille ainsi qu'aux différents fonds sous-jacents, le gestionnaire de portefeuille considère les conditions du marché, le degré d'exposition aux différentes classes d'actifs des fonds sous-jacents ainsi que leur rendement.

Le sous-gestionnaire de portefeuille investit principalement dans des obligations canadiennes à taux fixe (soit corporatives, gouvernementales ou municipales) et/ou des actions privilégiées émises par des sociétés nord-américaines et utilise des produits dérivés, incluant des swaps, pour minimiser le risque lié aux taux d'intérêt et procurer un revenu à taux variable. Le revenu à taux variable peut ainsi être obtenu en échangeant, par l'utilisation de dérivés, le taux d'un titre à revenu fixe contre le taux flottant à court terme en vigueur au moment de l'échange, moins les frais payables à la contrepartie relativement aux opérations sur dérivés. Le taux flottant à court terme utilisé correspondra, en fonction des titres couverts, au taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) 3 mois ou au taux LIBOR (London Interbank Offered Rate) 3 mois. Les dérivés seront conclus avec des contreparties ayant une notation désignée.

Lorsqu'il investit dans des obligations corporatives ou des actions privilégiées, le sous-gestionnaire de portefeuille a recours à la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des sociétés qui, selon son avis sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, semblent offrir des rendements intéressants ajustés en fonction du risque.

Le fonds peut également investir dans des titres de créance américains (tels que des obligations corporatives, des obligations gouvernementales et des bons du Trésor) et des titres de créance à taux variables (tels que des billets à taux flottants et des obligations corporatives à taux flottants). Le fonds peut également détenir une partie de ses actifs en espèces et quasi-espèces. Le fonds peut investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres adossés à des créances, incluant du papier commercial ayant reçu une note égale ou supérieure à R-1 de DBRS Limited ou une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 40 % de l'actif du fonds.

La cote de crédit moyenne pondérée globale du portefeuille du fonds sera égale ou supérieure à BBB- telle qu'établie par Standard & Poor's Rating Services (ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée). Le sous-gestionnaire de portefeuille peut toutefois investir dans des titres de créance ayant une cote de solvabilité inférieure à BBB-.

Le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à diversifier le portefeuille en fonction des secteurs d'activité. Lorsqu'il choisit des titres pour le fonds, il se fonde sur sa recherche fondamentale approfondie sur le crédit, son opinion des tendances du marché, son analyse de la position concurrentielle et son examen du rendement en fonction du risque et des conditions générales du marché.

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille peuvent investir jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, y compris des fonds négociés en bourse qui sont des parts indicelles. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;

- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada. L'indice Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada montre le rendement de Bons du Trésor ayant une échéance de 91 jours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI détenait 51,16 % des parts du Fonds de revenu à taux variable BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous recherchez un investissement prenant en compte les variations des taux d'intérêt et constituant une source de revenu d'intérêts;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série FT* et la *Série T*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série FT* et de *Série T*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série FT* et la *Série T* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	15,17\$	47,82\$	83,82\$	190,81\$
<i>Série F</i>	7,79\$	24,56\$	43,04\$	97,98\$
<i>Série O</i>	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
<i>Série T</i>	13,63\$	42,98\$	75,33\$	171,47\$
<i>Série FT</i>	6,87\$	21,65\$	37,95\$	86,38\$

Comme les parts de *Série Investisseurs-2* et *Conseillers-2* ne sont offertes que depuis le 13 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'obligations BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création du fonds	18 novembre 1966
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 18 novembre 1966
	<i>Série Investisseurs-2</i> — 19 mai 2017
	<i>Série Conseillers</i> — 8 février 2002
	<i>Série F</i> — 24 décembre 2013
	<i>Série O</i> — 30 janvier 2004
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Série Investisseurs</i> , <i>Investisseurs-2</i> , <i>Conseillers</i> , <i>F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,00 %
	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,25%
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75%
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'obligations BNI consiste à assurer un revenu courant élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital et une stabilité raisonnable de la valeur des parts.

Ce fonds investit principalement dans des obligations provinciales et fédérales du Canada. Ces placements vous assurent un rendement sûr à faible risque.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans :

- des obligations de moyen à long terme du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques au Canada et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

La majeure partie des placements est effectuée dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, dans des proportions moindres, dans des obligations de municipalités et de sociétés. Les placements dans des titres d'emprunt de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans

des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pensions de titres;
- placements sur les marchés étrangers;
- perturbations de marché;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 20,91 % de parts du Fonds d'obligations BNI, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 25,60 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 19,73 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- vous désirez recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- vous désirez ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties

dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	10,35\$	32,64\$	57,20\$	130,21\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	11,28\$	35,54\$	62,30\$	141,82\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	16,30\$	51,38\$	90,05\$	204,99\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de revenu BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création du fonds	19 février 1970
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 19 février 1970 <i>Série F</i> — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Série Investisseurs</i> et <i>F</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,00 %, en sus des frais et débours directement reliés aux mouvements de portefeuille du fonds, des taxes et impôts qui sont exigibles du fonds ou auxquels il peut être assujéti, ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant. Le gestionnaire assume tous les autres frais du fonds. Part de <i>Série F</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds de revenu BNI vise à dégager un rendement raisonnablement élevé (supérieur à celui des certificats de placement garanti de cinq ans) et un revenu en effectuant des placements surtout dans des titres à revenu fixe. Il investit principalement dans des obligations des gouvernements (fédéral et provinciaux) du Canada et des obligations de bonne qualité de sociétés.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans :

- des obligations de moyen à long terme du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques au Canada et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

La majeure partie des placements est effectuée dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et, dans des proportions moindres, dans des obligations de municipalités et de sociétés. Le fonds peut investir dans des titres étrangers de façon conforme à son objectif de placement. Les placements dans des titres étrangers ne devraient cependant pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Les restrictions de placement du fonds interdisent spécifiquement l'utilisation de contrats à terme de marchandises, l'achat de titres sur marge et la vente de titres à découvert. Le fonds peut toutefois utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces dans des instruments du marché monétaire, dans des titres d'OPC de marché monétaire gérés par le gestionnaire, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- vous désirez recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- vous désirez ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	11,38\$	35,87\$	62,87\$	143,10\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'obligations mondiales tactique BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe mondial
Date de création du fonds	3 janvier 2014
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 24 mai 2016 <i>Série Conseillers</i> — 24 mai 2016 <i>Série Conseillers-\$US*</i> — 19 mai 2017 <i>Série F</i> — 24 mai 2016 <i>Série F-\$US*</i> — 19 mai 2017 <i>Série FT</i> — 8 janvier 2014 <i>Série FT-\$US*</i> — 19 mai 2017 <i>Série O</i> — 8 janvier 2014 <i>Série O-\$US*</i> — 19 mai 2017 <i>Série R</i> — 30 octobre 2015 <i>Série T</i> — 8 janvier 2014 <i>Série T-\$US*</i> — 19 mai 2017 <i>Série Conseillers-2</i> – 13 mai 2021 <i>Série F-2</i> – 13 mai 2021 <i>Série FT-2</i> – 13 mai 2021 <i>Série T-2</i> – 13 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds**	Parts de <i>Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-2, F, F-2, FT, FT-2, O, R, T et T-2</i> (disponibles en dollars canadiens seulement) ainsi que des parts de <i>Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US</i> (disponibles en dollars américains seulement) d'une fiducie de fonds communs de placement.
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Toutefois, les parts de séries en dollars américains ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,60 % Parts de <i>Séries Conseillers et Conseillers-\$US</i> : 1,60 % Parts de <i>Séries F et F-\$US</i> : 0,84 % Parts de <i>Séries FT et FT-\$US</i> : 0,84 % Parts de <i>Série R</i> : 1,60 % Parts de <i>Séries T et T-\$US</i> : 1,60 % Parts de <i>Série Conseillers-2</i> : 1,10 % Parts de <i>Série F-2</i> : 0,60 % Parts de <i>Série T-2</i> : 1,10 % Parts de <i>Série FT-2</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs BNY Mellon Canada
Sous-gestionnaire de portefeuille	Mellon Investments Corporation

* L'approbation des porteurs de titres sera requise préalablement à la mise en place de toute modification touchant à la devise utilisée aux fins du calcul de la valeur liquidative ou à la devise dans laquelle les titres des *Séries-\$US* peuvent être achetés ou rachetés.

**Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI consiste à générer du revenu et à accroître le capital tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Pour y parvenir le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placement dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié principalement constitué d'obligations et d'autres titres à revenu fixe étrangers comportant des échéances et des cotes de crédit variées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

En fonction d'une approche disciplinée, le fonds utilise diverses stratégies d'investissement actives, telle que la sélection de titres et l'allocation d'actifs en fonction des pays, de la durée, de la courbe de rendement, des devises et des secteurs. Ces stratégies sont utilisées à l'intérieur d'un cadre de gestion de risque rigoureux.

Le fonds investit principalement dans une sélection diversifiée de titres à revenu fixe étrangers, lesquels peuvent notamment inclure des titres de dette émis par des gouvernements, des municipalités ou des sociétés de pays développés et de pays émergents, des titres d'agences et des obligations à rendement élevé.

Le fonds peut aussi investir dans :

- des bons du Trésor, des billets à court terme et d'autres instruments du marché monétaire;
- des titres adossés à des créances hypothécaires;
- des titres adossés à des actifs, incluant du papier commercial adossé à des actifs;
- des titres de créance à taux variable;

- des titres à revenu fixe canadiens.

Ce fonds choisit du papier commercial ayant reçu une note égale ou supérieure à R-1 de DBRS Limited ou une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le fonds applique, au gré du sous-gestionnaire de portefeuille, des stratégies de gestion de devises afin de couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien (dans le cas des *Séries Investisseurs, Conseillers, F, FT, O, R et T* (les « Séries offertes en dollars canadiens ») ou le dollar américain (dans le cas des *Séries Conseillers-\$US, F-\$US, FT-\$US, O-\$US et T-\$US* (les « Séries offertes en dollars américains ») et les devises dans lesquelles sont libellés les titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Bien que le sous-gestionnaire de portefeuille prévoie généralement utiliser une stratégie de couverture de devises à l'égard du fonds, il peut choisir de ne pas le faire s'il estime que la valeur des devises étrangères auxquelles le fonds est exposé augmentera vraisemblablement par rapport à celle du dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Dans le cas des *Séries-\$US*, le sous-gestionnaire de portefeuille utilisera des dérivés pour couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar américain et le dollar canadien. Par conséquent, les porteurs de parts des *Séries-\$US* ne seront pas touchés négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. La stratégie de couverture employée relativement aux *Séries-\$US* peut résulter en une hausse des frais de transaction, laquelle peut diminuer leur rendement.

La stratégie de couverture des devises des *Séries-\$US* (qui vise à couvrir la quasi-totalité de leur exposition aux devises, y compris le dollar canadien) ne peut être modifiée qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts des *Séries-\$US* à une assemblée convoquée à cette fin.

Le fonds a obtenu une dispense lui permettant d'investir jusqu'à hauteur de 20 % de son actif net, calculé à la valeur au marché au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant que les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis en ce qui a trait au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux acceptés ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province ou d'un territoire ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AA par Standard & Poor's Rating Services (Canada) ou ont une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées.

De plus, suite à l'obtention de cette dispense, le fonds peut employer jusqu'à hauteur de 35 % de son actif net, calculé à la valeur au marché au moment de l'acquisition, en titres de créance d'un émetteur, pour autant qu'il s'agit d'un émetteur visé au paragraphe précédent et que les titres de créance sont notés AAA par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) ou ont une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées.

Les dispenses indiquées aux paragraphes ci-dessus ne peuvent être combinées à l'égard d'un émetteur. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;

- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (couvert en \$CAN) (le rendement de l'indice est couvert en \$CAN minimisant ainsi le risque de devises entre le \$US et le \$CAN) et l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (couvert en \$US) pour les *Séries-\$US* (le rendement de l'indice est couvert en \$US minimisant ainsi le risque de devises entre les devises étrangères et le \$US). L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Index est un indice pondéré selon la valeur marchande qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux de titres à revenu fixe de sociétés, gouvernements, agences gouvernementales, supranationals, adossés à des hypothèques et adossés à des actifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI en détenait 10,04 % des parts du Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, le Portefeuille Équilibré BNI en détenait 20,87 %, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 24,27 %, et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 18,67 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à moyen terme (au moins trois ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements à revenu fixe à l'extérieur du Canada;
- vous êtes à la recherche d'un placement pouvant offrir une croissance modérée du capital;
- vous désirez investir en dollars américains (seulement dans le cas des *Séries-\$US*);
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Conseillers*, de *Série Conseillers-\$US*, de *Série Conseillers-2*, de *Série F*, de *Série F-2*, de *Série F-\$US*, de *Série O* et de *Série O-\$US*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions

payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25\$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série FT*, de *Série FT-\$US*, de *Série FT-2*, de *Série R*, de *Série T*, de *Série T-2* et de *Série T-\$US*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois (en dollars canadiens ou américains, selon le cas). Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25\$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série FT*, la *Série FT-\$US*, la *Série FT-2*, la *Série R*, la *Série T*, la *Série T-2* et la *Série T-\$US*, pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans *certaines* situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire libellé dans la devise des distributions payées (en dollars canadiens ou en dollars américains selon les séries).

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série R/T</i>	22,55\$	71,09\$	124,60\$	283,63\$
<i>Série Conseillers-\$US</i>	21,22\$	66,89\$	117,24\$	266,87\$
<i>Série F</i>	11,48\$	36,19\$	63,43\$	144,39\$
<i>Série F-\$US</i>	10,86\$	34,25\$	60,04\$	136,66\$
<i>Série FT</i>	10,45\$	32,96\$	57,77\$	131,50\$
<i>Série FT-\$US</i>	9,33\$	29,40\$	51,54\$	117,32\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série O-\$US</i>	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
<i>Série T-\$US</i>	19,99\$	63,01\$	110,44\$	251,40\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	21,22\$	66,89\$	117,24\$	266,87\$

Comme les parts de *Série Conseillers-2*, *F-2*, *T-2* et *FT-2* ne sont offertes que depuis le 13 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe mondial
Date de création du fonds	18 novembre 2016
Date de début des opérations des séries	Série Investisseurs — 28 novembre 2016 Série Conseillers — 28 novembre 2016 Série F — 28 novembre 2016 Série F5 — 28 novembre 2016 Série O — 28 novembre 2016 Série T5 — 28 novembre 2016
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, O et T5 d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Investisseurs : 1,25 % Série Conseillers : 1,25 % Série F : 0,75 % Série F5 : 0,75 % Série T5 : 1,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	J.P. Morgan Investment Management Inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds de revenu fixe sans contraintes BNI est de maximiser le rendement total tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe d'émetteurs situés partout dans le monde comportant des échéances et des cotes de crédit variées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds cherche à atteindre son objectif par une gestion de la durée, du risque de crédit et de la volatilité du portefeuille. Le fonds dispose de la latitude nécessaire pour profiter des opportunités parmi l'éventail des titres à revenu fixe et n'est pas géré ou comparé à un indice spécifique. Le fonds peut répartir ses placements parmi différents secteurs, cotes de crédit, échéances et régions géographiques. Il peut avoir une durée longue, courte ou négative. Le fonds pourrait investir une partie importante de son actif net dans un type de titres en particulier en privilégiant l'un ou l'autre des critères susmentionnés.

Le fonds peut investir jusqu'à 75 % de son actif net dans des titres de qualité inférieure à la catégorie investissement.

La portion en titres à revenu fixe du fonds peut être investie dans :

- des titres émis ou garantis par des gouvernements ou leurs subdivisions, par des agences gouvernementales ou par des sociétés parrainées par des gouvernements;
- des obligations d'organismes internationaux et d'entités supranationales;
- des obligations corporatives;
- des obligations à coupon zéro;
- des obligations convertibles;
- des obligations à taux variable;
- des prêts à taux variables de premier et second rang (pour un maximum de dix pour cent (10 %) de l'actif net du fonds);
- des titres adossés à des créances hypothécaires d'organismes gouvernementaux ou non-gouvernementaux, des titres adossés à des actifs, des obligations structurées adossées à des prêts (CLO) et des titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (CMO);
- des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC), des obligations garanties par des prêts commerciaux (OGPC), de billets liés à la valeur du crédit et des titres adossés à des créances hypothécaires de type « TBA » (« To-Be-Announced »);
- des fiducies de placement immobilier.

Le fonds peut également investir dans des actions ordinaires ou privilégiées.

Le fonds peut également investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds a reçu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir jusqu'à :

(a) 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AA par Standard & Poor's Rating Services (Canada) (S&P) ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci; et

(b) 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération en titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et sont notés AAA par S&P ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou ont une notation équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées ou des membres du même groupe que celles-ci.

La dispense précitée est soumise aux conditions suivantes : a) les paragraphes (a) et (b) mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être combinés à l'égard d'un émetteur; b) tout titre qui sera acheté par le fonds en vertu de la dispense sera négocié sur un marché établi et liquide; et c) l'acquisition des titres sera conforme à l'objectif de placement fondamental du fonds.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options (incluant les options sur swaps), des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds peut appliquer, au gré du gestionnaire de portefeuille, des stratégies de gestion de devises afin de couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Bien que le gestionnaire de portefeuille prévoit généralement utiliser une stratégie de couverture de devises à l'égard du fonds, il peut choisir de ne pas le faire s'il estime que la valeur des devises étrangères auxquelles le fonds est exposé augmentera vraisemblablement par rapport à celle du dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- conseillers internationaux;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;

- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- fonds de fonds;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- prêts à taux variables;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- spécialisation;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres convertibles;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 96,18% de son actif net dans le FNB de revenu fixe sans contraintes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en CAD). L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en CAD) est un indice pondéré selon la valeur marchande qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux de titres à revenu fixe de sociétés, gouvernements, agences gouvernementales, supranationaux, adossés à des hypothèques et adossés à des actifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI en détenait 24,46 % des parts du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, la Caisse privée revenu fixe non traditionnel en détenait 35,95 % et le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 10,98 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);
- vous recherchez à diversifier vos placements à revenu fixe à l'extérieur du Canada;
- vous êtes à la recherche d'un placement pouvant offrir à la fois un revenu et de la croissance;

- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Dans ce cas, nous vous payerons par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	14,86\$	46,85\$	82,12\$	186,94\$
<i>Série F</i>	9,63\$	30,37\$	53,24\$	121,19\$
<i>Série F5</i>	7,79\$	24,56\$	43,04\$	97,98\$
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$
<i>Série T5</i>	14,86\$	46,85\$	82,12\$	186,94\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'obligations corporatives BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe de sociétés canadiennes
Date création du fonds	1 ^{er} juin 2010
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 1 ^{er} juin 2010 Série Conseillers — 1 ^{er} juin 2010 Série F — 1 ^{er} juin 2010 Série O — 1 ^{er} juin 2010
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Conseillers, F et O d'une fiducie de fonds commun de placements
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,50 % Parts de Série Conseillers : 1,50 % Parts de Série F : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds d'obligations corporatives BNI vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme et de produire un revenu élevé au moyen de placements directs, ou au moyen de placements dans d'autres OPC, effectués principalement dans des titres de créances de compagnies canadiennes et américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et des perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et le poids relatif de chaque titre dans le portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille recherche des titres présentant un potentiel de rendement intéressant.

Le style de gestion du gestionnaire de portefeuille s'appuie sur les principes fondamentaux suivants : 1) saine diversification sectorielle; 2) l'analyse approfondie de la solidité de l'entreprise, des tendances du marché, de la position concurrentielle de l'entreprise dans le secteur, de l'équipe de direction et du rendement offert par rapport aux risques et aux conditions du marché.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêts. S'il prévoit que les taux d'intérêts augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêts diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

Le fonds investit directement dans les différentes classes d'actifs et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut investir dans des titres de marché monétaire et des titres de créance de sociétés à haut rendement et des obligations garanties par le gouvernement du Canada, le gouvernement des provinces, ou des municipalités. Le fonds peut également investir dans titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Pour la partie du fonds investie dans des titres de créances, le gestionnaire de portefeuille choisit des titres ayant une cote d'au moins B-, établie par Standard & Poor's Ratings Services (Canada), ou toute autre note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées. La cote de crédit moyenne du portefeuille ne sera pas inférieure à BBB-.

Le fonds peut investir environ 25 % de son actif dans des titres de créances étrangers.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille d'un fonds peut influencer sur le rendement de ce fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 22,55 % des parts du Fonds d'obligations corporatives BNI, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 27,70 %, le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 21,35 % et le Portefeuille Prudent en détenait 10,47 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous désirez recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- vous cherchez à diversifier vos placements en tirant profit des possibilités offertes par les titres d'emprunts corporatifs;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	19,78\$	62,36\$	109,31\$	248,82\$
<i>Série F</i>	9,12\$	28,76\$	50,41\$	114,74\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'obligations à rendement élevé BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe à rendement élevé
Date de création du fonds	19 décembre 2001
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 19 décembre 2001 Série Conseillers — 8 février 2002 Série F — 16 avril 2008 Série F5 — 21 mai 2014 Série N* — 10 mars 2021 Série NR* — 10 mars 2021 Série O — 4 mai 2006 Série T5 --- 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds**	Parts de Série Investisseurs, Conseillers, F, F5, O, N, NR et T5 d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,75 % Parts de Série Conseillers : 1,75 % Parts de Série F : 0,80 % Parts de Série F5 : 0,80 % Parts de Série N : 0,25 % Parts de Série NR : 0,25 % Parts de Série T5 : 1,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	J.P. Morgan Investment Management Inc.

*Cette série a été créée le 14 mai 2020.

**Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI consiste à assurer un revenu élevé à long terme.

Ce fonds investit principalement dans des titres de créance à haut rendement de sociétés étrangères (États-Unis et Europe de l'Ouest) et canadiennes, tels que des obligations de moyen à long terme. Le fonds peut également investir dans des débetures convertibles, des actions privilégiées et des titres hypothécaires.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement de titres de créance à rendement élevé d'émetteurs de marchés développés.

Le fonds peut également investir dans :

- d'autres types de titres de créance de sociétés canadiennes, américaines ou étrangères, incluant des sociétés à petite capitalisation;
- des obligations garanties ou émises par les divers paliers de gouvernement au Canada et aux États-Unis;
- des obligations à taux variable et des prêts à taux variable de premier et/ou second rang (pour un maximum de dix pour cent (10 %) de l'actif net du fonds);
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des actions privilégiées;
- des titres obligataires convertibles.

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille aura recours à un processus de placement fondamental ascendant afin d'obtenir de solides rendements rajustés en fonction du risque d'après une diversification des secteurs adéquate, une analyse en profondeur des forces de la société, la situation concurrentielle au sein du secteur, l'équipe de direction, la tendance du marché et le rendement offert par rapport au risque ainsi que la conjoncture du marché. Par conséquent, le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des sociétés bien gérées dotées d'une vision d'entreprise bien définie et d'importants avantages concurrentiels.

La cote de crédit moyenne du portefeuille ne sera pas inférieure à B- et au moins 80 % de la valeur liquidative des titres composant le portefeuille auront une cote de crédit supérieure ou égale à B-, telle qu'établie par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) ou une cote de crédit équivalente établie par Moody's Canada Inc., Fitch, Inc. ou DBRS Limited.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres ou des indices sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. À cet effet, le gestionnaire de portefeuille tente de couvrir de manière générale son exposition aux devises étrangères. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre à celui-ci d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement. Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration
- conseillers internationaux;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- devises;
- dérivés;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- prêts à taux variables;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;

- aux placements dans des fiducies de placement immobilier
- titres convertibles
- titres de participation

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 100,00% de son actif net dans le FNB d'obligations à rendement élevé BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Conservateur BNI détenait 10,85 % des parts du Fonds d'obligations à rendement élevé BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en tirant profit des possibilités offertes par les titres à rendement élevé;
- vous désirez ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série NR*, la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série NR* le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR*, la *Série T5* et la *Série F5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
 - le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.
- Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Séries Investisseurs/Conseillers	20,60\$	64,95\$	113,84\$	259,14\$
Série F	9,43\$	29,73\$	52,11\$	118,61\$
Série O	0,10\$	0,32\$	0,57\$	1,29\$
Série F5	9,22\$	29,08\$	50,97\$	116,03\$
Série T5	20,60\$	64,95\$	113,84\$	259,14\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe d'actions privilégiées
Date de création du fonds	22 novembre 2007
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 30 octobre 2015 Série Conseillers — 22 novembre 2007 Série F — 16 mai 2008 Série O — 22 novembre 2007
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Conseillers, F, Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,25 % Parts de Série Conseillers : 1,25 % Parts de Série F : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Intact Gestion de placements inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI consiste à générer un revenu de dividende élevé tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et d'autres titres de participation canadiens qui génèrent des revenus.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs quantitatifs et techniques. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et le poids relatif de chaque titre dans le portefeuille.

Le fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances, des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds investit directement dans les différentes classes d'actifs et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, Intact Compagnie d'assurance détenait 29,00 % des parts du Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Des membres du groupe d'Intact Gestion de placements inc. (« Intact Gestion de placements ») ont investi dans le fonds. Il est prévu qu'Intact Gestion de placements ou un ou plusieurs membres de son groupe (collectivement, le « Groupe Intact ») pourraient effectuer des placements supplémentaires dans ce fonds, lesquels placements pourraient s'avérer importants. Le Groupe Intact pourrait acheter ou demander le rachat de parts du fonds de temps à autre. Nous sommes le gestionnaire du fonds et Intact Gestion de placements est le gestionnaire de portefeuille. Nous avons conclu une entente de *Série O* avec Intact Gestion de placements et il est prévu que tout placement effectué par le Groupe Intact dans le fonds le soit en parts de *Série O*. Les placements effectués seront constitués d'actifs d'Intact Gestion de placements ou d'actifs qu'il gère pour le compte de membres de son groupe. La relation avec Intact Gestion de placements et nos rôles respectifs dans ce fonds, incluant les considérations décrites ci-dessus, ont été globalement revues et approuvées par le CEI en conformité avec le Règlement 81-107.

Le fonds a obtenu des Autorités canadiennes en valeurs mobilières des dispenses de l'application de dispositions relatives aux conflits d'intérêts contenues dans la législation canadienne en valeurs mobilières et au Règlement 81-102 afin de permettre que le paiement du prix d'achat ou du rachat de parts par le Groupe Intact soit effectué par le transfert de titres conformes à l'objectif de placement du fonds. Ces dispenses sont sujettes à certaines conditions, lesquelles sont décrites à la notice annuelle des fonds, dans la rubrique *Gouvernance des fonds — Conflits d'intérêts*. Cette rubrique de la notice annuelle contient davantage de détails au sujet de nos liens avec Intact Gestion de placements et nos rôles respectifs dans le fonds.

Le Groupe Intact peut recevoir un paiement relatif à un rachat de parts du fonds sous forme d'un transfert de parts détenues par le fonds ou en espèces. Tout rachat payé en espèces sera sujet aux risques liés aux rachats massifs décrits dans la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC?* du présent prospectus. Intact Gestion de placements a accepté des restrictions sur le rachat de ces parts du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen terme (au moins trois ans);
- vous désirez recevoir un revenu de dividendes régulier.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital réalisés nets pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	15,89\$	50,09\$	87,79\$	199,83\$
<i>Série F</i>	7,38\$	23,27\$	40,78\$	92,82\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions privilégiées BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe d'actions privilégiées
Date de création du fonds	12 octobre 2012
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 30 octobre 2015 Série Conseillers — 12 octobre 2012 Série F — 12 octobre 2012 Série O — 12 octobre 2012
Type de titres offerts par ce fonds *	Parts de Série Conseillers, F, Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,25 % Parts de Série Conseillers : 1,25 % Parts de Série F : 0,50 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions privilégiées BNI consiste à générer un revenu de dividende élevé tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et d'autres titres de participation canadiens qui génèrent des revenus.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs quantitatifs et techniques. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et le poids relatif de chaque titre dans le portefeuille.

Le fonds peut également investir dans des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens et étrangers (incluant des actions privilégiées et des actions privilégiées à rendement élevé). Le fonds investit directement dans les différentes classes de titres et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des parts indicielles. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX. L'indice des actions privilégiées S&P/TSX fait partie de la famille d'indice S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés d'actions privilégiées inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 20,75 % des parts du Fonds d'actions privilégiées BNI, le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 18,76 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 16,33 %. Le fonds peut être tenu de vendre des placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque moyen;
- vous recherchez un placement à moyen terme (au moins trois ans);
- vous désirez recevoir un revenu de dividendes régulier.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital réalisés nets pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	15,78\$	49,76\$	87,22\$	198,54\$
<i>Série F</i>	7,07\$	22,30\$	39,08\$	88,96\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Équilibrés canadiens à revenu fixe
Date de création du fonds	7 octobre 2010
Date de début des opérations	Série Conseillers — 7 octobre 2010 Série E — 7 octobre 2010 Série F — 7 octobre 2010
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Séries Conseillers, E, F, F5 et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,40 % Parts de <i>Série E</i> : 0,65 % Parts de <i>Série F</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI consiste à procurer un revenu régulier et à assurer une croissance du capital modérée. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe canadiens et de titres de participation de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de première qualité libellés en devises canadienne ou étrangères. Le gestionnaire de portefeuille investit principalement cette portion du portefeuille dans des obligations corporatives et gouvernementales. Le fonds peut également investir dans des titres de participation, tels que des actions ordinaires et privilégiées. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne principalement des actions de qualité supérieure d'émetteurs canadiens. Le fonds peut investir environ 30 % de son actif dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe d'émetteurs étrangers.

Le fonds vise une pondération de 10 % à 40 % en titres de participation et de 60 % à 90 % en titres à revenu fixe. Le gestionnaire de portefeuille peut, à sa seule discrétion, réviser et rajuster la composition optimale de l'actif en fonction de la conjoncture économique et du marché.

Le processus de sélection des titres à revenu fixe vise à maximiser le revenu tout en minimisant les risques de taux d'intérêt et de crédit. En ce qui a trait aux obligations de haute qualité, une analyse de facteurs macroéconomiques (notamment la croissance économique, l'inflation, la politique budgétaire et la politique monétaire) est effectuée afin que les échéances et la qualité de crédit des titres choisis positionnent le fonds de façon à ce qu'il puisse faire face à différentes phases du cycle économique. Les titres ayant une qualité de crédit moindre, tels que les obligations de sociétés, sont analysés en utilisant une approche ascendante afin de déterminer leur valeur. L'analyse spécifique de chaque société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur résiduelle des obligations.

Dans le choix des titres de participation, le gestionnaire de portefeuille adopte une stratégie de placement prudente visant à préserver le capital et se concentre sur des sociétés à grandes capitalisations qui sont des chefs de file dans leur industrie, ont de fortes équipes de gestion, des antécédents de revenus favorables et un niveau d'endettement raisonnable.

Le fonds peut également investir dans du papier commercial, incluant du papier commercial adossé à des actifs. Ce fonds choisit du papier commercial coté R-1 (Faible) par DBRS Limited ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le fonds investit directement dans les classes d'actifs ci-dessus mentionnées, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous désirez bénéficier d'un placement diversifié géré prudemment et composé de titres de participation et de titres à revenu fixe;
- vous désirez recevoir une distribution de façon régulière;
- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds verse des distributions mensuelles. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent inclure un remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la

distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds de maintenir son taux de versement. Les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant total des distributions du fonds pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le fonds lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines circonstances, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions on espèces celui-ci se fera par vote de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	17,43\$	54,93\$	96,28\$	219,17\$
<i>Séries F/E</i>	8,71\$	27,47\$	48,14\$	109,58\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de placements présumés sûrs BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Équilibrés canadiens à revenu fixe
Date de création du fonds	20 avril 2000; avant le 14 mai 2019, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 21 mai 2019 Série Conseillers — 21 mai 2019 Série F — 21 mai 2019 Série O — 21 mai 2019
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Séries Investisseurs, Conseillers, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,50 % Parts de Série Conseillers : 1,50 % Parts de Série F : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

*Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de placements présumés sûrs BNI consiste à procurer un revenu courant tout en mettant l'accent sur la préservation du capital et du pouvoir d'achat, et en demeurant un placement présumé sûr au sens du *Code civil du Québec*. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)), dans un portefeuille constitué principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation canadiens et étrangers.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des OPC (pouvant inclure des FNB) gérés par le gestionnaire ou des tiers, donnant exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de participation.

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit jusqu'à :

- 70 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et étrangers;
- 30 % de son actif net en titres de participation canadiens et étrangers.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille s'assurera du statut de placements présumés sûrs selon la définition du *Code civil du Québec*. Il tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice de marché ou à un secteur d'activité. Le fonds peut également, conformément à une autre dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 70 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD et à 30 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la

performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,60 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI, et jusqu'à 67,34 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description des ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous souhaitez investir dans un placement présumé sûr au sens du *Code civil du Québec*;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs /Conseillers</i>	20,30\$	63,98\$	112,14\$	255,27\$
<i>Séries F</i>	11,58\$	36,51\$	64,00\$	145,68\$
<i>Séries O</i>	1,64\$	5,17\$	9,06\$	20,63\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Fonds de court terme et de revenu
Date de création du fonds	17 juin 2021
Date de début des opérations	Série Conseillers — 17 juin 2021 Série F — 17 juin 2021 Série O — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Séries Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,05 % Parts de <i>Série F</i> : 0,55 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	AlphaFixe Capital Inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI consiste à générer un niveau élevé de revenu courant et une croissance du capital soutenue tout en suivant une approche de développement durable et mettant l'accent sur les titres de créance conçus pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou contribue au développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans les titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement d'obligations vertes, sociales ou durables émises par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou des sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit dans un portefeuille composé principalement d'obligations conçues pour amasser des fonds afin de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou contribue au développement durable et qui sont émises par des gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou des sociétés canadiennes.

Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de sociétés à rendement élevé et des prêts à taux variable de premier et de second rang (collectivement, pour au plus 10 % de la valeur liquidative);
- des obligations de municipalités;
- des obligations émises par des entités internationales et supranationales;
- des titres de créance émis par des gouvernements étrangers locaux ou nationaux de pays développés;
- des titres de créance de bonne qualité de sociétés étrangères.

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille peuvent choisir d'investir jusqu'à 100% de l'actif net du fonds dans des titres d'autres fonds d'investissement, dont des fonds négociés en bourse, gérés par le gestionnaire ou des tiers, conformément à son objectif de placement. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille détermine les sociétés envisageables pour un placement du fonds en repérant les obligations vertes, sociales ou durables (voir la section Glossaire pour plus de détails sur les obligations vertes, sociales et durables), conformément à son

analyse interne et, lorsque disponible, tel que le détermine un organisme externe (telle que CICERO, Sustainalytics et Vigeo Eiris (voir la section Glossaire pour plus de détails). L'analyse interne du sous-gestionnaire se fonde sur des cadres largement reconnus (tels que les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales, les Lignes directrices applicables aux obligations durables ainsi que les Initiatives pour les obligations climats). Ces principes, lignes directrices et initiatives traitent de l'utilisation des fonds levés, du processus d'évaluation et de sélection des projets, de la gestion des fonds alloués et de la préparation de rapports, afin de déterminer l'efficacité de l'approche d'un émetteur pour l'émission d'obligations vertes, sociales ou durables. Au moins 85 % de la valeur liquidative du fonds sera constitué d'obligations conçues pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou contribue au développement durable.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche descendante pour gérer le niveau de risque du portefeuille; il tient compte des perspectives économiques et analyse les risques liés à divers actifs qui composent le portefeuille.

Lorsqu'il choisit les titres, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche ascendante; il choisit les émetteurs en fonction d'une analyse fondamentale. Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue également une analyse de crédit et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section Glossaire pour plus de détails) pour chaque titre. Cette analyse ESG vise à identifier les émetteurs qui pourraient tirer parti des opportunités offertes par une économie durable ainsi que les émetteurs qui seraient influencés en raison de la tendance vers la durabilité. Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section Glossaire pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, tirent plus de 10% de leurs revenus directs ou indirects d'activités liées à la production d'armes à feu et de matériel militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool, de divertissement pour adultes, de tabac et de cannabis, et d'énergie fossile, sont exclus des placements du fonds.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif net du fonds.

Le fonds peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;

- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice d'obligations universelles FTSE Canada. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une vaste mesure du marché canadien des titres à revenu fixe et il suit le rendement des obligations d'État et de sociétés du Canada de bonne qualité. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique Méthodologie de classification du risque de placement dans la section Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- vous désirez recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- vous désirez ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Comme les parts de *Série Conseillers*, de *Série F* et de *Série O* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Prudent BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe mondial équilibré
Date de création du fonds	12 mai 2017
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 19 mai 2017
	<i>Série Investisseurs-2</i> — 19 mai 2017
	<i>Série R</i> — 19 mai 2017
	<i>Série R-2</i> — 19 mai 2017
	<i>Série F</i> — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, R et R-2</i> d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série R</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série R-2</i> : 1,25 %
	Parts de <i>Série F</i> : 1,05 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille Prudent BNI consiste à assurer un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à moyen terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à :

- 20 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 80 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicelles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacents peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacents ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;

- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 80 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 7 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD et à 13 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement dans la section Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 15,75 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI, jusqu'à 10,25 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI, jusqu'à 31,28 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI et jusqu'à 10,05 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous recherchez une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous recherchez un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à moyen terme;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Investisseurs-2* et de *Série F*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	19,17\$	60,43\$	105,91\$	241,09\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	15,89\$	50,09\$	87,79\$	199,83\$
<i>Série R</i>	19,17\$	60,43\$	105,91\$	241,09\$
<i>Série R-2</i>	15,99\$	50,41\$	88,35\$	201,12\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Conservateur BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe mondial équilibré
Date de création du fonds	12 mai 2017
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 19 mai 2017 Série Investisseurs-2 — 19 mai 2017 Série R — 19 mai 2017 Série R-2 — 19 mai 2017 Série O — 3 décembre 2020 Série Conseillers-2 — 13 mai 2021 Série F-2 — 13 mai 2021 Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers-2, F-2, F, O, R et R-2 d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,50 % Parts de Série Investisseurs-2 : 1,22 % Parts de Série R : 1,50 % Parts de Série R-2 : 1,25 % Parts de Série Conseillers-2 : 1,50 % Parts de Série F-2 : 0,75 % Parts de Série F : 1,05 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille Conservateur BNI consiste à assurer un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à :

- 30 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 70 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacent peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacent ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;

- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 70 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 9,25 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD et à 20,75 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique Méthodologie de classification du risque de placement dans la section Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 13,56 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI, jusqu'à 27,24 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI et jusqu'à 10,11 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous recherchez une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous recherchez un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme;
- vous pouvez tolérer un risque faible;

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série Conseillers-2*, de *Série F*, de *Série F-2* et de *Série O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins

que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	19,78\$	62,36\$	109,31\$	248,82\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	15,99\$	50,41\$	88,35\$	201,12\$
<i>Série R</i>	19,68\$	62,04\$	108,74\$	247,53\$
<i>Série R-2</i>	15,99\$	50,41\$	88,35\$	201,12\$
<i>Série O</i>	0,51\$	1,62\$	2,83\$	6,45\$

Comme les parts de *Série Conseillers-2* et de *Série F-2* ne sont offertes que depuis le 13 mai 2021 et les parts de *Série F* que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Pondéré BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Équilibrés mondiaux neutres
Date de création du fonds	12 mai 2017
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 19 mai 2017
	Série Investisseurs-2 — 19 mai 2017
	Série R — 19 mai 2017
	Série R-2 — 19 mai 2017
	Série O — 3 décembre 2020
	Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, O, R et R-2 d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,60 %
	Parts de Série Investisseurs-2 : 1,50 %
	Parts de Série R : 1,60 %
	Parts de Série R-2 : 1,50 %
	Parts de Série F : 1,10 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille Pondéré BNI consiste à assurer un revenu courant élevé et une appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à :

- 45 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 55 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicelles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacent peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacent ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;

- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 55 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 14,25 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD et à 30,75 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 10,43 % de son actif net dans le Fonds d'obligations corporatives BNI, jusqu'à 21,07 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI, jusqu'à 11,17 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales BNI et jusqu'à 10,09 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous recherchez une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous recherchez un revenu courant élevé et une appréciation du capital à long terme;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série F* et de *Série O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué

dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	21,01\$	66,24\$	116,11\$	264,29\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	18,66\$	58,81\$	103,08\$	234,64\$
<i>Série R</i>	21,01\$	66,24\$	116,11\$	264,29\$
<i>Série R-2</i>	18,66\$	58,81\$	103,08\$	234,64\$
<i>Série O</i>	0,51\$	1,62\$	2,83\$	6,45\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Équilibré BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Équilibrés mondiaux neutres
Date de création du fonds	12 mai 2017
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 19 mai 2017 Série Investisseurs-2 — 19 mai 2017 Série Conseillers-2 — 19 mai 2017 Série F-2 — 19 mai 2017 Série R — 19 mai 2017 Série R-2 — 19 mai 2017 Série O — 3 décembre 2020 Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers-2, F, F-2, O, R et R-2 d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,75 % Parts de Série Investisseurs-2 : 1,50 % Parts de Série Conseillers-2 : 1,50 % Parts de Série F-2 : 0,75 % Parts de Série R : 1,75 % Parts de Série R-2 : 1,50 % Parts de Série F : 1,15 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille Équilibré BNI consiste à assurer un revenu courant et une appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à :

- 60 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 40 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacent peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacent ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;

- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 40 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 19,25 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD et à 40,75 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 14,84 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI, jusqu'à 15,63 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales BNI, jusqu'à 11,00 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et jusqu'à 10,16 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous recherchez un revenu courant et une appréciation du capital à long terme;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série Conseillers-2*, de *Série F*, de *Série F-2* et de *Série O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours

de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers-2</i>	18,14\$	57,19\$	100,25\$	228,19\$
<i>Série F-2</i>	9,84\$	31,02\$	54,37\$	123,77\$
<i>Série Investisseurs</i>	22,76\$	71,74\$	125,74\$	286,21\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	18,04\$	56,87\$	99,68\$	226,91\$
<i>Série R</i>	22,65\$	71,41\$	125,17\$	284,92\$
<i>Série R-2</i>	18,76\$	59,13\$	103,65\$	235,93\$
<i>Série O</i>	0,51\$	1,62\$	2,83\$	6,45\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Croissance BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales équilibrées
Date de création du fonds	12 mai 2017
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 19 mai 2017
	Série Investisseurs-2 — 19 mai 2017
	Série R — 19 mai 2017
	Série O — 3 décembre 2020
	Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, O et R d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,90 %
	Parts de Série Investisseurs-2 : 1,40 %
	Parts de Série R : 1,90 %
	Parts de Série F : 1,20 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille Croissance BNI consiste à assurer une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à :

- 80 % de son actif net en titres de participation canadiens et mondiaux;
- 20 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacent peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacent ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;

- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 20 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 24,25 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD et à 55,75 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 15,12 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines *SmartData BNI*, jusqu'à 21,51 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales BNI et jusqu'à 10,21 % de son actif net dans le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous recherchez une appréciation du capital à long terme et un certain revenu courant;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série F* et de *Série O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de

même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	24,50\$	77,23\$	135,36\$	308,13\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	14,66\$	46,21\$	80,99\$	184,36\$
<i>Série R</i>	24,19\$	76,26\$	133,67\$	304,26\$
<i>Série O</i>	0,51\$	1,62\$	2,83\$	6,45\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Actions BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales
Date de création du fonds	12 mai 2017
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 19 mai 2017
	Série Investisseurs-2 — 19 mai 2017
	Série R — 19 mai 2017
	Série R-2 — 19 mai 2017
	Série O — 3 décembre 2020
	Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Séries Investisseurs, Investisseurs-2, F, O, R et R-2 d'une fiducie de fonds communs de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 %
	Parts de Série Investisseurs-2 : 1,80 %
	Parts de Série R : 2,00 %
	Parts de Série R-2 : 1,80 %
	Parts de Série F : 1,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille Actions BNI consiste à assurer une appréciation du capital à long terme. Pour y parvenir, il investit principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à :

- 90 %–100 % de son actif net en titres de participation;
- 0 %–10 % de son actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux

Les placements du fonds dans des titres de participation et dans des titres à revenu fixe peuvent être constitués jusqu'à 100 % de titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicelles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds et les fonds sous-jacent peuvent conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds et les fonds sous-jacent ne prévoient pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fluctuations des taux d'intérêt;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;

- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 33,50 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD et à 66,50 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 18,38 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI, jusqu'à 26,18 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales BNI et jusqu'à 10,81 % de son actif net dans le Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution clé en main composée de plusieurs catégories d'actifs afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous recherchez une appréciation du capital à long terme;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, de *Série Investisseurs-2*, de *Série F* et de *Série O*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série R* et de *Série R-2*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série R* et la *Série R-2* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	25,52\$	80,46\$	141,03\$	321,02\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	23,37\$	73,67\$	129,13\$	293,95\$
<i>Série R</i>	25,01\$	78,84\$	138,20\$	314,57\$
<i>Série R-2</i>	24,09\$	75,94\$	133,10\$	302,97\$
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Fonds équilibré d'actions canadiennes
Date de création du fonds	7 octobre 2010
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 7 octobre 2010 Série <i>E</i> — 7 octobre 2010 Série <i>F</i> — 7 octobre 2010 Série <i>F5</i> — 30 septembre 2014 Série <i>O*</i> — 4 octobre 2011 Série <i>T5</i> — 30 septembre 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Séries Conseillers, E, F, F5, O et T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,70 % Parts de Série <i>E</i> : 0,70 % Parts de Série <i>F</i> : 0,70 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,70 % Parts de Série <i>T5</i> : 1,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

*Aucune part émise ou en circulation pour cette série.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI consiste à assurer une croissance du capital modérée. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans des titres de participation, tels que des actions ordinaires et privilégiées. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne principalement des actions de qualité supérieure d'émetteurs canadiens. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe de première qualité libellés en devises canadienne ou étrangères. Le gestionnaire de portefeuille investit principalement cette portion du portefeuille dans des obligations corporatives et gouvernementales. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir dans des obligations convertibles. Le fonds peut investir environ 30 % de son actif dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe d'émetteurs étrangers.

Le fonds vise une pondération de 40 % à 70 % en titres de participation et de 30 % à 60 % en titres à revenu fixe. Le gestionnaire de portefeuille peut, à sa seule discrétion, réviser et rajuster la composition optimale de l'actif en fonction de la conjoncture économique et du marché.

Dans le choix des titres de participation, le gestionnaire de portefeuille adopte une stratégie de placement prudente visant à préserver le capital et se concentre sur des sociétés à grandes capitalisations qui sont des chefs de file dans leur industrie, ont de fortes équipes de gestion, des antécédents de revenus favorables et un niveau d'endettement raisonnable.

Le processus de sélection des titres à revenu fixe vise à maximiser le revenu tout en minimisant les risques de taux d'intérêt et de crédit. En ce qui a trait aux obligations de haute qualité, une analyse de facteurs macroéconomiques (notamment la croissance économique, l'inflation, la politique budgétaire et la politique monétaire) est effectuée afin que les échéances et la qualité de crédit des titres choisis positionnent le fonds de façon à ce qu'il puisse faire face à différentes phases du cycle économique. Les titres ayant une qualité de crédit moindre, tels que les obligations de sociétés, sont analysés en utilisant une approche ascendante afin de déterminer leur valeur. L'analyse spécifique de chaque société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur résiduelle des obligations.

Le fonds peut également investir dans du papier commercial, incluant du papier commercial adossé à des actifs. Ce fonds choisit du papier commercial coté R-1 (Faible) par DBRS Limited ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le fonds investit directement dans les classes d'actifs ci-dessus mentionnées, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous désirez bénéficier d'un placement diversifié, composé de titres de participation et de titres à revenu fixe et géré d'une manière prudente;
- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Dans ce cas, nous vous payerons par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile.

Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	20,70\$	65,27\$	114,41\$	260,43\$
<i>Séries F/E</i>	9,33\$	29,40\$	51,54\$	117,32\$
<i>Série F5</i>	9,43\$	29,73\$	52,11\$	118,61\$
<i>Série T5</i>	21,63\$	68,18\$	119,51\$	272,03\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de répartition tactique d'actifs BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Équilibrés tactiques
Date de création du fonds	26 juin 2003; avant le 14 mai 2019, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série Conseillers — 21 mai 2019 Série F — 21 mai 2019 Série N — 21 mai 2019 Série NR — 21 mai 2019 Série O — 21 mai 2019
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Séries Conseillers, F, N, NR et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 1,60 % Parts de Série F : 0,60 % Parts de Série N : 0,25 % Parts de Série NR : 0,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

*Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de répartition tactique d'actifs BNI consiste à assurer une croissance à long terme du capital. Le fonds investit principalement, de manière tactique, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)), dans des titres à revenu fixe et des titres de participation à travers le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des OPC (incluant des FNB) donnant une exposition à des titres à revenu fixe et des titres de participation à travers le monde.

Dans des proportions moindres, le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse aurifères et des OPC (pouvant inclure des FNB) donnant exposition à :

- des obligations fédérales, provinciales ou de sociétés de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier;
- des billets négociés en bourse;
- des titres de participation de marchés émergents; et
- des actions de sociétés à petite capitalisation;

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le processus de placement du fonds est fondé sur la recherche fondamentale descendante. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne, de manière tactique, les titres du fonds en considérant les prévisions économiques et en analysant les risques réels représentés par les diverses classes d'actifs et leur niveau de corrélation.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicelles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101. Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments

similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- billets négociés en bourse;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbations de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés étrangers;
- placements sur les marchés émergents;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à

50 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 17,5 % de l'indice Morningstar US Large Cap TR USD, à 17,5 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD, à 10 % de l'indice Morningstar Developed Markets ex North America GR CAD et à 5 % de l'indice Morningstar Emerging Markets Large-Mid GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar US Large Cap TR USD mesure la performance des actions américaines à grande capitalisation. Ces actions représentent 70 % de cet univers de placement. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets ex North America GR CAD mesure la performance des entreprises des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Elle couvre environ 97 % de la capitalisation boursière totale des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. L'indice Morningstar Emerging Markets Large-Mid GR CAD mesure le rendement des marchés émergents en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 27,87 % de son actif net dans le Horizons S&P 500 Index ETF, jusqu'à 11,98 % de son actif net dans le iShares Core MSCI Emerging Markets ETF, jusqu'à 14,68 % de son actif net dans le Fonds indicatif d'obligations canadiennes BNI, jusqu'à 14,84 % de son actif net dans le Horizons Emerging Markets Equity Index ETF, jusqu'à 13,97 % de son actif net dans le Horizons International Developed Markets Equity Index ETF et jusqu'à 28,30 % de son actif net dans le FNB Horizons indice S&P/TSX. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous cherchez à optimiser la relation risque-rendement de votre portefeuille à l'aide d'une gestion active et d'une réduction du risque global;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série O* et de *Série N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux épargnants seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux épargnants seront investies dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour les *Séries NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;

- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Conseillers</i>	20,70\$	65,27\$	114,41\$	260,43\$
<i>Série F</i>	8,92\$	28,11\$	49,27\$	112,16\$
<i>Série O</i>	1,03\$	3,23\$	5,66\$	12,89\$
<i>Série NR</i>	4,72\$	14,86\$	26,05\$	59,30\$
<i>Série N</i>	4,72\$	14,86\$	26,05\$	59,30\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds équilibré mondial de croissance BNI

Catégorie de fonds	Actions mondiales équilibrées
Date de création du fonds	17 juin 2021
Date de création des séries	Série <i>Conseillers</i> – 17 juin 2021 Série <i>F</i> – 17 juin 2021 Série <i>F5</i> – 17 juin 2021 Série <i>T5</i> – 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,75 % Parts de Série <i>F</i> : 0,75 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,75 % Parts de Série <i>T5</i> : 1,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds équilibré mondial de croissance BNI consiste à produire une plus-value du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) dans des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de participation mondiaux.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, la pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le fonds investit est la suivante:

- 65 à 85 % de son actif net en titres de participation mondiaux;
- 15 à 35% de son actif net en titres à revenu fixe mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des FNB. Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix de fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacents sont modifiés, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres. Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de participation de marchés émergents. La pondération maximale allouée aux titres des marchés émergents est de 10% de la valeur liquidative du fonds. Le fonds obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »).

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- devises;
- dérivés;
- érosion du capital;
- fiducies de revenue;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension;
- perturbations de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- prêts de titres;
- prêts à taux variables;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est 20 % Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, 24 % Morningstar Canada Large-Mid GR CAD, 48 % Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et 8,00% Morningstar Emerging Markets Large-Mid GR Cad. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. L'indice Morningstar Emerging Markets Large-Mid GR CAD mesure le rendement des marchés émergents en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins 3 ans);
- vous recherchez une appréciation du capital à long terme et un certain revenu en investissant dans une solution de placement diversifiée à travers le monde;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et de *Série T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour les investisseurs pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Comme les parts de *Série Conseillers*, de *Série F*, de *Série F5* et de *Série T5* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement

Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Fonds d'actions en majorité canadiennes
Date de création du fonds	7 octobre 2010
Date de début des opérations	Série Conseillers — 7 octobre 2010 Série E — 7 octobre 2010 Série F — 7 octobre 2010 Série F5 — 30 septembre 2014 Série O* — 23 mars 2021 Série T5 — 30 septembre 2014 Série Investisseurs — 5 mai 2021 Série Conseillers-2 — 13 mai 2021 Série F-2 — 13 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds**	Parts de Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-2, E, F, F-2, F5, O et T5 d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 1,75 % Parts de Série E : 0,75 % Parts de Série F : 0,75 % Parts de Série F5 : 0,75 % Parts de Série T5 : 1,75 % Parts de Série Investisseurs : 1,75 % Parts de Série Conseillers-2 : 1,70 % Parts de Série F-2 : 0,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

* Cette série a été créée le 4 octobre 2011.

** Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI) vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation d'émetteurs canadiens de grandes capitalisations.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Lorsque le gestionnaire de portefeuille achète et vend des titres de participation pour le fonds, il utilise une approche fondée sur la croissance à un prix raisonnable, avec une perspective d'investissement à long terme. En fonction de l'analyse fondamentale, le gestionnaire de portefeuille identifie des sociétés qui bénéficient d'un taux de croissance au-delà de la moyenne et d'un risque en-dessous de la moyenne. Le portefeuille est composé d'actions ordinaires et/ou privilégiées de sociétés à grandes capitalisations qui sont des chefs de file dans leur industrie, ont de fortes équipes de gestion, des antécédents de revenus favorables et un niveau d'endettement raisonnable.

Le fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres d'émetteurs étrangers. Le fonds peut aussi détenir des espèces de même que des titres à revenu fixe, tels que des obligations corporatives et gouvernementales. Le processus de sélection des titres à revenu fixe vise à maximiser le revenu tout en minimisant les risques de taux d'intérêt de crédit. L'analyse spécifique de chaque société met l'accent sur la stabilité de ses flux de trésorerie et sur la valeur résiduelle des obligations.

Le fonds investit directement dans les classes d'actifs ci-dessus mentionnées, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut également investir dans du papier commercial, incluant du papier commercial adossé à des actifs. Ce fonds choisit du papier commercial coté R-1 (Faible) par DBRS Limited ou ayant reçu une note équivalente par toute autre agence de notation désignée.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 35,12 % des parts du Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI), le Portefeuille Conservateur BNI en détenait 10,40 %, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 18,97 % et le Portefeuille Pondéré détenait 16,32 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous désirez ajouter un fonds d'actions canadiennes à votre portefeuille;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile.

Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds. Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	21,73\$	68,50\$	120,07\$	273,32\$
<i>Séries F/E</i>	9,94\$	31,34\$	54,94\$	125,06\$
<i>Série F5</i>	9,53\$	30,05\$	52,67\$	119,90\$
<i>Série T5</i>	21,73\$	68,50\$	120,07\$	273,32\$

Comme les parts de *Série Investisseurs* ne sont offerts que depuis le 5 mai 2021 et les parts de *Conseillers-2* et *F-2* ne sont offertes que depuis le 13 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes
Date de création du fonds	23 octobre 2015
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 30 octobre 2015 Série Conseillers — 30 octobre 2015 Série F — 30 octobre 2015 Série O — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Séries Investisseurs, Conseillers, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,75 % Parts de Série Conseillers : 1,75 % Parts de Série F : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Rothschild & Co Asset Management US Inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI consiste à procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés canadiennes sélectionnés selon une approche quantitative d'analyse de facteurs de risque. Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation;
- des titres convertibles en actions ordinaires, incluant des droits et bons de souscription;
- des actions ordinaires de sociétés étrangères.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

La notion de SmartBeta réfère à un ensemble de stratégies d'investissement systématiques mettant l'accent sur l'application de différents critères de sélection quantitatifs prédéterminés afin de constituer un portefeuille, par opposition aux indices traditionnels qui sont généralement basés uniquement sur le critère de la capitalisation boursière.

Aux fins de la sélection des titres du fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise un processus de sélection quantitatif basé sur l'interprétation de diverses mesures de risque afin que chaque titre constituant le portefeuille fournisse un apport de risque similaire. Le choix final des titres, de même que leur pondération dans le portefeuille, sont déterminés de façon à obtenir un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, la Caisse privée appréciation du capital non traditionnel détenait 57,97 % des parts du Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI et le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI en détenait 33,90 %. Le fonds peut être tenu de vendre des placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à obtenir une exposition au marché des actions canadiennes;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année, entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	21,73\$	68,50\$	120,07\$	273,32\$
<i>Série F</i>	8,92\$	28,11\$	49,27\$	112,16\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions principalement canadiennes
Date de création du fonds	15 octobre 2001
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 15 octobre 2001 Série Conseillers — 12 juin 2009 Série F — 12 juin 2009 Série F5 — 21 mai 2014 Série O — 17 avril 2014 Série T5 — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Investisseurs, Conseillers, F, F5, O et T5 d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 % Parts de Série Conseillers : 2,00 % Parts de Série F : 0,85 % Parts de Série F5 : 0,85 % Parts de Série T5 : 2,00 %
Gestionnaire de portefeuille	CI Global Asset Management Inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme au moyen de placements directs, ou au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectifs, faits principalement dans des titres de participation de compagnies canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Lorsque le gestionnaire de portefeuille achète et vend des titres pour le fonds, il examine le potentiel de succès de chaque société à la lumière de sa situation financière actuelle, de sa position dans l'industrie et de la conjoncture économique et du marché. Il tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les estimations du bénéfice, la qualité de la gestion et la valeur marchande courante des titres.

Le fonds peut investir dans des actions ordinaires et privilégiées de petites, de moyennes et de grandes sociétés et dans d'autres types de titres de participation ou des titres s'apparentant à des titres de participation. Il peut investir environ 30 % de son actif dans des titres de sociétés étrangères et peut détenir des parts de fiducies de revenu, des espèces et des titres à revenu fixe.

Le fonds investit directement dans les différentes classes d'actifs, et/ou indirectement, au moyen d'un placement pouvant aller jusqu'à 100 % de l'actif net, dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations

du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêt de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1993* des États-Unis;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, Financière Manuvie détenait 10,92% des parts du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 33,95 %, le Portefeuille Conservateur en détenait 10,07 %, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 18,37 % BNI et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 15,75%. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous souhaitez ajouter un fonds d'actions canadiennes à votre portefeuille;
- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Serie T5* et la *Serie F5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5% et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	25,52\$	80,46\$	141,03\$	321,02\$
<i>Série F</i>	12,09\$	38,13\$	66,83\$	152,13\$
<i>Série F5</i>	12,71\$	40,07\$	70,23\$	159,87\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série T5</i>	25,52\$	80,46\$	141,03\$	321,02\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions principalement canadiennes
Date de création du fonds	30 septembre 1987
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 30 septembre 1987 <i>Série Investisseurs-2</i> — 19 mai 2017 <i>Série Conseillers</i> — 12 juin 2009 <i>Série F</i> — 24 décembre 2013 <i>Série O</i> — 12 juin 2009
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Série Investisseurs</i> , <i>Investisseurs-2</i> , <i>Conseillers</i> , <i>F</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 % Parts de <i>Série Investisseurs-2</i> : 1,95 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 2,00 % Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Financière Mackenzie

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI vise à procurer aux épargnants des rendements supérieurs à long terme tout en veillant à la protection de leur capital. Il effectue des placements dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des actions canadiennes.

Le fonds peut également investir dans les types de titres suivants :

- des Bons du Trésor, billets à court terme et autres instruments du marché monétaire;
- des titres convertibles en actions ordinaires (y compris droits et bons de souscription);
- des fiducies de revenu;
- des certificats américains d'actions étrangères (ADR) et certificats mondiaux d'actions étrangères (GDR);
- des billets négociés en bourse;
- des actions ordinaires de sociétés étrangères (y compris de sociétés situées dans les marchés émergents).

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 49% de l'actif net du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Pour atteindre son objectif, le fonds suit un style de placement axé sur les entreprises, et recherche des entreprises qui ont de fortes équipes de gestion, de bonnes perspectives de croissance et une solide situation financière. Le gestionnaire de portefeuille accorde une grande importance au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice de marché ou à un secteur d'activité. De plus, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Le fonds n'investit pas dans des fonds négociés en bourse dont l'indice de référence est basé, directement ou indirectement par le biais d'un dérivé ou autrement, sur une marchandise physique autre que l'or. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour

gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds peut appliquer des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises des titres détenus par le fonds. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres convertibles;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 27,28 % des parts du Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 14,83 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 12,65 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous désirez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	10,76\$	33,93\$	59,47\$	135,37\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	20,40\$	64,30\$	112,71\$	256,56\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	25,22\$	79,49\$	139,33\$	317,15\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de petite capitalisation BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes à petite et moyenne capitalisation
Date de création du fonds	25 février 1988
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 25 février 1988 Série Conseillers — 8 février 2002 Série F — 1 ^{er} avril 2004 Série N* — 10 mars 2021 Série NR* — 10 mars 2021 Série O — 1 ^{er} mars 2005
Type de titres offerts par ce fonds**	Parts de Série Investisseurs, Conseillers, F, N, NR et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 % Parts de Série Conseillers : 2,00% Parts de Série F : 0,75 % Parts de Série N : 0,30% Parts de Série NR : 0,30%
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Cette série a été créée le 14 mai 2020.

** Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de petite capitalisation BNI consiste à assurer une croissance du capital à long terme tout en préservant le capital. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés qui auront été choisies pour leur potentiel de croissance. Le fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire ainsi que dans des titres des gouvernements du Canada et des provinces canadiennes.

Les placements du fonds dans des sociétés à petite capitalisation vous fournissent un moyen d'ajouter un potentiel additionnel de croissance dynamique à un portefeuille diversifié.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres de participation de sociétés canadiennes de moyenne et grande capitalisation;
- des droits et bons de souscription;
- des titres de participation de sociétés étrangères.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les placements dans des titres de participation de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 25 % de l'actif du fonds.

Le fonds investit dans des titres de sociétés canadiennes à petites capitalisation cotées sur des marchés reconnus. Le gestionnaire de portefeuille favorise la sélection des titres plutôt que la rotation de secteurs lorsqu'il choisit les placements de ce fonds. Il investit une petite proportion de l'actif net du fonds dans des sociétés présentant un potentiel de croissance et augmentera ensuite son placement si ces sociétés confirment ses attentes.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 11,19 % des parts du Fonds de petite capitalisation BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous n'avez pas besoin d'un revenu d'intérêts régulier;
- vous désirez ajouter un volet de croissance dynamique à un portefeuille entièrement diversifié;
- vous pouvez tolérer un risque moyen à élevé.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution

mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	25,73\$	81,11\$	142,16\$	323,60\$
<i>Série F</i>	10,97\$	34,58\$	60,60\$	137,95\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Comme les parts de *Série N* et *NR* ne sont offertes que depuis le 10 mars 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds croissance Québec BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes à petite et moyenne capitalisation
Date de création du fonds	23 juillet 1999
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 23 juillet 1999 Série Conseillers — 8 février 2002 Série F — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Conseillers et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 % Parts de Série Conseillers : 2,00% Parts de Série F : 0,75%
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds croissance Québec BNI consiste à assurer une croissance à long terme du capital. Le fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés dont le siège social ou une part substantielle des affaires est situé au Québec. Il investit dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise, dont les communications et les médias, les conglomerats, les produits de consommation, les services financiers, les produits industriels, le commerce de détail, les métaux et minéraux, le papier et les produits forestiers, le transport ainsi que l'environnement et les services publics.

Le fonds vous donne la possibilité de participer à la croissance économique du Québec dans le cadre d'un portefeuille diversifié.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans des sociétés à petite, à moyenne et à large capitalisation.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille favorise la sélection des titres plutôt que la rotation de secteurs lorsqu'il choisit les titres de ce fonds. Le gestionnaire de portefeuille recherche des compagnies présentant un potentiel de croissance.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés pour une description des risques associés à leur utilisation*.

Le fonds peut conclure des mises en pension ainsi que des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous désirez participer à la croissance économique du Québec dans le cadre d'un portefeuille diversifié;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	25,83\$	81,43\$	142,73\$	324,89\$
<i>Série F</i>	11,38\$	35,87\$	62,87\$	143,10\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création du fonds	17 juin 2021
Date de début des opérations	Série Conseillers — 17 juin 2021 Série F — 17 juin 2021 Série O — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Conseillers, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers: 1,60 % Parts de Série F: 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI consiste à procurer une croissance du capital à long terme tout en suivant une approche de développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des bons du Trésor, des billets à court terme et d'autres instruments du marché monétaire;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou en actions privilégiées (y compris des droits, des bons de souscription et des reçus de souscription);
- des fiducies de revenu (y compris des fiducies de redevances et des fiducies de placement immobilier);
- des sociétés en commandite canadiennes cotées en bourse.

Le fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le sous-gestionnaire de portefeuille aura recours à un processus de placement fondamental ascendant afin d'investir dans des sociétés rentables bien établies dont les caractéristiques de durabilité laissent présager un solide potentiel de rendements rajustés en fonction du risque. Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue une analyse en profondeur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG » voir la section Glossaire pour plus de détails) afin d'évaluer la qualité, la capacité de répartition du capital et la viabilité à long terme d'une entreprise. Les critères ESG sont évalués dans le cadre du processus de recherche fondamentale (voir la section Glossaire pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, tirent plus de 10% de leurs revenus directs ou indirects provenant d'activités liées à la production d'armes à feu et d'équipement militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool, de divertissements pour adultes, de tabac et de cannabis,

l'énergie des combustibles fossiles et l'énergie nucléaire sont exclues des placements du fonds. Le sous-gestionnaire de portefeuille évalue également les sociétés qui contribuent de manière positive aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODDNU », voir la section Glossaire pour plus de détails sur les ODDNU) en recherchant des initiatives durables communes aux ODDNU à travers les rapports publics des entreprises, et en déterminant la pertinence de chaque initiative associée aux ODDNU ciblés et en créant de la valeur tout en contribuant aux ODDNU. À la suite de ce processus, le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des entreprises fortement engagées à adresser les défis mondiaux, notamment la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la paix et la justice et qui pourraient tirer parti des opportunités offertes par une économie plus durable. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif net du fonds.

Le fonds peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;

- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX est un sous-groupe du S&P/TSX et reflète la variation du cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées en fonction de la capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement dans la section Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document.*

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous désirez ajouter un fonds d'actions canadiennes à votre portefeuille;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins 5 ans);
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Comme les parts de *Série Conseillers*, de *Série F* et de *Série O* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales
Date de création du fonds	23 octobre 2015
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 30 octobre 2015 <i>Série Conseillers</i> — 30 octobre 2015 <i>Série F</i> — 30 octobre 2015 <i>Série O</i> — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 % Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Rothschild & Co Asset Management US Inc.

*Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI consiste à procurer une croissance du capital à long terme. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés à travers le monde sélectionnés selon une approche quantitative d'analyse de facteurs de risque. Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés à grande capitalisation à travers le monde, incluant des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés à petite et moyenne capitalisation;
- des titres convertibles en actions ordinaires, incluant des droits et bons de souscription;

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

La notion de *SmartBeta* réfère à un ensemble de stratégies d'investissement systématiques mettant l'accent sur l'application de différents critères de sélection quantitatifs prédéterminés afin de constituer un portefeuille, par opposition aux indices traditionnels qui sont généralement basés uniquement sur le critère de la capitalisation boursière.

Aux fins de la sélection des titres du fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise un processus de sélection quantitatif basé sur l'interprétation de diverses mesures de risque afin que chaque titre constituant le portefeuille fournisse un apport de risque similaire. Le choix final des titres, de même que leur pondération dans le portefeuille, sont déterminés de façon à obtenir un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans

des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI World. L'indice MSCI World est composé de plus de 1 500 actions représentant environ 23 pays et mesure le rendement total des titres de participation offerts dans les marchés développés du monde entier. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, la Caisse privée appréciation de capital non traditionnel détenait 33,86 % des parts du Fonds d'actions mondiales SmartBeta BNI et le Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI en détenait 61,29 %. Le fonds peut être tenu de vendre des placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés mondiaux;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année, entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	21,01\$	66,24\$	116,11\$	264,29\$
<i>Série F</i>	9,43\$	29,73\$	52,11\$	118,61\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions mondiales BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales
Date de création du fonds	28 janvier 2000
Date de début des opérations	Série <i>Investisseurs</i> — 28 janvier 2000 Série <i>Investisseurs-2</i> — 19 mai 2017 Série <i>Conseillers</i> — 8 février 2002 Série <i>Conseillers-2</i> — 19 mai 2017 Série <i>F</i> — 24 décembre 2013 Série <i>F-2</i> — 19 mai 2017 Série <i>F5</i> — 21 mai 2014 Série <i>O</i> — 1 ^{er} mars 2005 Série <i>T5</i> — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série <i>Investisseurs</i> , <i>Investisseurs-2</i> , <i>Conseillers</i> , <i>Conseillers-2</i> , <i>F</i> , <i>F-2</i> , <i>F5</i> , <i>O</i> et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Investisseurs</i> : 2,25% Parts de Série <i>Investisseurs-2</i> : 2,00 % Parts de Série <i>Conseillers</i> : 2,25% Parts de <i>Conseillers-2</i> : 2,00 % Parts de Série <i>F</i> : 0,75 % Parts de Série <i>F-2</i> : 0,75 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,75 % Parts de Série <i>T5</i> : 2,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions mondiales BNI consiste à assurer une croissance du capital à long terme. Son portefeuille diversifié est constitué d'actions ordinaires et privilégiées négociées sur des bourses reconnues.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit son actif dans des titres de participation de sociétés à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR). Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille de ce fonds, le gestionnaire de portefeuille effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer quelles régions du monde et quels secteurs de l'économie auront de bons rendements.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le gestionnaire de portefeuille emploie des bases de données étendues pour examiner les titres afin de choisir les meilleures sociétés sur les marchés mondiaux.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 20,36 % des parts du Fonds d'actions mondiales BNI et le Portefeuille Croissance BNI en détenait 10,30 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés mondiaux;
- vous désirez vous prémunir contre une baisse de la valeur du dollar canadien;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5% et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers-2</i>	21,83\$	68,83\$	120,64\$	274,61\$
<i>Série F</i>	11,58\$	36,51\$	64,00\$	145,68\$
<i>Série F-2</i>	8,30\$	26,17\$	45,88\$	104,43\$
<i>Série F5</i>	11,68\$	36,84\$	64,57\$	146,97\$
<i>Série Investisseurs-2</i>	23,37\$	73,67\$	129,13\$	293,95\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série T5</i>	28,90\$	91,12\$	159,72\$	363,56\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	29,01\$	91,45\$	160,28\$	364,85\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions mondiales diversifié BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales
Date de création du fonds	11 octobre 2000
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 11 octobre 2000 Série Conseillers — 12 juin 2009 Série O — 19 mai 2017 Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Conseillers et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 % Parts de Série Conseillers : 2,00 % Parts de Série F : 1,05 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions mondiales diversifié BNI vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme au moyen de placements directs, ou au moyen de placements dans d'autres organismes de placement collectif, faits principalement dans des titres de participation de compagnies étrangères.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le fonds investit jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Le fonds investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des organismes de placement (« OPC ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »). Le fonds peut également investir dans d'autres OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix de fonds sous-jacent est modifié, le fonds est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le Fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les devises dans lesquelles sont libellés les titres à revenu fixe détenus par le fonds (principalement le dollar américain). Lorsque cette stratégie est utilisée, la portion du fonds investie en titres à revenu fixe ne sera généralement pas touchée négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique Risques liés aux dérivés pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans

des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titre convertibles;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 27,07 % de son actif net dans le Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI, jusqu'à 66,66 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI et jusqu'à 10,03% de son actif net dans le Fonds indiciel d'actions internationales BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés mondiaux;
- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);

- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	26,03\$	82,08\$	143,86\$	327,47\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions d'infrastructures mondiales
Date de création du fonds	25 janvier 2016
	<i>Série Investisseurs</i> — 1 ^{er} février 2016
	<i>Série Conseillers</i> — 1 ^{er} février 2016
	<i>Série F</i> — 1 ^{er} février 2016
	<i>Série F5</i> — 1 ^{er} février 2016
	<i>Série FH</i> — 17 octobre 2016
	<i>Série H</i> — 17 octobre 2016
	<i>Série N*</i> — 10 mars 2021
	<i>Série NR*</i> — 10 mars 2021
	<i>Série O</i> — 19 mai 2017
	<i>Série T5</i> — 1 ^{er} février 2016
Type de titres offerts par ce fonds**	Parts de <i>Séries Investisseurs, Conseillers, F, F5, FH, H, N, NR, O</i> et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 2,00 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 2,00 % Parts de <i>Série F</i> : 1,00 % Parts de <i>Série F5</i> : 1,00 % Parts de <i>Série FH</i> : 1,00 % Parts de <i>Série H</i> : 2,00 % Parts de <i>Série N</i> : 0,75% Parts de <i>Série NR</i> : 0,75% Parts de <i>Série T5</i> : 2,00 %
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs BNY Mellon Canada
Sous-gestionnaire de portefeuille	Mellon Investments Corporation

*Cette série a été créée le 14 mai 2020.

**Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI consiste à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme tout en mettant l'accent sur la protection du fonds contre l'impact de l'inflation.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés dans des secteurs d'activités associés aux actifs réels et situées à travers le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés œuvrant dans le domaine de l'immobilier et des infrastructures et situées à travers le monde.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires et privilégiées;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits et bons de souscription;
- des fiducies de revenu et des fiducies de fonds de placements immobiliers;
- des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir la totalité de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une approche d'analyse ascendante basée sur une évaluation disciplinée des sociétés de grande qualité, tout en assurant une diversification géographique. Le portefeuille comporte à la fois des composantes de revenu et de croissance. La composante de revenu est concentrée sur les entreprises des marchés développés qui paient des dividendes. La composante de croissance est concentrée sur les économies en voie de développement, où les marchés des actifs réels sont toujours en

cours de développement, mais ont un potentiel de croissance future. Cette approche vise un équilibre entre un revenu élevé et les occasions de croissance.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture uniquement. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises étrangères attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Séries H* et *FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- perturbation de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;

- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque liés aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture de devises pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises étrangères dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P Global Infrastructure. L'indice S&P Global Infrastructure est conçu pour suivre 75 entreprises mondiales choisies pour représenter l'industrie de l'infrastructure inscrite en bourse. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, la Caisse privée actifs réels détenait 31,76 % des parts du Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous souhaitez une exposition aux marchés des actifs réels mondiaux;
- vous désirez ajouter une source de revenu de dividendes à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Les parts de la *Série H* et de la *Série FH* sont destinés à des investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille en y ajoutant une exposition à des placements étrangers, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série NR*, la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital net réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série NR*, les distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série NR*, le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir

son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR*, la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales* pour les investisseurs pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	12,51\$	39,42\$	69,10\$	157,29\$
<i>Série F5</i>	12,09\$	38,13\$	66,83\$	152,13\$
<i>Série FH</i>	11,17\$	35,22\$	61,74\$	140,53\$
<i>Série H</i>	23,27\$	73,35\$	128,57\$	292,66\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série T5</i>	25,63\$	80,78\$	141,59\$	322,31\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	24,19\$	76,26\$	133,67\$	304,26\$

Comme les parts de *Série N* et *NR* ne sont offertes que depuis le 10 mars 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	22 novembre 2007
Date de début des opérations	Série <i>Investisseurs</i> — 30 octobre 2015 Série <i>Conseillers</i> — 22 novembre 2007 Série <i>F</i> — 16 mai 2008 Série <i>F5</i> — 21 mai 2014 Série <i>FH</i> — 12 mai 2017 Série <i>H</i> — 12 mai 2017 Série <i>O*</i> — 28 avril 2017 Série <i>T5</i> — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds**	Parts de <i>Séries Conseillers</i> (également offertes en dollars américains), <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>F5</i> , <i>FH</i> , <i>H</i> , <i>Investisseurs</i> (également offertes en dollars américains), <i>O</i> (également offertes en dollars américains), et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de Série <i>Investisseurs</i> : 1,70 % Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,70 % Parts de Série <i>F</i> : 0,70 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,70 % Parts de Série <i>FH</i> : 0,70 % Parts de Série <i>H</i> : 1,70 % Parts de Série <i>T5</i> : 1,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP

* Cette série a été créée le 22 novembre 2007.

** Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI consiste à assurer une croissance du capital à long terme. Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés américaines. Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés américaines. Le gestionnaire de portefeuille investira généralement dans des actions ordinaires de société à grande capitalisation mais peut également investir dans des titres de petites et moyennes capitalisations et dans des actions privilégiées.

Le fonds peut également investir dans des titres convertibles en actions ordinaires et/ou actions privilégiées, incluant des droits et bons de souscription, dans des titres de fiducies de revenu et dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR).

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille incorpore un processus de recherche rigoureux en combinant renseignements qualitatifs et technologie de l'information pour ainsi traiter et analyser des quantités considérables d'information sur les sociétés et les marchés. Le processus de recherche est conçu de manière à ajouter de la valeur grâce à la sélection de titres et à gérer les risques. Lors de la sélection de titres, le gestionnaire de portefeuille analyse des données concernant des modèles d'affaires d'excellente qualité, la mauvaise évaluation fondamentale des titres, les thèmes et tendances du marché et le climat de celui-ci. Le gestionnaire de portefeuille utilise ensuite un processus quantitatif pour sélectionner et pondérer les titres dans le portefeuille. Cette approche vise à obtenir un portefeuille bien diversifié avec un accent sur la gestion du risque.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour

gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises étrangères attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds, excluant le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts des *Séries H* et *FH* du fonds. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des Etats-Unis;
- rachats massifs;
- séries;
- titres convertibles;

- titres de participation.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque liés aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture de devises pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises étrangères dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque les séries couvertes du fonds ont moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque de celles-ci, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie de la série. L'indice utilisé par le gestionnaire est le S&P 500. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Le rendement de l'indice est couvert en \$CAN minimisant ainsi le risque de devises entre le \$US et le \$CAN. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement dans la section Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 37,27 % des parts du Fonds d'actions américaines SmartData BNI, le Portefeuille Croissance BNI en détenait 21,79 % et le Portefeuille Pondéré BNI en détenait 16,57 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant au marché américain.

Les parts de la *Série H* et de la *Série FH* sont destinées à des investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille en y ajoutant une exposition aux placements étrangers, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Les distributions sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5% et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	10,25\$	32,31\$	56,64\$	128,92\$
<i>Série F5</i>	10,45\$	32,96\$	57,77\$	131,50\$
<i>Série FH</i>	10,35\$	32,64\$	57,20\$	130,21\$
<i>Série H</i>	22,24\$	70,12\$	122,90\$	279,76\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série T5</i>	18,14\$	57,19\$	100,25\$	228,19\$
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	22,04\$	69,47\$	121,77\$	277,19\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions américaines BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	18 mai 1993
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 18 mai 1993 <i>Série Conseillers</i> — 12 juin 2009 <i>Série F</i> — 24 décembre 2013 <i>Série F5</i> — 21 mai 2014 <i>Série O</i> — 21 mai 2014 <i>Série T5</i> — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Série Investisseurs</i> , <i>Conseillers</i> (également offertes en dollars américains*), <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>F5</i> , <i>O</i> (également offertes en dollars américains) et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-étude
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,75 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,75 % Parts de <i>Série F</i> : 0,65 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,65 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Seule l'option avec frais de souscription initiaux est offerte pour ces parts de séries en dollars américains.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds d'actions américaines BNI vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme au moyen de placements directs ou au moyen de placements dans d'autres OPC faits principalement dans des titres de participation de compagnies américaines. Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds effectue des placements principalement dans des sociétés américaines et des sociétés faisant des affaires aux États-Unis. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires, mais il peut aussi faire des placements en actions privilégiées, en obligations et en bons du Trésor. Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR). Le gestionnaire de portefeuille a recours à un ensemble de stratégies pour sélectionner les placements à inclure dans le portefeuille de placement du fonds. Le gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le gestionnaire de portefeuille emploie des bases de données étendues pour examiner les titres afin de choisir les meilleures sociétés. Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds peut être investi dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés américains;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série T5* et la *Série F5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	22,76\$	71,74\$	125,74\$	286,21\$
<i>Série F</i>	10,35\$	32,64\$	57,20\$	130,21\$
<i>Série F5</i>	10,35\$	32,64\$	57,20\$	132,21\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série T5</i>	23,16\$	73,03\$	128,00\$	291,37\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions internationales
Date de création du fonds	22 novembre 2007
Date de début des opérations	<i>Série Investisseurs</i> — 30 octobre 2015 <i>Série Conseillers</i> — 22 novembre 2007 <i>Série F</i> — 16 mai 2008 <i>Série F5</i> — 21 mai 2014 <i>Série FH</i> — 12 mai 2017 <i>Série H</i> — 12 mai 2017 <i>Série N***</i> — 5 mai 2021 <i>Série NR***</i> — 5 mai 2021 <i>Série O</i> — 20 mai 2014 [*] <i>Série T5</i> — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds ^{**}	Parts de <i>Séries Conseillers</i> , <i>F</i> , <i>F5</i> , <i>FH</i> , <i>H</i> , <i>Investisseurs</i> , <i>N</i> , <i>NR</i> , <i>O</i> (également offertes en dollars américains) et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de <i>Série Investisseurs</i> : 1,70 % Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,70 % Parts de <i>Série F</i> : 0,70 % Parts de <i>Série F5</i> : 0,70 % Parts de <i>Série FH</i> : 0,70 % Parts de <i>Série H</i> : 1,70 % Parts de <i>Série N</i> : 0,30 % Parts de <i>Série NR</i> : 0,30 % Parts de <i>Série T5</i> : 1,70 %
Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP

^{*} Cette série a été créée le 22 novembre 2007.

^{**} Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

^{***} Cette série a été créée le 14 mai 2020.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI consiste à assurer une croissance du capital à long terme. Ce fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés étrangères situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipt* — ADR) négociés sur des bourses reconnues.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés étrangères situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipt* — ADR) négociés sur des bourses reconnues. Le gestionnaire de portefeuille investira généralement dans des actions ordinaires de société à grande capitalisation mais peut également investir dans des titres de petites et moyennes capitalisations.

Le fonds peut également investir dans des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR), des certificats représentatifs d'actions européennes (*European Depositary Receipts* — EDR) des titres convertibles en actions ordinaires (incluant des droits et bons de souscription) et dans des titres de fiducies de revenu.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille incorpore un processus de recherche rigoureux en combinant renseignements qualitatifs et technologie de l'information pour ainsi traiter et analyser des quantités considérables d'information sur les sociétés et les marchés. Le processus de recherche est conçu de manière à ajouter de la valeur grâce à la sélection de titres et à gérer les risques. Lors de la sélection de titres, le gestionnaire de portefeuille analyse des données concernant des modèles d'affaires d'excellente qualité, la mauvaise évaluation fondamentale des titres, les thèmes et tendances du marché et le climat de celui-ci. Le gestionnaire de portefeuille utilise ensuite un

processus quantitatif pour sélectionner et pondérer les titres dans le portefeuille. Cette approche vise à obtenir un portefeuille bien diversifié avec un accent sur la gestion du risque.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises étrangères attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts des *Séries H* et *FH* du fonds. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;

- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- titres convertibles;
- titres de participation.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque liés aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture de devises pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises étrangères dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques généraux associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est moyen. Puisque les séries couvertes du fonds ont moins de 10 ans d'historique de rendement suite au , le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque de celles-ci, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie de la série. L'indice utilisé par le gestionnaire est le MSCI EAO (CAD). L'indice MSCI EAO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) est un indice qui peut fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Il est composé d'indices de 21 pays industrialisés. Le rendement de l'indice est couvert en \$CAN minimisant ainsi le risque de devises entre les devises étrangères et le \$CAN. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 16,52 % des parts du Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI et le Portefeuille privé d'actions internationales BNI en détenait 55,77 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés internationaux.

Les parts de la *Série H* et de la *Série FH* sont destinées à des investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille en y ajoutant une exposition à des placements étrangers, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série NR*, la *Série T5* et la *Série F5*, le fonds distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts de fonds additionnelles de la même série, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, de *Série T5* et de *Série F5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, les distributions sont constituées d'un remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Pour les parts de *Série NR* le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Pour les parts de *Série T5* et de *Série F5*, le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR*, la *Série T5* et la *Série F5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	22,14\$	69,80\$	122,34\$	278,47\$
<i>Série F</i>	10,56\$	33,28\$	58,34\$	132,79\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$
<i>Série F5</i>	12,71\$	40,07\$	70,23\$	159,87\$
<i>Série T5</i>	23,06\$	72,70\$	127,43\$	290,08\$
<i>Série FH</i>	10,35\$	32,64\$	57,20\$	130,21\$
<i>Série H</i>	22,24\$	70,12\$	122,90\$	279,76\$

Comme les parts de *Série N* et *NR* ne sont offertes que depuis le 5 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions de marchés émergents
Date de création du fonds	27 juin 2005; avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 10 décembre 2018 Série <i>F</i> — 10 décembre 2018 Série <i>N</i> — 30 octobre 2015 Série <i>NR</i> — 30 octobre 2015 Série <i>O</i> — 10 décembre 2018 Série <i>Investisseurs</i> — 5 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série <i>Investisseurs</i> (également offertes en dollars américains), <i>Conseillers</i> (également offertes en dollars américains), <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>O</i> , <i>N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-étude
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,85 % Parts de Série <i>F</i> : 0,85 % Parts de Série <i>N</i> : 0,80 % Parts de Série <i>NR</i> : 0,80 % Parts de Série <i>Investisseurs</i> : 1,85%
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale Inc.
Sous-gestionnaires de portefeuille	Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP Gestion d'actifs BNY Mellon Canada
Sous-gestionnaire de portefeuille de Gestion d'actifs BNY Mellon Canada	Newton Investment Management Limited

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI consiste à procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires et privilégiées de sociétés étrangères;
- des actions privilégiées d'émetteurs situés dans les marchés émergents;
- des fiducies de revenu;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits, des bons et des reçus de souscription;
- des billets participatifs (P-notes);
- des fiducies de placement immobilier.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR), des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR) et des certificats européens d'actions étrangères (*European Depositary Receipts* — EDR).

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. La stratégie de Newton Investment Management Limited s'appuie sur une approche ascendante fondamentale pour la sélection des titres dans un cadre d'investissement thématique mondial, tenant compte d'une perspective d'investissement à long terme pour générer une plus-value du capital. Cette stratégie applique une approche fondamentale, à haute conviction et agnostique en matière d'étalonnage qui met l'accent sur la qualité et la bonne gouvernance.

Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP exécute un processus de recherche rigoureux combinant des indications qualitatives et la technologie de l'information afin de traiter et d'analyser un grand nombre de sociétés et de données sur le marché. Le processus de recherche vise à augmenter la valeur au moyen de la sélection de titres et de la gestion des risques. Pour sélectionner les titres, Gestion

d'Actifs Goldman Sachs LP analyse les données portant sur des modèles d'affaires de grande qualité, des actions dont l'évaluation fondamentale est peu élevée ainsi que les thématiques, les tendances et l'humeur du marché. Gestion d'Actifs Goldman Sachs LP utilise ensuite un processus quantitatif pour sélectionner et pondérer les titres du portefeuille. Cette approche vise à composer un portefeuille diversifié axé sur la gestion des risques.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds peut être investi dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- conseillers internationaux;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;

- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI Marchés Émergents. L'indice MSCI Marchés Émergents mesure la performance des marchés boursiers de pays à économie émergente. Il est calculé à partir des capitalisations boursières liquides des titres, c'est-à-dire de la proportion des actions en circulation qui peuvent être achetées par les investisseurs internationaux sur les marchés publics. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 14,76 % des parts du Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés émergents;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	12,40\$	39,10\$	68,53\$	156,00\$
<i>Séries Conseillers</i>	24,81\$	78,20\$	137,06\$	311,99\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$
<i>Série F</i>	13,02\$	41,04\$	71,93\$	163,73\$
<i>Série NR</i>	12,40\$	39,10\$	68,53\$	156,00\$

Comme les parts de *Série Investisseurs* ne sont offertes que depuis le 5 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création du fonds	17 juin 2021
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 17 juin 2021 Série <i>F</i> — 17 juin 2021 Série <i>O</i> — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de <i>Séries Conseillers, F et O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-étude.
Frais de gestions	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,65 % Parts de <i>Série F</i> : 0,65 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	AllianceBernstein Canada, Inc. a délégué ses fonctions à AllianceBernstein L.P.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI consiste à procurer une croissance du capital à long terme tout en suivant une approche de développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés à moyenne et à grande capitalisation situées partout dans le monde.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés des marchés émergents (pour au plus 30 % de la valeur liquidative);
- des actions ordinaires de petites sociétés;
- des certificats américains d'actions étrangères (CAAE) et des certificats internationaux d'actions étrangères (CIAE);
- des fiducies de placement immobilier (FPI).

Le fonds peut également investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou par des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Lorsqu'il sélectionne des titres de fonds sous-jacents pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue leur capacité à générer un rendement soutenu ajusté au risque. Les autres critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le sous-gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent. Le sous-gestionnaire de portefeuille détermine les sociétés envisageables pour un placement du fonds en choisissant rigoureusement des sociétés dont le chiffre d'affaires est tiré de produits et de services qui contribuent de manière positive aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODDNU », voir la section Glossaire pour plus de détails sur les ODDNU) qui concernent la prospérité économique, la durabilité de l'environnement et l'inclusion sociale. Le sous-gestionnaire de portefeuille investit exclusivement dans des thèmes qui s'imbriquent dans les ODDNU et qui pourraient tirer parti des possibilités offertes par une évolution vers une économie plus durable.

Le sous-gestionnaire de portefeuille effectue une analyse fondamentale en profondeur dans le cadre de laquelle, à chaque étape, il évalue l'incidence de chaque facteur environnemental, social et de gouvernance (« ESG » voir la section Glossaire pour plus de détails) de la société évaluée. Les critères ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs pertinents qui varient d'un secteur à l'autre (voir la section Glossaire pour plus de détails sur les critères ESG). Par exemple, les titres de sociétés qui, selon le sous-gestionnaire de portefeuille, tirent plus de 10% de leurs revenus directs ou indirects d'activités liées à la production d'armes à feu et de matériel militaire, ainsi que les principaux producteurs de jeux, d'alcool, de divertissement pour adultes, de tabac, d'énergie du carbon et de prisons, sont exclus de la sélection des titres. Le sous-gestionnaire de portefeuille se concentre sur le potentiel de rendement à long terme, la qualité de l'équipe de direction et la contribution positive aux ODDNU en recherchant les initiatives durables qui sont communes aux ODDNU dans les rapports publics des sociétés, en déterminant la pertinence de chaque initiative associée aux ODDNU ciblés et en créant de la valeur tout en contribuant aux ODDNU. À la suite de ce processus, le sous-gestionnaire de portefeuille recherche des sociétés qui s'engagent fermement à adresser les défis mondiaux, notamment la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la paix et la justice, et qui pourraient tirer parti des possibilités offertes par une économie durable.

Lorsqu'il détermine la pondération de chaque titre du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur l'apport individuel de chaque action au risque et à l'exposition du thème.

Le fonds peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;

- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI ACWI. L'indice MSCI ACWI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour procurer une vaste mesure du rendement des marchés des actions partout dans le monde. Il est conçu pour représenter le rendement de l'ensemble complet des occasions dans le secteur des actions à forte et à moyenne capitalisation dans 23 marchés développés et 26 marchés émergents. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés mondiaux;
- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Comme les parts de *Série Conseillers*, de *Série F* et de *Série O* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de ressources BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions de ressources naturelles
Date de création du fonds	10 novembre 1989
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 10 novembre 1989 Série Conseillers — 12 juin 2009 Série F — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Conseillers et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 % Parts de Série Conseillers : 2,00 % Parts de Série F : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds de ressources BNI vise à atteindre une croissance du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés de ressources naturelles canadiennes et de sociétés qui appuient les sociétés de ressources.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds s'efforce d'atteindre son objectif en investissant dans des titres de sociétés qui exercent des activités reliées aux ressources naturelles, comme les mines, le pétrole, le gaz naturel, l'énergie, les produits forestiers, les ressources en eau et la pêche, et dans des titres de sociétés appuyant ces secteurs. Le gestionnaire de portefeuille utilise une combinaison de styles axés sur la croissance et la valeur ainsi qu'une combinaison de stratégies de placement pour choisir les placements du fonds.

Le fonds peut investir dans des fiducies de revenu et des titres étrangers de façon conforme à ses objectifs de placement. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 45% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut investir une partie de ses actifs dans des fonds négociés en bourse gérés par des tiers. Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice de marché ou à un secteur d'activité. De plus, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Le fonds n'investit pas dans des fonds négociés en bourse dont l'indice de référence est basé, directement ou indirectement par le biais d'un dérivé ou autrement, sur une marchandise physique autre que l'or. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 12,00 % de son actif net dans des titres de Barrick Gold Corporation et jusqu'à 10,24% de son actif net dans des titres de TC Énergie. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à participer à la croissance du secteur des ressources naturelles dans le cadre d'un portefeuille diversifié;
- vous pouvez tolérer un risque élevé.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	25,32\$	79,81\$	139,00\$	318,44\$
<i>Série F</i>	11,99\$	37,81\$	66,27\$	150,84\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de métaux précieux BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions des métaux précieux
Date de création du fonds	27 juillet 1994
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 27 juillet 1994 Série Conseillers — 12 juin 2009 Série F — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Conseillers et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 2,00 % Parts de Série Conseillers : 2,00 % Parts de Série F : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds de métaux précieux BNI vise à atteindre une croissance à long terme au moyen de placements effectués principalement dans des titres de sociétés ou des titres dont la valeur est tributaire de la valeur de l'or, de l'argent, du platine et du palladium (les « métaux précieux ») ou de métaux stratégiques (comme le rhodium, le titane, le chrome, le cobalt et l'iridium), ou encore de minerais stratégiques ou de diamants.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des sociétés canadiennes et étrangères qui exercent des activités d'exploration, d'exploitation, de production ou de distribution de métaux précieux. Le gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le gestionnaire de portefeuille emploie des bases de données étendues pour examiner les titres afin de choisir les meilleures sociétés. Le fonds peut également investir directement dans les métaux précieux au moyen de l'achat de lingots, de pièces ou de certificats et autres preuves d'achat. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut investir une partie de ses actifs dans des fonds négociés en bourse gérés par des tiers. Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds investit notamment dans certains fonds négociés en bourse dont les titres ne sont pas des parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Ces fonds négociés en bourse visent à offrir un rendement similaire à un indice de marché ou à un secteur d'activité. De plus, contrairement aux fonds négociés en bourse habituels, certains de ces fonds négociés en bourse utilisent des leviers financiers de façon à obtenir des rendements augmentés d'un multiple ou de l'inverse d'un multiple par rapport à un point de référence donné. Le fonds n'investit pas dans des fonds négociés en bourse dont l'indice de référence est basé, directement ou indirectement par le biais d'un dérivé ou autrement, sur une marchandise physique autre que l'or. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans

des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 13,59% de son actif net dans des titres de Barrick Gold Corporation, jusqu'à 10,81% de son actif net dans des titres de Agnico Eagle Mines Limited, jusqu'à 12,78% de son actif net dans des titres de Franco Nevada Corporation et jusqu'à 11,21% de son actif net dans des titres de Wheaton Precious Metals. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à participer à la croissance du secteur des métaux précieux dans le cadre d'un portefeuille diversifié;
- vous pouvez tolérer un risque élevé.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Séries Investisseurs/Conseillers</i>	25,22\$	79,49\$	139,33\$	317,15\$

Comme les parts de *Série F* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds de science et de technologie BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions sectorielles
Date de création du fonds	3 août 1995
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 3 août 1995 Série Conseillers — 12 juin 2009 Série F — 3 décembre 2020
Types de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs, Conseillers et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 1,75 % Parts de Série Conseillers : 1,75 % Parts de Série F : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds de science et de technologie BNI vise à procurer aux épargnants, de façon audacieuse, une plus-value du capital à long terme (plus de cinq ans) en investissant principalement dans des titres de sociétés mondiales dont une partie des activités est dédiée à la recherche scientifique et technologique.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds tente de maximiser ses rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés provenant, entre autres, de secteurs tels que les télécommunications, la biotechnologie, la technologie de l'environnement, les soins de santé et l'informatique. Le gestionnaire de portefeuille a principalement recours à un style axé sur la croissance et à une approche ascendante, se concentrant sur les caractéristiques spécifiques de l'entreprise ou des titres pour choisir les placements du portefeuille pour le fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir environ 40 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;

- dérivés;
- devises;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 16,91% de son actif net dans des titres de Apple Inc. et jusqu'à 10,29% de son actif net dans des titres de Microsoft Corporation. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille par l'entremise d'un placement en actions de sociétés spécialisées dans la technologie sur les marchés du monde;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum pourrait être exigé.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Séries Investisseurs/Conseillers	25,63\$	80,78\$	141,59\$	322,31\$
Série F	11,58\$	36,51\$	64,00\$	145,68\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création du fonds	14 mai 2018
Date de début des opérations	Série O — 22 mai 2018
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI consiste à assurer un revenu et une appréciation du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Obligations liquides Canada**, un indice d'obligations gouvernementales et corporatives canadiennes. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'obligations canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'obligations du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux et d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des titres de créance à taux variable;
- des obligations de municipalités;
- des obligations corporatives à rendement élevé;
- des obligations de sociétés étrangères de bonne qualité;

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive prévoyant la réplication de l'indice Morningstar^{MD} Obligations liquides Canada**. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les sociétés composant l'indice. Le fonds peut adopter une approche d'optimisation prévoyant une sélection des titres pour calquer certaines données fondamentales de l'indice, ou encore adopter une stratégie de calque complet qui lui permettra de détenir, de façon générale et dans la même proportion, les mêmes placements que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélections des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Obligations liquides Canada**.

Conformément à deux (2) dispenses obtenues auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir (1) dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif; et (2) une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

**L'indice Morningstar^{MD} Obligations liquides Canada est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- crédit;
- cybersécurité;
- dérivés;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indicieux;
- perturbation de marché;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances hypothécaires;
- titres de créances à taux variable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Obligations liquides Canada. Cet indice est conçu dans le but d'offrir une exposition aux obligations fédérales et provinciales, aux obligations garanties par le gouvernement et aux obligations corporatives libellées en dollars canadiens, tout en gardant un œil sur la liquidité. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des fonds décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Fonds de répartition tactique d'actifs BNI détenait 98,67 % des parts du Fonds indicieux d'obligations canadiennes BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- vous désirez investir dans un fonds donnant accès à un portefeuille diversifié d'obligations canadiennes;
- vous désirez ajouter une source de revenu à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série O*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel canadien BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes
Date de création du fonds	5 novembre 1998
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 5 novembre 1998 Série O — 12 juin 2009
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

*Depuis le 1er mars 2021, à compter de 23h59, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place, ainsi que pour certains programmes de gestion discrétionnaire. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds indiciel canadien BNI vise à accroître le capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice S&P/TSX 60*. L'indice S&P/TSX 60 représente de grandes sociétés canadiennes et comprend la plupart des 60 sociétés de l'indice composé S&P/TSX dont la valeur marchande est la plus élevée, en vue de faire correspondre le solde sectoriel.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds suit une stratégie « passive » prévoyant la vente ou l'achat de titres uniquement en vue d'égaliser le rendement de l'indice S&P/TSX 60. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les sociétés composant l'indice. Le fonds peut adopter une approche « d'optimisation » prévoyant une sélection des titres pour calquer la pondération par secteur, la capitalisation boursière et certaines données fondamentales (par ex. le ratio cours-bénéfice et le rendement boursier) de l'indice S&P/TSX 60, ou encore adopter une stratégie de calque complet qui lui permettra de détenir, de façon générale et dans la même proportion, les mêmes placements que l'indice cible. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir dans des parts liées à l'indice, des contrats à terme et d'autres instruments semblables afin de reproduire l'indice cible.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice S&P/TSX 60.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

* L'indice S&P/TSX 60 est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses filiales («SPDJI»), et a été concédé sous licence aux fins d'utilisation à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. Standard & Poor's® and S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). La Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. ne sont pas parrainées, approuvées, vendues ou promues par SPDJI, Dow Jones, S&P et leurs sociétés affiliées respectives ou par

la Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. et aucune de ces parties ne fait de déclaration concernant l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s) et n'est responsable des erreurs, omissions ou interruptions de l'indice S&P/TSX 60.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous n'avez pas besoin d'un revenu d'intérêts régulier;
- vous désirez investir dans un seul fonds donnant accès aux actions les plus importantes et les plus liquides sur le marché canadien;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	6,66\$	21,00\$	36,81\$	83,80\$
<i>Série O</i>	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes
Date de création du fonds	14 mai 2018
Date de début des opérations	Série O — 22 mai 2018 Série Investisseurs — 12 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,30 %
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI consiste à assurer une appréciation du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada**, un indice d'actions de sociétés canadiennes importantes en terme de capitalisation boursière. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'actions de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes.

Le fonds peut également investir dans :

- des fiducies de placement immobilier;
- des fiducies de revenu;
- des actions ordinaires de sociétés étrangères.

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive prévoyant la réplique de l'indice Morningstar^{MD} Canada**. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les sociétés composant l'indice. Le fonds peut adopter une approche d'optimisation prévoyant une sélection des titres pour calquer la pondération par secteur, la capitalisation boursière et certaines données fondamentales de l'indice, ou encore adopter une stratégie de calque complet qui lui permettra de détenir, de façon générale et dans la même proportion, les mêmes placements que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Canada**.

Conformément à deux (2) dispenses obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir (1) dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif; et (2) une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

***L'indice Morningstar^{MD} Canada est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- cybersécurité;
- dérivés;
- fiducies de placement immobilier;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- perturbation de marché;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Canada. L'indice Morningstar[®] Canada mesure le rendement du marché des actions canadiennes en ciblant 97% des sociétés les plus importantes en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des fonds décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille privé tactique d'actions BNI détenait 44,46 % des parts du Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI et le Portefeuille Actions BNI en détenait 46,78 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous désirez investir dans un fonds donnant accès à un portefeuille diversifié d'actions canadiennes;
- vous désirez ajouter un volet croissance à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs* et O, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Comme les parts de *Série Investisseurs* ne sont offertes que depuis le 12 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel américain BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	27 janvier 1999
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 27 janvier 1999 Série O — 31 janvier 2006
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs (également offertes en dollars américains) et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-étude.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

*Depuis le 1er mars 2021, à compter de 23h59, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place, ainsi que pour certains programmes de gestion discrétionnaire. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds indiciel américain BNI consiste à assurer une croissance du capital à long terme semblable au rendement d'un indice reconnu dans le marché des actions aux États-Unis. Le fonds investit principalement dans des titres, des options et des contrats à terme liés à un indice boursier, tel l'indice Dow Jones Industrial Average®*. Cet indice est une mesure pondérée en fonction du cours des titres de 30 sociétés des États-Unis qui constituent des valeurs sûres. L'indice couvre toutes les industries, à l'exception de celles des transports et des services publics.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans :

- des titres, des options et des contrats à terme sur un indice boursier reconnu dans les marchés des actions aux États-Unis;
- des dépôts à terme, des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire;
- du papier commercial émis par des sociétés canadiennes et américaines;
- des contrats de change à terme liés au dollar canadien et au dollar américain.

Le fonds investit principalement son actif dans des titres, des options et des contrats à terme liés à l'indice Dow Jones Industrial Average® et vise à obtenir un rendement similaire à celui de cet indice. L'indice Dow Jones Industrial Average® est une mesure pondérée en fonction du cours des titres de 30 sociétés des États-Unis qui constituent des valeurs sûres. Si, à un quelconque moment, le fonds devait investir son actif dans des instruments indicieux ou des titres de participation constituant un autre indice, l'approbation des porteurs de parts serait nécessaire. Le gestionnaire de portefeuille utilise une analyse quantitative pour suivre l'indice quotidiennement.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Dow Jones Industrial Average®.

Le fonds investit également dans des options et des contrats à terme liés au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, dans des bons du Trésor canadiens et d'autres titres à court terme de haute qualité du marché monétaire.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés, tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans

des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

** L'indice Dow Jones Industrial Average® est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses filiales («SPDJI»), et a été concédé sous licence aux fins d'utilisation à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. Standard & Poor's® and S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). La Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. ne sont pas parrainées, approuvées, vendues ou promues par SPDJI, Dow Jones, S&P et leurs sociétés affiliées respectives ou par la Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. et aucune de ces parties ne fait de déclaration concernant l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s) et n'est responsable des erreurs, omissions ou interruptions de l'indice Dow Jones Industrial Average®.*

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- cybersécurité;
- concentration;
- dérivés;
- devises;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 54,73 % de son actif net dans le Fonds de marché monétaire BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous désirez investir en dollars américains (seulement dans le cas de la *Série Investisseurs* assortie de l'option de règlement en dollars américains);
- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés américains;
- vous désirez vous prémunir contre une baisse de la valeur du dollar canadien;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	6,87\$	21,65\$	37,95\$	86,38\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel d'actions américaines BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	14 mai 2018
Date de début des opérations	Série O — 22 mai 2018 Série Investisseurs – 12 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs: 0,30 %
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-étude.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds indiciel d'actions américaines BNI consiste à assurer une appréciation du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Actions américaines à grande et moyenne capitalisation**, un indice d'actions des sociétés américaines les plus importantes en termes de capitalisation boursière. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'actions de sociétés américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines.

Le fonds peut également investir dans :

- des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR);
- des fiducies de placement immobilier.

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive prévoyant la réplique de l'indice Morningstar^{MD} Actions américaines à grande et moyenne capitalisation**. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les sociétés composant l'indice. Le fonds peut adopter une approche d'optimisation prévoyant une sélection des titres pour calquer la pondération par secteur, la capitalisation boursière et certaines données fondamentales de l'indice, ou encore adopter une stratégie de calque complet qui lui permettra de détenir, de façon générale et dans la même proportion, les mêmes placements que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Actions américaines à grande et moyenne capitalisation**.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

***L'indice Morningstar^{MD} Actions américaines à grande et moyenne capitalisation est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- cybersécurité;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de revenu;
- fiducies de placement immobilier;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- marchés étrangers;
- prêts de titres;
- perturbation de marché;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Actions américaines à grande et moyenne capitalisation. Cet indice fournit une description complète du rendement et des caractéristiques fondamentales du segment des actions à grande et moyenne capitalisation du marché boursier américain, en couvrant 90% des sociétés les plus importantes en termes de capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des fonds décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Actions BNI détenait 35,73 % des parts du Fonds indicier d'actions américaines BNI et le Portefeuille privé tactique d'actions BNI en détenait 33,90 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);

- vous désirez investir dans un fonds donnant accès à un portefeuille diversifié d'actions américaines;
- vous désirez ajouter un volet croissance à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs* et O, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Comme les parts de *Série Investisseurs* ne sont offertes que depuis le 12 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel américain neutre en devises BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	5 novembre 1998
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 5 novembre 1998 Série O — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

*Depuis le 1^{er} mars 2021, à compter de 23h59, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place, ainsi que pour certains programmes de gestion discrétionnaire. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds indiciel américain neutre en devises BNI vise à accroître le capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice S&P 500[®]. L'indice S&P 500[®] est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain et capte environ 80 % de la couverture de la capitalisation boursière disponible.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le fonds cherche à reproduire le rendement de l'indice S&P 500[®]. Le fonds investit principalement dans des options, des contrats à terme et des contrats à livrer fondés sur l'indice S&P 500[®], des contrats à terme et des contrats à livrer établis en fonction du taux de change américain par rapport au dollar canadien ainsi que dans des bons du Trésor du gouvernement canadien et d'autres instruments du marché monétaire à court terme de très bonne qualité. Le fonds détient habituellement les instruments du marché monétaire à court terme sous forme de titres libellés en dollars canadiens, mais le gestionnaire de portefeuille se réserve le droit de les détenir en devises. Le fonds peut également investir directement dans des titres de participation de sociétés composant l'indice S&P 500[®], des parts liées à un indice et d'autres instruments similaires.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre n'est comptabilisé à plus de 10 % de l'indice S&P 500[®].

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

* L'indice S&P 500[®] est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses filiales («SPDJI»), et a été concédé sous licence aux fins d'utilisation à la Banque Nationale du Canada et/ou à Banque Nationale Investissements inc. Standard & Poor's[®] and S&P[®] sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC («S&P»); Dow Jones[®] est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC («Dow Jones»). La Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. ne

sont pas parrainées, approuvées, vendues ou promues par SPDJ, Dow Jones, S&P et leurs sociétés affiliées respectives ou par la Banque Nationale du Canada et/ou la Banque Nationale d'Investissements inc. et aucune de ces parties ne fait de déclaration concernant l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s) et n'est responsable des erreurs, omissions ou interruptions de l'indice S&P 500®.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 68,33 % de son actif net dans le Fonds de marché monétaire BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés américains;
- vous désirez vous prémunir contre les risques de change;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	6,66\$	21,00\$	36,81\$	83,80\$
<i>Série O</i>	0,10\$	0,32\$	0,57\$	1,29\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel international BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions internationales
Date de création du fonds	29 juillet 1998
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 29 juillet 1998 Série O — 31 janvier 2006
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

*Depuis le 1er mars 2021, à compter de 23h59, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place, ainsi que pour certains programmes de gestion discrétionnaire. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds indiciel international BNI consiste à assurer la croissance et la protection du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des titres et des produits dérivés fondés sur des indices boursiers des principaux pays du monde.

Le fonds effectue des placements dans des produits dérivés liés à un indice boursier, tel l'indice MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient* (l'« indice MSCI EAEO »). L'indice MSCI EAEO est composé de titres de sociétés mondiales réparties dans les 21 plus importants pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds peut investir dans :

- des titres, des options et des contrats à terme fondés sur l'indice MSCI EAEO ou sur des indices boursiers des pays compris dans cet indice;
- des options et des contrats à terme fondés sur les taux de change du dollar canadien par rapport aux devises d'autres pays qui composent le portefeuille;
- des bons du Trésor;
- des titres à court terme de bonne qualité du marché monétaire.

Si, à un quelconque moment, le fonds devait investir son actif dans des titres constituant un autre indice que l'indice MSCI EAEO, l'approbation des porteurs de parts serait nécessaire.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice MSCI EAEO.

Le gestionnaire de portefeuille utilise une analyse quantitative pour suivre l'indice quotidiennement. Le gestionnaire de portefeuille s'exposera aux devises.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés, tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations

du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

**L'indice MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient est une marque de commerce ou de service de MSCI Inc. (« MSCI ») et de ses sociétés affiliées. Une licence a été obtenue pour leur utilisation à certaines fins par le gestionnaire. MSCI ne s'est pas prononcé au sujet de la légalité ou du caractère approprié du fonds reposant sur l'indice MSCI EAEO; MSCI n'émet pas les parts du fonds, ne le commandite pas et ne l'endosse pas ni n'en assume la vente ou la promotion. MSCI ne donne aucune garantie et n'assume aucune responsabilité à l'égard du fonds. MSCI n'est pas responsable de la gestion de l'actif du fonds ou de la vente des parts du fonds et n'y participe pas. Se reporter à la rubrique Fonds indiciaires – Contrats de licence pour de plus amples renseignements sur le contrat de licence.*

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dérivés;
- devises;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciaires;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 41,65 % de son actif net dans le Fonds de marché monétaire BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant à plus grande échelle aux marchés internationaux;
- vous désirez vous prémunir contre une baisse de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	6,77\$	21,33\$	37,38\$	85,09\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel d'actions internationales BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions internationales
Date de création du fonds	14 mai 2018
Date de début des opérations	Série O — 22 mai 2018 Série Investisseurs — 12 mai 2021
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,30 %
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds indiciel d'actions internationales BNI consiste à assurer une appréciation du capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Actions à grande capitalisation des marchés développés excluant l'Amérique du Nord**, un indice d'actions de sociétés à forte capitalisation situés sur ces marchés. Pour y parvenir, le fonds investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres OPC ou par l'utilisation de dérivés, dans un portefeuille composé principalement d'actions de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés situées sur les marchés émergents;
- des fiducies de placement immobilier;
- des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille suit une stratégie d'investissement passive prévoyant la réplique de l'indice Morningstar^{MD} Actions à grande capitalisation des marchés développés excluant l'Amérique du Nord**. Le gestionnaire de portefeuille n'est pas tenu d'investir dans toutes les sociétés composant l'indice. Le fonds peut adopter une approche d'optimisation prévoyant une sélection des titres pour calquer la pondération par secteur, la capitalisation boursière et certaines données fondamentales de l'indice, ou encore adopter une stratégie de calque complet qui lui permettra de détenir, de façon générale et dans la même proportion, les mêmes placements que l'indice cible.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100% de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice Morningstar^{MD} Actions à grande capitalisation des marchés développés excluant l'Amérique du Nord**.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Nous prévoyons que le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds sera relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille achètera et vendra fréquemment les titres du Fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmenteront, les frais d'opérations du fonds augmenteront aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille pourra influencer sur le rendement du fonds.

***L'indice Morningstar^{MD} Actions à grande capitalisation des marchés développés excluant l'Amérique du Nord est une marque de service de Morningstar, Inc. (« Morningstar ») que le gestionnaire est autorisé à utiliser à certaines fins aux termes de licences. Le fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par Morningstar et celle-ci ne fait aucune déclaration concernant l'opportunité d'un placement dans le fonds.*

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- cybersécurité;
- dérivés;
- devises;
- fiducies de placement immobilier;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indiciels;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- placements sur les marchés émergents;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Morningstar^{MD} Actions à grande capitalisation des marchés développés excluant l'Amérique du Nord. Cet indice mesure le rendement des sociétés à forte capitalisation sur les marchés développés à l'exclusion de l'Amérique du Nord. Il couvre 70% de la capitalisation boursière total des marchés développés hors de l'Amérique du Nord. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des fonds décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 16,66 % de son actif net dans le iShares MSCI EAFE ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 19 mai 2021, le Fonds d'actions mondiales diversifié BNI détenait 20,98 % des parts du Fonds indicier d'actions internationales BNI, le Portefeuille Actions BNI en détenait 28,84 % et le Portefeuille privé tactique d'actions BNI en détenait 27,40 %. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ces porteurs de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous désirez investir dans un fonds donnant accès à un portefeuille diversifié d'actions internationales;
- vous désirez ajouter un volet croissance à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs* et *O*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en argent, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en argent, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Comme les parts de *Série Investisseurs* ne sont offertes que depuis le 12 mai 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Fonds indiciel international neutre en devises BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions internationales
Date de création du fonds	5 novembre 1998
Date de début des opérations	Série Investisseurs — 5 novembre 1998 Série O — 21 mai 2014
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Investisseurs et O d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Parts de Série Investisseurs : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

**Depuis le 1er mars 2021, à compter de 23h59, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place, ainsi que pour certains programmes de gestion discrétionnaire. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements.*

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

Le Fonds indiciel international neutre en devises BNI vise à accroître le capital à long terme en reproduisant le rendement de l'indice MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient* (l'« indice MSCI EAEO »). L'indice MSCI EAEO se compose de plus de 900 actions de sociétés importantes représentant 21 pays industrialisés, à l'exclusion de ceux d'Amérique du Nord.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le fonds cherche à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAEO. Le fonds investit principalement dans des options, des contrats à terme et des contrats à livrer fondés sur l'indice MSCI EAEO ou sur des indices boursiers des pays compris dans cet indice. Il investit également dans des bons du Trésor du gouvernement canadien et d'autres instruments du marché monétaire à court terme de très bonne qualité. Le fonds détient habituellement les instruments du marché monétaire à court terme sous forme de titres libellés en dollars canadiens, mais le gestionnaire de portefeuille se réserve le droit de les détenir en devises. Le fonds peut également investir directement dans des titres de participation de sociétés des pays inclus dans l'indice MSCI EAEO, des parts liées à un indice et d'autres instruments similaires.

Pour la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus, aucun titre ne représentait plus de 10 % de l'indice MSCI EAEO.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique Risques liés aux dérivés pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

** L'indice MSCI Europe, Australasie, Extrême-Orient est une marque de commerce ou de service de MSCI Inc. et de ses sociétés affiliées (« MSCI »). Une licence a été obtenue pour leur utilisation à certaines fins par le gestionnaire. MSCI ne s'est pas prononcé au sujet de la légalité ou du caractère approprié du fonds reposant sur l'indice MSCI EAEO; MSCI n'émet pas les parts du fonds, ne le*

commandite pas et ne l'endosse pas ni n'en assume la vente ou la promotion. MSCI ne donne aucune garantie et n'assume aucune responsabilité à l'égard du fonds. MSCI n'est pas responsable de la gestion de l'actif du fonds ou de la vente des parts du fonds et n'y participe pas. Se reporter à la rubrique Fonds indicieux – Contrats de licence pour de plus amples renseignements sur le contrat de licence.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- cybersécurité;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- OPC indicieux;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 38,51 % de son actif net dans le Fonds de marché monétaire BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant à plus grande échelle aux marchés internationaux;
- vous désirez vous prémunir contre les risques de change;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Investisseurs*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Investisseurs</i>	6,77\$	21,33\$	37,38\$	85,09\$
<i>Série O</i>	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.* Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création du fonds	20 avril 2000; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série Conseillers — 14 juillet 2015 Série F — 21 mai 2015 Série N — 30 octobre 2015 Série NR — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Conseillers, F, N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 0,85 % Parts de Série F : 0,37 % Parts de Série N : 0,10 % Parts de Série NR : 0,10 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI consiste à procurer un revenu courant élevé tout en offrant une croissance soutenue du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations gouvernementales et corporatives du Canada.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux et d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de sociétés étrangères de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations corporatives à rendement élevé;
- des obligations de municipalités.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le gestionnaire de portefeuille choisit la pondération des différentes échéances, en prenant en considération les conditions économiques au Canada et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira davantage de placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il augmentera plutôt la pondération des placements à plus longue échéance. Une fois la pondération des différentes échéances déterminée, le gestionnaire de portefeuille procède à une analyse du crédit de chaque titre et à l'évaluation des profils de risque et du rendement relatif des titres.

Les placements dans des titres d'emprunt de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 40 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 65% de l'indice d'obligations à moyen terme FTSE Canada et à 35% de l'indice d'obligations à court terme FTSE Canada. L'indice obligataire à moyen terme FTSE Canada est composé de plus de 250 obligations canadiennes ayant une durée à l'échéance de plus de dix ans. L'indice d'obligations à court terme FTSE Canada mesure le rendement d'obligations canadiennes émises par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés, dont les échéances varient entre un et cinq ans. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- vous désirez ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	1,74\$	5,49\$	9,63\$	21,92\$
<i>Série F</i>	5,13\$	16,16\$	28,32\$	64,46\$
<i>Série Conseillers</i>	10,56\$	33,28\$	58,34\$	132,79\$
<i>Série NR</i>	1,74\$	5,49\$	9,63\$	21,92\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'obligations américaines BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe mondial
Date de création du fonds	18 mars 2013; avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série N — 30 octobre 2015 Série NR — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Séries N et NR (disponibles en dollars américains seulement) d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, mais ne sont pas offerts dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de Série N : 0,15 % Parts de Série NR : 0,15 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'obligations américaines BNI consiste à procurer un revenu courant tout en offrant une croissance soutenue du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'obligations gouvernementales ou corporatives canadiennes ou américaines libellées en dollars américains.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement :

- d'obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral américain ou les gouvernements des états américains;
- d'obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral canadien ou les gouvernements provinciaux libellées en dollars américains;
- d'obligations de sociétés canadiennes ou américaines de bonne qualité libellées en dollars américains;
- de titres d'agences.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres adossés à des créances et des créances hypothécaires;
- des obligations corporatives à rendement élevé;
- des titres à revenu fixe étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques aux États-Unis et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance. Une fois la pondération des différentes échéances déterminée, le gestionnaire de portefeuille procède à une analyse de crédit de chaque titre et à l'évaluation des profils de risque et du rendement relatif des titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (USD). L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (USD) est un indice pondéré selon la valeur marchande qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux de titres à revenu fixe de sociétés, gouvernements, agences gouvernementales, supranationaux, adossés à des hypothèques et adossés à des actifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir de court à moyen terme (au moins un an);
- vous désirez ajouter une source de revenu d'intérêts à votre portefeuille;

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série N*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	2,97\$	9,37\$	16,42\$	37,39\$
<i>Série NR</i>	2,97\$	9,37\$	16,42\$	37,39\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe corporatif canadien
Date de création du fonds	20 novembre 2001; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série Conseillers — 14 juillet 2015 Série F — 21 mai 2015 Série N — 30 octobre 2015 Série NR — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Conseillers, F, N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 0,93 % Parts de Série F : 0,45 % Parts de Série N : 0,10 % Parts de Série NR : 0,10 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI consiste à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme et à produire un revenu courant élevé.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de créances de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'obligations de sociétés canadiennes de bonne qualité.

Le fonds peut également investir dans :

- des titres de créance de sociétés canadiennes ou étrangères, incluant des débetures convertibles et des obligations à rendement élevé;
- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux;
- des obligations de municipalités;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, incluant des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et les perspectives de croissance. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et le poids relatif de chaque titre dans le portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille recherche des titres présentant un potentiel de rendement intéressant.

Le style de gestion du gestionnaire de portefeuille s'appuie sur les éléments suivants : 1) saine diversification sectorielle; 2) l'analyse approfondie de la solidité de l'entreprise, des tendances du marché, de la position concurrentielle de l'entreprise dans le secteur, de l'équipe de direction et du rendement offert par rapport aux risques et aux conditions du marché.

Lorsque le gestionnaire de portefeuille choisit des titres pour ce fonds, il prend en considération les conditions économiques et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêts. S'il prévoit que les taux d'intérêts augmenteront, il choisira des placements à courte échéance. En revanche, s'il estime que les taux d'intérêts diminueront, il choisira des placements à plus longue échéance.

Pour la partie du fonds investie dans des titres de créances, le gestionnaire de portefeuille choisit des titres ayant une cote d'au moins B-, établie par Standard & Poor's Ratings Services (Canada), ou toute autre note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées. La cote de crédit moyenne du portefeuille ne sera pas inférieure à BBB-.

Le fonds peut investir environ 40 % de son actif dans des titres de créances étrangers.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêt de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille d'un fonds peut influencer sur le rendement de ce fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement depuis son changement d'objectif de placement en 2015, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (USD). L'indice Bloomberg

Barclays Global Aggregate Bond (USD) est un indice pondéré selon la valeur marchande qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux de titres à revenu fixe de sociétés, gouvernements, agences gouvernementales, supranationals, adossés à des hypothèques et adossés à des actifs. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous désirez recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- vous cherchez à diversifier vos placements en tirant profit des possibilités offertes par les titres d'emprunts corporatifs;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de séries autres que la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	5,84\$	18,42\$	32,28\$	73,49\$
<i>Série Conseillers</i>	11,38\$	35,87\$	62,87\$	143,10\$
<i>Série N</i>	1,74\$	5,49\$	9,63\$	21,92\$
<i>Série NR</i>	1,74\$	5,49\$	9,63\$	21,92\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe mondial
Date de création du fonds	23 octobre 2015
Date de début des opérations	Série N — 28 octobre 2015 Série NR — 28 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds *	Parts de Séries N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série N : 0,60 % Parts de Série NR : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI consiste à procurer un revenu courant tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres à revenu fixe d'émetteurs à travers le monde sélectionnés selon différentes stratégies de placement non traditionnelles.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC, (incluant des fonds négociés en bourse), donnant une exposition à :

- des obligations garanties ou émises par les différents paliers de gouvernements à travers le monde;
- des obligations corporatives de bonne qualité de sociétés situées dans des pays développés ou émergents;
- des obligations à rendement élevé;
- des titres d'agences;
- des titres de créance à taux variable, incluant des prêts à taux variable de premier et de second rang;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- des titres obligataires convertibles, droits et bons de souscription;
- des actions privilégiées.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans les titres mentionnés ci-dessus.

Les OPC dans lesquels le fonds investit sont gérés par le gestionnaire ou des tiers.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la sélection d'OPC offrant une exposition aux différentes classes d'actifs mentionnées précédemment et à une combinaison de stratégies de placement non traditionnelles visant à obtenir une faible corrélation avec les indices de marchés principaux. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des OPC mettant en oeuvre des stratégies axées sur la gestion du risque, notamment par le biais de stratégies de diversification mondiale tactique et de rotations entre les différentes classes d'actifs. Ces stratégies sont dites non traditionnelles puisqu'elles favorisent notamment l'utilisation de pondérations d'actifs différentes de celles des indices de marchés principaux et la sélection de titres faisant partie de classes d'actifs souvent exclues de ces indices, telles que les titres de créance à taux variable, les obligations à rendement élevé et les obligations étrangères.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension*

et prises en pension de titres et Risques liés aux prêts de titres pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts à taux variables;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de créance à taux variable.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en CAD). L'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en CAD) est un indice pondéré selon la valeur marchande qui est conçu pour mesurer les marchés mondiaux de titres à revenu fixe de sociétés, gouvernements, agences gouvernementales, supranationaux, adossés à des hypothèques et adossés à des actifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 44,72 % de son actif net dans le Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI, jusqu'à 11,81 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie, jusqu'à 19,87 % de son actif net dans le Fonds de revenu stratégique plus RP, jusqu'à 10,42 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, jusqu'à 21,70 % de son actif net dans le Portefeuille de rendement sur titres de participation structurés Purpose II et jusqu'à 15,19 % de son actif net dans Portefeuille de rendement sur titres de participation structurés Purpose. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés mondiaux;
- vous pouvez tolérer un risque faible.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série N*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	9,43\$	29,73\$	52,11\$	118,61\$
<i>Série NR</i>	9,43\$	29,73\$	52,11\$	118,61\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Revenu fixe d'actions privilégiées
Date de création du fonds	26 juin 2003; avant le 30 octobre 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série N — 30 octobre 2015 Série NR — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Séries N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série N : 0,15 % Parts de Série NR : 0,15 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI consiste à procurer un revenu de dividendes tout en mettant l'accent sur la préservation du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions privilégiées de sociétés américaines;
- des obligations gouvernementales ou corporatives canadiennes;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes et étrangères;
- des titres convertibles en actions privilégiées;
- des fiducies de revenu.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut aussi investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*. Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tient également compte de facteurs quantitatifs et techniques. Le choix des titres en portefeuille est basé sur la connaissance de la société, son secteur d'activité et ses perspectives de croissance. Une analyse approfondie du crédit de chaque titre et une évaluation des profils de risque, du rendement relatif et de la conjoncture sont complétées afin de confirmer la sélection et le poids relatif de chaque titre dans le portefeuille.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour

permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais de transaction du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement depuis son changement d'objectif de placement en 2015, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX. L'indice des actions privilégiées S&P/TSX fait partie de la famille d'indice S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés d'actions privilégiées inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 36,14 % de son actif net dans le Fonds d'obligations BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen terme (au moins trois ans);
- vous désirez recevoir un revenu de dividendes régulier;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série N*, le fonds distribue son revenu net à la fin du chaque mois. Il distribue le revenu net du mois de décembre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	2,97\$	9,37\$	16,42\$	37,39\$
<i>Série NR</i>	2,97\$	9,37\$	16,42\$	37,39\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales équilibrées
Date de création du fonds	14 mai 2015
Date de début des opérations	Série Conseillers — 14 juillet 2015 Série F — 21 mai 2015 Série F5 — 21 mai 2015 Série T5 — 14 juillet 2015
Type de titres offerts par ce fonds	Parts de Série Conseillers, F, F5 et T5 d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 1,32 % Parts de Série F : 0,32 % Parts de Série F5 : 0,32 % Parts de Série T5 : 1,32 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI consiste à procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse qui effectuent des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens ou étrangers.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des fonds négociés en bourse donnant une exposition à des titres à revenu fixe et des titres de participation canadiens ou étrangers. Dans des proportions moindres, le fonds peut également investir dans :

- des obligations fédérales, provinciales ou de sociétés de bonne qualité;
- des titres adossés à des créances;
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier;
- des billets négociés en bourse;
- des fonds négociés en bourse aurifères.

Pour atteindre ses objectifs de placement, le gestionnaire de portefeuille peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC qui ne sont pas des fonds négociés en bourse et qui sont gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut investir dans les titres de certains fonds négociés en bourse gérés par AlphaPro Management Inc. qui ne sont pas des parts indicielles et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Le fonds peut également, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des fonds négociés en bourse canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la recherche fondamentale descendante. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne les titres du fonds en considérant les prévisions économiques et en analysant les risques réels représentés par les diverses classes d'actifs et leur niveau de corrélation.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour

permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à 40 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada, à 30 % de l'indice composé S&P/TSX et à 30 % de l'indice MSCI World. L'indice obligataire universel FTSE Canada est composé de plus de 900 obligations ayant une durée à l'échéance de plus d'un an et reproduit le rendement du marché obligataire canadien. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. L'indice MSCI World est composé de plus de 1 500 actions représentant environ 23 pays et mesure le rendement total des titres de participation offerts dans les marchés développés du monde entier. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique

Méthodologie de classification du risque de placement dans la section Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 15,62 % de son actif net dans des titres de iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF, jusqu'à 20,50 % de son actif net dans des titres de FNB Horizons Indice S&P/TSX 60^{MC}, jusqu'à 11,40 % de son actif net dans le BMO S&P 500 Index ETF et jusqu'à 12,77 % de son actif net dans le iShares Core MSCI EAFE ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 19 mai 2021, la Financière Banque Nationale inc. détenait 17,44 % des parts du Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI. Le portefeuille peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous cherchez à optimiser la relation risque-rendement de votre portefeuille à l'aide d'une gestion active et d'une réduction du risque global;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5% et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	6,36\$	20,03\$	35,12\$	79,93\$
<i>Série F5</i>	6,56\$	20,68\$	36,25\$	82,51\$
<i>Série Conseillers</i>	17,84\$	56,22\$	98,55\$	224,33\$
<i>Série T5</i>	18,14\$	57,19\$	100,25\$	228,19\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes de dividendes et de revenu
Date de création du fonds	14 mai 2015
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 14 juillet 2015
	Série <i>F</i> — 21 mai 2015
	Série <i>F5</i> — 21 mai 2015
	Série <i>T5</i> — 14 juillet 2015
	Série <i>O</i> — 1 ^{er} mars 2021
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série <i>Conseillers</i> , <i>F</i> , <i>F5</i> , <i>O</i> et <i>T5</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de Série <i>F</i> : 0,45 %
	Parts de Série <i>F5</i> : 0,45 %
	Parts de Série <i>T5</i> : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Placements Montrusco Bolton inc.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé de revenu d'actions BNI consiste à maximiser le potentiel de croissance du capital à long terme et à produire un revenu de dividendes élevé.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes qui versent des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes qui versent des dividendes. Le fonds peut également investir dans :

- des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier;
- des titres de participation de sociétés canadiennes et étrangères, incluant des actions privilégiées;
- des titres convertibles en titres de participation de sociétés canadiennes et étrangères, incluant des droits et des bons de souscription;

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse.

Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale ascendante axée sur la croissance du capital. Le gestionnaire de portefeuille choisit des entreprises de qualité qui versent des revenus élevés, tout en misant sur la diversification des secteurs d'activités et des régions afin d'atténuer la volatilité.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et également effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds négociés en bourse;
- fonds de fonds;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous désirez recevoir un revenu de dividendes;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital réalisés nets pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les

distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5% et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	7,07\$	22,30\$	39,08\$	88,96\$
<i>Série F5</i>	6,97\$	21,97\$	38,51\$	87,67\$
<i>Série Conseillers</i>	18,86\$	59,46\$	104,21\$	237,22\$
<i>Série T5</i>	17,32\$	54,61\$	95,72\$	217,88\$

Comme les parts de *Série O* ne sont offertes que depuis le 1^{er} mars 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de cette série.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes
Date de création du fonds	20 avril 2000; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série Conseillers — 14 juillet 2015 Série F — 21 mai 2015 Série F5 — 21 mai 2015 Série N — 30 octobre 2015 Série NR — 30 octobre 2015 Série T5 — 14 juillet 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Conseillers, F, F5, T5, N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 1,45 % Parts de Série F : 0,45 % Parts de Série F5 : 0,45 % Parts de Série N : 0,20 % Parts de Série NR : 0,20 % Parts de Série T5 : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	CI Global Asset Management Inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI consiste à procurer une croissance à long terme du capital tout en mettant l'accent sur la préservation du capital investi.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes à moyenne et à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires de sociétés canadiennes de petite capitalisation;
- des actions privilégiées de sociétés canadiennes;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription;
- des actions ordinaires et privilégiées de sociétés étrangères;
- des fiducies de revenu.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le sous-gestionnaire de portefeuille tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les estimations des bénéfices, la qualité de la direction et le cours actuel des titres.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une méthode similaire pour la sélection des actions de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour

gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);

- vous désirez recevoir un revenu de dividendes;
- vous désirez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F5</i>	9,74\$	30,70\$	53,81\$	122,48\$
<i>Série F</i>	7,89\$	24,88\$	43,61\$	99,27\$
<i>Série Conseillers</i>	18,86\$	59,46\$	104,21\$	237,22\$
<i>Série T5</i>	16,71\$	52,67\$	92,32\$	210,15\$
<i>Série N</i>	4,10\$	12,93\$	22,66\$	51,57\$
<i>Série NR</i>	4,10\$	12,93\$	22,66\$	51,57\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions canadiennes
Date de création du fonds	5 septembre 2003; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série Conseillers — 14 juillet 2015 Série F — 21 mai 2015 Série F5 — 21 mai 2015 Série N — 30 octobre 2015 Série NR — 30 octobre 2015 Série T5 — 14 juillet 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Conseillers, F, F5, T5, N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 1,45 % Parts de Série F : 0,45 % Parts de Série F5 : 0,45 % Parts de Série N : 0,20 % Parts de Série NR : 0,20 % Parts de Série T5 : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	RBC Gestion mondiale d'actifs inc.**

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Phillips, Hager & North gestion de placements®, une division de RBC Gestion mondiale d'actifs inc., est principalement responsable de l'exercice des responsabilités de RBC Gestion mondiale d'actifs inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI consiste à procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale qui comprend l'étude de facteurs quantitatifs et techniques, l'examen de données économiques, sectorielles et propres aux sociétés de même que la surveillance et l'examen des sociétés. En dernière analyse, les décisions quant au choix des titres sont fondées sur une appréciation de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives. Pour atteindre les objectifs de placement du fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille emploie généralement un processus de sélection ascendant des actions afin de repérer les émetteurs de qualité qui sont sous-évalués en se fondant sur des critères comme les actifs, les bénéfices, les flux de trésorerie et les flux de trésorerie disponibles. À l'aide de sa méthode de placement axée sur la valeur (qui consiste à privilégier l'achat de titres qui sont sous-évalués), le sous-gestionnaire de portefeuille examine les statistiques financières de chaque émetteur afin d'établir si le prix du titre est inférieur à sa valeur fondamentale ou aux titres d'autres sociétés semblables et si la structure du capital convient à son modèle de gestion. Le sous-gestionnaire de portefeuille examine des données économiques, sectorielles et propres aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de l'émission en plus de surveiller et d'examiner les émetteurs de façon continue pour s'assurer de repérer les meilleures valeurs relatives.

Le sous-gestionnaire de portefeuille utilise une méthode similaire pour la sélection des actions de sociétés étrangères. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Le sous-gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le sous-gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);

- vous désirez ajouter un volet de croissance à votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du Fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F5</i>	6,77\$	21,33\$	37,38\$	85,09\$
<i>Série F</i>	6,66\$	21,00\$	36,81\$	83,80\$
<i>Série Conseillers</i>	18,86\$	59,46\$	104,21\$	237,22\$
<i>Série T5</i>	17,12\$	53,96\$	94,58\$	215,30\$
<i>Série N</i>	4,10\$	12,93\$	22,66\$	51,57\$
<i>Série NR</i>	4,10\$	12,93\$	22,66\$	51,57\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions nord-américaines
Date de création du fonds	14 mai 2015
Date de début des opérations	Série Conseillers — 14 juillet 2015 Série F — 21 mai 2015 Série F5 — 21 mai 2015 Série T5 — 14 juillet 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série Conseillers, F, F5 et T5 d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série Conseillers : 1,45 % Parts de Série F5 : 0,45 % Parts de Série F : 0,45 % Parts de Série T5 : 1,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI consiste à maximiser le potentiel de croissance du capital à long terme et à produire un revenu de dividendes élevé.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres de participation de sociétés canadiennes et américaines qui versent des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes et américaines à grande capitalisation qui versent des dividendes.

Le fonds peut également investir dans d'autres types de titres de participation de sociétés canadiennes, américaines et étrangères, incluant des actions privilégiées. Il peut également investir dans des titres convertibles en actions ordinaires et privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription ainsi que dans des fiducies de revenu, incluant des fiducies de placement immobilier.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise une approche de sélection basée sur la croissance à un prix raisonnable avec un horizon de placement à long terme. Il procède également à une recherche fondamentale afin de repérer des titres présentant un potentiel de croissance non identifié par le marché et se négociant à un prix attractif.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. A l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements dans des fiducies de placement immobilier;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice de référence est composé à de 50 % de l'indice S&P 500 et à 50 % de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. L'indice composé S&P/TSX constitue un sous-ensemble du S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, la Financière Banque Nationale inc. détenait 13,80 % des parts du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous désirez recevoir un revenu de dividendes tout en ayant un portefeuille diversifié en actions nord-américaines;

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5* et la *Série T5*, le fonds distribue son revenu net à la fin de chaque mois. Il distribue son revenu net du mois de décembre et les gains en capital réalisés nets pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F</i>	7,07\$	22,30\$	39,08\$	88,96\$
<i>Série F5</i>	6,87\$	21,65\$	37,95\$	86,38\$
<i>Série Conseillers</i>	18,86\$	59,46\$	104,21\$	237,22\$
<i>Série T5</i>	18,66\$	58,81\$	103,08\$	234,64\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'actions américaines BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	20 avril 2000; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 14 juillet 2015 Série <i>F</i> — 21 mai 2015 Série <i>F5</i> — 21 mai 2015 Série <i>N</i> — 30 octobre 2015 Série <i>NR</i> — 30 octobre 2015 Série <i>T5</i> — 14 juillet 2015 Série <i>O</i> — 19 mai 2020 Série <i>H</i> — 17 juin 2021 Série <i>FH</i> — 17 juin 2021
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série <i>Conseillers</i> **, <i>F</i> , <i>F5</i> , <i>H</i> , <i>FH</i> , <i>T5</i> **, <i>N</i> , <i>NR</i> et <i>O</i> d'une fiducie de fonds commun de placement (également offertes en dollars américains)
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,45 % Parts de Série <i>F</i> : 0,45 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,45 % Parts de Série <i>N</i> : 0,30 % Parts de Série <i>NR</i> : 0,30 % Parts de Série <i>T5</i> : 1,45 % Parts de Série <i>H</i> : 1,45 % Parts de Série <i>FH</i> : 0,45 %
Gestionnaire de portefeuille	Placements Montrusco Bolton inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Seule l'option avec frais de souscription initiaux est offerte pour ces parts de séries en dollars américains.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'actions américaines BNI consiste à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille diversifié constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines à grande capitalisation.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions privilégiées de sociétés américaines;
- des titres convertibles en actions ordinaires ou privilégiées, incluant des droits et des bons de souscription;
- des fiducies de revenu.

Le fonds peut également investir dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Le gestionnaire de portefeuille a recours à un ensemble de stratégies pour sélectionner les placements à inclure dans le portefeuille de placement du fonds et les diversifier à travers les principaux secteurs d'activités. Le gestionnaire de portefeuille choisit des entreprises de qualité qui sont orientées vers la croissance et les conserve à long terme. Le gestionnaire de portefeuille intègre un style de placement ascendant fondamental axé sur la croissance.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100% de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour

gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds utilise des dérivés pour couvrir l'exposition de ses placements libellés en devises étrangères attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds, excluant le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation des stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts de *Séries H* et *FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *Série FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de Série H et de Série FH pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de Série H et de Série FH seront exposés à un risque liés aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de Série H et de Série FH seront exposés à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture de devises pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de Série H et de Série FH. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la Série H et de la Série FH résultant de l'exposition aux devises étrangères dans lesquelles les placements du fonds sont libellés

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P 500. L'indice S&P 500 est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajusté selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesure le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au 19 mai 2021, le Portefeuille Équilibré BNI détenait 16,93 % des parts du Portefeuille privé d'actions américaines BNI. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés américains;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Les parts de la *Série H* et de la *Série FH* sont destinées à des investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille en y ajoutant une exposition aux placements étrangers, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions mensuelles à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série F5</i>	7,07\$	22,30\$	39,08\$	88,96\$
<i>Série F</i>	7,07\$	22,30\$	39,08\$	88,96\$
<i>Série Conseillers</i>	18,35\$	57,84\$	101,38\$	230,77\$
<i>Série T5</i>	18,66\$	58,81\$	103,08\$	234,64\$
<i>Série N</i>	5,33\$	16,80\$	29,45\$	67,04\$
<i>Série NR</i>	5,33\$	16,80\$	29,45\$	67,04\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Comme les parts de *Séries H* et *FH* du fonds ne sont offertes que depuis le 17 juin 2021, nous ne disposons d'aucune donnée spécifique sur les frais de ces séries.

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	5 septembre 2003; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 14 juillet 2015 Série <i>F</i> — 21 mai 2015 Série <i>F5</i> — 21 mai 2015 Série <i>FH</i> — 12 mai 2017 Série <i>H</i> — 12 mai 2017 Série <i>T5</i> — 14 juillet 2015 Série <i>N</i> — 30 octobre 2015 Série <i>NR</i> — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série <i>Conseillers</i> **, <i>F</i> , <i>F5</i> , <i>T5</i> **, <i>N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement (également offertes en dollars américains) et <i>H</i> et <i>FH</i> d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes fiscaux enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-études.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,45 % Parts de Série <i>H</i> : 1,55 % Parts de Série <i>F</i> : 0,45 % Parts de Série <i>FH</i> : 0,55 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,45 % Parts de Série <i>T5</i> : 1,45 % Parts de Série <i>N</i> : 0,30 % Parts de Série <i>NR</i> : 0,30 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

** Seule l'option avec frais de souscription initiaux est offerte pour ces parts de séries en dollars américains.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI consiste à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés américaines à grande capitalisation. Le fonds peut aussi faire des placements en actions privilégiées, dans des actions ordinaires de sociétés faisant des affaires aux États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Le gestionnaire de portefeuille a recours à un ensemble de stratégies pour sélectionner les placements à inclure dans le portefeuille de placement du fonds. Le gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le gestionnaire de portefeuille s'appuie sur ses convictions afin de sélectionner les titres qui composeront le portefeuille. Dans la mise en œuvre de cette approche de placement à convictions élevées, la répartition sectorielle et géographique ainsi que la pondération de chaque titre présent dans le portefeuille sont déterminées selon les convictions du gestionnaire de portefeuille sans égard au contenu des indices de référence de la catégorie du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des titres d'OPC gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises étrangères attribués aux parts de Série *H* et de Série *FH*. Bien que cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de Série *H* et de Série *FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en

portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts des *Séries H* et *FH* du fonds. En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut également conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension* et *prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture de devises pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises étrangères dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice S&P 500 (et, pour les séries couvertes, l'indice S&P 500 CAD Daily Hedged Index pour les séries couvertes dont le rendement est couvert en \$CAN minimisant ainsi le risque de devises entre le \$US et le \$CAN). L'indice S&P 500 et l'indice S&P 500 CAD Daily Hedged Index sont des indices pondérés en fonction de la capitalisation boursière ajustés selon le flottant composé de 500 sociétés qui mesurent le rendement du segment des sociétés à grande capitalisation du marché américain. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés américains;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Les parts de la *Série H* et de la *Série FH* sont destinées à des investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille en y ajoutant une exposition aux placements étrangers, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	18,76\$	59,13\$	103,65\$	235,93\$
<i>Série F</i>	6,97\$	21,97\$	38,51\$	87,67\$
<i>Série F5</i>	6,77\$	21,33\$	37,38\$	85,09\$
<i>Série FH</i>	8,20\$	25,85\$	45,31\$	103,14\$
<i>Série H</i>	19,99\$	63,01\$	110,44\$	251,40\$
<i>Série N</i>	5,33\$	16,80\$	29,45\$	67,04\$
<i>Série NR</i>	5,33\$	16,80\$	29,45\$	67,04\$
<i>Série T5</i>	17,84\$	56,22\$	98,55\$	224,33\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions internationales
Date de création du fonds	20 avril 2000; avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> — 14 juillet 2015 Série <i>F</i> — 21 mai 2015 Série <i>F5</i> — 21 mai 2015 Série <i>FH</i> — 12 mai 2017 Série <i>H</i> — 12 mai 2017 Série <i>T5</i> — 14 juillet 2015 Série <i>N</i> — 30 octobre 2015 Série <i>NR</i> — 30 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds*	Parts de Série <i>Conseillers</i> , <i>H</i> , <i>F</i> (également offertes en dollars américains), <i>FH</i> , <i>F5</i> , <i>T5</i> , <i>N</i> et <i>NR</i> d'une fiducie de fonds commun de placement.
Admissibilité du fonds pour les régimes fiscaux enregistrés	Les parts constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés, à l'exception des parts en dollars américains, lesquelles ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés d'épargne-étude.
Frais de gestion	Parts de Série <i>Conseillers</i> : 1,45 % Parts de Série <i>H</i> : 1,55 % Parts de Série <i>F</i> : 0,45 % Parts de Série <i>FH</i> : 0,55 % Parts de Série <i>F5</i> : 0,45 % Parts de Série <i>T5</i> : 1,45 % Parts de Série <i>N</i> : 0,30 % Parts de Série <i>NR</i> : 0,30 %
Gestionnaire de portefeuille	Corporation Fiera Capital

*Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI consiste à procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sélectionnées selon une approche de placement à convictions élevées.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié géographiquement et constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés à moyenne et grande capitalisation situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le fonds peut également investir dans :

- des actions ordinaires et privilégiées de sociétés américaines;
- des actions privilégiées de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR).

Dans le cadre de la sélection des titres du portefeuille de ce fonds, le gestionnaire de portefeuille effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer quelles régions du monde et quels secteurs de l'économie auront de bons rendements. Le gestionnaire de portefeuille recherche des actions sous-évaluées dans chaque secteur et considère également la qualité et la liquidité des titres. Le gestionnaire s'appuie sur ses convictions afin de sélectionner les titres qui composeront le portefeuille. Dans la mise en œuvre de cette approche de placement à convictions élevées, la répartition sectorielle et géographique ainsi que la pondération de chaque titre présent dans le portefeuille sont déterminées selon les convictions du gestionnaire de portefeuille sans égard au contenu des indices de référence de la catégorie du fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse. Les critères de sélection des titres de fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé.

Le fonds utilise également des dérivés pour couvrir au maximum l'exposition de ses placements libellés en devises étrangères attribués aux parts de *Série H* et de *Série FH*. Même si cette stratégie pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*, ces parts auront généralement un taux de rendement fondé sur le rendement des placements en portefeuille du fonds qui exclut le rendement attribuable aux fluctuations des devises par rapport au dollar canadien. Tout changement à l'utilisation de stratégies de couverture doit faire l'objet d'une approbation préalable des porteurs de parts des *Séries H* et *FH* du fonds.

En raison de cette stratégie, le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds devrait être élevé. Les frais d'opérations qui en découlent sont attribués aux parts de *Série H* et *FH*, ce qui pourrait diminuer leur rendement.

Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- placements sur les marchés émergents;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- titres de participation.

Des dérivés sont utilisés à l'égard des parts de *Série H* et de *Série FH* pour couvrir leur exposition aux devises et par conséquent, les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux dérivés plus important que les parts des autres séries du fonds. Les parts de *Série H* et de *Série FH* seront exposés à un risque lié aux devises moindre que les autres séries du fonds puisque leur exposition aux devises est couverte. Toutefois, la stratégie de couverture de devises pourrait ne pas offrir une couverture parfaite pour l'exposition aux devises des parts de *Série H* et de *Série FH*. Pendant les périodes de grande tension ou de volatilité sur les marchés, le fonds pourrait ne pas être en mesure d'empêcher les pertes de la *Série H* et de la *Série FH* résultant de l'exposition aux devises étrangères dans lesquelles les placements du fonds sont libellés.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI EAFE (et l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index (pour les séries couvertes). Le rendement de l'indice est couvert en \$CAN minimisant ainsi le risque de devises entre les devises étrangères et le \$CAN). L'indice MSCI EAFE et l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD Index sont des indices qui peuvent fluctuer selon la capitalisation boursière des pays industrialisés, à l'exclusion des États-Unis et du Canada. Ils sont composés d'indices de 21 pays industrialisés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés internationaux;
- vous désirez investir en dollars américains (seulement dans le cas de la *Série F* assortie de l'option de règlement en dollars américains);
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Les parts de la *Série H* et de la *Série FH* sont destinées à des investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille en y ajoutant une exposition aux placements étrangers, tout en minimisant leur exposition aux fluctuations des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Politique en matière de distributions

Pour les parts autres que la *Série F5*, la *Série T5* et la *Série NR*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série F5* et de *Série T5*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant mensuel des distributions est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts sont pour la première fois offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série F5* et la *Série T5* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les

gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	18,55\$	58,49\$	102,51\$	233,35\$
<i>Série F</i>	6,97\$	21,97\$	38,51\$	87,67\$
<i>Série F5</i>	6,87\$	21,65\$	37,95\$	86,38\$
<i>Série FH</i>	7,89\$	24,88\$	43,61\$	99,27\$
<i>Série H</i>	19,58\$	61,72\$	108,18\$	246,24\$
<i>Série N</i>	5,33\$	16,80\$	29,45\$	67,04\$
<i>Série NR</i>	5,33\$	16,80\$	29,45\$	67,04\$
<i>Série T5</i>	17,84\$	56,22\$	98,55\$	224,33\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé tactique d'actions BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales
Date de création du fonds	10 octobre 2017
Date de début des opérations	Série N - 27 octobre 2017 Série NR - 27 octobre 2017
Type de parts offertes par ce fonds*	Parts de Séries N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série N : 0,25 % Parts de Série NR : 0,25 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé tactique d'actions BNI consiste à produire une plus-value du capital à long terme. Le fonds investit de manière tactique, directement ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation mondiaux.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marché, le fonds investit la totalité de son actif net en titres de participation mondiaux.

Le fonds peut obtenir une exposition à ces titres de l'une ou l'autre des façons suivantes, ou selon une combinaison de celles-ci :

- de façon indirecte, en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») ou dans d'autres types d'OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »);
- De façon directe, en investissant directement dans des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).
- Lorsqu'il investit directement dans des titres de participation, le fonds peut investir dans les types de titres suivants :
- des actions ordinaires de sociétés canadiennes et étrangères (y compris des actions de société à petite capitalisation et des actions d'émetteurs situés dans des marchés émergents);
- des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR); et
- des fiducies de revenu et des fiducies de placements immobiliers.

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel le choix des titres (y compris les titres de fonds sous-jacents) est sujet à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque le choix des titres est modifié, le fonds est généralement rééquilibré en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les titres parmi l'éventail des fonds sous-jacents de titres de participation mondiaux et/ou des titres de participation mondiaux disponibles, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus, supprimer un titre ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir les titres dans lesquels investir (incluant les titres de fonds sous-jacents), le gestionnaire de portefeuille tient compte de différents facteurs susceptibles de lui permettre de profiter des opportunités du marché. Il peut par exemple tenir compte du degré d'exposition aux différents secteurs et aux différentes régions géographiques que le titre fournira au Fonds, du rendement du titre et des frais (le cas échéant) à la charge du fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Conformément à des dispenses obtenues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut également investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement (incluant certains fonds négociés en bourse gérés par

AlphaPro Management Inc.) qui ne se qualifient pas à titre de parts indicielles aux termes des lois sur les valeurs mobilières et qui ne sont pas assujettis au Règlement 81-101.

Pour plus d'informations au sujet de ces dispenses, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Le fonds applique des stratégies de gestion de devises visant à couvrir le risque lié aux fluctuations entre le dollar canadien et les différentes devises étrangères. Lorsque cette stratégie est utilisée, le fonds ne sera généralement pas touché négativement ou positivement par une fluctuation de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le fonds ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Dans le cas où le fonds investit dans un fonds sous-jacents, il est soumis aux risques de ce fonds dans la proportion de son placement dans celui-ci. Le fonds est donc soumis, directement ou indirectement, aux risques suivants :

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fiducies de placement immobilier;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- règle 144A prise en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis;
- séries;
- spécialisation;

- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est moyen. Puisque le fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. Cet indice de référence est composé à 70 % de l'indice MSCI World et à 30 % de l'indice composé S&P/TSX.

L'indice MSCI World est composé de plus de 1 500 actions représentant environ 23 pays et mesure le rendement total des titres de participation offerts dans les marchés développés du monde entier. L'indice composé S&P/TSX fait partie de la famille d'indice S&P/TSX et reflète les variations des cours des actions d'un groupe de sociétés inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et pondérées selon leur capitalisation boursière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des fonds décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 29,19 % de son actif net dans des titres de iShares Core MSCI Emerging Markets ETF, jusqu'à 20,25 % de son actif net dans le Fonds indiciel d'actions internationales BNI, jusqu'à 48,80 % de son actif net dans le Fonds indiciel d'actions américaines BNI et jusqu'à 35,06 % de son actif net dans le Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds ?

Le fonds vous convient si :

- vous disposez d'un montant à investir à long terme (au moins 5 ans);
- vous recherchez une solution de placement vous permettant d'investir, de manière tactique, dans une vaste gamme de titres de participation mondiaux afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous pouvez tolérer un risque moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés entre le 14 décembre et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux épargnants seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en argent, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux épargnants seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en argent, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en argent, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	3,79\$	11,96\$	20,96\$	47,70\$
<i>Série NR</i>	3,49\$	10,99\$	19,26\$	43,83\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI

Détails du fonds

Catégorie de fonds	Actions mondiales
Date de création du fonds	23 octobre 2015
Date de début des opérations	Série N — 28 octobre 2015 Série NR — 28 octobre 2015
Type de titres offerts par ce fonds *	Parts de Séries N et NR d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité du fonds pour les régimes enregistrés	Les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Parts de Série N : 0,75 % Parts de Série NR : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements ce fonds fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI consiste à procurer une appréciation du capital à long terme.

Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres OPC, dans un portefeuille constitué principalement de titres de participation de sociétés à travers le monde sélectionnés selon différentes stratégies de placement non traditionnelles.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts du fonds convoquée spécialement à cet effet.

Stratégies de placement

Le fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'OPC (incluant des fonds négociés en bourse), donnant une exposition à des actions ordinaires de sociétés à travers le monde et aux titres suivants :

- d'autres types de titres de participation de sociétés à travers le monde, incluant des actions privilégiées;
- des obligations gouvernementales et corporatives canadiennes et américaines;
- des certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts* — ADR) et des certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts* — GDR);
- des options;
- des titres obligataires convertibles.

Le fonds peut à l'occasion effectuer des placements directs dans les titres mentionnés ci-dessus.

Le gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou des tiers, y compris des fonds négociés en bourse.

Le processus de placement du fonds est fondé sur la sélection d'OPC offrant une exposition aux différentes classes d'actifs mentionnées précédemment et à une combinaison de stratégies de placement non traditionnelles visant à obtenir une faible corrélation avec les indices de marchés principaux. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne des OPC mettant en œuvre des stratégies axées sur la gestion du risque, notamment par le biais de stratégies quantitatives et de stratégies d'options. Ces stratégies sont dites non traditionnelles puisqu'elles favorisent notamment l'utilisation de pondérations d'actifs différentes de celles des indices de marchés principaux et la sélection de titres faisant partie de classes d'actifs souvent exclues de ces indices, telles que les options.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour procurer une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation. À l'heure actuelle, le fonds n'utilise pas de dérivés directement.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives, à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans

des instruments du marché monétaire ou dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds ?

Le fonds est soumis aux risques suivants :

- concentration;
- contreparties;
- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- taux d'intérêt;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des principaux risques associés aux placements dans des OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du fonds est faible à moyen. Puisque le fonds a moins de 10 ans d'historique de rendement, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du fonds. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice MSCI World. L'indice MSCI World est composé de plus de 1 500 actions représentant environ 23 pays et mesure le rendement total des titres de participation offerts dans les marchés développés du monde entier. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information propre à chacun des Fonds BNI décrits dans ce document*.

Au cours des douze derniers mois, le fonds a investi jusqu'à 80,46 % de son actif net dans le Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI et jusqu'à 22,84 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds vous convient si :

- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous cherchez à diversifier vos placements en participant aux marchés mondiaux;
- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen.

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série N*, le fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé.

Pour les parts de *Série NR*, le fonds effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et peuvent également inclure une portion importante de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Toutes les distributions payables aux investisseurs seront réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, à moins que vous ne demandiez à être payé en espèces, auquel cas un montant minimum de 25 \$ pourrait être exigé. Tout revenu net non distribué dans l'année, de même que les gains en capital, seront distribués par le fonds lors d'une distribution spéciale entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Cette distribution spéciale doit être réinvestie dans des parts additionnelles du fonds.

Le montant des distributions pour la *Série NR* pour une année peut dépasser le revenu net du fonds. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Si vous demandez le paiement de vos distributions en espèces, celui-ci se fera par voie de dépôt direct dans votre compte bancaire.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le fonds. Afin de faciliter une comparaison entre les frais associés à ce fonds et ceux d'autres fonds, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel du fonds est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du fonds est demeuré identique, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs de placement de ce fonds seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série N</i>	10,86\$	34,25\$	60,04\$	136,66\$
<i>Série NR</i>	10,86\$	34,25\$	60,04\$	136,66\$

Pour comparer les frais que vous assumez indirectement pour ce fonds à ceux d'autres fonds, veuillez vous reporter à la description des autres fonds. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les frais réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Actions canadiennes

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions canadiennes
Date de création du portefeuille	Le 25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F5</i> – 5 septembre 2014 Série <i>O</i> – 31 octobre 2013 Série <i>T5</i> – 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> , Série <i>O</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 2,00 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions canadiennes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en actions canadiennes.

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion investir dans des OPC d'actions étrangères et effectuer des placements directs dans des titres de participation et à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille investira au plus 30 % de son actif dans des OPC d'actions étrangères et directement dans des titres de participation étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 31,22 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, jusqu'à 30,07 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, jusqu'à 30,82 % de son actif net dans le Fonds de placements canadiens Manuvie et jusqu'à 11,80 % de son actif net dans le Fonds canadien d'actions à faible capitalisation BMO. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres de participation canadiens;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5 et T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	25,01\$	78,84\$	138,20\$	314,57\$
<i>Série F5</i>	12,30\$	38,78\$	67,97\$	154,71\$
<i>Série F</i>	12,20\$	38,45\$	67,40\$	153,42\$
<i>Série O</i>	0,61\$	1,94\$	3,40\$	7,74\$
<i>Série T5</i>	23,78\$	74,97\$	131,40\$	299,10\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Actions mondiales

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions mondiales
Date de création du portefeuille	Le 25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F5</i> – 5 septembre 2014 Série <i>O</i> – 31 octobre 2013 Série <i>T5</i> – 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> , Série <i>O</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,90 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation de marchés émergents).

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds des fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 15,15 % de son actif net dans le Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy, jusqu'à 31,94 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 47,97 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada) et jusqu'à 10,51 % de son actif net dans le Fonds d'actions de marchés émergents RBC. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres de participation mondiaux;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers, F et O*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5 et T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles vous soient payées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	23,98\$	75,61\$	132,53\$	301,68\$
<i>Série F5</i>	13,32\$	42,01\$	73,63\$	167,60\$
<i>Série F</i>	12,91\$	40,71\$	71,36\$	162,44\$
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$
<i>Série T5</i>	24,70\$	77,87\$	136,50\$	310,71\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Actions américaines

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions américaines
Date de création du portefeuille	25 septembre 2007
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2007 Série <i>F</i> – 25 septembre 2007 Série <i>F5</i> – 5 septembre 2014 Série <i>T5</i> – 5 septembre 2014
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 2,00 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 1,00 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions américaines.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en actions américaines.

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 35,34 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines Beutel Goodman, jusqu'à 35,93 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique, jusqu'à 15,60 % de son actif net dans le Fonds américain de petites sociétés CI et jusqu'à 31,29 % de son actif net dans le Fonds de moyennes sociétés américaines TD. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres de participation américains;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (série F5 et série T5 seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers* et *F*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du

portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	25,22\$	79,49\$	139,33\$	317,15\$
<i>Série F5</i>	13,74\$	43,30\$	75,89\$	172,76\$
<i>Série F</i>	13,43\$	42,33\$	74,20\$	168,89\$
<i>Série T5</i>	24,60\$	77,55\$	135,93\$	309,42\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Actions internationales

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions internationales
Date de création du portefeuille	25 septembre 2007
Date de début des opérations	Série Conseillers – 25 septembre 2007 Série F – 25 septembre 2007 Série F5 – 5 septembre 2014 Série T5 – 5 septembre 2014
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F, Série F5 et Série T5
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers et Série T5 : 2,00 % Série F et Série F5 : 1,00 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions internationales et des fonds d'actions de marchés émergents.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en actions internationales et en actions de marchés émergents. Les actions internationales proviennent principalement de marchés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 36,81 % de son actif net dans la Catégorie de société d'actions internationales Black Creek, jusqu'à 30,32 % de son actif net dans le Fonds de placement international Manuvie et jusqu'à 38,25 % de son actif net dans le Fonds d'actions outre-mer Philips, Hager & North. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres de participation internationaux et de titres de participation de marchés émergents;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers* et *F*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	25,42\$	80,14\$	140,46\$	319,73\$
<i>Série F5</i>	14,97\$	47,18\$	82,69\$	188,23\$
<i>Série F</i>	13,63\$	42,98\$	75,33\$	171,47\$
<i>Série T5</i>	26,85\$	84,66\$	148,39\$	337,78\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Conservateur

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – Le 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – Le 25 septembre 2006 Série <i>F5</i> – Le 5 septembre 2014 Série <i>T5</i> – Le 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,65 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un taux de rendement stable à raison d'un risque réduit en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 70 % à 90 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 10 % à 30 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 11,97 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 32,90 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 31,80 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD et jusqu'à 10,70% de son actif net dans le Fonds de placements canadiens Manuvie. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;
- vous recherchez un placement à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;

- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers* et *F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	20,70\$	65,27\$	114,41\$	260,43\$
<i>Série F</i>	10,86\$	34,25\$	60,04\$	136,66\$
<i>Série F5</i>	10,45\$	32,96\$	57,77\$	131,50\$
<i>Série T5</i>	21,52\$	67,86\$	118,94\$	270,74\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Modéré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F5</i> – 5 septembre 2014 Série <i>T5</i> – 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,65 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,80 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un taux de rendement stable et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 55 % à 75 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 25 % à 45 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces

transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 27,30 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature et jusqu'à 26,98 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);

- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers* et *F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	20,81\$	65,60\$	114,97\$	261,71\$
<i>Série F</i>	10,86\$	34,25\$	60,04\$	136,66\$
<i>Série F5</i>	10,76\$	33,93\$	59,47\$	135,37\$
<i>Série T5</i>	20,19\$	63,66\$	111,58\$	253,98\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Équilibré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés canadiens neutres
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série Conseillers – 25 septembre 2006 Série F – 25 septembre 2006 Série F5 – 5 septembre 2014 Série T5 – 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F, Série F5 et Série T5
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers et Série T5 : 1,90 % Série F et Série F5 : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 40 % à 60 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 40 % à 60 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure les fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces

transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,72 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 20,50 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 14,70 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, jusqu'à 13,43 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada et jusqu'à 10,57 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada). Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;

- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers* et *F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	23,68\$	74,64\$	130,83\$	297,81\$
<i>Série F</i>	12,20\$	38,45\$	67,40\$	153,42\$
<i>Série F5</i>	12,30\$	38,78\$	67,97\$	154,71\$
<i>Série T5</i>	22,76\$	71,74\$	125,74\$	286,21\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Croissance

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés canadiens neutres
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F5</i> – 5 septembre 2014 Série <i>O</i> – 31 octobre 2013 Série <i>T5</i> – 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> , Série <i>O</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,90 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 25 % à 45 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 55 % à 75 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces

transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 14,68 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 14,52 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 17,48 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, jusqu'à 17,18 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman et jusqu'à 12,74 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;

- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers, F* et *O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	23,88\$	75,29\$	131,97\$	300,39\$
<i>Série F</i>	12,40\$	39,10\$	68,53\$	156,00\$
<i>Série O</i>	0,51\$	1,62\$	2,83\$	6,45\$
<i>Série F5</i>	12,71\$	40,07\$	70,23\$	159,87\$
<i>Série T5</i>	22,55\$	71,09\$	124,60\$	283,63\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage Croissance Plus

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions canadiennes équilibrées
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F5</i> – 5 septembre 2014 Série <i>O</i> – 31 octobre 2013 Série <i>T5</i> – 5 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> , Série <i>O</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,90 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 10 % à 30 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 70 % à 90 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces

transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- petites sociétés;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 11,38 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 15,43 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 18,51 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, jusqu'à 18,89 % de son actif net dans le Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman, jusqu'à 10,00 % de son actif net dans le Fonds de placements canadiens Manuvie et jusqu'à 12,47 % de son actif net dans le Fonds canadien d'actions à faible capitalisation BMO. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers*, *F* et *O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	24,29\$	76,58\$	134,23\$	305,55\$
<i>Série F</i>	12,61\$	39,75\$	69,66\$	158,58\$
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$
<i>Série F5</i>	11,68\$	36,84\$	64,57\$	146,97\$
<i>Série T5</i>	23,27\$	73,35\$	128,57\$	292,66\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe mondial
Date de création du portefeuille	29 octobre 2013
Date de début des opérations	Série Conseillers – 29 octobre 2013 Série F – 29 octobre 2013 Série O – 11 septembre 2014
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F et Série O
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers : 1,50 % Série F : 0,75 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu courant en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 100 % de l'actif net en titres d'OPC à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition à la catégorie d'actif précitée en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. L'indice utilisé par le gestionnaire est l'indice obligataire universel FTSE Canada. Cet indice est conçu pour représenter une mesure du marché canadien des placements à revenu fixe dont l'échéance est supérieure à un an, y compris les obligations du gouvernement du Canada, des provinces et des sociétés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 11,79 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC, jusqu'à 32,46 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie, jusqu'à 26,90 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature et jusqu'à 26,81 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;

- vous recherchez un placement à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière;
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	19,37\$	61,07\$	107,05\$	243,67\$
<i>Série F</i>	10,86\$	34,25\$	60,04\$	136,66\$
<i>Série O</i>	0,51\$	1,62\$	2,83\$	6,45\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage revenu Conservateur

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série Conseillers – 25 septembre 2006 Série F – 25 septembre 2006 Série O – 31 octobre 2013
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F et Série O
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers : 1,70 % Série F : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu courant et une certaine plus-value du capital à moyen terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 70 % à 90 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 10 % à 30 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 31,05 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD et jusqu'à 31,04 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;
- vous recherchez un placement à court ou moyen terme (au moins un an);
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière;
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants:

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	21,01\$	66,24\$	116,11\$	264,29\$
<i>Série F</i>	11,28\$	35,54\$	62,30\$	141,82\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage revenu Modéré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe canadien équilibré
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>O</i> – 31 octobre 2013
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> et Série <i>O</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> : 1,70 % Série <i>F</i> : 0,85 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu courant et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 55 % à 75 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 25 % à 45 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 10,46 % de son actif net dans le Fonds d'actions productives de revenu Dynamique, jusqu'à 26,69 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 26,99 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 15,08 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC et jusqu'à 11,28 % de son actif net dans le BMO Fonds de dividendes. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière;

- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont généralement composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	21,11\$	66,57\$	116,67\$	265,58\$
<i>Série F</i>	11,38\$	35,87\$	62,87\$	143,10\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage revenu Équilibré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés canadiens neutres
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série Conseillers – 25 septembre 2006 Série F – 25 septembre 2006 Série O – 31 octobre 2013
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F et Série O
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers : 1,95 % Série F : 0,95 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu courant élevé en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 40 % à 60 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 40 % à 60 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 10,88 % de son actif net dans le Fonds d'actions productives de revenu Dynamique, jusqu'à 20,52 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 20,46 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 11,39 % de son actif net dans le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman, jusqu'à 22,27 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC et jusqu'à 10,83 % de son actif net dans le BMO Fonds de dividendes. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière;

- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	23,88\$	75,29\$	131,97\$	300,39\$
<i>Série F</i>	12,51\$	39,42\$	69,10\$	157,29\$
<i>Série O</i>	0,20\$	0,65\$	1,13\$	2,58\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veuillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage revenu Croissance

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés canadiens neutres
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 25 septembre 2006 Série <i>F</i> – 25 septembre 2006 Série <i>O</i> – 31 octobre 2013
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> et Série <i>O</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> : 1,95 % Série <i>F</i> : 0,95 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu courant élevé et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 25 % à 45 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 55 % à 75 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 26,21 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC, jusqu'à 16,19 % de son actif net dans le Fonds d'actions productives de revenu Dynamique, jusqu'à 14,25 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, jusqu'à 14,37 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 15,74 % de son actif net dans le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman et jusqu'à 15,33 % de son actif net dans le BMO Fonds de dividendes. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière;

- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	24,09\$	75,94\$	133,10\$	302,97\$
<i>Série F</i>	12,91\$	40,71\$	71,36\$	162,44\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions canadiennes équilibrées
Date de création du portefeuille	25 septembre 2006
Date de début des opérations	Série Conseillers – 25 septembre 2006 Série F – 25 septembre 2006 Série O – 31 octobre 2013
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F et Série O
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers : 1,95 % Série F : 0,95 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu courant élevé et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 10 % à 30 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 70 % à 90 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des OPC qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 31,39 % de son actif net dans le Fonds canadien de dividendes RBC, jusqu'à 19,04 % de son actif net dans le Fonds d'actions productives de revenu Dynamique, jusqu'à 18,76 % de son actif net dans le Fonds de dividendes canadiens Beutel Goodman, jusqu'à 10,65 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint et jusqu'à 17,74 % de son actif net dans le BMO Fonds de dividendes. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière;

- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres à revenu afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié.

Politique en matière de distributions

Le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont composées de revenu net et/ou de remboursement de capital. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de votre distribution mensuelle est établi en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du fonds à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts de portefeuille additionnelles de la même série.

Le montant total des distributions du portefeuille pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	24,19\$	76,26\$	133,67\$	304,26\$
<i>Série F</i>	13,12\$	41,36\$	72,50\$	165,02\$
<i>Série O</i>	0,31\$	0,97\$	1,70\$	3,87\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage mondial Conservateur

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe mondial équilibré
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,75 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un taux de rendement stable et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 65 % à 85 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 15 % à 35 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 75 % de l'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate et à 25 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD. L'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate reflète la performance d'une mesure globale des marchés de la dette à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à

grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 20,03 % de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature, jusqu'à 10,56 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC, jusqu'à 34,93 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC et jusqu'à 10,20 % de son actif net dans le Fonds de revenu stratégique Manuvie. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié à travers le monde;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles vous soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	21,73\$	68,50\$	120,07\$	273,32\$
<i>Série F5</i>	12,40\$	39,10\$	68,53\$	156,00\$
<i>Série F</i>	11,79\$	37,16\$	65,13\$	148,26\$
<i>Série T5</i>	21,94\$	69,15\$	121,20\$	275,90\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage mondial Modéré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Revenu fixe mondial équilibré
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,75 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,90 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un revenu d'intérêt et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales. La pondération attribuée aux titres à revenu fixe sera généralement plus importante que la pondération attribuée aux titres de participation.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 50 % à 70 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 30 % à 50 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 60 % de l'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate, à 35 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 5 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate reflète la performance d'une mesure globale des marchés de la dette à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar Developed Markets

Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 10,13 % de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC, jusqu'à 13,62 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 30,24 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC, jusqu'à 14,23 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 10,17 % de son actif net dans le Fonds de revenu stratégique Manuvie et jusqu'à 10,07% de son actif net dans le Fonds d'obligations canadiennes Signature. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié à travers le monde;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront

réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles vous soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	22,14\$	69,80\$	122,34\$	278,47\$
<i>Série F5</i>	11,79\$	37,16\$	65,13\$	148,26\$
<i>Série F</i>	11,89\$	37,48\$	65,70\$	149,55\$
<i>Série T5</i>	21,94\$	69,15\$	121,20\$	275,90\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage mondial Équilibré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibré mondial neutre
Date de création du portefeuille	28 août 2014
Date de début des opérations	Série Conseillers - 28 août 2014 Série F - 28 août 2014 Série F5 - 28 août 2014 Série T5 - 28 août 2014
Types de titres offerts	Parts de fiducie - Série Conseillers, Série F, Série F5 et Série T5
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les titres du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers et Série T5 : 2,00% Série F et Série F5 : 1,00%
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 35% à 55% de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 45 % à 65 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des fonds négociés en bourse) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents. Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des instruments dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces

transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 45 % de l'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate, à 40 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 15 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate reflète la performance d'une mesure globale des marchés de la dette à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre

d'importance en termes de capitalisation boursière L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 12,93 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 25,05 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC, jusqu'à 10,88 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, jusqu'à 13,59 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada), jusqu'à 10,17 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie et jusqu'à 10,06% de son actif net dans le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille?

Le portefeuille vous convient si:

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres étrangers afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié à travers le monde;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Séries Conseillers* et *F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5% par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	24,50\$	77,23\$	135,36\$	308,13\$
<i>Série F5</i>	13,12\$	41,36\$	72,50\$	165,02\$
<i>Série F</i>	13,12\$	41,36\$	72,50\$	165,02\$
<i>Série T5</i>	24,70\$	77,87\$	136,50\$	310,71\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage mondial Croissance

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions mondiales équilibrées
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>O</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> , Série <i>O</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 2,00 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 1,00 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe et mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 20 % à 40 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 60 % à 80 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 30 % de l'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate, à 55 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 15 % de

l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate reflète la performance d'une mesure globale des marchés de la dette à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 18,51 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 14,87 % de son actif net dans le Fonds d'obligations étrangères RBC, jusqu'à 10,84 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, jusqu'à 19,53 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada) et jusqu'à 10,42 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines Beutel Goodman. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié à travers le monde;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers*, de *Série F* et de *Série O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	24,70\$	77,87\$	136,50\$	310,71\$
<i>Série F5</i>	13,12\$	41,36\$	72,50\$	165,02\$
<i>Série F</i>	13,12\$	41,36\$	72,50\$	165,02\$
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$
<i>Série T5</i>	24,19\$	76,26\$	133,67\$	304,26\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions mondiales équilibrées
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – Le 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – Le 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – Le 1 ^{er} mars 2016 Série <i>O</i> – Le 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – Le 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> , Série <i>O</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 2,00 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 1,00 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC (pouvant inclure des fonds négociés en bourse (« FNB »)) qui sont des fonds de titres à revenu fixe mondiaux et des fonds d'actions mondiales.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 5 % à 25 % de l'actif net en titres à revenu fixe mondiaux;
- 75 % à 95 % de l'actif net en titres de participation mondiaux.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré réviser et rajuster la pondération cible de chaque catégorie d'actif en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des fonds sous-jacents (pouvant inclure des FNB) gérés par des tiers (« fonds sous-jacents »). Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les placements dans des fonds de titres à revenu fixe et des fonds de titres de participation canadiens ne devraient pas dépasser environ 45 % de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- certificats représentatifs d'actions étrangères;
- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation;
- vente à découvert.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 15 % de l'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate, à 70 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 15 % de

l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice obligataire couvert en devise Bloomberg Barclays Global Aggregate reflète la performance d'une mesure globale des marchés de la dette à taux fixe de qualité supérieure. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 10,64 % de son actif net dans le Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada, jusqu'à 20,63 % de son actif net dans le Portefeuille mondial Edgepoint, jusqu'à 22,36 % de son actif net dans le Fonds Capital Group actions mondiales (Canada) et jusqu'à 15,45 % de son actif net dans le Fonds d'actions américaines Beutel Goodman. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié à travers le monde;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers*, de *Série F* et de *Série O*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	24,40\$	76,91\$	134,80\$	306,84\$
<i>Série F5</i>	13,53\$	42,65\$	74,76\$	170,18\$
<i>Série F</i>	12,61\$	39,75\$	69,66\$	158,58\$
<i>Série O</i>	0,41\$	1,29\$	2,27\$	5,16\$
<i>Série T5</i>	24,70\$	77,87\$	136,50\$	310,71\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés tactiques
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,35 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire un taux de rendement stable et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 40 % à 80 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 20 % à 60 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix des fonds sous-jacents sont modifiés, le portefeuille est généralement rebalancé en fonction de ces nouvelles cibles.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 60 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 27,5 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 12,5 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90% des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 13,02 % de son actif net dans des titres de Schwab U.S. Broad Market ETF™, jusqu'à 41,34 % de son actif net dans le FINB BMO obligations totales, jusqu'à 12,61% de son actif net dans le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné et jusqu'à 10,51% de son actif net dans le iShares Core MSCI Emerging Markets ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir, de manière tactique, dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	16,61\$	52,35\$	91,75\$	208,86\$
<i>Série F5</i>	8,10\$	25,53\$	44,74\$	101,85\$
<i>Série F</i>	7,79\$	24,56\$	43,04\$	97,98\$
<i>Série T5</i>	16,91\$	53,32\$	93,45\$	212,72\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés tactiques
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,60 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une combinaison de revenu et de plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 25 % à 65 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 35 % à 75 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix des fonds sous-jacents sont modifiés, le portefeuille est généralement rebalancé en fonction de ces nouvelles cibles.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 45 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 40 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 15 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 17,58 % de son actif net dans des titres de Schwab U.S. Broad Market ETF™, jusqu'à 16,36 % de son actif net dans des titres de FINB BMO S&P/TSX composé plafonné et jusqu'à 29,59 % de son actif net dans le FINB BMO obligations totales, jusqu'à 12,82 % de son actif net dans le iShares Core MSCI EAFE ETF et jusqu'à 13,64% de son actif net dans des titres de iShares Core MSCI Emerging Markets ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Au 19 mai 2021, la Financière Banque Nationale inc. détenait 11,00 % des parts du Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré. Le fonds peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir, de manière tactique, dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	19,07\$	60,10\$	105,35\$	239,80\$
<i>Série F5</i>	8,10\$	25,53\$	44,74\$	101,85\$
<i>Série F</i>	7,89\$	24,88\$	43,61\$	99,27\$
<i>Série T5</i>	19,99\$	63,01\$	110,44\$	251,40\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Équilibrés tactiques
Date de création du portefeuille	22 février 2016
Date de début des opérations	Série <i>Conseillers</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>F5</i> – 1 ^{er} mars 2016 Série <i>T5</i> – 1 ^{er} mars 2016
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série <i>Conseillers</i> , Série <i>F</i> , Série <i>F5</i> et Série <i>T5</i>
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série <i>Conseillers</i> et Série <i>T5</i> : 1,60 % Série <i>F</i> et Série <i>F5</i> : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme et un certain revenu en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont des fonds de titres à revenu fixe et des fonds d'actions. La pondération attribuée aux titres de participation sera généralement plus importante que la pondération attribuée aux titres à revenu fixe.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

La pondération cible de chaque catégorie d'actif dans laquelle le portefeuille investit dans des conditions normales de marchés est la suivante :

- 10 % à 50 % de l'actif net en titres à revenu fixe canadiens et mondiaux;
- 50 % à 90 % de l'actif net en titres de participation canadiens et mondiaux.

Le portefeuille obtient une exposition aux catégories d'actifs précitées en investissant jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel l'allocation d'actif et le choix des fonds sous-jacents sont sujets à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque l'allocation d'actif cible et le choix des fonds sous-jacents sont modifiés, le portefeuille est généralement rebalancé en fonction de ces nouvelles cibles.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition à la catégorie d'actif que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital impossibles au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- taux d'intérêt;
- titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 30 % de l'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD, à 50 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 20 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice Morningstar Canada Liquid Bond TR CAD offre, dans une optique de liquidité, une exposition diversifiée aux titres de créance fédéraux garantis par le gouvernement fédéral, aux titres de créance provinciaux garantis par le gouvernement provincial et aux titres de créance de sociétés libellés en dollars canadiens. Les petites émissions, celles dont les échéances sont limitées et celles dont la cote de crédit est inférieure à celle des titres de première qualité sont exclues de l'indice. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au 19 mai 2021, la Financière Banque Nationale inc. détenait 14,90 % des parts du Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance. Le portefeuille peut être tenu de vendre ses placements à des cours défavorables afin de respecter les demandes de rachat de ce porteur de parts.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 15,29 % de son actif net dans des titres de iShares Core MSCI EAFE ETF, jusqu'à 21,45 % de son actif net dans des titres de Schwab U.S. Broad Market ETF™, jusqu'à 18,99 % de son actif net dans des titres de FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, jusqu'à 17,80 % de son actif net dans des titres de FINB BMO obligations totales et jusqu'à 15,90% de son actif net dans des titres de iShares Core MSCI Emerging Markets ETF. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à moyen ou long terme (au moins trois ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir, de manière tactique, dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net à la fin de chaque trimestre. Il distribue le revenu net du dernier trimestre et les gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	18,76\$	59,13\$	103,65\$	235,93\$
<i>Série F5</i>	7,79\$	24,56\$	43,04\$	97,98\$
<i>Série F</i>	7,89\$	24,88\$	43,61\$	99,27\$
<i>Série T5</i>	19,89\$	62,69\$	109,88\$	250,11\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Portefeuille Méritage FNB tactique Actions

Détails du portefeuille

Catégorie de portefeuille	Actions mondiales
Date de création du portefeuille	18 août 2016
Date de début des opérations	Série Conseillers – 26 août 2016 Série F – 26 août 2016 Série F5 – 26 août 2016 Série T5 – 26 août 2016
Types de titres offerts*	Parts de fiducie – Série Conseillers, Série F, Série F5 et Série T5
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du portefeuille constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés.
Frais de gestion	Série Conseillers et Série T5 : 1,60 % Série F et Série F5 : 0,60 %
Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.

* Le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.

Quels types de placements le portefeuille fait-il ?

Objectif de placement

L'objectif de placement du portefeuille consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, de manière tactique, dans un éventail diversifié de fonds négociés en bourse (« FNB ») procurant une exposition à des titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé par les porteurs de parts lors d'une assemblée tenue spécialement à cette fin.

Stratégies de placement

Dans des conditions normales de marchés, le portefeuille investit jusqu'à :

- 100 % de son actif net en titres de participation mondiaux (incluant des titres de participation canadiens).

Le portefeuille investit jusqu'à la totalité de son actif net dans des FNB. Le portefeuille peut également investir dans d'autres types d'OPC gérés par des tiers (les FNB et autres types d'OPC sont collectivement désignés « fonds sous-jacents »).

Le gestionnaire de portefeuille utilise un processus d'évaluation d'allocation tactique selon lequel le choix des fonds sous-jacents est sujet à des modifications fréquentes (normalement sur une base trimestrielle) en fonction de la conjoncture économique et de l'état des marchés. Lorsque le choix des fonds sous-jacents est modifié, le portefeuille est généralement rebalancé en fonction de la nouvelle sélection.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre eux, changer le pourcentage des titres détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différentes régions géographiques que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment de souscription, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation canadiens et étrangers. Le portefeuille peut également investir dans des fonds sous-jacents qui détiennent des actions de sociétés à petite capitalisation et/ou dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres à revenu fixe et des titres de participation de marchés émergents.

Le portefeuille peut détenir une partie de son actif en liquidités, en titres ou en fonds du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives en fonction de l'état des marchés ou à des fins de fusion ou d'une autre opération. Par conséquent, les placements du portefeuille pourraient temporairement ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le portefeuille peut, conformément à une dispense obtenue auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, investir une portion de sa valeur liquidative dans des FNB canadiens et américains gérés activement qui ne se qualifient pas à titre de parts indicelles aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Pour plus d'informations au sujet de cette dispense, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires* dans le présent prospectus.

Le portefeuille peut utiliser des dérivés (notamment des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps ou des dérivés de gré à gré) à des fins de couverture contre les pertes attribuables aux fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le portefeuille peut également avoir recours à des dérivés à des fins autres que de couverture afin d'investir indirectement dans des titres ou sur des marchés financiers ou d'être exposé à d'autres devises, pourvu que l'utilisation de ce dérivé soit conforme à l'objectif de placement du portefeuille.

Le portefeuille peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du portefeuille de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au portefeuille d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risque associé aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risque associé aux prêts de titres* pour une description de ces transactions et des stratégies à être utilisées par le portefeuille pour réduire les risques liés à celles-ci. À l'heure actuelle, le portefeuille ne prévoit pas effectuer de mise en pension et de prise en pension de titres.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce portefeuille peut être relativement élevé, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment les titres du portefeuille. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du portefeuille augmentent aussi. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du portefeuille.

Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille ?

Le portefeuille comporte indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille est soumis aux risques d'un fonds sous-jacent dans la proportion de son placement dans ce fonds. Les risques directs et indirects du portefeuille sont indiqués ci-dessous.

- concentration;
- contreparties;
- crédit;
- cybersécurité;
- dépendance envers le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le sous-gestionnaire de portefeuille;
- dérivés;
- devises;
- érosion du capital;
- fiducies de revenu;
- fonds de fonds;
- fonds négociés en bourse;
- investissements importants;
- liquidité;
- marchandises;
- mises en pension et prises en pension de titres;
- perturbation de marché;
- petites sociétés;
- placements sur les marchés émergents;
- placements sur les marchés étrangers;
- prêts de titres;
- questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire;
- rachats massifs;
- séries;
- spécialisation;
- titres de participation.

Si vous désirez plus de précisions au sujet de ces risques, de même qu'au sujet des risques associés aux placements dans les OPC, reportez-vous à la page 2.

Le niveau de risque du portefeuille est faible à moyen. Puisque le portefeuille a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé, pour calculer le niveau de risque, un indice de référence qui se rapproche de la stratégie du portefeuille, en plus de l'historique de rendement réel du portefeuille. Cet indice de référence est composé à 70 % de l'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD et à 30 % de l'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD. L'indice Morningstar Developed Markets Large-Mid Cap GR CAD est un sous-ensemble d'actions de sociétés à grande et moyenne capitalisation de l'indice Morningstar des

marchés développés, lequel est un indice large représentant 97 % de la capitalisation boursière des marchés développés. L'indice Morningstar Canada Large-Mid GR CAD mesure la performance des marchés boursiers canadiens en visant 90 % des actions par ordre d'importance en termes de capitalisation boursière. L'indice de référence du fonds a été modifié de manière à mieux refléter la répartition d'actif du fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique *Méthodologie de classification du risque de placement* dans la section *Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document*.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille a investi jusqu'à 18,92 % de son actif net dans des titres de iShares Core MSCI EAFE ETF, jusqu'à 22,37 % de son actif net dans des titres de FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, jusqu'à 27,69 % de son actif net dans des titres de Schwab U.S. Broad Market ETF™, jusqu'à 11,78 % de son actif net dans des titres de Schwab US Mid-Cap ETF™, jusqu'à 18,38 % de son actif net dans des titres de iShares Core MSCI Emerging Markets ETF et jusqu'à 11,48 % de son actif net dans des titres FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés à la concentration* pour obtenir une description de ces risques.

Qui devrait investir dans ce portefeuille ?

Le portefeuille vous convient si :

- vous pouvez tolérer un risque faible à moyen;
- vous recherchez un placement à long terme (au moins cinq ans);
- vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir, de manière tactique, dans une vaste gamme de titres afin de constituer un portefeuille pleinement diversifié;
- vous souhaitez recevoir une distribution de façon régulière (*Série F5* et *Série T5* seulement).

Politique en matière de distributions

Pour les parts de *Série Conseillers* et de *Série F*, le portefeuille distribue son revenu net et ses gains en capital réalisés nets de l'exercice entre le 14 et le 31 décembre de chaque année. Ces distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces.

Pour les parts de *Séries F5* et *T5*, le portefeuille effectue des distributions à la fin de chaque mois. Ces distributions mensuelles sont constituées de remboursement de capital et/ou de revenu net. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé en multipliant la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune part n'était offerte à la fin de l'année civile précédente, à la date à laquelle les parts ont été offertes dans l'année courante) par 5 % et en divisant le résultat par 12. Nous pourrions rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés financiers ont une incidence importante sur la capacité du portefeuille à maintenir son taux de versement. Ces distributions mensuelles seront réinvesties dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille, à moins que vous demandiez qu'elles soient versées en espèces par voie de dépôt direct à votre compte bancaire. Un montant minimum de distribution de 25 \$ pourrait être requis pour qu'une distribution vous soit versée en espèces. Le montant total des distributions pour une année peut dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille lors de cette année. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts et ne sera pas imposable pour l'année de sa réception, mais réduira le prix de base rajusté des parts et pourrait, dans certaines situations, entraîner un gain en capital. Reportez-vous à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* pour plus de détails. Le revenu net qui n'a pas été distribué auparavant durant l'année et les gains en capital, s'il en est, seront distribués par le portefeuille au moyen d'une distribution spéciale à la fin de l'année. Cette distribution spéciale de fin d'année doit être réinvestie dans des parts additionnelles de la même série du portefeuille.

Frais du portefeuille assumés indirectement par les investisseurs

Un OPC paie généralement certains frais à même son actif. Le tableau qui suit démontre les frais que vous assumez indirectement par tranche de 1 000 \$ investis dans le portefeuille. Afin de faciliter une comparaison entre les coûts associés à ce portefeuille et ceux d'autres portefeuilles, ce tableau suppose que :

- le rendement annuel total du portefeuille est de 5 % par année;
- le ratio des frais de gestion du portefeuille est demeuré similaire, pendant la période de dix ans, à celui du dernier exercice du fonds.

Selon ces hypothèses, les frais cumulatifs d'investissement de ce portefeuille seraient les suivants :

Séries	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<i>Série Conseillers</i>	19,78\$	62,36\$	109,31\$	248,82\$
<i>Série F</i>	7,99\$	25,20\$	44,18\$	100,56\$
<i>Série F5</i>	7,38\$	23,27\$	40,78\$	92,82\$
<i>Série T5</i>	20,19\$	63,66\$	111,58\$	253,98\$

Pour comparer les coûts que vous assumez indirectement pour ce portefeuille à ceux d'autres portefeuilles, veuillez vous reporter à la description des autres portefeuilles. *Veillez noter que ces données sont fournies à titre comparatif seulement selon les hypothèses déjà mentionnées. Les coûts réels varieront par rapport aux montants indiqués dans le présent document.*

Reportez-vous à la rubrique *Frais et charges payables directement par vous* pour connaître les frais que vous assumez directement.

Glossaire

Acceptation bancaire

Type de papier commercial à court terme émis par une société et garanti par une banque. Ce papier constitue une source de financement pour les entreprises.

Action ordinaire

Titre qui représente la propriété d'une société. Les propriétaires d'actions ordinaires ont habituellement le droit de voter sur les affaires de l'entreprise. Lorsque vous êtes propriétaire d'actions ordinaires, vous vous attendez à partager les bénéfices de l'entreprise au moyen de paiements de dividendes. Vous pouvez également vous attendre à participer aux bénéfices en vendant les actions ordinaires à un prix plus élevé.

Action privilégiée

Titre qui représente la propriété d'une société. Les titulaires d'actions privilégiées reçoivent un dividende annuel déterminé. Ils ont, de plus, la priorité sur les actions ordinaires en cas de liquidation des actifs de la société.

Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Forum composé des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada.

Bon du Trésor

Titre d'emprunt émis par les gouvernements, habituellement pour une période allant de trois mois à un an.

Capital

Montant d'argent ou bien utilisé pour procéder à des transactions commerciales. Pour un investisseur, le capital est le montant total investi dans des titres et dans d'autres éléments d'actif, majoré de l'encaisse.

Capitalisation boursière

Valeur totale de toutes les actions émises par une société qui est la propriété d'investisseurs. Ainsi, une société qui a émis 10 millions d'actions négociées à 10 \$ chacune possède une capitalisation boursière de 100 millions de dollars (10 \$ x 10 millions d'actions).

Certificats américains d'actions étrangères (*American Depositary Receipts — ADR*)

Voir *Certificats représentatifs d'actions étrangères*

Certificats mondiaux d'actions étrangères (*Global Depositary Receipts — GDR*)

Voir *Certificats représentatifs d'actions étrangères*

Certificats représentatifs d'actions étrangères

Les certificats représentatifs d'actions étrangères sont des titres négociables émis par des banques dépositaires et représentent habituellement des titres de participation d'une société étrangère cotée en bourse.

Les certificats représentatifs d'actions étrangères émis par des banques dépositaires américaines sont généralement désignés certificats américains d'actions étrangères (ADR). Les ADR sont libellés en dollars américains et peuvent être négociés comme des actions régulières. Les ADR ont été conçus expressément pour faciliter l'achat, la détention et la vente de titres non américains par un investisseur des États-Unis.

Les certificats émis par des banques dépositaires internationales sont généralement désignés certificats mondiaux d'actions étrangères (GDR). Les GDR sont couramment utilisés pour investir dans des sociétés provenant de marchés en développement ou émergents par des investisseurs provenant de marchés développés.

CICERO

CICERO Shades of Green est l'un des principaux fournisseurs d'opinions secondaires relativement aux cadres d'obligations vertes. Il fournit des évaluations environnementales indépendantes des cadres d'obligations vertes et durables et des procédures de gouvernance interne pertinentes de l'émetteur.

Contrat à livrer

Achat ou vente d'instruments d'investissement avec livraison et paiement à une date précise à venir.

Contrat à terme

Convention d'achat ou de vente d'un instrument d'investissement ou de marchandise à un prix précisé et à une date à venir déterminée. Les contrats à terme sont négociés sur certaines bourses dont la Bourse de Montréal.

Cote de solvabilité

Évaluation de la fiabilité d'une personne ou d'une entreprise à rembourser ses dettes, selon son historique de crédit.

Couverture

Stratégie de placement utilisée pour contrebalancer ou réduire les risques liés à de futures fluctuations de prix, de taux d'intérêt et de taux de change.

Critères ESG

Les critères ESG peuvent inclure des éléments tels que l'efficacité énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, le capital humain, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la composition du conseil d'administration, la rémunération et la gouvernance financière, entre autres.

Débeture

Type d'obligation émise par des sociétés et des municipalités. Une débeture est une promesse de payer de l'intérêt et de rembourser le capital, non garanti par un élément d'actif de l'émetteur.

Dérivé

Instrument d'investissement dont la valeur est calculée sur un élément d'actif, un indice ou un autre placement sous-jacent.

Distribution

Versements effectués par un fonds commun de placement aux investisseurs à partir des revenus en intérêts ou en dividendes ou du bénéfice tiré de la vente de titres.

Dividende

Montant qu'une société distribue aux actionnaires à partir de ses bénéfices, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent. Le montant d'un dividende provenant d'actions privilégiées est habituellement fixe, alors que le montant d'un dividende provenant d'actions ordinaires varie selon les bénéfices de la société. Une société n'est pas légalement tenue de verser des dividendes.

Duration

La duration permet d'évaluer la sensibilité du cours d'un titre aux fluctuations des taux d'intérêt. Plus la duration d'un titre est longue, plus ce dernier sera sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Un portefeuille qui affiche une duration négative subit généralement une perte lorsque les taux d'intérêt et les rendements baissent.

Durée

Période de temps jusqu'à l'échéance d'une obligation.

Échéance

Date à laquelle une obligation, une débeture ou un prêt est remboursable et doit être réglé.

ESG

L'abréviation ESG fait référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à un placement. Ils représentent trois grands facteurs non financiers utilisés pour identifier les risques importants et/ou les opportunités de croissance dans divers investissements. Le critère environnemental évalue les risques/opportunités environnementaux auxquels une entreprise peut être confrontée et la manière dont elle les gère. Il peut concerner divers sujets tels que la consommation d'énergie, les déchets, la pollution, les terrains contaminés ou le traitement des animaux. Le critère social couvre les relations de l'entreprise avec les clients, les fournisseurs, les employés, la communauté et toute autre partie prenante pertinente. Les conditions de travail des employés, le programme de dons ou la présence locale dans les petites communautés sont des exemples d'aspects sociaux évalués par ce critère. Enfin, la section Gouvernance évalue la structure de l'entreprise. La transparence, la composition du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les normes éthiques, la gestion des conflits d'intérêts ou les contributions politiques peuvent être divers exemples de cette mesure.

Fiducie de placement immobilier

Les fiducies de placement immobilier possèdent et gèrent des immeubles qui génèrent principalement des revenus de location. Dans le but d'amasser les sommes requises à l'acquisition des différents immeubles, la fiducie de placement immobilier émet des parts auprès d'investisseurs. Une partie des bénéfices de la fiducie de placement immobilier est normalement distribuée aux investisseurs sur une base régulière.

Fonds propres conditionnels

Les fonds propres conditionnels sont des titres de créance convertibles en actions ordinaires à certaines conditions. Les modalités de conversion sont décrites dans les clauses d'achat de l'instrument. L'événement déclencheur de la conversion, tout comme le moment où elle survient, est une caractéristique essentielle des fonds propres conditionnels.

Gain ou perte en capital

Bénéfice ou perte découlant de la vente d'éléments d'actif selon la définition d'immobilisation stipulée dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les immobilisations comprennent les actions.

Indice

Suit le rendement d'un certain nombre d'actions ou d'autres titres et sert à mesurer le rendement de l'économie ou de différents types de placements.

Obligation

Titre d'emprunt émis par des sociétés, des gouvernements et des organismes gouvernementaux. L'émetteur d'une obligation s'engage à verser de l'intérêt tout au long de la durée d'une obligation à des dates précises et à rembourser le capital à l'échéance.

Obligations durables

Les obligations durables sont des obligations dont le produit sera exclusivement affecté au financement ou au refinancement d'une combinaison de projets verts et sociaux.

Obligations sociales

Les obligations sociales sont des obligations dont le produit sera affecté à la lever de fond pour des projets nouveaux et existants ayant des résultats sociaux positifs. Les projets sociaux comprennent, sans s'y limiter, aux infrastructures de base abordables, l'accès aux services essentiels, des logements abordables, la création d'emplois et la sécurité alimentaire.

Obligations vertes

Les obligations vertes sont un type d'instrument à revenu fixe qui est spécifiquement destiné à l'adaptation au changement climatique, aux énergies renouvelables et à d'autres projets respectueux de l'environnement.

Obligations structurées adossées à des prêts (CLO)

Les obligations structurées adossées à des prêts (CLO) sont une forme de titrisation aux termes de laquelle des paiements provenant de plusieurs prêts commerciaux sont regroupés et attribués à différentes catégories d'investisseurs selon diverses tranches reflétant différents rangs afin de correspondre à des profils risques/rendements variés. Ces tranches, ou catégories, déterminent le taux d'intérêt reçu par chaque investisseur. L'investisseur prenant le plus grand risque obtiendra généralement plus de paiements d'intérêt que les investisseurs des autres tranches. Un CLO est un type de titre adossé à des créances.

ODDNU

En septembre 2015, les 193 États membres des Nations Unies (ou « NU ») ont adopté un plan visant à assurer un avenir meilleur pour tous et se sont mis d'accord sur 17 objectifs mondiaux (officiellement connus sous le nom d'Objectifs de développement durable ou ODD) - définissant une voie à suivre au cours des 15 prochaines années pour mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et protéger notre planète.

Option

Titre qui concède à l'investisseur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres à un prix défini, dans une période de temps précise.

Papier commercial

Titre d'emprunt à court terme émis par une société. Le papier commercial n'est habituellement pas garanti par les éléments d'actif d'une société.

Placement présumé sûr au sens du *Code civil du Québec*

Un placement présumé sûr s'entend au sens de l'article 1339 du *Code civil du Québec*, tel qu'amendé de temps à autre. La législation québécoise ne définit pas ce qu'est un placement présumé sûr; il en présente plutôt une énumération à l'article susmentionné et en établit les particularités propres à certaines catégories de placements. Sont notamment présumés sûrs les placements faits dans les biens suivants : (i) les obligations ou autres titres d'emprunt émis ou garantis par le Québec, le Canada ou une province canadienne, les États-Unis d'Amérique ou l'un des États membres, une municipalité ou une commission scolaire au Canada; (ii) les actions ordinaires, émises par une société qui satisfait depuis trois ans aux obligations d'information continue définies par la *Loi sur les valeurs mobilières*, dans la mesure où elles sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue, et où la capitalisation boursière de la société excède la somme alors fixée par le gouvernement; et (iii) les titres d'un fonds d'investissement à la condition que 60% de son portefeuille soit composé de placements présumés sûrs et que le fonds satisfait depuis trois ans aux obligations d'information continue définies par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Prêts à taux variables

Les prêts à taux variables sont des titres à revenu fixe productif d'intérêts à des taux variables ou ajustables périodiquement, généralement en fonction d'un taux de base reconnu, d'un taux préférentiel ou d'un autre taux utilisé par les banques. Les prêts à taux

variables sont habituellement mis en place et gérés par une institution financière qui agit à titre d'agent des prêteurs participant au prêt. Les prêts à taux variables peuvent être acquis directement par le biais de l'agent, par une cession d'un autre emprunteur détenant un intérêt direct dans le prêt à taux variable ou par une participation dans la portion du prêt à taux variable détenue par un autre prêteur.

Premier rang

Les prêts de premier rang détiennent le rang le plus élevé dans la structure du capital d'une entité commerciale et sont généralement garantis par une garantie particulière et sont assortis d'un droit sur les actifs et/ou les actions de l'emprunteur qui est supérieur à celui dont disposent les porteurs de titres d'emprunt subordonnés et les actionnaires de l'emprunteur.

Relation familiale directe

Dans le cadre du service de Gestion privée de patrimoine BNI, « relation familiale directe » réfère à la relation entre l'investisseur principal et sa famille directe, à savoir son/sa conjoint(e) résidant à la même adresse, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, ses parents, grands-parents et arrière-grands-parents, ainsi que, si il/elle réside à la même adresse, leur conjoint(e) respectif(ve). Inclut également la famille directe du ou de la conjointe de l'investisseur principal ainsi que toute autre personne ou entité choisie à la discrétion de Banque Nationale Investissements. Il n'est pas nécessaire de résider à la même adresse que l'investisseur principal (à l'exception de son/sa conjoint(e)) afin de se qualifier à titre de membre de la famille directe.

Rendement

Revenu ou gain en capital dégagé par un placement.

Second rang

Les prêts assortis d'une sûreté de second rang sont subordonnés ou non garantis et, par conséquent, d'une priorité moindre quant au paiement par rapport aux prêts de premier rang. Ils sont assujettis au risque additionnel que les flux de trésorerie de l'emprunteur et les biens garantissant le prêt ou la dette, s'il en est, soient insuffisants pour verser les paiements prévus après avoir pris en compte les obligations garanties de premier rang de l'emprunteur.

Style — Approche ascendante (actions)

Cette approche se concentre sur les sociétés, sans accorder une grande importance à l'industrie dans laquelle elle évolue. Contrairement à l'approche descendante, les tenants de ce style croient qu'une société démontrant une qualité distinctive offrira un rendement supérieur à long terme, peu importe son secteur d'activité ou son pays.

Style — Approche descendante (actions)

Selon cette approche, la gestion s'effectue principalement à l'aide d'analyse macro-économique. Il s'agit d'identifier les secteurs ou les pays, si on parle de gestion internationale, qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs rendements. Les tenants de cette approche considèrent que la croissance générale d'un secteur ou d'un pays aura une forte influence sur la croissance du titre boursier. Autrement dit, il serait préférable d'opter pour les actions d'une société œuvrant dans un secteur ou une économie en croissance, plutôt qu'une autre qui, prise individuellement, semble de meilleure qualité, mais évolue dans un environnement défavorable.

Style croissance (actions)

Les gestionnaires de portefeuille préconisant cette approche sont prêts à payer un prix plus élevé pour les bénéfices futurs, car les perspectives de croissance du titre sont supérieures à la moyenne. À l'opposé du style valeur, le potentiel de la société est bien connu du marché, ce qui fait que le prix de l'action est relativement élevé par rapport aux bénéfices enregistrés. Par conséquent, un ratio cours/bénéfices plus élevé est généralement observé pour les gestionnaires de portefeuille favorisant ce style.

Style valeur (actions)

Les gestionnaires de portefeuille privilégiant ce style rechercheront des sociétés dont le ratio cours/bénéfices est sous-évalué selon eux. Une hausse du prix d'une telle action passera par une augmentation du ratio cours/bénéfices à mesure que la valeur présente dans la société sera reconnue par le marché. Cette reconnaissance ne sera pas le fait d'une augmentation notable de la valeur, mais plutôt d'éléments autres, tels qu'une position concurrentielle avantageuse, une technologie supérieure ou une équipe de gestion exceptionnelle.

Sustainalytics

Sustainalytics, une société de Morningstar, fournit des recherches, des évaluations et des données analytiques de haute qualité sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) aux investisseurs institutionnels et aux entreprises.

Titre

Instrument de placement offert par une société, un gouvernement ou un autre organisme. Parmi les titres, mentionnons les actions ordinaires et privilégiées, les titres d'emprunt et les parts de fonds communs de placement.

Titre d'emprunt

Titre par lequel l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui promet de rembourser le capital, majoré des intérêts. Parmi les titres d'emprunt, mentionnons les obligations, les débentures, les bons du Trésor et le papier commercial.

Titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (CMO)

Les titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (CMO) sont un type de titres adossés à des créances hypothécaires aux termes desquels les remboursements de capital sont organisés selon leurs échéances et en différentes catégories en fonction du risque. Les hypothèques agissent à titre de garantie. Les investisseurs détenant des CMO achètent des obligations émises par une entité à vocation particulière et reçoivent des paiements à partir du revenu généré par les hypothèques. Le revenu reçu sur les hypothèques est transmis aux investisseurs selon un ensemble de paramètres préétablis et les investisseurs reçoivent des sommes d'argent en fonction de la tranche d'hypothèque particulière dans laquelle ils ont investi.

Valeur marchande

Montant auquel serait probablement vendu un actif dans un marché libre.

Vigeo Eiris

Vigeo Eiris est un fournisseur international indépendant de recherche et de services environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les investisseurs et les organisations publiques et privées. Ce fournisseur réalise des évaluations de risques et évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité dans la stratégie et les opérations des organisations.

Volatilité

Taux de changement du prix d'un titre au cours d'une période précise.

Fonds BNI

Banque Nationale Investissements inc.

1155, rue Metcalfe, 5^e étage, Montréal (Québec) H3B 4S9

Téléphone : 514 871-2082 ou 1 888 270-3941

ou le 1 866 603-3601 (pour les Fonds Jarislowsky Fraser BNI et les Portefeuilles Méritage)

Vous trouverez d'autres renseignements au sujet des Fonds BNI dans la notice annuelle, dans les états financiers, dans les aperçus des fonds de même que dans les rapports de la direction sur le rendement des fonds annuels et intermédiaires. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de cette notice annuelle, des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement des fonds annuels et intermédiaires en communiquant avec votre courtier ou en nous faisant parvenir un message par courrier électronique à l'adresse investissements@bnc.ca. Vous pouvez également les obtenir, dans le cas des Fonds Jarislowsky Fraser BNI et des Portefeuilles Méritage, en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou en consultant le site Internet des fonds au www.bninvestissements.ca ou, dans le cas de tous les autres Fonds BNI, en appelant le Service-conseil Banque Nationale Investissements au 514 871-2082 ou sans frais au 1 888 270-3941 ou en consultant le site Internet des fonds au www.bninvestissements.ca.

➔ Vous pouvez, de plus, consulter ces documents (ainsi que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants) et obtenir d'autres renseignements au www.sedar.com.

- Fonds de marché monétaire BNI
- Fonds de revenu à taux variable BNI
- Fonds d'obligations BNI
- Fonds de revenu BNI
- Fonds d'obligations mondiales tactique BNI
- Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI
- Fonds d'obligations corporatives BNI
- Fonds d'obligations à rendement élevé BNI
- Fonds de revenu d'actions privilégiées BNI
- Fonds d'actions privilégiées BNI
- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI
- Fonds de placements présumés sûrs BNI
- Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI
- Portefeuille Prudent BNI
- Portefeuille Conservateur BNI
- Portefeuille Pondéré BNI
- Portefeuille Équilibré BNI
- Portefeuille Croissance BNI
- Portefeuille Actions BNI
- Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI
- Fonds de répartition tactique d'actifs BNI
- Fonds équilibré mondial de croissance BNI
- Fonds d'actions canadiennes BNI (auparavant Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI)
- Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI
- Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI
- Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI
- Fonds de petite capitalisation BNI
- Fonds croissance Québec BNI
- Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI
- Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI
- Fonds d'actions mondiales BNI
- Fonds d'actions mondiales diversifié BNI

- Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI
- Fonds d'actions américaines *SmartData* BNI
- Fonds d'actions américaines BNI
- Fonds d'actions internationales *SmartData* BNI
- Fonds d'actions de marchés émergents diversifié BNI
- Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI
- Fonds de ressources BNI
- Fonds de métaux précieux BNI
- Fonds de science et de technologie BNI
- Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI
- Fonds indiciel canadien BNI
- Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI
- Fonds indiciel américain BNI
- Fonds indiciel d'actions américaines BNI
- Fonds indiciel américain neutre en devises BNI
- Fonds indiciel international BNI
- Fonds indiciel d'actions internationales BNI
- Fonds indiciel international neutre en devises BNI
- Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI
- Portefeuille privé d'obligations américaines BNI
- Portefeuille privé d'obligations corporatives BNI
- Portefeuille privé de revenu fixe non traditionnel BNI
- Portefeuille privé d'actions privilégiées canadiennes BNI
- Portefeuille privé classes d'actifs multiples BNI
- Portefeuille privé de revenu d'actions BNI
- Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI
- Portefeuille privé d'actions canadiennes à convictions élevées BNI
- Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI
- Portefeuille privé d'actions américaines BNI
- Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI
- Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

- Portefeuille privé tactique d'actions BNI
- Portefeuille privé d'appréciation du capital non traditionnel BNI
- Portefeuille Méritage Actions canadiennes
- Portefeuille Méritage Actions mondiales
- Portefeuille Méritage Actions américaines
- Portefeuille Méritage Actions internationales
- Portefeuille Méritage Conservateur
- Portefeuille Méritage Modéré
- Portefeuille Méritage Équilibré
- Portefeuille Méritage Croissance
- Portefeuille Méritage Croissance Plus
- Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié
- Portefeuille Méritage revenu Conservateur
- Portefeuille Méritage revenu Modéré
- Portefeuille Méritage revenu Équilibré
- Portefeuille Méritage revenu Croissance
- Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus
- Portefeuille Méritage mondial Conservateur
- Portefeuille Méritage mondial Modéré
- Portefeuille Méritage mondial Équilibré
- Portefeuille Méritage mondial Croissance
- Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus
- Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré
- Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré
- Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance
- Portefeuille Méritage FNB tactique Actions